

Le Monde

LE MONDE DES LIVRES

■ Les nouveaux écrivains égyptiens
■ Sous le signe de Jean Follain



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 16239 - 7 F

SAMEDI 12 AVRIL 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Des scientifiques ont découvert une molécule qui bloquerait le virus du sida

UNE NOUVELLE étape dans le traitement du sida est probablement en train d'être franchie. Une équipe scientifique réunissant des chercheurs britanniques, danois, américains et suisses a obtenu, par synthèse chimique, une molécule qui a pour propriété de bloquer l'entrée du VIH dans les cellules du système immunitaire humain. Leurs travaux, publiés par la revue américaine *Science*, n'ayant pas encore dépassé le stade expérimental, le professeur Luc Montagnier rappelle, dans un entretien accordé au *Monde*, qu'il convient de rester prudent avant d'envisager des applications thérapeutiques humaines. Dans le cas où elles s'avéreraient possibles, elles viendraient renforcer l'action des trithérapies.

Lire page 22

M. Ménage incrimine les gouvernements socialistes dans l'affaire des écoutes

L'ex-collaborateur de François Mitterrand s'affranchit du secret-défense

L'ANCIEN directeur de cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, a été entendu, vendredi 11 avril, par le juge d'instruction chargé de l'affaire des écoutes de la cellule de l'Élysée, Jean-Paul Valat. M. Ménage, qui a décidé de s'affranchir du secret-défense, affirme, dans un entretien au *Monde*, qu'il ne « s'occupait pas de la gestion des écoutes ». « L'appréciation de l'opportunité de telle ou telle écoute (...) était une appréciation collective de l'appareil du gouvernement, ajoutait-il. (...) Le pouvoir de décision et de contrôle était du ressort du premier ministre, du ministre de la défense et du Groupement interministériel de contrôle (GIC). » Entendu le 9 avril par le juge Valat, l'ancien chef de la cellule, Christian Prouteau, a reconnu avoir fait surveiller l'écrivain Jean-Edern Hallier et affirmé que le « Monsieur M », destinataire de documents saisis dans ses archives, était M. Ménage.

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 15



Le « dialogue » entre l'Iran et les Quinze est menacé

L'Allemagne accuse Téhéran de terrorisme

LE VERDICT du tribunal criminel de Berlin, qui a mis en cause, jeudi 10 avril, le régime iranien « au plus haut niveau » dans un meurtre d'opposants politiques, en 1992, dans cette même ville, suscite de vives tensions entre l'Iran et l'Union européenne (UE). La présidence de l'Union a appelé les Quinze à suspendre leur « dialogue critique » avec le régime des mollachs et à rappeler leurs ambassadeurs.

Malgré les pressions de Téhéran pour empêcher le procès puis tenter d'en influencer le cours, la justice allemande a fait preuve d'indépendance, ne cédant rien à la « raison d'Etat ». Alors que plus de deux cents opposants iraniens ont été assassinés dans le monde, que quatorze procès ont été intentés, que certains n'ont jamais abouti et que d'autres ont blanchi le régime iranien, le verdict de Berlin est net. Il indique que « les ramifications du crime vont jusqu'au plus haut sommet de l'Etat iranien » et que « la direction politique de l'Iran est responsable de l'attentat ». L'Alle-

magne a rappelé son ambassadeur à Téhéran et expulsé quatre responsables d'organismes iraniens. Elle déconseille à ses ressortissants de se rendre en Iran, sauf absolue nécessité, et exige que Téhéran protège les ressortissants et interdits allemands sur son territoire. La présidence néerlandaise de l'Union européenne a invité les Etats membres à « rappeler leurs ambassadeurs pour des consultations coordonnées » et à suspendre le « dialogue critique » euro-iranien engagé en 1992.

L'Iran a dénoncé un verdict « politique, tendancieux et sans valeur juridique », dans la mesure où il est fondé, selon Téhéran, sur des déclarations de témoins qui ne sont que des « terroristes ». Téhéran a également rappelé son ambassadeur à Bonn pour consultations. Les Etats-Unis ont affiché leur satisfaction et comptent désormais travailler avec l'UE pour isoler davantage l'Iran.

Lire page 3

Albanie : la force multinationale

Les premiers éléments du contingent italien sont arrivés dans la matinée à Durrës. 400 soldats français ont également quitté Toulon à bord du navire « Orage ».

L'affaire « Jardin à Auvers »

Le magistrat Renaud Van Ruymbeke est à nouveau chargé d'enquêter sur les tractations concernant le classement puis l'indemnisation du tableau de Van Gogh.

La méthode Volkswagen

Tout en renforçant sa place de numéro un en Europe, Volkswagen réussit à concilier politique commerciale, contrôle des coûts et consensus social.

Internet : les tarifs en question

Face au développement de la Toile, les fournisseurs d'accès devront revoir soit leurs tarifs, soit la qualité des services offerts.

Architecture à Paris

Entre la crise de la construction et l'offensive des défenseurs du patrimoine, architectes et ingénieurs s'organisent et dissimulent leur travail.

80 mesures pour le territoire

A Auch, le gouvernement a dessiné la France du troisième millénaire.

La banlieue de Jupiter pourrait abriter une vie extraterrestre

LA VIE est apparue sur Terre au cœur des océans il y a quelque 3,5 milliards d'années, sous la forme d'un petit organisme monocellulaire, la fameuse « algue bleue ». Pourquoi ? Parce que les conditions de température et de pression étaient réunies pour que des molécules carbonées dites prébiotiques s'assemblent et s'organisent pour donner les premières protéines, puis la vie. Un scénario de ce type est-il envisageable sur une autre planète ? Tout à fait. D'autant plus que les conditions requises ne sont pas vraiment strictes : les « archéobactéries » découvertes sur notre globe à grande profondeur, sous la mer ou sous terre, sont capables de vivre sans lumière, de supporter des pressions colossales et des températures pouvant atteindre 250 degrés.

Ces données guident les chercheurs dans leur quête d'une éventuelle vie extraterrestre. Dans la mesure où des molécules carbonées ont été détectées un peu partout dans l'Univers, ils s'efforcent surtout de trouver les endroits susceptibles de réunir les conditions favorables à leur évolution. Après Mars, les scientifiques de la NASA avancent au-

jourd'hui un nouveau candidat : Europe, l'un des satellites de Jupiter. Leur sonde Galileo, lancée le 18 octobre 1989, a survolé à plusieurs reprises cette grosse boule de glace de 3 138 kilomètres de diamètre.

Son premier passage, le 19 décembre 1996, avait déjà permis de montrer que cet objet - considéré comme le plus lisse du système solaire - était, en fait, creusé de sillons enchevêtrés. Pour les planétologues, ces craquelures et les coulées de glace, photographiées par Galileo à 692 kilomètres de distance seulement, pourraient s'expliquer par la présence d'un vaste océan sous la surface gelée (*Le Monde* du 31 janvier). Un nouveau survol le 20 février, à 586 kilomètres d'altitude cette fois, est venu renforcer encore leur espoir. Les images montrent des blocs de plusieurs kilomètres de large et de 1 mètre d'épaisseur qui ressemblent furieusement à nos icebergs. Les craquelures indiquent que ces plaques sont probablement animées de mouvements lents.

« Leur taille et leur géométrie nous conduisent à penser que la couche de glace qui recouvre Europe est très fine et qu'elle surmonte de l'eau ou de la glace fondue », estime Ronald

Greeley, géologue à l'université d'Arizona. La chaleur nécessaire à la fonte de cette glace pourrait être le produit des turbulences engendrées par le champ magnétique de Jupiter, la plus grosse des planètes du système solaire, qui est mille fois plus intense que celui de la Terre.

Bien entendu, tout cela reste à vérifier. Mais selon l'océanographe John Delaney (université de Washington), « toutes les conditions nécessaires à l'apparition et au maintien de la vie existent dans les eaux d'Europe ». En attendant d'en avoir la preuve, il n'est pas interdit de rêver et, si possible, à haute voix : la découverte d'une forme de vie extraterrestre serait la plus belle justification imaginable pour les missions de la NASA que le Congrès américain rechigne à financer. La prochaine sonde, Huygens, réalisée avec les Européens, sera lancée le 6 octobre et plongera en 2004 dans l'atmosphère de Titan, le plus gros satellite de Saturne qui est considéré, par beaucoup de scientifiques, comme le plus sérieux des « candidats à la vie »...

Jean-Paul Dufour

Lire pages 2 et 12

Le « centrisme radical » de Tony Blair

TOUT CE QUE l'Europe de l'Ouest compte de penseurs sociaux-démocrates et socialistes ferait bien de sauter dans le prochain Eurostar pour aller observer, outre-Manche, un phénomène qui s'appelle Tony Blair. Pas parce que le chef du Parti travailliste est, à en croire les sondages, en passe de mettre fin à

dix-huit ans de domination des conservateurs sur la vie politique britannique. Après tout, si les électeurs confirment, le 1^{er} mai, les enquêtes d'opinion, on n'y verra que le jeu d'une alternance d'autant plus normale qu'elle aura été longuement attendue.

Il y a une raison beaucoup plus sérieuse pour faire le voyage de

Londres, outre le plaisir toujours recommencé de baguenauder au bord de la Tamise ; une raison qui pourrait s'avérer d'importance quasi historique pour la gauche européenne. Car, si M. Blair gagne bien les élections, s'il empoche une majorité de plus de cent sièges aux Communes, il le fera en ayant

mené campagne sur un programme dont la partie économique, au moins, ne diffère pas sensiblement de celui des conservateurs de John Major. La question sera alors d'interpréter cette victoire : défaite des toriers minés par le pouvoir ou hommage (indirect) rendu à l'héritage de Margaret Thatcher. Ou, peut-être, les deux à la fois ?

La gauche européenne a souvent gouverné au centre - voire au centre droit - par rapport à ses ambitions affichées. C'est arrivé aux travaillistes britanniques, au SPD allemand, aux sociaux-démocrates scandinaves au PSOE espagnol, sans parler du PS français qui fit campagne sur la nécessité de « Changer la vie » (rien de moins) pour finir dans la grisaille de la défense du franc fort.

Mais qu'un parti de la gauche ouest-européenne aille à la bataille en clamant haut et fort que l'économie marchande est encore ce qu'on a inventé de mieux pour créer, et même redistribuer, des richesses, et en constatant, comme dit M. Blair, que tout n'est pas à rejeter dans la « révolution conservatrice menée par Margaret Thatcher », voilà qui relève du jamais entendu.

Alain Frachon

Lire la suite page 15

Les paniers de la victoire



YANNICK SOUVRÉ

LÀ OÙ les demoiselles de Clermont avaient échoué par cinq fois, dans les années 70, celles de Bourges ont réussi à leur premier essai : les basketteuses du Cercle Jean-Macé, grâce à l'expérience de leur capitaine, Yannick Souvré (141 sélections en équipe de France), sont devenues championnes d'Europe des clubs.

Lire page 23

International.....	2	Aujourd'hui.....	22
France.....	6	Jeux.....	25
Carnet.....	8	Météorologie.....	25
Société.....	10	Culture.....	26
Régions.....	11	Guide culturel.....	28
Horizons.....	12	Communication.....	29
Annonces classées.....	14	Abonnements.....	30
Entreprises.....	17	Radio-Télévision.....	30
Finances/marchés.....	20	Kiosque.....	31

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KR ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 11 - 7.00 F



FRÉDÉRIC VITOUX

Entre Nice, Florence et Paris, une histoire d'amour et une intrigue policière sur fond de mafia russe.

DEUX FEMMES

Editions du Seuil

ZAÏRE Les pressions occidentales sur le président Mobutu Sese Seko se sont accrues jeudi 10 avril, réduisant de plus en plus les chances de survie de son régime après vingt-

ans de pouvoir absolu et sept ans de transition chaotique. ● LE MOUVEMENT de M. Kabila, depuis la chute de Lubumbashi, contrôle désormais le Zaïre « utile » et ses ri-

chesses minières. Les groupes spécialisés internationaux prennent contact pour obtenir des droits d'exploration et d'extraction. De fait, pour le diamant, la compagnie sud-africaine De

Beers est devenue le principal bailleur de fonds de la rébellion. ● LA SITUATION des réfugiés rwandais continue de se dégrader dans la région de Kisangani. Un accord de prin-

cipe est intervenu pour l'organisation d'un pont aérien permettant de les rapatrier au Rwanda. Mais en attendant les avions, des milliers de réfugiés continuent de mourir.

Les Occidentaux pressent M. Mobutu d'abandonner le pouvoir

Après la chute de Lubumbashi, la deuxième ville du pays, le chef des rebelles, Laurent-Désiré Kabila, a donné trois jours au chef de l'Etat zaïrois pour quitter son poste. Le premier ministre d'opposition est remplacé par un général

FORT d'un éclatant succès militaire, avec la chute de la deuxième ville du pays, Lubumbashi, chef-lieu de la province minière du Shaba, le chef des rebelles, Laurent-Désiré Kabila, a donné trois jours, mercredi soir 9 avril, au président Mobutu Sese Seko pour prendre contact avec lui et négocier sa démission. Pendant cette période, les opérations militaires de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) seront « ralenties », a dit M. Kabila lors d'une conférence de presse à Goma, précisant qu'il s'agissait d'une pause et non d'un cessez-le-feu. Le patron de l'AFDL a poursuivi : « Il [M. Mobutu] est fatigué, usé, mais il a peur. Il faut l'aider à vaincre cette peur. (...) L'armée ne lui obéit plus ; il y a des pressions extérieures, notamment des Etats-Unis ; tout le monde va lui tomber dessus. »

M. Kabila faisait allusion à plusieurs déclarations officielles entendues à Washington. Elles indiquent clairement que les Etats-Unis veulent le départ de M. Mobutu. Le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry, avait observé : « Mobutu est une créature du passé. (...) Il n'a pas de soutien suffisant pour conduire le Zaïre vers une nouvelle page de son histoire. L'ère Mobutu est terminée : le statu quo n'est plus tenable. » Le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, avait été tout aussi net :

Chronologie de l'avancée rebelle



2 mars
Chronologie et mouvement de l'avancée des rebelles
Zone tenue par les rebelles



« Nous pensons que le temps du mobutisme est révolu. Nous avons besoin d'une transition vers quelque chose de meilleur au Zaïre. »

La Grande-Bretagne a estimé jeudi qu'il existait « un besoin de changement démocratique au Zaïre » et appelé M. Mobutu à prendre « des

décisions en accord avec le souhait de ses concitoyens et avec les besoins du pays ». La Belgique a jugé que « la page du mobutisme [était] définitivement tournée ». La France a adopté une position un peu plus réservée, en appelant à « une transition ordonnée et consensuelle vers la

réconciliation nationale et les élections ».

Les pays occidentaux se refusent néanmoins à accorder un blanc-seing à M. Kabila. « Je ne le qualifierais pas de démocrate », a déclaré Nicholas Burns, tandis que le premier ministre français, Alain Juppé,

a renvoyé dos à dos M. Mobutu, qualifié de « dictateur fatigué », et le chef rebelle, dans une interview au Figaro Magazine.

A Lubumbashi, les rebelles ont été accueillis dans la joie par les habitants - qui n'en ont pas moins pillé les commerces et les résidences officielles. Jeudi matin, quelques accrochages ont eu lieu dans le secteur de l'aéroport où étaient repliées les forces gouvernementales, notamment des éléments de la division spéciale présidentielle (DSP). La plupart des officiers supérieurs de la DST se seraient repliés par avion, laissant leurs hommes se débrouiller. Le gouverneur de la province, Kyungu Ku Mwanza, est, lui, resté sur place. « Je serai le premier prisonnier de Laurent-Désiré Kabila s'il veut m'arrêter », a-t-il déclaré.

COMÉDIE POLITIQUE

Les hommes de la DSP, selon M. Kabila, ont opposé une « résistance farouche » aux rebelles. L'un de ceux-ci a confié que l'AFDL avait subi de lourdes pertes, lundi et mardi, alors qu'elle approchait de Lubumbashi. Aucun bilan des victimes n'a été donné. Un ressortissant belge a été grièvement blessé par un éclat d'obus.

Pendant que tombait Lubumbashi, Kinshasa était le théâtre d'une comédie politique surréaliste. Tôt dans la matinée de mercredi, Etienne Tshisekedi, chef de l'oppo-

sition radicale et premier ministre désigné depuis la semaine dernière, s'appretait à prendre possession de ses bureaux lorsqu'il fut agressé par l'armée dans une bousculade générale de manifestants et contre-manifestants. Désavoué par le clan présidentiel, mais aussi par sa propre famille politique, M. Tshisekedi ne réussira pas à gagner le siège de la primature. Il sera détenu quelques heures avant que le fils du maréchal Mobutu, le commandant Kongolo Mobutu, ne le raccompagne chez lui.

Le général Likulia Bolongo, ancien ministre de la défense, a été nommé premier ministre. Il a annoncé « des élections », sans en préciser la date. Réagissant aux déclarations de Washington, le général Bolongo a affirmé que M. Mobutu n'entendait pas quitter le pouvoir. Il s'est dit attaché au processus de négociations en cours, en Afrique du Sud, entre le pouvoir et les rebelles. Menées sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, ces négociations ont été interrompues sur un constat d'échec. Interrogé mercredi sur des propos du secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui appelait au dialogue et disait ne pas croire à une possible solution militaire au Zaïre, M. Kabila a répliqué : « Je connais mieux mon pays que lui. Qu'est-ce qu'il sait de l'est du Zaïre ; On négocie un cessez-le-feu, mais qui veut un cessez-le-feu ? » - (AFP, Reuter.)

Près de Kisangani, les réfugiés rwandais au bout de l'enfer...

KASESE et BIARO (sud de Kisangani)
de notre envoyé spécial

Les réfugiés rwandais ont apporté leur enfer avec eux. Dans la jungle, entre la piste et la voie de chemin de fer qui relie la rive gauche du Zaïre, en face de Kisangani, à Ubundu, 120 kilomètres plus au sud, des dizaines de milliers de

REPORTAGE

Dans les hôpitaux de Médecins sans frontières, on meurt à chaque instant : 108 morts le 9 avril, 64 la veille, 96 lundi...

femmes, d'hommes et d'enfants attendent. Tous veulent rentrer au Rwanda, qu'ils ont quitté il y a trois ans. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le gouvernement rwandais - qui a envoyé, jeudi 10 avril, un émissaire - et l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), qui contrôle désormais plus d'un tiers du pays, sont parvenus à un accord de principe pour l'organisation d'un pont aérien. Manquent les avions. Des milliers de réfugiés vont encore mourir.

Ils sont entre 80 000 et 100 000, venus des camps de Tingi Tingi et Amisi (deux camps dont la population s'élevait, en février, à 150 000 personnes), vidés par l'avance des rebelles, début mars. Ils ont marché dans la jungle, jusqu'à Ubundu. C'est là que le mari de Chantal Wera est mort. « Nous sommes partis comme des fusées, nous sommes arrivés ici sans rien » dit-elle. Puis il a fallu fuir Ubundu, par tous les moyens : un vieux bac, des pirogues, des radeaux

construits avec des bâches bleues fournies par le HCR pour faire des abris. Ils se sont noyés par centaines. A tout prix, ils voulaient aller à Kisangani. Ils savaient que la nourriture, à Tingi Tingi et Amisi, venait de la capitale du Haut-Zaïre. Ils savaient aussi qu'ils y trouveraient le seul aéroport de la région.

Le prix de cette marche forcée est terrible. La proportion enfants-adultes s'est effondrée, tant furent nombreux les abandons en chemin. Plus au sud, la voie de chemin de fer est toujours jonchée de cadavres et de mourants. A Kasese et Biaro, deux camps situés non loin de Kisangani, dans les hôpitaux installés par Médecins sans frontières, on meurt à chaque instant : 108 morts le 9 avril, 64 la veille, 96 lundi, 180 dimanche... De paludisme, de dysenterie, probablement de choléra. « Selon nos critères il faudrait hospitaliser un tiers de la population », explique Anne-Marie Huby, de MSF.

COMME UNE REDDITION

Faute de nourriture, les malades sont très vulnérables. Pour que les vivres leur arrivent, il faut qu'ils traversent le fleuve Zaïre sur l'unique bac encore en activité et soient chargés sur le train Kisangani-Ubundu. Mais la ligne à voie unique est parfois utilisée par les rebelles qui poursuivent leur avance vers le sud, bloquant ainsi l'approvisionnement pour plusieurs heures, voire une journée.

Le 7 avril, la population d'un village riverain de la piste a pillé deux camions transportant de la nourriture destinée aux enfants. Les relations entre Zaïrois et réfugiés sont tendues. Au cours de leur exode, ces derniers ont pillé les champs des paysans. A Kasese et à Biaro, on aperçoit

des vestiges de la vie dans les camps du Kivu, avant que l'offensive rebelle ne jette un million et demi de réfugiés sur les routes, vers le Rwanda et vers le cœur du Zaïre. Un homme a porté sa machine à coudre sur des centaines de kilomètres, un autre a déployé son enseigne de coiffeur. Un petit marché propose quelques misérables poissons séchés. En revanche, il ne reste apparemment plus rien de l'organisation politico-militaire des camps. C'est pourtant cet appareil, issu des anciennes forces armées rwandaises et des milices hutues, responsables du génocide de 1994, qui a donné le signal du départ de Tingi Tingi. Mais, quelque part sur le chemin, il semble bien que ces soldats et miliciens aient abandonné le gros des réfugiés pour poursuivre vers l'ouest afin d'échapper aux rebelles.

Pourtant, la parole est loin de s'être libérée dans les camps. Un lycéen se dit content de rentrer et explique que, s'il ne l'a pas fait plus tôt, c'est que sa famille n'était pas d'accord. Si aujourd'hui il s'appretait à retrouver son pays, c'est que « les autorités le permettent ». Tous les Rwandais interrogés se refusent à dévoiler les zones d'ombre de leur histoire. Alors qu'il est avéré que, quelques jours avant l'évacuation de Tingi Tingi, les ex-soldats et miliciens ont tiré sur les réfugiés pour les empêcher de partir vers Kisangani, les survivants font mine d'ignorer l'incident ou en attribuent la responsabilité à l'armée zaïroise. Le rapatriement apparaît souvent comme une reddition. Comme le dit Boniface, « c'est la souffrance qui nous fait rentrer ».

Thomas Sotinel

Les richesses minières changent de camp

LONDRES

de notre correspondant dans la City

Les groupes miniers internationaux qui, hier, courtoisaient le président Mobutu, prennent langue aujourd'hui avec les rebelles de Laurent-Désiré Kabila. Ceux-ci, après la chute de Lubumbashi, contrôlent désormais le Zaïre « utile » et ses richesses minières de l'est et du sud : cuivre, cobalt et zinc du Shaba ; diamants et or du Kasai. Pour les « majors » anglo-saxons, il s'agit désormais de se placer dans la course aux droits d'exploration et d'extraction d'un sous-sol peu ou pas encore exploité.

La volonté de la rébellion de renégocier les gros contrats miniers a été accueillie favorablement par les milieux d'affaires internationaux. Pour attirer les investisseurs étrangers, l'administration de M. Kabila a laissé entendre qu'elle pourrait réduire les impôts sur les bénéfices frappant les groupes miniers, victimes d'un véritable racket sous le régime Mobutu. Le délabrement de l'outil industriel, dû à l'anarchie prévalant depuis 1990-1991, a entraîné un effondrement de la production.

La chute de Lubumbashi ouvre des perspectives alléchantes aux compagnies étrangères. La Gécamines, société d'Etat basée à Lubumbashi, a besoin de capitaux pour relancer l'exploitation des métaux non ferreux et pour rénover des installations soit obsolètes, soit totalement détruites. La production de cuivre a connu une chute dramatique, passant de 290 000 tonnes en 1991 à 40 000 tonnes l'an dernier. Le Zaïre ne produit plus que 4 000 tonnes de cobalt par an (20 % de la production mondiale) contre 15 000 tonnes il y a dix ans. La production de zinc est totalement arrêtée. Face à une telle débâcle, les grands groupes à la recherche de gisements non ferreux, particulièrement de cuivre, ne manqueront pas d'offrir leur assistance, financière et technique, à la Gécamines en échange de l'octroi de droits d'exploration.

A court terme, toutefois, le diamant du Kasai, seule industrie en bon état de fonctionnement, continuera à procurer la plupart des revenus. Le groupe sud-africain De Beers rachète toute la production officielle de la Miba (Minière de Bakwanga), dont le propriétaire, à 80 %, est l'Etat zaïrois et dont le

siège est situé à Mbuji Mayi, tombé début avril. Il s'agit de petites pierres de qualité industrielle acheminées, en contrebande, directement à Anvers. Les premiers contacts entre la rébellion et des représentants de la De Beers ont été jugés « positifs » par les deux camps. Actionnaire indirect de la Miba, par sa participation dans la firme belge Sibeka, le conglomérat de Johannesburg est devenu, depuis la chute de Mbuji Mayi, le principal bailleur de fonds des rebelles.

Marc Roche

L'Angola se dote enfin d'un gouvernement d'union nationale

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le processus de paix en Angola a franchi une étape décisive avec la mise en place, vendredi 11 avril, d'un gouvernement d'union nationale. C'est le premier acte de réconciliation politique entre le pouvoir en place et les ex-rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita) dirigée par Jonas Savimbi, après une guerre civile de vingt ans qui a pris fin, en novembre 1994, avec les accords de Lusaka. Depuis, l'Angola poursuit, sous l'égide de l'ONU, une normalisation laborieuse et fragile, sans cesse freinée par une méfiance réciproque.

La formation de ce gouvernement intervient, avec retard, après de longues et difficiles tractations qui butaient sur le refus de l'Unita d'accepter le rôle de simple parti

minoritaire auquel le condamné sa défaite militaire et électorale face à l'armée et au parti du président Eduardo Dos Santos. L'Unita réclamait l'élaboration d'un « programme minimum commun » et une définition avantagée de « statut spécial » prévu pour M. Savimbi par les accords de paix de Lusaka.

Comme toujours depuis l'arrêt des combats, la situation s'est débloquée sous la pression de la communauté internationale. C'est seulement à l'occasion de la récente visite de Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, que l'Unita a accepté de mettre un bémol à son intransigeance. Unanimement condamné pour son attitude d'obstruction et affaibli par l'effondrement du régime de M. Mobutu, au Zaïre, le mouvement de M. Savimbi a abandonné l'exigence d'un programme commun

et mis fin au boycottage du Parlement par ses députés.

Le chef de l'Unita a obtenu en contrepartie un statut qui lui garantit une place importante sur la scène politique. Il ne siègera pas au gouvernement, dans lequel son mouvement occupera trois postes de ministres et sept de vice-ministres, mais ses attributions, au titre officiel de « chef du principal parti d'opposition », lui donnent un droit de regard sur la conduite des affaires de l'Etat.

CARTES MAÎTRESSES

Ce statut est inscrit dans une loi qui ne pourra être modifiée qu'avec l'accord de l'intéressé. Mais M. Dos Santos compte bien se servir de la cohabitation pour neutraliser le chef de l'Unita en le cantonnant à un rôle honorifique et marginal. M. Savimbi, néanmoins, dispose encore de cartes

maîtresses sur le terrain. La question de la réunification du territoire angolais n'est toujours pas résolue, car l'Unita contrôle encore une bonne partie du pays où se trouvent d'importantes mines de diamants.

Le volet militaire du processus de paix est, lui, officiellement fermé. Mais la démilitarisation annoncée est largement sujette à caution. En réalité, les deux camps demeurent l'arme au pied et la formation du nouveau gouvernement ne résout rien. Elle devrait néanmoins permettre à l'ONU de justifier le retrait de son dispositif de surveillance des accords de Lusaka. Avec 6 000 « casques bleus » déployés et 1 million de dollars dépensés par jour, il s'agit actuellement de l'opération la plus importante et la plus coûteuse du genre.

Frédéric Chambon

L'Europe suspend le « dialogue critique » avec le régime de Téhéran

Le « sommet de l'Etat » iranien a été jugé coupable de terrorisme par un tribunal allemand

L'Iran, « au plus haut sommet de l'Etat », a été jugé, jeudi 10 avril, coupable de terrorisme par un tribunal allemand dans le procès du meurtre

de quatre opposants kurdes iraniens à Berlin en 1992. L'Union européenne a aussitôt invité les Etats membres à rappeler « pour des consulta-

tions coordonnées » leurs ambassadeurs à Téhéran et à suspendre le « dialogue critique » euro-iranien. Les Etats-Unis réclament des sanctions.

LE CAS est assez exceptionnel pour poser un problème. Quelle attitude avoir envers un Etat – en l'occurrence l'Iran – dont « le plus haut sommet » est accusé par la

ANALYSE

Un durcissement envers Téhéran renforcerait les tenants de l'isolationnisme en Iran

justice d'un autre Etat – de droit celui-là –, l'Allemagne, d'acte terroriste ? Que faire lorsque les sanctions économiques contre Téhéran, pas davantage que le maintien d'un « dialogue critique », n'ont donné de résultats convaincants ?

Le verdict prononcé jeudi 10 avril par un tribunal de Berlin, dans le procès du meurtre de quatre dirigeants de l'opposition kurde iranienne dans cette même ville, en 1992, est clair : comme le procureur, le tribunal a suffisamment de preuves pour estimer que c'est un « comité [officiel] des affaires spéciales » qui a commandité le meurtre, et c'est le ministre des renseignements, Ali Fallahian, qui a donné l'ordre de l'exécuter.

Dès l'annonce du verdict, Bonn a décidé d'expulser quatre collaborateurs d'organismes officiels iraniens en Allemagne, de rappeler son ambassadeur à Téhéran et de ne plus participer, « à moyen terme », au « dialogue critique » que l'Union européenne (UE) entretient avec le régime des mollahs. L'UE ayant opté, depuis 1992, pour une politique commune envers l'Iran, la présidence néerlandaise, après une réunion des directeurs politiques, jeudi, à Bruxelles, a « invité les pays membres à rappeler leurs ambassadeurs pour des consultations coordonnées sur le futur des relations de l'UE avec

l'Iran ». « Dans les circonstances actuelles, indique un communiqué de la présidence, il n'y a pas de base pour la poursuite du dialogue critique » avec Téhéran. L'UE « condamne » l'implication du « plus haut sommet de l'Etat » iranien qu'elle juge « inacceptable », de la même manière qu'elle juge qu'« aucun progrès ne peut être accompli » grâce au « dialogue critique » aussi longtemps que l'Iran foulera aux pieds les règles internationales et soutiendra le terrorisme.

CONSULTATIONS

Bien que les termes soient nuancés, les représentants de la Grèce et de l'Italie ont souhaité consulter leurs gouvernements. La présidence elle-même, tout en faisant preuve de fermeté, ménage l'avenir, en attendant que les gouvernements des quinze Etats membres se prononcent lors du conseil des ministres des affaires étrangères du 29 avril sur les « mesures appropriées qu'il convient de prendre ».

Les Quinze ont le choix. Ils peuvent décider de rompre définitivement le « dialogue critique » et leurs relations diplomatiques. Ils peuvent aussi, à l'instar des Etats-Unis, opter pour des sanctions économiques contre Téhéran. Washington les a encore invités jeudi soir, après le verdict, à « suivre son exemple » et à « endiguer » conjointement un régime qui, comme l'Irak, constitue aux yeux de Washington une « menace » pour la région. Les Britanniques, exaspérés par l'attitude de l'Iran sur l'affaire Salman Rushdie, souhaitent vivement aller dans cette voie.

Mais les Quinze, qui se sont régulièrement consultés en prévision du verdict, ont pour le moment opté pour un moyen terme. Les intérêts économiques et commerciaux ne sont sans doute pas

étrangers à leur décision – l'Iran est après tout un marché de 60 millions d'habitants, les infrastructures iraniennes ont besoin d'importants travaux de réfection et les réserves pétrolières et gazières sont loin d'être négligeables. Mais le profit n'est pas la seule motivation.

L'UE est d'autant moins convaincue de l'efficacité de sanctions que Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain, a elle-même récemment admis que la mise en quarantaine économique et commerciale de l'Iran n'avait pas donné davantage de résultats que le « dialogue critique ». Au reste, les conséquences pour l'Iran de la suspension dudit « dialogue » et les distances prises par l'UE avec lui ne sont pas négligeables : les Quinze étaient la soupe de sécurité occidentale à laquelle s'accrochait Téhéran face à l'ostracisme des Etats-Unis. Cette soupe a sauté désormais, fût-ce pour un certain temps, et on voit mal comment Téhéran peut faire amende honorable pour rétablir les ponts.

DILEMME

Le dialogue de l'UE avec l'Iran était supposé demeurer « critique » aussi longtemps que Téhéran n'aurait pas donné satisfaction sur quatre points : renoncer au terrorisme, respecter les droits de l'homme, cesser de s'opposer au processus de paix au Proche-Orient et s'engager à ne pas mettre en application la fatwa (décret religieux) de l'imam Khomeiny, condamnant à mort, en 1989, pour « blasphème », Salman Rushdie, l'écrivain britannique auteur des *Versets sataniques*. Sur l'ensemble de ces questions, on est loin du compte.

L'attitude à adopter envers l'Iran est d'autant plus un dilemme qu'il s'agit, tant pour les Etats-Unis que

pour l'UE, de favoriser les modérés au sein du régime et non d'en entraîner la chute. Paradoxalement, un durcissement envers Téhéran favorise les tenants de l'isolationnisme pour qui l'Occident est, par définition, un « ennemi ». Et puis, comme le dit l'ancien président iranien Abolhassan Banisadr, « la politique des sanctions punit en définitive le peuple iranien ».

Dans des déclarations au *Monde*, M. Banisadr, qui fut le premier témoin appelé à la barre du procès à révéler la chaîne de commandement qui mène au « plus haut sommet de l'Etat iranien », estime que « la rupture des relations diplomatiques ne donnerait pas non plus les résultats escomptés, parce que, une fois de plus, ce seraient les Iraniens qui en paieraient le prix ; et parce que, comme en Irak, le régime s'en servirait pour rejeter la responsabilité des problèmes sur l'Occident ».

« Les Etats européens et occidentaux, souligne-t-il, doivent réduire au minimum leurs relations avec un régime illégitime. » Il faut, précise-t-il, limiter les relations économiques à leur niveau commercial le plus élémentaire, « ne pas accorder des prêts au régime iranien, ne pas investir dans des projets dont il serait partenaire » et opter pour la transparence en « n'entretenant pas de relations secrètes avec lui ».

Selon M. Banisadr, tant Hans Dietrich Gensher que Klaus Kinkel, l'ancien et l'actuel ministre allemand des affaires étrangères, ont entrepris de telles relations. Il pense aussi « à M. Pasqua », l'ancien ministre français de l'intérieur, dont nul n'a jamais compris pourquoi, en janvier 1994, il avait fait renvoyer en Iran, en invoquant la raison d'Etat, deux Iraniens réclamés par la justice suisse pour le meurtre d'un opposant iranien.

Mouna Naïm

L'Espagne démantèle un réseau du GIA algérien

Un « coup de filet » de la police a permis d'arrêter à Valence les onze membres d'une cellule de soutien logistique

MADRID

de notre correspondante

Après plusieurs mois d'enquête, mercredi 9 avril, qu'elle venait d'arrêter, ces jours derniers, onze membres présumés de l'organisation terroriste algérienne du GIA (Groupe islamique armé), à Valence. Tous appartenaient, semble-t-il à la même « cellule », et servaient essentiellement d'appui logistique pour faciliter le passage de commandos du GIA entre l'Afrique du nord et divers pays d'Europe. Neuf d'entre eux avaient des faux papiers d'identité, les deux autres se trouvaient légalement en territoire espagnol.

Dans les diverses cachettes et appartements qu'ils utilisaient, la police n'a trouvé qu'un revolver et un pistolet, mais, en revanche, a mis la main sur un important matériel pour fabriquer de faux papiers et falsifier des documents : caméras, appareils photos, plaques minéralogiques, revues de propagande islamiste, cartes d'identité françaises, italiennes, hollandaises, espagnoles et même américaines.

« AUTOFINANCEMENT »

A côté, un invraisemblable butin (cassettes, téléviseurs, argent, bijoux) semble prouver que le groupe « s'autofinancé », en se livrant à toute une série de petits vols et cambriolages, dans la région.

Même si leurs activités ont pu jouer un rôle important, comme le pense la police, dans le déploiement du GIA en Europe, et aidé à la mise sur pied de certaines actions de commando, les détenus, qui sont tous âgés de vingt-cinq à trente-cinq ans, ne semblent pas faire partie des dirigeants du mouvement.

L'annonce de ce « coup de filet » n'en a pas moins été faite par la direction générale de la police, avec

toute l'emphase réservée aux grandes premières. Et il est vrai que – à l'exception de quelques interpellations secondaires, et de l'arrestation il y a plus d'un an d'un passeur d'armes en Catalogne – c'est la première fois que l'Espagne réussit à démanteler un réseau du GIA sur son territoire.

Alors que, pendant longtemps, elle ne s'est pas intéressée au problème, pour ne pas mettre le doigt dans l'engrenage, l'Espagne reconnaît maintenant ouvertement que son territoire est utilisé, à l'occasion, par le GIA.

Il y a quelques jours à peine, le ministre français de l'intérieur, Jean-Louis Debré, est venu à Madrid plaider pour un renforcement de la coopération policière en Europe contre le terrorisme, en particulier islamique.

L'annonce de cette arrestation – probablement le fruit des échanges de renseignements entre les polices française et espagnole – semble être une réponse aux inquiétudes françaises.

En effet, derrière l'image d'une coopération policière « exemplaire » entre les deux pays, comme s'efforce de le dire à tout propos le ministre de l'intérieur espagnol, Mayor Oreja, il n'est un secret pour personne que les Français s'impatientent un peu. Ils ont nettement serré l'étau sur les militants basques de l'ETA réfugiés en France, pour satisfaire l'Espagne, et ils réclament plus de réciprocité en ce qui concerne le terrorisme islamique, leur premier souci en ce domaine.

D'où le commentaire appuyé du secrétaire d'Etat espagnol à la sécurité, Ricardo Marti Fluxa : « Le démantèlement de ce groupe permettra d'éviter des problèmes en France (...), pays qui souffre du terrorisme islamique. »

Marie-Claude Decamps

Les ponts ne sont pas coupés avec le gouvernement des mollahs

BONN

de notre correspondant

Les plus hautes autorités de Téhéran sont directement impliquées dans certaines actions terroristes commises hors du territoire iranien. C'est sur cette conclusion que la justice allemande a décidé de clore, jeudi 10 avril à Berlin, le « procès Mykonos » – du nom du restaurant berlinois où furent assassinés quatre opposants au régime iranien en septembre 1992.

Ce verdict confirme le réquisitoire du procureur fédéral de novembre 1996 : il existe bien un « terrorisme d'Etat » à Téhéran, dont l'objectif est de « liquider » des opposants politiques. C'est la première fois que la justice d'un pays occidental dénonce aussi clairement les agissements de la République islamique.

En septembre 1992, les tuteurs avaient été chargés de supprimer les dirigeants du Parti démocratique du Kurdistan iranien, qui se trouvaient à Berlin à l'occasion d'un congrès. Un commerçant iranien et un Libanais ont été condamnés à la détention à perpétuité, et deux de leurs complices libanais à de lourdes peines de prison (cinq et onze ans).

VERDICT EXEMPLAIRE

Sans citer le nom des commanditaires, la justice allemande a mis en cause un « comité des opérations spéciales », dont font partie le président de la République iranienne, Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, et le Guide de la République, Ali Khameneï, la plus haute autorité religieuse et politique.

Rendu sous surveillance policière renforcée, le verdict est exemplaire à plus d'un titre : outre qu'il illustre de manière spectaculaire l'indépendance de la justice allemande, il permet de mettre en lumière les méthodes de gouvernement de la République islamique et renforce son isolement international.

Dès l'annonce du verdict, les autorités allemandes ont annoncé qu'elles mettaient un terme, « pour

l'instant », au « dialogue critique » avec Téhéran. Parallèlement, la présidence néerlandaise de l'Union européenne (UE) invitait les quatorze autres Etats membres à suspendre ledit dialogue et à rappeler leurs ambassadeurs pour des « consultations coordonnées ». L'Allemagne a par ailleurs prié quatre membres d'organismes iraniens à quitter le pays.

A Téhéran, le verdict était attendu avec nervosité : depuis l'automne 1996, des pressions plus ou moins directes ont été tentées pour dissuader la justice allemande de suivre son cours. A Bonn, Bernd Schmidbauer – l'homme chargé de

Berlin de « politique, tendancieux et sans fondement », en soulignant qu'il avait été délivré sur la foi de témoignages d'origine suspecte (on se souvient notamment de l'importance dans toute cette affaire de la déposition faite par un fameux « témoin C », ancien collaborateur des services secrets iraniens).

Toujours d'après le ministère des affaires étrangères iranien, des « explications » ont été demandées à Bonn, assorties de dénominations habituelles visant « les forces contre-révolutionnaires et sionistes » supposées être à l'œuvre derrière ce jugement.

Washington demande des sanctions

Le gouvernement américain s'est félicité, jeudi 10 avril, du verdict du tribunal de Berlin et a invité l'Allemagne et l'Union européenne à en tirer les conclusions qui s'imposent. Les Etats-Unis « saluent le courage du procureur allemand, des juges allemands et des témoins ». « Nous sommes convaincus que le verdict est basé sur l'évaluation objective des faits », a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns. « Le verdict du tribunal corrobore la conviction que nous avons de longue date que le parrainage du terrorisme par l'Iran a reçu l'assentiment des niveaux supérieurs du gouvernement iranien », a-t-il ajouté. « Les autorités allemandes, estime le département d'Etat, devront maintenant tirer leurs conclusions quant à la manière dont elles souhaitent traiter avec l'Iran après ce verdict sans ambiguïté ». « Les Etats-Unis maintiendront leurs propres sanctions contre l'Iran et nous encourageons vivement nos partenaires européens à faire de même », a encore dit M. Burns.

la coordination des services de renseignement auprès du chancelier Kohl – a récemment reconnu que le ministre iranien des renseignements, Ali Fallahian, était intervenu auprès de lui pour tenter d'empêcher la tenue du procès.

Le parquet fédéral avait déjà délivré un mandat d'arrêt international contre le même Fallahian, en 1996, à propos du « procès Mykonos ». Accusé d'activités d'espionnage au profit de l'Allemagne, un écrivain iranien indépendant, Faraj Sarkouhi, est toujours séquestré dans son pays.

Un porte-parole du ministère des affaires étrangères iranien a qualifié le jugement du tribunal de

Pas de représailles spectaculaires cependant : Téhéran n'a pas décidé pour l'instant d'aller plus loin que ne l'exigent les conventions diplomatiques. L'ambassadeur d'Iran en Allemagne a été rappelé « pour consultation » et quatre diplomates allemands ont été priés de quitter Téhéran.

Pour éviter d'éventuels débordements, d'importantes forces de l'ordre ont pris place autour de l'ambassade d'Allemagne à Téhéran. En novembre 1996, le réquisitoire du procureur fédéral avait provoqué de vives émeutes anti-allemandes à Téhéran et dans la ville de Qom. Malgré les craintes de Bonn, un scénario du type de celui

auquel on avait assisté à Téhéran en 1979 avec la prise d'assaut de l'ambassade des Etats-Unis, ne semble pas se dessiner pour l'instant.

Des deux côtés, on s'efforce manifestement de minimiser la portée de l'événement. Certes, la suspension du « dialogue critique » marque un net refroidissement entre l'UE et la République islamique. Mais ce geste était quasi annoncé. Déjà, en novembre, le ministre des affaires étrangères allemand avait fait savoir que ledit dialogue ferait place à une politique plus prudente d'« influence active » auprès de Téhéran.

CONTACTS PRÉSERVÉS

L'Allemagne et l'UE n'ont pas l'intention de couper les ponts avec l'Iran. A l'approche de l'élection présidentielle en Iran, prévue fin mai, elles gardent un espoir de démocratisation lente du régime iranien.

Le gouvernement de Bonn n'a pas empêché la justice de suivre son cours. Mais des contacts ont eu lieu entre le gouvernement et le procureur fédéral. Ces contacts ont sans doute permis que le nom de hautes personnalités iraniennes ne soit pas cité dans le jugement final : si la justice allemande avait directement cité le nom du Guide, la crise aurait sans doute été bien plus grave. En novembre, le chancelier Helmut Kohl avait adressé une lettre au président iranien pour préciser que l'Allemagne ne cherchait pas à « blesser les sentiments religieux et la direction spirituelle » du peuple iranien.

Tout indique que le maintien de contacts officiels avec l'Iran est important pour l'Allemagne, dont les intérêts ne sont pas tant économiques que politiques. Alors que les exportations vers l'Iran ne représentent qu'un très faible volume de son commerce extérieur, Bonn tient à avoir la possibilité de jouer un certain rôle dans les affaires du Proche-Orient.

Lucas Delattre

L'HISTOIRE

UN GRAND DOSSIER

1947

NAISSANCE DE LA

GUERRE FROIDE

Vers un troisième conflit mondial ?

Comment la guerre froide a commencé.

La stratégie de Staline.

Les dossiers secrets des communistes occidentaux.

Truman, le champion du monde libre.

Veillée d'armes chez les espions.

A LIRE AUSSI :

Vendée : les trinitels de guerre devant leurs juges.

N° 209 avril 1997 en kiosque 37 F

Le gouvernement italien a obtenu la confiance du Sénat pour l'envoi de soldats en Albanie

Les premières troupes multinationales sont arrivées à Durrës

Après que Rome eut obtenu le feu vert de son Parlement pour prendre le commandement d'une force multinationale en Albanie, une uni-

té de repérage a quitté Brindisi, vendredi 11 avril, pour le port de Durrës. Elle devait y retrouver des éléments français partis le 8 avril. Quatre

cents autres Français, nous indique notre correspondant, José Lenzi, ont quitté Toulon, avec une centaine de chars à bord du navire *Orange*.

ROME
correspondance

Le gouvernement de Romano Prodi peut poursuivre sa route. Après avoir obtenu une vote de confiance du Sénat, jeudi 10 avril, il devait recevoir, samedi, la confiance de la Chambre des députés, où la coalition de centre gauche dépend de l'appoint des voix du petit parti d'extrême gauche Refondation communiste. Au cours du débat sur la participation italienne à la force multinationale en Albanie, le président du conseil a retrouvé une majorité qu'il avait perdue, en raison de l'opposition des parlementaires communistes. Pour ne pas perdre la face, il a donc été obligé de se tourner vers l'opposition de centre droit.

L'ancien chef du gouvernement, Silvio Berlusconi, a accepté, mercredi, de voter un texte commun au prix de l'engagement de M. Prodi à rendre compte de la situation au chef de l'Etat, qui lui a demandé de « vérifier » sa majorité devant les Chambres, après avoir reprecisé aux parlementaires le programme de son gouvernement. Formellement, tout est ainsi rentré dans l'ordre, mais les problèmes ne sont pas réglés pour autant pour le président du conseil. Celui-ci a irrité les membres de sa coalition, à commencer par les ex-communistes du Parti démocratique de la gauche (PDS) - sa principale force - qui lui reprochent de ne pas avoir abordé sérieusement la ques-

tion des rapports futurs avec Refondation communiste.

Dans son intervention, Romano Prodi a retracé les onze mois d'existence de son gouvernement pour expliquer que ce cabinet était le seul en mesure de conduire l'Ita-

« lien » n'a pas été rompu par le différend sur l'Albanie. Il a assuré que la réforme de la législation sociale, principal terrain d'affrontement avec Refondation communiste, ferait partie intégrante de la loi de finances pour l'année 1998.

Un budget difficile à contrôler

La Commission européenne doit rendre publiques le 23 avril ses prévisions économiques de printemps. Selon des fuites d'origine portugaise, les chiffres concernant l'Italie seraient préoccupants: en 1997, le déficit des finances publiques se situerait, malgré le collectif budgétaire de mars, au-delà de 3,5 % et il demeurerait supérieur à 3 % (le seuil exigé par le traité de Maastricht) en 1998.

Au siège de la Commission, on affirme que les calculs ne sont pas achevés, que les informations qui ont filtré n'ont aucune signification. Pourtant, en dépit de ces démentis, la préférence de la Commission serait sans doute que les Italiens se résignent eux-mêmes à l'idée de différer - d'un an peut-être - leur entrée dans l'euro. Une telle attitude, qu'elle encourage avec prudence, devrait permettre d'éviter de trop fortes turbulences sur les marchés et de faciliter l'acceptation de la monnaie unique en Allemagne, où l'opinion redoute une arrivée trop rapide des pays du Sud dans la zone euro.

lie au rendez-vous avec l'Europe de la monnaie unique. « Une crise en ce moment serait la ruine du pays », a-t-il dit. Il a indiqué que son objectif était de rester fidèle au programme de la coalition de l'Olivier et au « lien » politique entre les mouvements qui soutiennent son gouvernement. Des forces diverses, qui vont des centristes de Rinovamento Italiana jusqu'à Refondation communiste, justement.

Pour le président du conseil, ce

Selon M. Prodi, le débat doit immédiatement commencer: « qui donne son appui aujourd'hui doit soutenir le projet dans sa globalité ». Ses alliés réclamaient toutefois des indications plus claires. Le règlement de la crise et le discours de M. Prodi ont été très mal accueillis par le PDS. Selon de nombreux commentateurs, le Parti démocratique de la gauche voulait apparemment profiter de l'occasion pour régler définitivement ses

comptes avec ses « frères ennemis » néo-communistes. On prête à Massimo d'Alema, le tout-puissant chef de file du PDS, l'intention de vouloir se débarrasser de Refondation communiste pour s'accorder avec Silvio Berlusconi sur une large coalition qui permettrait la mise en œuvre des réformes actuellement à l'étude.

La partie est donc loin d'être terminée. Dès le début de la semaine prochaine, la confrontation devrait continuer sur des points précis. Les échéances européennes se rapprochent et les alliés du centre gauche vont demander des gages aux néo-communistes pour pouvoir poursuivre leur objectif d'intégrer l'Italie dans l'Union monétaire européenne.

A droite, on crie au scandale et on qualifie de « farce » le vote de confiance obtenu par le gouvernement sur l'Albanie. Silvio Berlusconi promet une opposition encore plus dure. Mais Romano Prodi apparaît lui-aussi très combatif: après avoir attaqué de front l'opposition qui l'avait pourtant sauvé quelques heures auparavant, il n'a pas hésité à croiser le fer avec le patronat, qui avait dénoncé, jeudi, sa politique économique (« otage des néo-communistes ») et les dernières mesures contenues dans le récent plan d'ajustements budgétaires.

Salvatore Aloïse

La Croatie va aux urnes dans une atmosphère de fin de règne

Les élections municipales auront lieu dimanche

ZAGREB

de notre envoyé spécial

La Croatie, qui va voter le 13 avril, vient de vivre la campagne électorale la plus morne de sa jeune histoire, six ans après l'indépendance du pays. Les scrutins ré-

REPORTAGE

L'absence de transparence de la vie politique rebute les électeurs

gionaux et municipaux de dimanche ouvrent pourtant une période qui pourrait être riche en évolutions majeures, puisque l'élection présidentielle est prévue pour la mi-juin et que la réintégration de la Slavonie orientale, dernière région tenue par des séparatistes serbes, doit être effective mi-juillet.

La perception qu'ont les citoyens de l'avenir du pays est cependant étroitement liée aux interrogations sur la santé du président Franjo Tudjman. Le chef nationaliste, âgé de soixante-quatre ans, est actuellement soigné pour « des problèmes intestinaux », selon la presse officielle, pour un cancer, selon des sources occidentales. Le sort du pays dépend désormais de la longévité du « Père de la nation » croate.

AUTORITARISME DU RÉGIME

A Zagreb, l'atmosphère est immentement morose. Une crise dure depuis un an et demi, depuis que M. Tudjman interdit à l'opposition, pourtant victorieuse aux élections, d'accéder à la tête de la municipalité. L'enthousiasme contestataire de l'automne 1996, lorsque les habitants sont descendus dans la rue pour défendre la liberté de parole et l'existence de la Radio 101, n'est plus de mise. Dans les cafés et les journaux à scandale, on ne parle que de la corruption des responsables de l'Union démocratique croate (HDZ) au pouvoir. Avec l'issue prochaine et sans doute pacifique du problème de la Slavonie orientale, la population estime que la guerre est définitivement finie. Elle supporte de moins en moins l'autoritarisme de Franjo Tudjman et de son équipe et du manque absolu de transparence de la vie politique et économique.

La morosité est également due à l'incertitude politique. Le HDZ sans Franjo Tudjman ne sera plus le même parti et pourrait fort bien exploser entre deux courants: libéral et nationaliste conservateur. Par ailleurs, l'opposition est rarement à la hauteur des attentes de la population, qui a renoncé à comprendre la complexité des alliances électorales. Les programmes des principaux partis, le Parti social-démocrate (SDP), le Parti paysan croate (HSS), le Parti social-libéral croate (HSL), semblent principalement liés à des ambitions personnelles. Dans une seule ville, on peut avoir une coalition entre sociaux-démocrates et paysans pour la mairie, entre paysans et sociaux-libéraux pour le canton, et entre paysans et nationalistes du HDZ pour la préfecture. « Les électeurs deviennent fous, reconnaît Zdravko Tomac, le président du SDP. Ils ne savent plus qui est avec qui, qui est contre qui. »

Les luttes au sein du HDZ sont également au centre de la vie politique. Il y a bien longtemps que l'unité du camp nationaliste se fissure et l'annonce de la maladie du président a précipité ce mouvement. « Nous sommes encore dans une période d'attente, précise un diplomate européen. Chacun pense évidemment à la succession, mais préfère agir dans l'ombre. » D'où l'absence de clarté qui accompagne la lente décomposition du HDZ.

Du côté libéral, le chef de file est le ministre des affaires étrangères, Mate Granic; du côté conservateur, le ministre de la défense, Gojko Susak, symbolise la « Grande Croatie » et défend les intérêts du lobby herzégovinien

(les séparatistes croates de Bosnie). Toutefois, M. Susak, également malade et trop marqué par son origine herzégovinienne, ne peut guère prétendre être élu à Zagreb. La ligne dure est donc à la recherche d'un leader. Des observateurs estiment qu'Ivic Pasalic, un conseiller du président, réputé ultranationaliste, pourrait s'installer dans ce rôle, mais qu'il est encore un peu trop jeune. Reste l'énigme Hrvoje Sarinic, le chef de cabinet de M. Tudjman, un homme de l'ombre, à la fois patron supposé des services secrets et homme d'affaires, seule personnalité qui jouisse de la confiance absolue du président. Il pourrait cependant être desservi par ce lien si étroit et disparaître avec son chef, ou plus simplement ne briguer aucun mandat pour privilégier ses activités économiques.

LE SORT DE ZAGREB

La campagne électorale a été marquée par cette atmosphère de fin de règne du HDZ. « Les partis d'opposition sont présentés comme des ennemis de la Croatie, dénonce Zdravko Tomac. Le HDZ répand des rumeurs sur notre prétendue volonté de revenir à la Yougoslavie. Ce qui entame le crédit de l'opposition, tant la Croatie compte peu de nostalgiques de la Yougoslavie, contrairement à la Serbie ou à la Bosnie-Herzégovine. « Le peuple croate ne laissera plus jamais quiconque influencer son avenir ! », prévient ainsi Goran Granic (HSL), allié de M. Tomac dans la conquête de la mairie de Zagreb, à propos d'une éventuelle recomposition yougoslave.

La question centrale du scrutin municipal, outre la participation des Serbes de Slavonie orientale (Le Monde du 10 avril), est le sort de Zagreb. L'exemple des manifestations belgradoises cet hiver et la volonté du gouvernement croate d'intégrer les institutions européennes pourraient inciter à reconnaître une victoire de l'opposition. « Le président Tudjman acceptera certainement l'élection d'un maire d'opposition », déclare Zlatko Canjuga, le chef du HDZ dans la capitale croate. Puis M. Canjuga relativise cette promesse. « Nous n'accepterons pas que des communistes puissent mener le jeu, car nous pensons qu'ils ne raisonnent pas démocratiquement et qu'ils manifestent une haine trop féroce envers le HDZ. » Pour M. Canjuga, « la Croatie est un Etat en phase de formation », et le HDZ « a encore besoin d'un peu de temps » afin d'achever la tâche qu'il s'est fixée.

« Je n'imagine plus que les résultats électoraux ne soient pas respectés ! affirme Goran Granic. Et je crois que le HDZ a compris qu'il ne pouvait plus gouverner seul. » Zdravko Tomac n'exclut pas « l'émergence d'une coalition autour du HDZ après les élections ». Le SDP et le HSL affirment qu'ils refuseront de s'allier au parti de M. Tudjman, mais le HSS a déjà accepté des coalitions dans certains cantons. Bien entendu, personne n'informe les électeurs des éventuelles tractations.

« Je suis absolument certain que le HDZ va perdre les élections dans les principales villes. La question est de savoir comment il va tricher cette fois, car il est presque évident qu'il ne lâchera pas le pouvoir », pense Zrinka Vrabec-Mojzes, la rédactrice en chef de la Radio 101, qui déplore « une campagne électorale pire que les précédentes ». « Le HDZ abuse outrageusement des médias publics et abuse même des images de la guerre et des symboles de l'armée, en présentant les succès de la Croatie comme ses seuls succès, explique-t-elle. Les gens sont vraiment fatigués du pouvoir actuel. » « Je crois que les Croates descendront dans la rue si les victoires de l'opposition ne sont pas reconnues », conclut la journaliste. Un pronostic hasardeux dans un pays où un récent sondage indique que 50 % de la population avouent ne pas savoir quelles élections se tiennent le 13 avril.

Rémy Ourdan

Les scandales révélant des liens entre politiciens, mafia et services de sécurité éclaboussent la droite turque

DE PLUS EN PLUS contestée, le vice-premier ministre turc, Tansu Ciller et son mari Özer, sont au centre d'un « Watergate » à la turque qui éclabousse depuis six mois la classe politique, fragilise la coalition gouvernementale et fait abondamment gloser la presse.

L'affaire commence dans la nuit du 3 novembre 1996, lorsque, sur une route, non loin de la paisible bourgade de Susurluk, à l'ouest de la Turquie, une Mercedes roulant à vive allure percute de plein fouet un camion. Dans la voiture accidentée gisent les corps d'Abdullah Catli, un mafieux, « centurion » des « loups gris » (l'organisation de jeunesse du Parti de l'action nationaliste ou MHP), celui d'Hüseyin Kocadag, adjoint de la sûreté d'Istanbul et celui d'une ancienne « reine de beauté », Gonca Uz - dont un juge révélera, début avril à la revue *Tempo*, qu'ayant survécu à l'accident, elle aurait été « liquidée ensuite dans la voiture ». Assis à l'arrière, à côté de la femme, le propriétaire de la Mercedes, Sedat Bucak, député du Parti de la juste voie (DYP) de Tansu Ciller, s'en tire, lui, avec une jambe cassée et des contusions. Dans le coffre, on trouve des faux papiers, des armes, des munitions, des silencieux « enregistrés comme propriété du département général de la sécurité », lequel n'a pu, ensuite selon la commission d'en-

quête parlementaire, « fournir des explications satisfaisantes à leur présence dans ce véhicule ».

Après quatre mois d'investigations, la commission - dite « commission d'enquête de Susurluk » - a récemment rendu publiques ses conclusions. Celles-ci, qualifiées de « décevantes » par la presse, font état de « pressions » exercées « par le gouvernement » pour « empêcher les auditions de M^{me} Ciller et son mari ». Pourtant, révèle le *Turkish Daily News* du 5 avril « plusieurs membres du MIT (les services secrets turcs), auditionnés par la commission, ont cité avec insistance les noms » du vice-premier ministre et de son époux.

« L'ÉTAT INFILTRÉ »

Dans ses attendus, la commission stipule que « des organisations illégales ont infiltré l'Etat. Des membres des forces de sécurité et des politiciens ont des liens avec des organisations hors-la-loi que l'on pourrait appeler mafia ou gangs » et cite douze noms, dont ceux des deux principaux protagonistes de « l'affaire de Susurluk »: Mehmet Agar, l'ancien ministre de l'intérieur, une étoile montante du Parti de la juste voie (DYP) de M^{me} Ciller, et Sedat Bucak, un Aga (chef de clan kurde) à la tête d'une milice de 2 000 hommes et également député du DYP, dont les liens avec la mafia apparaissent comme patents.

Dans un document annexe, la Cour de sûreté de l'Etat d'Istanbul requiert dix-neuf ans de réclusion pour Mehmet Agar et onze ans pour Sedat Bucak, sous réserve évidemment de la levée de leur immunité parlementaire. Les deux députés du DYP sont accusés d'avoir « créé une organisation ar-

cambolesque du pénitencier de Bostadel où il était incarcéré, Abdullah Catli regagne la Turquie avec un laissez-passer en règle au nom de Mehmet Özbay...

Dix ans auparavant, c'est également Catli qui avait fourni, dans le cadre de la préparation de l'attentat perpétré contre le pape

« Opérations spéciales » et héroïne

Le financement d'« opérations spéciales » par l'argent de la drogue, dont fait état la presse turque, avait déjà été évoqué par l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD), dans sa Dépêche internationale des drogues (bulletin n° 61, Paris, novembre 1996) : « D'après les déclarations à l'OGD de certains militaires turcs « kémalistes » tenant à rester anonymes, plusieurs centaines de kilos d'héroïne confisqués (jamais déclarés par l'armée) lors d'opérations contre le PKK [Parti des travailleurs du Kurdistan, marxiste-léniniste, en rébellion armée contre Ankara depuis 1984] sont systématiquement remis aux réseaux constitués de sympathisants d'extrême droite des « loups gris » et débarqués plusieurs fois par an dans des ports espagnols. En Anatolie, une prime officielle de 1 000 dollars le kilo est offerte par les militaires à toute personne indiquant une cache d'opium ou d'héroïne. A ce prix, il est évident que la « marchandise » est rarement détruite. »

mée à des fins délictueuses » et « protégé des personnes recherchées ». Mehmet Agar, qui fut en son temps chef de la sécurité, est en outre accusé d'avoir délivré de vrais-faux papiers - carte de police, passeport diplomatique et permis de port d'arme - à Abdullah Catli, un membre des « loups gris » recherché par la police turque et par Interpol depuis dix-huit ans pour meurtres et trafic de drogue.

Les parlementaires s'efforcent de minimiser l'affaire, mais la presse est intarissable. « L'existence de commandos anti-guérilla » parrainés par des politiciens et les diverses forces de sécurité au nom de la lutte contre les « ennemis de l'unité » de la Turquie sont souvent évoqués. Ces commandos, financés au moyen de la drogue, de l'héroïne essentiellement, seraient à l'origine des milliers de disparitions et « exécutions extra-judiciaires » perpétrées, surtout dans le Sud-Est anatolien, ces dernières années. C'est d'ailleurs sous l'impulsion de « trafic d'héroïne » (quatre kilos) qu'Abdullah Catli - le « centurion » recherché par Interpol et qui périt dans l'accident de Susurluk - fut condamné à sept ans d'emprisonnement par le tribunal de Bâle en juillet 1989. En mars 1990, après une évasion ro-

Jean Paul II, le 13 mai 1981, un vrai-faux passeport à Ali Ağca (lui aussi évadé mystérieusement en 1979 de Kartal Maltepe, une des prisons les plus sûres de Turquie où il purgeait une peine pour l'assassinat du rédacteur en chef de *Milliyet*, Abdi İpekçi) comme le rappelle Jean-Marie Stoerckel dans son ouvrage *Les loups de Saint-Pierre* (Plon, 1996).

C'est encore Abdullah Catli qui aurait, selon Dogu Perincek, le chef du Parti ouvrier (IP), orchestré en mars 1995 l'organisation d'une tentative de renversement du président azerbaïdjanais, Gueïdar Aliev, dont l'épicentre aurait été l'ambassade de Turquie à Bakou...

Après l'accident de Susurluk, on fit à ce personnage, ancien chef de la section des « loups gris » d'Ankara, des funérailles nationales en présence de milliers de personnes, dont de nombreux *babas* (parrains). Lors d'une réunion de son groupe parlementaire, Tansu Ciller lui rendit hommage en ces termes: « J'ignore s'il était coupable ou non, néanmoins ceux qui ont tiré ou qui ont été touchés par des balles au nom de l'Etat sont commémorés avec tous les honneurs. Ils nous inspirent le plus grand respect ».

Marie Jégo

Le Parlement européen

informe avoir lancé un appel d'offres ouvert portant sur du mobilier destiné aux bars et restaurants du bâtiment Espace Léopold à Bruxelles, Rue WIEATZ.

Le marché global réparti en lots comprend 588 tables, 2093 sièges, 60 chaises, 4 meubles de service, 6 dessertes et 2 chariots à alcools.

L'avis à paraître au Journal officiel des Communautés européennes a été envoyé à l'Office des Publications des Communautés européennes le 05/03/97.

Le cahier des charges peut être demandé par fax transmis à l'attention du Service de l'Équipement, Bât. BAK, Bur. 4/67 à L-2929 Luxembourg au n° 1-3521-1300 4918 en y indiquant la référence "A.C. Bars et restaurants".

La date limite pour le dépôt des offres est le 30/04/97.

La normalisation des relations vietnamo-américaines s'accélère

HANOÏ. Les autorités se sont félicitées, vendredi 11 avril, de la confirmation la veille par le Sénat américain de Pete Peterson dans les fonctions de premier ambassadeur des Etats-Unis en République socialiste du Vietnam. « Il s'agit d'un développement positif des relations vietnamo-américaines », a commenté le ministère vietnamien des affaires étrangères. M. Peterson avait été nommé ambassadeur par Bill Clinton il y a un an mais la représentation américaine – ouverte en août 1995 – était jusqu'alors dirigée par un chargé d'affaires. Ancien prisonnier pendant la guerre du Vietnam, M. Peterson est partisan de ne pas vouloir « vivre dans le passé ». Il avait joué un rôle important dans la normalisation des relations entre Washington et Hanoï. – (AFP)

Le Danemark défie la Chine sur les droits de l'homme

GENÈVE. Le Danemark a défié Pékin en déposant, jeudi 10 avril, une résolution condamnant les violations des libertés en Chine devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Les Etats-Unis et neuf pays de l'Union européenne ont co-parrainé l'initiative danoise. La France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Grèce ont refusé de s'y associer, illustrant ainsi la persistance des divisions européennes sur la questions des droits de l'homme en Chine. Les autorités chinoises n'ont pas hésité à brandir la menace de représailles, allant jusqu'à avertir que la motion « serait pour le Danemark comme un rocher que l'on lève avant de le recevoir sur la tête ». – (AFP)

La coalition d'opposition serbe serait « menacée d'éclatement »

BELGRADE. La coalition d'opposition serbe Ensemble « est menacée d'éclatement », a estimé jeudi 10 avril un de ses chefs, Vuk Draskovic, qui en a rendu responsable son principal partenaire, le maire de Belgrade Zoran Djindjic. M. Draskovic a déploré que M. Djindjic ait eu des « contacts secrets » avec le président Milosevic pendant les manifestations anti-gouvernementales qui ont mobilisé pendant trois mois des dizaines de milliers de personnes. M. Djindjic a fini par admettre dans un entretien publié jeudi par le quotidien indépendant Blic qu'il avait rencontré M. Milosevic mais il s'est refusé à dévoiler la teneur de ses propos. Les deux dirigeants croisent également le fer au sujet de la désignation du candidat de la coalition à l'élection présidentielle en Serbie, qui doit avoir lieu avant la fin de l'année. – (AFP)

Dialogue de sourds entre Israël et l'Union européenne

LA HAYE. Le premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou a rejeté, jeudi 10 avril, le « code de conduite » proposé par l'Union européenne (UE) pour sortir les négociations israélo-palestiniennes de l'impasse. En visite à La Haye, où il a rencontré le premier ministre néerlandais Wim Kok qui assure la présidence de l'Union européenne, M. Nétanyahou a estimé que le rôle des Européens au Proche-Orient devait être « essentiellement économique ». Il a d'autre part souhaité que la démarche européenne soit « plus équilibrée », reprochant ainsi implicitement à l'UE des inclinations pro-palestiniennes. Ce terme a aussitôt été qualifié d'« inconvenant » par le ministre néerlandais des affaires étrangères, Hans Van Mierlo. – (AFP)

L'OMC s'attend à une hausse des échanges internationaux en 1997

GENÈVE. Après une croissance de 4 % en volume en 1996, le commerce mondial des marchandises devrait poursuivre sa progression, constate l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans son rapport annuel sur l'évolution des échanges internationaux, publié jeudi 10 avril à Genève. Certes, le taux de croissance de la production mondiale a un peu baissé, pour la deuxième année de suite, mais il est resté « très supérieur » au taux enregistré pendant les quatre premières années de la décennie, indique le rapport. En valeur, précise l'OMC, les exportations mondiales ont pour la première fois franchi la barre des 5 000 milliards de dollars pour se chiffrer à 5 100 milliards exactement. Pour 1997, l'OMC prévoit « une légère accélération ». – (Corresp.)

Les fonctionnaires russes devront déclarer leur patrimoine

MOSCOU. Boris Eltsine a affirmé, jeudi 10 avril, que les commandes d'Etat seront menées sur appel d'offres « à partir du 1^{er} mai », mais n'a pas fixé de date pour la « prochaine » entrée en vigueur d'une autre mesure anti-corruption annoncée. Cette dernière oblige les fonctionnaires à déclarer leurs revenus et patrimoine, ainsi que ceux des membres de leurs familles. Le président russe tente de relancer une campagne anti-corruption au moment où chacun s'accorde en Russie pour dire que l'ampleur de la corruption « de routine » y croît depuis cinq ans. – (Corresp.)

DEPÊCHES

■ **EUROPE** : le Parlement européen a adopté, jeudi 10 avril 1997, à une large majorité le rapport de Noël Mamère (Convergence, écologie, solidarité), membre du groupe des Verts, demandant des réductions substantielles (dix fois moins pour le souffre) des particules polluantes contenues actuellement dans les carburants à l'horizon 2005. La position des eurodéputés est très éloignée de celle de la Commission de Bruxelles et des entreprises de raffinage. – (Corresp.)

■ **Ronald Freeman, premier vice-président** de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), a annoncé, mercredi 9 avril, son intention de quitter l'institution, dès que son successeur serait nommé. M. Freeman va rejoindre la Banque d'investissement Salomon Brothers, pour laquelle il travaillait avant de participer à la création de la BERD, en 1991.

■ **IRAK** : pour la première fois, Bagdad a violé, mercredi 9 avril, l'embargo aérien qui lui a été imposé, entre autres sanctions, en août 1990 par le Conseil de sécurité de l'ONU, en faisant décoller à destination de l'Arabie saoudite un avion transportant cent quatre pèlerins. Le département d'Etat a annoncé que les Etats-Unis allaient se plaindre « dans le cadre de l'ONU ». D'autre part, la CIA a rendu publique mercredi une série de documents révélant les défaillances du renseignement américain concernant le dépôt de Khamisiyah (Irak) dont la destruction après la guerre du Golfe a peut-être exposé des soldats américains à des agents chimiques. – (AFP)

La pratique de la torture tend à se développer dans le monde, selon les Nations unies

Un rapport incrimine notamment la légitimité des châtiments corporels dans certains pays islamiques

Le rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU, le Britannique Nigel Rodley, a présenté récemment à Genève son

rapport sur la torture dans le monde. Ce texte ne prétend pas être exhaustif, M. Rodley n'ayant pas pu réunir des informations sur cer-

tains pays, et d'autres Etats comme le Burundi, le Rwanda et des pays du Proche-Orient ayant déjà fait l'objet de rapports spéciaux de l'ONU.

GENÈVE

de notre correspondante

La pratique de la torture est toujours aussi répandue dans le monde. Elle a même tendance à augmenter sérieusement du fait des châtiments corporels pratiqués dans des pays islamiques comme les territoires afghans contrôlés par les talibans, l'Arabie saoudite ou le Pakistan. Le rapporteur spécial britannique, Nigel Rodley, a estimé, dans le rapport annuel qu'il vient de présenter à la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève, qu'il ne peut accepter que des actes tels que « la lapidation à mort, la flagellation ou l'amputation des oreilles, des mains ou des membres... » soient autorisés par la loi. Il a tenu à préciser que ces châtiments inhumains ne figurent pas dans la législation d'un grand nombre de pays membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Sur le reste de la planète, ce sont toujours les détenus politiques et les suspects qui sont le plus souvent torturés.

En Chine, les mauvais traite-

ments sont infligés « de manière courante et systématique » dans les centres de détention et les commissariats de police. C'est au Tibet que ces supplices sont particulièrement cruels. La torture est, selon M. Rodley, également pratiquée de manière systématique en Indonésie. Dans une quasi-impunité, les forces de sécurité de Djakarta peuvent « frapper les victimes sur tout le corps à coups de poing, avec des morceaux de bois, de barres de fer, de câbles métalliques, de bouteilles ou de pierres, les brûler avec des cigarettes, leur appliquer des décharges électriques, les violer et leur faire subir d'autres violences sexuelles, les suspendre par les chevilles, les priver de sommeil et de nourriture ».

Ces pratiques ont également cours à Bahreïn et au Bangladesh. L'Inde n'est pas épargnée : entre autres, les forces de sécurité du Jammu et Cachemire martyrisent leurs détenus de diverses manières, surtout à coups de décharges électriques, et ont l'habitude de les violer. Il ressort de ce rapport que, partout où l'on dé-

plore la torture, les sévices sexuels sont monnaie courante.

L'Irak et l'Iran font partie des pays où la Commission des droits de l'homme recense régulièrement des cas de torture. La Birmanie figure en bonne place au palmarès des pays tortionnaires. La République de Corée est à peine logée à meilleure enseigne.

En Afrique, les exactions sont systématiques dans de nombreux pays. Au Nigeria, les détenus politiques sont régulièrement torturés et peuvent demeurer indéfiniment au secret. Mais, selon le rapport de l'ONU, c'est au Kenya que les supplices de tous ordres, et plus spécialement les sévices sexuels, sont les plus sadiques.

En Europe, la Turquie est le pays auquel on reproche le plus la torture institutionnalisée. L'ex-Yougoslavie est dénoncée en raison des sévices subis par les Albanais de souche au Kosovo. La situation est loin d'être satisfaisante dans les pays de l'Est, notamment en Roumanie où les détenus sont parfois soumis à des tortures. Les sévices subis par de jeunes recrues russes

ont d'autre part été dénoncés à Genève par la FIDH. Le Comité des mères de soldats russes affirme recevoir, chaque année, plus de dix mille plaintes de jeunes, qui sont régulièrement battus, brûlés à la cigarette, soumis à toutes sortes d'humiliations sexuelles, violés. En outre, la pénurie de nourriture, l'absence de soins médicaux et la violence généralisée, laissent des séquelles graves et le taux de suicides parmi les soldats est en augmentation constante.

Depuis la chute des régimes dictatoriaux et militaires en Amérique latine, souligne le rapport Rodley, la situation s'est améliorée mais la torture n'a pas disparu. Pour ne citer qu'un exemple, au Guatemala, on déplore dans les prisons et les commissariats des sévices et des viols des opposants politiques. M. Rodley fait aussi état de quelques cas de torture isolés à Cuba, et de fréquentes brutalités « entraînant des traumatismes dont sont victimes les personnes détenues pour interrogatoire ».

Isabelle Vichniac



ÉCOUTES L'ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, devait être entendu, vendredi 11 avril, par le juge d'instruction de l'affaire des

écoutes de la cellule de l'Élysée, Jean-Paul Valat. Malgré l'avis contraire du premier ministre, M. Ménage a décidé de s'affranchir du secret-défense. ● DANS UN EN-

TRETIEN AU MONDE, M. Ménage affirme qu'il « doit des explications à la justice et à l'opinion ». « L'appréciation de l'opportunité de telle ou telle écoute n'était pas une ap-

préciation souveraine de la cellule mais une appréciation collective de l'appareil du gouvernement », précise-t-il. ● ENTENDU PAR LE JUGE, mercredi 9 avril, l'ancien chef de la

cellule, Christian Prouteau, a affirmé que M. Ménage était le « Monsieur M. » destinataire des notes trouvées dans ses archives. (Lire aussi notre éditorial p. 15.)

Gilles Ménage estime qu'il « doit des explications » à la justice

L'ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, qui a décidé de s'affranchir du secret-défense, affirme que les écoutes téléphoniques relevaient d'une « appréciation collective de l'appareil du gouvernement », et qu'il ne s'occupait pas de leur « gestion »

L'ANCIEN DIRECTEUR de cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, doit être entendu, vendredi 11 avril, par le juge d'instruction chargé de l'affaire des écoutes de l'Élysée, Jean-Paul Valat. Au terme de quatre ans d'instruction et malgré l'avis contraire du premier ministre, M. Ménage a décidé de s'affranchir du secret-défense.

« Dans quelles conditions avez-vous invoqué le secret-défense, au début de l'instruction du juge Valat ?

— Lorsque j'ai reçu ma première convocation chez le juge, j'ai interrogé le gouvernement de l'époque. J'ai d'abord appelé le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, puis le directeur de cabinet d'Edouard Balladur, Nicolas Bazire. On m'a indiqué que je devais opposer le secret-défense. Je l'ai fait, puis j'ai rendu compte au gouvernement.

— Pourquoi avez-vous décidé de passer outre ?

— Le 4 mars, on a franchi un cap avec l'arrêt de la Cour de cassation, qui a décrété que dans cette affaire, le délit d'atteinte à la vie privée n'était pas prescrit. J'ai alors fait deux constats. Le premier, c'est que le se-

cret-défense est considéré, par le juge, comme un moyen d'échapper aux investigations légitimes de la justice, même s'il est fait, non pour me protéger moi, mais pour protéger le système et les acteurs qui ont concouru aux décisions sur les écoutes téléphoniques. Le second, c'est que le secret rend impossible l'exercice des droits de la défense dans un système d'instruction contradictoire. J'ai donc demandé au premier ministre la levée du secret, ce qu'il a refusé.

« J'ai décidé de passer outre parce que je dois des explications à la justice et à l'opinion. Je dois à François Mitterrand d'éviter qu'il soit sali comme il l'est actuellement. Je dois à ceux qui ont agi de pouvoir être jugés à l'aune de leurs responsabilités exactes. Actuellement, en raison du secret, cette affaire est devenue l'affaire de la cellule de l'Élysée, sans que l'on considère les autres acteurs. Le pouvoir de décision et de contrôle était du ressort du premier ministre, du ministre de la défense et du Groupe interministériel de contrôle (GIC). Les fonctionnaires et les hommes politiques doivent assumer leurs responsabilités.

— Avez-vous eu des contacts avec le premier ministre depuis que vous

avez décidé de vous affranchir de ce secret ?

— Non, je lui ai simplement envoyé, par correction, mon communiqué avant de le diffuser à la presse. Je sais qu'il existe une sanction pénale, mais c'est un faux problème. Je ne m'affranchis du secret que pour la période de l'instruction, de 1983 à 1986. Je doute, en outre, que la sécurité ou l'anonymat des personnes du GIC, voire l'intérêt supérieur de l'Etat, soient menacés par des faits qui remontent à plus de douze ans. Je rappelle, enfin, que le juge a interrogé des généraux de l'armée de terre ou de gendarmerie, deux directeurs de cabinet et un ministre de la défense et qu'aucun n'a invoqué le secret-défense. Pour suites ou pas, il faudra m'expliquer pourquoi ces personnes n'ont pas été rappelées au respect de la loi par le premier ministre.

— Que pensez-vous de la mission confiée, par Alain Juppé, à la commission de contrôle présidée par Paul Bouchet ?

— C'est une procédure pleine de dangers. Ma première crainte, c'est qu'il y ait un tri : si l'on soustrait au juge des écoutes GIC non trafiquées

trouvées dans les archives de M. Prouteau, on va grossir l'effet négatif du travail de la cellule. Ma deuxième crainte, c'est que Paul Bouchet a déclaré qu'il allait déterminer si ces écoutes sont illégales, ce qui ne veut rien dire puisqu'en 1985 toutes les écoutes étaient illégales. Il veut en

« Je dois à ceux qui ont agi de pouvoir être jugés à l'aune de leurs responsabilités exactes »

fait parler d'écoutes illégitimes, mais en fonction de quels critères ? Une commission administrative ne peut pas se substituer à la justice. Ma troisième crainte, c'est que j'ai été très choqué par les méthodes de M. Bouchet lorsqu'il a fait son premier rapport, en 1993. Je n'ai jamais été entendu, l'enquête n'était pas

contradictoire et il en a tiré souverainement, sans débat, des conclusions péremptoires sur les « graves dysfonctionnements » de la cellule.

— Quelle connaissance exacte aviez-vous, en tant que directeur de cabinet de François Mitterrand, des activités de la cellule, et notamment du choix des personnes placées sur écoutes ?

— Je ne m'occupais pas de la gestion des écoutes, je n'étais pas chargé de les demander et je ne recevais pas systématiquement toutes les productions. J'étais simplement informé quand il y avait un problème. J'avais une connaissance par « objectif », par préoccupation, plutôt que par demande d'écoutes. Je n'ai jamais dit au juge d'instruction que je n'étais pas au courant, je lui ai simplement dit que j'avais beaucoup d'autres choses à faire et je ne m'en occupais pas au jour le jour. Je serais incapable d'expliquer au cas par cas ce qui s'est passé. En revanche, je sais qu'à l'époque ni Jean-Louis Bianco, ni Jean-Claude Colliard, ni moi-même n'avons été alertés par qui ce soit des dysfonctionnements éventuels de la cellule.

— On sait que la cellule a écouté

plus de deux cents personnes, des écrivains, des journalistes ou des avocats. Diriez-vous aujourd'hui que ces écoutes étaient nécessaires à la sûreté de l'Etat ?

— Je dirais simplement que l'appréciation de l'opportunité de telle ou telle écoute n'était pas une appréciation souveraine de la cellule, mais le résultat d'une procédure qui passait par Maignon et par le ministère de la défense. C'était donc une appréciation collective de l'appareil du gouvernement et non une appréciation arbitraire faite dans un coin. Maignon et la défense avaient le double de la production, ils savaient très bien ce qu'il y avait dans les écoutes, ils avaient donc les moyens de contrôler la cellule. Maignon a d'ailleurs parfois dit qu'il n'appréciait pas et à ce moment-là, on en discutait. Ce n'était pas des demandes d'écoutes traitées de manière clandestine, en dehors de toute règle, puisqu'il y a eu débat. D'ailleurs, on va probablement trouver une explication satisfaisante pour 90 ou 95 % des cas. »

Propos recueillis par Anne Chemin

Code pénal et atteinte au secret

● L'atteinte au secret défense : l'article 413-10 du code pénal dispose qu'« est puni de sept ans d'emprisonnement et de 700 000 francs d'amende le fait, par toute personne dépositaire, soit par état ou profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire ou permanente, d'un renseignement, procédé, objet, document, donnée informatisée ou fichier qui a un caractère de secret de la défense nationale, soit de le détruire, détourner, soustraire ou de le reproduire, soit de le porter à la connaissance du public ou d'une personne non qualifiée. Est puni des mêmes peines le fait, par la personne dépositaire, d'avoir laissé détruire, détourner, soustraire, reproduire ou divulguer le renseignement, procédé, objet, document, donnée informatisée

ou fichier visé à l'alinéa précédent. Lorsque la personne dépositaire a agi par imprudence ou négligence, l'infraction est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende » ● L'atteinte à la vie privée : l'article 226-1 du nouveau code pénal dispose qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie d'autrui en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ; en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ».

« Monsieur M » ? « C'est Gilles Ménage », précise le préfet Prouteau

CHRISTIAN PROUTEAU A été entendu le 9 avril, pour la deuxième fois en une semaine, par le juge parisien Jean-Paul Valat, chargé d'instruire, depuis 1993, le dossier des écoutes de la cellule dite antiterroriste de l'Élysée. Mis en examen depuis le 8 décembre 1994, il avait déjà été longuement interrogé le 3 avril.

Le juge Valat s'est livré à un minutieux travail de recoupement entre les relevés des écoutes téléphoniques pratiquées par l'ex-cellule de l'Élysée et les archives personnelles de son ancien chef. Il en ressort que M. Prouteau ne peut plus prétendre avoir ignoré les écoutes qui sont au cœur de l'instruction judiciaire pour atteinte à l'intimité de la vie privée. Le juge Valat a, par exemple, retrouvé la mention « Benet », début 1986, sur l'agenda élyséen de M. Prouteau, tenu par sa secrétaire, Patricia. Or il s'agit du nom de code donné à notre collaborateur Edwy

Plenel par le Groupement interministériel de contrôle (GIC), chargé d'écouter la ligne de son domicile à la demande de la présidence de la République.

Face aux questions du juge, M. Prouteau a semblé hésiter sur la ligne de défense à adopter. Dans certains cas, il a paru vouloir reconnaître les faits, admettant, ainsi, que l'écrivain Jean-Edern Hallier avait été surveillé parce qu'« on considérait que, du fait de son agitation, [il] posait un problème » pour la sécurité de François Mitterrand. Dans d'autres cas, alors même qu'il venait d'admettre certaines écoutes et que le juge lui demandait directement : « Pourquoi écoutiez-vous ces personnes ? », il s'est contenté de déclarer : « Je ne me souviens pas. »

Les variations de M. Prouteau sur la question du secret-défense ont aussi provoqué l'étonnement du juge Valat : l'ancien conseiller a parfois invoqué le secret pour ne pas ré-

pondre, alors même qu'il l'a transgressé à d'autres moments en admettant la réalité de certaines écoutes. Interrogé sur cette contradiction, M. Prouteau a répondu que, dans les cas où il s'affranchissait du secret-défense, c'est « parce que là il est manifeste que c'est moi qui ai demandé ces écoutes. »

Ce nouvel interrogatoire de M. Prouteau a mis en évidence une opposition latente avec Gilles Ménage. Evoquant la mention manuscrite « Vu Monsieur M » présente sur certains documents saisis dans les archives de M. Prouteau, le juge Valat lui a demandé : « Qui est Monsieur M ? ». Réponse : « Il s'agit de Gilles Ménage. La mention "Vu Monsieur M" est de ma main. Elle signifie que j'ai vu la note, que j'ai demandé qu'elle soit transmise à Gilles Ménage. » A un autre moment de l'interrogatoire, M. Prouteau a déclaré à propos de M. Ménage : « Lui, c'est lui. Moi, c'est moi ».

Comment Maignon brouille le débat sur la légalité des activités de la cellule de l'Élysée

ENTREPOSÉS par l'ancien chef de la cellule dite antiterroriste de l'Élysée, Christian Prouteau, les documents relatifs aux écoutes téléphoniques découverts le 19 fé-

ANALYSE

L'invocation du secret-défense biaise le débat

vrier dans un garage de Plaisir (Yvelines) résultent-ils de procédures conformes à un usage légitime du secret-défense, ou bien d'un usage dévoyé de ce dernier ? A lire le communiqué diffusé le 8 avril par Maignon, ce débat crucial – légalité ou légitimité des pratiques de la cellule ? – apparaît d'ores et déjà mal engagé.

Le 21 mars, le juge de Versailles Jean-Michel Charprier, chargé d'instruire l'information judiciaire ouverte pour « vol et recel de documents susceptibles de porter atteinte aux intérêts de la nation » après la découverte des archives personnelles du préfet Prouteau, avait en effet demandé au premier ministre de lui indiquer si ces documents de diverse nature relevaient effectivement du secret-défense. Une partie d'entre eux avaient été saisis par des policiers de la DST qui avaient invoqué leur apparente classification secret-défense pour les soustraire au magistrat.

Or, le communiqué diffusé le 8 avril par les services d'Alain Juppé est, à la prendre au pied de la lettre, en retrait par rapport à la requête du juge Charprier : après avoir fait examiner les documents en question par des personnes ha-

bitilées au secret-défense et par la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), « le premier ministre, précise le communiqué, demandera que tous les relevés d'écoutes qui ne relèveraient pas des procédures du GIC [le Groupement interministériel de contrôle, chargé d'opérer les écoutes administratives sous la responsabilité de Maignon] soient remis sans délai au juge d'instruction, nul ne pouvant se prévaloir du secret-défense sur des pièces n'entrant pas strictement dans les procédures légales ».

Le défenseur du préfet Prouteau, M^e Francis Szpiner, s'est aussitôt engouffré dans la brèche : « Le premier ministre a demandé de vérifier si toutes les procédures légales concernant les écoutes, dont on aurait pu retrouver copie dans les archives de Christian Prouteau, étaient passées par le GIC (...). Pour moi, une écoute qui est passée par le GIC est une écoute qui est protégée par le secret-défense, a-t-il déclaré le 9 avril sur Europe 1. Toutes les écoutes ordonnées, demandées par M. Prouteau, sont passées par le GIC, donc elles sont couvertes par le secret-défense. »

En d'autres termes, le recours au GIC légitimerait les écoutes pratiquées par la cellule en dehors de toute considération intéressant la défense nationale et la sûreté de l'Etat, c'est-à-dire les seuls domaines pour lesquels s'impose le respect du secret-défense. Y compris, donc, celles opérées sur les lignes de journalistes, d'avocats et de comédiens pour des motifs relevant essentiellement de la police politique ou de l'espionnage à des fins privées. L'invocation du secret-défense pour justifier la ré-

gularité des écoutes élyséennes – « légales » parce que réalisées au GIC, où la cellule disposait d'un contingent de vingt lignes – biaise le débat sur des pratiques qui n'ont, à l'évidence, pas concerné la défense nationale.

Interprétée de manière réductrice, l'enquête diligentée par Maignon méconnaîtrait le « bon usage du secret-défense » qu'a finalement préconisé, après bien des tergiversations, la CNCIS. Interrogé, le 30 novembre 1993, par le juge Jean-Paul Valat, le président de la commission, Paul Bouchet, avait d'abord invoqué le secret-défense, pour la première fois dans cette affaire et « de son propre chef », en refusant de communiquer au magistrat les conclusions de l'enquête administrative qui lui avait été demandée par le premier ministre Pierre Bérégovoy après la publication par *Libération* des premiers comptes rendus d'écoutes attribués à la cellule.

« PROTECTION D'INTÉRÊT PRIVÉ »

S'agissant de « la cellule antiterroriste dite de l'Élysée », la commission soulignait, dans le rapport pour 1993, que le recours au secret-défense doit être « sans équivoque » : « L'obligation de respecter le secret-défense, légitimement imposée à ses détenteurs, ne saurait avoir pour objet ni pour effet d'assurer l'impunité aux responsables d'actes illégalement commis. »

L'affaire Schuller-Maréchal a ensuite donné l'occasion à la CNCIS, dans son rapport pour 1995, de qualifier d'« agissements déloyaux » la procédure utilisée par le patron de la police judiciaire pour demander d'extrême urgence une interception de sécurité sur la ligne de

Jean-Pierre Maréchal, beau-père du juge Eric Halphen. Alors qu'il s'agissait, en fait, du « premier acte d'une machination destinée à écarter ce magistrat de l'instruction d'un dossier compromettant pour le conseiller général Didier Schuller », la demande d'écoute avait laissé croire qu'il était question d'une simple affaire d'extorsion de fonds en bande organisée. La CNCIS estimait que cette écoute avait été

blique est utile pour faire respecter l'application loyale de la loi. »

Interrogé le 11 avril 1996 par le juge Valat, M. Bouchet avait cependant continué d'indiquer qu'il n'entendait pas demander officiellement la levée du secret-défense sur l'ensemble des « interceptions » attribuées à la cellule, entre 1983 et 1986, au motif que l'enquête réalisée en 1993 par la CNCIS concerne « le fonctionne-

Les documents seront expertisés par le GIC

Conformément à la demande de Maignon, les documents saisis dans les archives du préfet Christian Prouteau vont être examinés par les fonctionnaires du Groupement interministériel de contrôle (GIC). Les personnels de cet organisme, placé sous l'autorité du premier ministre et chargé des écoutes, sont en effet habilités au secret-défense. Remontant à la précédente décennie, les documents seront expertisés afin d'établir si leur présentation (tampons, système de datation, etc.) correspond à celle alors en vigueur au GIC. Avant la loi du 10 juillet 1991, les écoutes gouvernementales n'avaient pas de base légale : le GIC opérait sur le fondement d'une « décision » prise le 28 mars 1960 par le premier ministre Michel Debré et, elle-même, classée « Très secret ». Dans la mission qui vient de lui être confiée, le GIC devra examiner, sinon ce qui ressort des « procédures légales » évoquées par Maignon, du moins ce qui s'inscrit dans la conformité de la réglementation alors en vigueur.

demandée dans des conditions qui « ne satisfont pas à l'obligation de loyauté ». La commission avait défini « la conception qu'elle se fait d'un juste usage du secret-défense » : « L'obligation de respecter ce secret est non seulement légale (...) mais pleinement légitime lorsqu'il est conforme à son objet (...). En revanche, le secret doit pouvoir être levé, comme il l'a été dans l'affaire Schuller-Maréchal, si son maintien n'aurait d'autre justification que de couvrir indûment des agissements dont la révélation pu-

ment général du GIC et l'anonymat de ses fonctionnaires ». Cette attitude de M. Bouchet a été formellement contestée, devant le juge Valat, par les avocats du Monde, partie civile dans le dossier.

Dans un récent entretien à *Libération*, publié le 8 avril, jour du communiqué de Maignon, M. Bouchet a toutefois suggéré une levée partielle du secret-défense : « Ce qui est anormal, c'est l'usage déloyal des écoutes par la cellule antiterroriste de l'Élysée, qui a dérivé de la protection de l'intérêt

public à la protection d'un intérêt privé. Tel est le cas d'écoutes de journalistes pratiquées pour couvrir des agissements illégaux dans l'affaire des Irlandais de Vincennes, qui impliquait des membres de la cellule elle-même. » Au lendemain de la saisine de sa commission par Maignon, M. Bouchet nous a confirmé sa position : « Je suis favorable au renforcement du secret-défense quand il est utilisé de manière légale et qu'un but légitime a été poursuivi. Mais, si un abus du secret-défense légalement demandé est constaté, nous sommes en faveur de la levée du secret-défense afin de ne pas couvrir des choses qui ne devraient pas l'être. »

Pour l'heure, les services du premier ministre n'ont pas jugé bon de lever le secret-défense sur les documents issus du GIC emportés par la DST. Un procès-verbal établissant la liste des pièces saisies par le service de contre-espionnage a cependant été versé dans la procédure du juge Charprier : il s'agissait plus particulièrement de deux registres portant des relevés quotidiens d'écoutes et comportant des noms de code, ainsi que d'une série de comptes-rendus et de transcriptions d'interceptions téléphoniques portant également des mentions codées.

A l'issue de la phase d'expertise des documents (lire ci-contre), la commission donnera un avis sur les conclusions des fonctionnaires du GIC. Elle aura alors l'occasion de se prononcer sur la conformité des pièces saisies à la réglementation de l'époque, ainsi que sur leur légitimité au regard du secret-défense et de l'usage qui en a été fait.

Erich Inciyan



Les fidèles de François Mitterrand dénoncent un « Watergate posthume »

DEUX PROCHES de Lionel Jospin ont réagi, jeudi 10 avril, à l'intention de Gilles Ménage, ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, de « s'affranchir de l'obligation » de secret-défense dans l'affaire des écoutes de l'Élysée. « Si l'initiative de Gilles Ménage peut contribuer à faire connaître la vérité, c'est un événement très important », a assuré Claude Estier, un fidèle de l'ancien chef de l'Etat, président du groupe socialiste du Sénat. De son côté, Daniel Vaillant, numéro deux du PS, a déclaré sur RMC que « si cet appel de M. Ménage à M. Juppé permet au gouvernement de prendre enfin la décision de lever partiellement, et non pas partialement, le secret-défense cela aurait au moins une vertu. Mais il vaudrait mieux qu'il ne soit pas poussé jusque-là ».

Estimant qu'il peut « y avoir utilisation abusive du concept de secret-défense », M. Vaillant a repris à son compte la proposition de Robert Badinter, ancien président du Conseil constitutionnel, de créer « une autorité indépendante », afin de réglementer l'utilisation du secret-défense, en évitant d'en faire « une commodité administrative » permettant d'« échapper à l'action de la justice ».

MALAISE

Mercredi, le bureau national du Parti socialiste avait « confirmé » la position de Lionel Jospin en faveur d'une levée du secret-défense dans l'affaire des écoutes de l'Élysée. En rendant compte des travaux de la presse, M. Vaillant a souligné que les socialistes accepteraient « une levée partielle, mais non partielle », du secret-défense. Minimisant le différend avec Michel Charasse, qui avait présenté ses « regrets » à M. Jospin (*Le Monde* du 10 avril) dans une lettre que le premier secrétaire a lue au bureau national, M. Vaillant a indiqué, comme devait le faire ensuite le sénateur du Puy-de-Dôme, que l'incident était « clos ».

Pourtant, un certain malaise était perceptible lors de cette réunion du bureau national, comme à chaque fois qu'un événement de l'actualité oblige le PS à s'interroger de nou-

veau sur le bilan de François Mitterrand. Plusieurs intervenants ont souligné que les socialistes devaient éviter de tomber dans ce « piège », en réveillant des fractures réelles ou masquées autour de l'action de l'ancien président. Plusieurs fidèles de François Mitterrand sont ainsi « montés au créneau » sur ce thème.

Paul Quilès a rappelé le climat des années 1982-1983 et « le procès en illégitimité » intenté alors à François Mitterrand. Mettant en garde contre toute « confusion », l'ancien ministre de la défense a distingué le secret-défense, auquel le PS reste attaché, les écoutes téléphoniques, réglementées en 1991, et la cellule antiterroriste, dissoute par l'ancien président en 1988.

APPEL À L'UNITÉ

Louis Mermaz a invité ses amis à s'épargner tout « affrontement » sur le bilan de François Mitterrand. Daniel Percheron, premier secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais, la première du PS, a redouté que la droite ne tente de monter une sorte de « Watergate posthume ».

Dans le même esprit, Marie-Noëlle Lienemann a mis en garde contre les risques pour le PS de « se faire manipuler par la droite sur ce terrain » et a lancé un appel à « l'unité ». « Pour être professeur de morale, il faut avoir la voix pure », a lancé Henri Emmanuelli, s'exprimant selon des participants avec une colère contenue. Jack Lang a affirmé que « l'unité et la solidarité entre les socialistes étaient le ciment de nos victoires futures ». « S'il y a eu des erreurs, nous devons nous en servir pour construire le futur », a-t-il ajouté, en invitant chacun à faire l'introspection de son action antérieure.

« Je n'accepte pas qu'on mette sur le même plan les accroc qui ont pu être commis, s'ils ont été commis, et l'œuvre accomplie par Mitterrand et la gauche en faveur des libertés », a conclu l'ancien ministre de la culture, souhaitant visiblement que M. Jospin ne s'attarde pas sur le « droit d'inventaire ».

Michel Noblecourt

Jean Glavany maintient ses accusations sur les écoutes pratiquées avant 1981

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, Jean-Louis Debré a réagi, jeudi 10 avril, aux propos de Jean Glavany, député (PS) des Hautes-Pyrénées, selon lequel il y a eu des « manipulations » dans l'affaire des écoutes de la cellule antiterroriste de l'Élysée. L'ancien chef de cabinet de François Mitterrand avait affirmé, mercredi, que « les hommes de la DST ont passé avant le juge dans le garage où il y avait les archives [de Christian Prouteau] et ont expurgé les documents ».

M. Debré a démenti « formellement ces graves insinuations » et décidé de déposer plainte. Dans un communiqué, le ministre rappelle que « les fonctionnaires de la DST ont agi en permanence selon les instructions et sous le contrôle des magistrats, et ce dans le strict respect des lois de la République ». Il estime qu'« alléguer que des fonctionnaires, appartenant à un grand service de l'Etat aient pu se livrer à des manipulations est gravement diffamatoire ».

De son côté, M. Glavany a confirmé que François Mitterrand

avait été lui-même écouté avant 1981. Après le démenti apporté, mardi, par Valéry Giscard d'Estaing, qui menaçait de poursuivre en justice toute personne qui affirmerait qu'il y avait des écoutes téléphoniques commandées par l'Élysée entre 1974 et 1981, M. Glavany affirme, dans un entretien publié, vendredi, par le quotidien *Libération*, qu'il « éclaterait de rire s'il ne s'agissait pas de l'ancien président de la République ». « Je me souviens de la décision prise en 1981 par Gaston Defferre, alors ministre de l'intérieur, d'arrêter les écoutes politiques, puis de dissoudre les brigades opérationnelles de recherche des RG qui opéraient des écoutes illégales », affirme le député socialiste.

Pour le cas où il serait attaqué devant les tribunaux, il précise : « Je viendrai à la barre avec des policiers, qui, eux, ont le sens de l'Etat et de la République, pour témoigner. Ça ne me fait pas peur. Je suis sûr de ce que je dis. En tout cas, je n'encourage pas l'ancien président à porter plainte. Cela risque d'être cuisant pour lui. »

Les négociations ont repris entre les internes et le gouvernement

Les opposants au « plan Juppé » organisent une manifestation dimanche 13 avril à Paris

Les négociations ont repris entre le gouvernement et les internes en grève, au niveau technique. Après une première rencontre, mercredi

9 avril, entre des conseillers du ministre des affaires sociales et des délégués des internes et des chefs de clinique, de nouveaux entretiens

devaient avoir lieu, au même niveau, vendredi 11. Une manifestation est prévue dimanche 13 avril à Paris.

RENOUÉ discrètement, mercredi 9 avril, le dialogue entre le gouvernement et les internes devait continuer, vendredi 11 avril. Au terme de six heures de discussion, la première réunion de mercredi, qui rassemblait une délégation des grévistes et des conseillers du ministre des affaires sociales, a permis de réaliser « un travail technique approfondi » sur les conditions d'application de la réforme de la Sécurité sociale et a abouti à de « petites avancées », d'après les deux parties en cause. Mais celles-ci sont toujours en désaccord sur la question des reverses d'honoraires. Les internes demandent le retrait des sanctions financières collectives et un sursis de quatre ans avant l'application de ce mécanisme prévu en cas de dépassement des objectifs de dépenses médicales. Le gouvernement n'entend pas céder sur ce point et rappelle que les grévistes ont déjà obtenu un moratoire pour les sept premières années d'installation en ville.

Jeudi soir, les représentants des internes ont décidé de durcir leur

attitude, alors que, depuis le début de la semaine, la tendance générale est au reflux de la mobilisation sur le terrain. Pour maintenir la pression, l'intersyndicat national des internes des hôpitaux (Isnih) a appelé les internes et les médecins libéraux à une nouvelle journée « santé morte », lundi 14 avril, qui prendra la forme d'une grève des soins non urgents. Les internes ont aussi décidé de reconduire leur grève de « manière illimitée » et d'appeler à « manifester massivement » dimanche 13 avril.

SURSAUT DE MOBILISATION

Un mois après le déclenchement de leur action, les internes placent en effet leur espoir dans cette manifestation nationale contre « le rationnement des soins ». Ils en espèrent un sursaut de mobilisation de la part de tous les personnels du monde de la santé. Lancé d'abord par trois syndicats de médecins libéraux (CSMF, FMF et SML), opposés de longue date au « plan Juppé » et donc aux nouvelles conventions médicales si-

gnées avec l'assurance-maladie, ce nouveau rassemblement agrège ces syndicats, les internes mais aussi la Fédération CGT de la santé, le CRC-santé sociaux, la Fédération des mutuelles de France, l'intersyndicat des psychiatres publics de Paris, trois syndicats de biologistes, un syndicat de dentistes. Hostile également au plan Juppé, Force ouvrière a pris la décision d'apporter un soutien, sans participation, à la manifestation.

Pour répondre à ces critiques, Alain Juppé a déclaré, mercredi 9 avril à Auch, que, « si tout le monde fait preuve du sens des responsabilités, il n'y aura pas de versements collectifs qui pénalisent les meilleurs ». Dans le même temps, le premier ministre réaffirme, dans un entretien à paraître samedi 12 avril dans le *Figaro magazine*, que la réforme de la Sécurité sociale « ne sera pas remise en cause ». De son côté, le bureau national du Parti socialiste a publié, mercredi, un communiqué critiquant l'attitude du gouvernement. Estimant que la situation est « bloquée » et que « le gouver-

nement, qui semble jouer la stratégie du pourrissement du mouvement de grève des jeunes médecins, porte une lourde responsabilité dans cette évolution », le PS a demandé que le Parlement débattre d'une « véritable politique de santé donnant toute sa place au service public de la santé, notamment à l'hôpital ».

Sur le terrain, la journée « santé morte » organisée mercredi 9 avril a reçu un très faible écho, sauf dans quelques villes du Sud-Est. Si la mobilisation chez les internes reste forte à Paris et à Marseille, elle s'effrite dans les autres CHU. Après Caen, les internes de Toulouse ont décidé, jeudi 11 avril, de reprendre le travail. Ainsi, il n'y a plus que 17 CHU sur 26 touchés par la grève, selon le ministère des affaires sociales. De même source, la proportion de grévistes est tombée à 27 % chez les internes et à 4 % chez les chefs de clinique. En revanche, l'Isnih annonce un taux moyen national de 65 % de grévistes.

Alain Beauvère-Méry

Depuis 30 ans, nous perfectionnons la gestion de la retraite collective.

Après une phase de débats, d'écoutes et de discussions approfondies, indépendantes sur un sujet aussi important que celui de la retraite collective, nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle structure de notre groupe. Cette nouvelle structure, basée sur la structure de la gestion de la retraite collective, nous permet de garantir la sécurité de vos fonds de retraite collective et de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

Une double expérience : La gestion de la retraite collective est une expérience unique, qui nécessite une expertise et une expérience de longue date. Nous avons accumulé une double expérience : celle de la gestion de la retraite collective et celle de la gestion de la retraite individuelle. Cette double expérience nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

La gestion de la retraite collective est une expérience unique, qui nécessite une expertise et une expérience de longue date. Nous avons accumulé une double expérience : celle de la gestion de la retraite collective et celle de la gestion de la retraite individuelle. Cette double expérience nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

La gestion de la retraite collective est une expérience unique, qui nécessite une expertise et une expérience de longue date. Nous avons accumulé une double expérience : celle de la gestion de la retraite collective et celle de la gestion de la retraite individuelle. Cette double expérience nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

Une structure unique fédérant les meilleures expertises : Nous avons réuni les meilleures expertises de la gestion de la retraite collective et de la gestion de la retraite individuelle. Cette structure unique nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

La gestion de la retraite collective est une expérience unique, qui nécessite une expertise et une expérience de longue date. Nous avons accumulé une double expérience : celle de la gestion de la retraite collective et celle de la gestion de la retraite individuelle. Cette double expérience nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

La gestion de la retraite collective est une expérience unique, qui nécessite une expertise et une expérience de longue date. Nous avons accumulé une double expérience : celle de la gestion de la retraite collective et celle de la gestion de la retraite individuelle. Cette double expérience nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.



La raison est la base de toute action humaine. Elle nous permet de comprendre le monde qui nous entoure et de prendre des décisions éclairées. C'est pourquoi nous nous engageons à offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance, basée sur la raison et l'équité.



A qui d'autre parler fonds de retraite ?

qui garantissent les fonds de retraite. La structure de notre groupe est basée sur la structure de la gestion de la retraite collective et de la gestion de la retraite individuelle. Cette structure unique nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

La gestion de la retraite collective est une expérience unique, qui nécessite une expertise et une expérience de longue date. Nous avons accumulé une double expérience : celle de la gestion de la retraite collective et celle de la gestion de la retraite individuelle. Cette double expérience nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

La gestion de la retraite collective est une expérience unique, qui nécessite une expertise et une expérience de longue date. Nous avons accumulé une double expérience : celle de la gestion de la retraite collective et celle de la gestion de la retraite individuelle. Cette double expérience nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

La gestion de la retraite collective est une expérience unique, qui nécessite une expertise et une expérience de longue date. Nous avons accumulé une double expérience : celle de la gestion de la retraite collective et celle de la gestion de la retraite individuelle. Cette double expérience nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

La gestion de la retraite collective est une expérience unique, qui nécessite une expertise et une expérience de longue date. Nous avons accumulé une double expérience : celle de la gestion de la retraite collective et celle de la gestion de la retraite individuelle. Cette double expérience nous permet de vous offrir une gestion de la retraite collective de haute qualité et de haute performance.

VILLE Nouveau maillon dans la chaîne du social, la fonction de médiateur social concerne tous les domaines publics, des transports à l'éducation en passant par le loge-

ment, la santé, l'environnement, la sécurité. ● LEUR RÔLE est d'assurer une présence, d'écouter, de dialoguer, là où services publics et travailleurs sociaux ont perdu le contact

avec la population. Des formations commencent à se mettre en place pour ces emplois aux statuts divers et mal définis. ● A ROUBAIX, ils sont dix à avoir intégré le « terrain »,

après une formation de six mois. S'ils rencontrent l'écoute des jeunes, ils constatent les difficultés à se faire accepter par les structures existantes. ● A BEZONS, Louis Makayi,

médiateur du livre, va dans les écoles, les quartiers, les bibliothèques ou les maisons de retraite conter des histoires pour donner l'envie de la lecture.

Les médiateurs sociaux tentent d'établir un dialogue dans les quartiers

Impulsée à l'origine par des entreprises de service public, notamment de transports collectifs, l'expérience concernerait déjà plusieurs milliers de jeunes, chargés d'assurer une présence, d'écouter et de retisser un lien avec la population des zones défavorisées

IL Y A les agents de médiation, les agents de prévention, les agents d'accompagnement, les agents d'ambiance. Il y aussi les médiateurs urbains, les médiateurs sociaux, les médiateurs santé, les médiateurs éducatifs, les médiateurs de quartier. A Lyon, on a même vu des médiateurs techniques (des gardiens d'immeuble chargés de l'entretien technique). On les appelle parfois les « grands frères », mais l'expression est en déclin au profit des « messagers » - Créteil aura bientôt ses messagers du tri (d'ordures ménagères s'entend). Les initiatives fourmillent, qu'elles viennent d'associations, de villes, de conseils généraux, d'entreprises, d'offices HLM.

Nouveaux métiers ? Nouvelles fonctions ? Nouvelles filières ? Nouveau maillon dans la chaîne du social, en tout cas. Tous les domaines publics sont concernés, des transports à l'éducation en passant par le logement, la santé, l'environnement, la sécurité. D'une expérience à l'autre, les contrats, les profils, les formations varient. Mais les médiateurs sociaux ont un dénominateur commun : jeunes, issus de quartiers en difficulté, souvent d'origine maghrébine, ils ont pour rôle d'assurer une présence, d'écouter, de dialoguer, là où services publics et travailleurs sociaux ont perdu le contact avec la population.

L'idée est vieille de dix ans. La Générale de transport et d'industrie, VIA GTI, qui gère 125 réseaux de transport collectif, en reven-

dique la paternité : les premiers agents d'ambiance sont apparus dans sa filiale lilloise Transpole. Les entreprises de transport sont alors confrontées à un constat : dans les quartiers difficiles, la clientèle s'amenuise en raison de l'insécurité ; le dialogue ne passe plus entre le personnel et les jeunes ; il faut donc que des jeunes gens considérés comme modèles traduisent le langage de l'entreprise en langage de quartier.

« VALEURS RÉPUBLICAINES »

Le fossé se serait-il tellement creusé entre les populations défavorisées d'une part et les institutions et services publics d'autre part qu'il faille inventer un interface ? « C'est un constat d'échec flagrant des institutions », constate Florence d'Andréa, directrice de l'Ecole des citoyens, qui forme les cinquante « médiateurs de prévention et de médiation sociale » de la RATP. Et qui enseigne notamment les « valeurs républicaines ». « Toute cette action est sous-tendue par la citoyenneté », explique M^{me} d'Andréa. Sans philosophie, ça n'aurait pas de sens. »

Les jeunes gens sont en général recrutés en emploi de ville, et donc payés sur la base du SMIC. La plupart sont embauchés pour une période de deux à cinq ans, pendant laquelle ils suivent une formation. VIA GTI dispense sa propre formation, sanctionnée par le certificat de formation professionnelle d'agent de prévention et d'ambiance, en cours d'homologation



au ministère du travail. Plusieurs ministères sont ainsi sollicités. Celui de la jeunesse et des sports reconnaît des options « médiation » dans ses diplômes d'animateur. Celui de l'éducation nationale a un projet dans un lycée parisien, en partenariat avec l'Ecole des citoyens. Quelques universités dispensent des modules « médiation ». Il existe aussi des instituts et des organismes spécialisés.

Dispersé, le mouvement reste inquantifiable. Il est sûr, toutefois, qu'il existe déjà plusieurs milliers de jeunes médiateurs de quartier en France et que le phénomène

s'amplifie. Depuis six mois, un groupe informel réunissant des grandes entreprises publiques, VIA GTI et l'Union des transports publics, réfléchit à la manière d'étendre des opérations comme celle de Laval, où l'entreprise locale de transport (TUL), EDF-GDF, La Poste et France Télécom ont embauché six jeunes pour les représenter dans les quartiers difficiles.

Si les retombées sont difficiles à évaluer, les initiateurs sont en général satisfaits. « Il y a trois ans, les Courriers de Seine-et-Oise auraient dû fermer la ligne de bus qui mène à Chanteloup-les-Vignes faute de

clientèle, explique François Bes de Berc, directeur des ressources humaines de VIA GTI. Aujourd'hui, la ligne a regagné de la clientèle. Avec les agents d'ambiance, soit on stabilise les chiffres, soit on inverse les tendances. » Pour Gérard d'Andréa, président de la Fondation de la RATP pour la citoyenneté, l'objectif n'est toutefois pas là. « Si c'est pour améliorer le service à la clientèle, autant en faire un véritable métier, dit-il. Pour nous, il s'agit avant tout d'insérer les jeunes dans la société. »

« RISQUES DE CLIENTÉLISME »

Autant d'expériences que de « philosophies ». Si le conseil général des Hauts-de-Seine finance et gère 49 postes de médiateurs éducatifs dans 31 collèges, c'est avant tout parce que « le dispositif est très performant ». « Le succès nous étonne nous-mêmes, remarque Yves Nazé, directeur de l'action scolaire et éducative au conseil général. Les médiateurs ont participé à l'apaisement du climat social. » Il s'agit là de médiateurs « haut de gamme » : recrutés à un niveau bac + 2, ils reçoivent 6 621 francs net par mois, alors que la plupart de leurs « confrères » sont rétribués sur la base du SMIC.

« On assiste à une mercantilisation des relations sociales », constate Jean-Pierre Bonafé-Schmitt. Pour ce spécialiste de la médiation, juriste et sociologue au CNRS, il faut que s'engage une réflexion : « Aux Etats-Unis, on appelle ça des médiateurs communautaires. En France il y a toute sorte d'appel-

lation, ce qui montre qu'il y a une crise des modèles d'intégration. » Dans son dernier rapport (Le Monde du 18 mars), le Haut Conseil à l'intégration s'interroge : « Comment s'assurer de la légitimité des médiateurs en termes, notamment, de neutralité personnelle et d'adhésion aux valeurs de notre république ? (...) Comment éviter les risques de clientélisme ? » Des questions qui ne se posent pas sur le terrain, si l'on en croit Yves-Pascal Renouard, président de l'association roubaissienne Jeunes médiateurs santé (lire ci-dessous). « Quand je parle d'intégration aux jeunes médiateurs, ils me disent : "Ça fait longtemps qu'on met des frites dans le couscous." Ils ne se sentent pas du tout les représentants d'une communauté. »

D'autres critiques portent sur l'absence de politique globale. « Ces nouvelles fonctions, ce sont des soupapes pour que la vapeur sorte de temps en temps », note un acteur social. Un formateur de jeunes médiateurs va plus loin : « Ça marche grâce à l'investissement de quelques individus, des associations. Mais à partir du moment où une démocratie se sert du mouvement associatif pour régler les tensions, on casse le débat politique. » Certes. Mais, comme le remarque François Pernette, responsable de la politique de la ville à l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA) « ce n'est pas la panacée, mais on n'a pas trouvé mieux aujourd'hui ».

Marie-Pierre Subtil

Dix anciens « galériens » sillonnent les faubourgs de Roubaix pour prévenir la toxicomanie

ROUBAIX

de notre envoyée spéciale

Comme dit le chef d'équipe, Taha Belcagem, « la drogue, ils ne l'ont pas découverte dans les livres ». Laurent, lui, devait avoir « huit-neuf ans » la première fois

REPORTAGE

Les structures en place ne voient pas toujours d'un bon œil l'arrivée de non-professionnels

qu'il a vu « des mecs s'injecter ». « Ils me disaient que c'était des médicaments ; ils me demandaient de les aider, je tenais le garrot, se souvient-il. J'ai vu comment ils mouraient ; c'est atroce, le mec il se sent pas mourir. » Et il en a vu beaucoup mourir. De ses copains d'enfance, pour la plupart d'origine maghrébine, il a le comportement, les gestes, le langage. Plus une ambition : « Si je pouvais mettre un gros coup de frein à main sur cette merde [la drogue], dit-il, ce serait cool. On n'a pas le droit de les laisser se boussiller comme ça. »

Aujourd'hui, Laurent a vingt-cinq ans. Il passe ses journées - et

souvent ses soirées - à sillonner le quartier de l'Epeule, à Roubaix. Avec un mandat : écouter les jeunes, les informer, les aider, distribuer aux toxicomanes du matériel pour « se shooter propre », les orienter vers le Relais, un centre de soins spécialisé, toucher ceux qui n'iront jamais d'eux-mêmes dans une institution. Une chance, ce « boulot » ? « Une chance inouïe », répond-il. J'y croyais pas, parce que j'ai pas de diplômes : la sixième, j'y ai pratiquement pas été. Et maintenant je peux venir en aide aux gens sans qu'on me repousse, on m'écoute dans les institutions, je suis un acteur social. »

Ils sont dix, dont neuf d'origine maghrébine - huit garçons et deux filles, âgés de vingt-deux à vingt-huit ans -, basés dans des structures (centres sociaux, mission locale, centre d'activités sportives, office HLM) de Hem, Wattrelos ou Roubaix. Ils ne travaillent pas dans le quartier de leur enfance, mais pas loin. C'est un des critères de recrutement : les jeunes médiateurs santé ont tous « galéré » dans l'agglomération. Choisis pour leurs « compétences de communication de jeune à jeune », ils ont une pratique de deux ans minimum dans l'animation, au moins dix-huit mois d'ANPE derrière eux, une forte expérience de la vie associative. Après une formation de six mois, au cours de laquelle ils ont eu des contacts avec les douanes, les pompiers, la police, les animateurs sociaux, ils ont intégré le « terrain ».

UNE APPROCHE GLOBALE

Chérif, vingt-sept ans, n'arrête pas de la journée. Il a, certes, pour rôle de lutter contre la toxicomanie. Le docteur Michel Ghysel, député (RPR) et chef de file de la lutte contre la toxicomanie dans la région, a lancé l'association Jeunes médiateurs santé, dans le prolongement du Relais, pour trois raisons. Un : le toxicomane doit être écouté. Deux : la lutte est aussi l'affaire des jeunes. Trois : c'est une façon de leur donner des raisons d'exister.

Concrètement, la lutte passe par une approche globale de prévention, qui implique des tâches tous azimuts. Chérif remplit des CV,

prépare à des entretiens d'embauche, anime un atelier de théâtre pour les adolescentes, organise des soirées à thème pour les garçons, ramasse les seringues usagées, intervient dans les collèges, met en place des campagnes d'information sur le sida, accompagne les jeunes du quartier au cinéma, reçoit des sœurs ou des parents de toxicomanes qui viennent lui demander conseil.

« Au départ, les jeunes étaient méfiants, mais maintenant ils me font confiance », raconte Chérif. Dans le quartier, il y a un centre d'écoute pour toxicomanes, il y a des jeunes qui préfèrent venir me voir moi : ils ont l'impression que là-bas c'est trop professionnel, qu'ils doivent faire attention à ce qu'ils disent, alors qu'avec moi ils peuvent parler comme ils veulent. » Il va sans dire que toutes les structures existantes ne voient pas cela d'un très bon œil. « On se fait canonner par tous les milieux du social », re-

grette Omar. Affecté à la mission locale, il se sent frustré : « Ça ne passe plus entre la structure et les jeunes, dit-il. La mission locale est très mal vue, et ce n'est pas le médiateur qui y changera quelque chose, sauf s'il fait évoluer la structure. » D'aucuns jugeront ces propos bien ambitieux, venant d'un jeune de vingt-quatre ans, le baccalauréat pour seul bagage. Et pourtant, l'apparition de ces jeunes médiateurs est bel et bien révélatrice de manques. « On est en train d'inventer de nouvelles méthodes parce que le travailleur social s'est planté dans son action », résume le tuteur d'un des jeunes.

OPÉRATION EXPÉRIMENTALE

« A situation nouvelle, réponses nouvelles », confirme Didier Watine, directeur d'un centre social, les bonnes solutions ne seront pas trouvées par les structures mais par les jeunes. » Encore faut-il canaliser la fougue de ces nouveaux venus

dans le monde du social. « Ils donnent 100 % d'eux-mêmes, si ce n'est 200 %, on leur fait porter beaucoup de choses, constate Michèle Vermersch, chargée de mission au Centre régional de ressources pédagogiques. Ils sont toujours en porte-à-faux, on risque de les démolir, il faut faire attention à ne pas mettre trop de pression. »

Expérimentale, l'opération est d'autant plus suivie qu'elle est lourde : pour une durée de trente mois, son coût s'élève à 4 millions de francs, financés par huit sources différentes, de la ville aux conseils général et régional, en passant par différents ministères. Payés au smic, les dix médiateurs passent une journée par semaine en formation afin de préparer le brevet d'Etat d'animateur technique de l'éducation populaire et de la jeunesse (Beatep, niveau baccalauréat), l'organisme formateur, l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV),

ayant obtenu du ministère de la jeunesse et des sports la validation d'une option « médiation-animation ».

En décembre 1998, quand l'aventure sera terminée - du moins pour cette « promotion » -, les dix jeunes se présenteront sur le marché du travail muni d'un diplôme, s'ils l'ont obtenu. Les jeunes médiateurs n'ont en effet pas vocation à devenir de vieux médiateurs. « C'est un tremplin », résume Mustapha. Alors qu'auparavant ils « galéraient » de petit boulot en petit boulot, deux d'entre eux ont des projets de mariage dans l'année, et plusieurs envisagent de louer un appartement dans un quartier plus nanti que le leur. La preuve, comme l'explique Marie-Annie Sharma, de l'UFCV, qu'« ils vont forcément perdre la proximité de galère et de jeunesse qui fait leur spécificité ».

M.-P. S.

Louis, le « grand frère » de Bezons qui fait aimer les livres

« ET CRIC, ET CRAC, l'histoire commence, personne ne parle ! » Lorsque Louis se met à conter, l'inimaginable se produit : les enfants obéissent et se taisent. Pour prouver que le bonheur est dans la lecture, Louis Makayi roule sa bosse, menace de ses doigts crochus, laisse, jour après jour, éclater son énorme rire sardonique dans les six écoles élémentaires de Bezons (Val-d'Oise).

Ce diable de raconteur d'histoires, congolais à la carrure de rugbyman, coiffé par tous temps d'une casquette en toile, est médiateur du livre, l'un des douze formés par le ministère de la culture. Depuis 1993, la mairie de Bezons, qui l'emploie comme contractuel et le paye au SMIC, a recours aux talents de conteur de cet ancien peintre en bâtiment devenu bénévole puis salarié d'ATD-Quart monde parce qu'un jour il fut « fasciné de voir que les gens dans la misère, cassés socialement, peuvent prendre goût à discuter ». Très vite, Louis s'est vu chargé par l'association d'animer des bibliothèques de rue.

Lui dont les parents étaient illettrés n'oublie pas aujourd'hui de rendre hommage à l'« oncle technicien supérieur qui avait fait des études en France » chez qui il vécut, accédant par là-même à un univers où le livre avait sa place ; et plus encore à ce grand-père qui « canalisait » l'enfant terrible en lui contant des histoires d'animaux. « Il faisait toujours de

moi la hyène que l'on berne à la fin, pour m'apprendre à faire attention. »

La magie opère tout autant sur les petits de l'école élémentaire Karl-Marx, en plein quartier pavillonnaire de Bezons. Ryad, dont l'état du jean et les cheveux en bataille laissent deviner l'intense activité, estime que le passage de Louis, « c'est reposant » : « Le maître, il répète cinq fois la même chose et après on est stressé. Louis, il raconte bien. Il fait peur. C'est mieux que les contrôles, et même mieux que la télé, des fois. » Il faut voir avec quelle jalouse véhémence les enfants défendent l'entrée de la bibliothèque aux malheureux dont ce n'est « pas le tour de Louis ». Christine, institutrice en cours préparatoire, se dit persuadée que le plaisir d'écouter une histoire leur donnera l'envie d'« aller à la lecture par eux-mêmes ».

ATTROUPÉMENT AU PIED DES BARRES

Louis Makayi a engrangé d'autres victoires, comme celle du maintien en éveil des pensionnaires de la maison de retraite, où il va conter une fois par mois. « Cela faisait longtemps qu'une bibliothécaire allait y faire des lectures mais en dix minutes certains s'assoupissaient. On m'a proposé de venir conter, et ça a marché ! » Autre épreuve de vérité, son implantation dans trois des cités de la ville, qu'il sillonne à jours fixes avec ses caisses de plastique remplies de livres.

Aux « Lilas », son arrivée provoque un attroupement d'enfants et de mères, un enchevêtrement de VTT et de poussettes. Louis s'installe dans un square, entre barres d'immeubles et box de voitures, sort ses livres, incite les plus grands à lire des histoires à haute voix, tente, avec une infinie patience, de récupérer les ouvrages prêtés : « Moïse, va chercher Elmer, il me doit un livre. » « Vas-y, j'ai la flemme », s'entend-il répondre. « L'important, poursuit-il, sans se démonter, c'est la familiarisation. Prendre un livre, l'emporter chez soi, puis le ramener. Je ne demande jamais aux enfants de raconter le livre, je les pousse même à le fermer s'ils ne le sentent pas. Jusqu'au déclin, jusqu'à l'histoire qui leur apportera quelque chose. »

Sur son passage, invariablement, de chaleureux « salut Louis ! ». « Pour les enfants, je suis devenu un grand frère, un référent, explique-t-il tout souriant. Ils me retrouvent à l'école, dans leur quartier, et, quand ils viennent à la bibliothèque, ils ne sont plus en terrain inconnu. Ils me demandent quoi lire et moi je les amène à respecter quelques règles. » Son travail, dit-il, est « complémentaire » de celui des bibliothécaires. « Quand ils grondent l'enfant qui fait du bruit, moi, je m'y intéresse, parce qu'il est le plus éloigné du livre ».

Pascale Krémer

Le conseiller Van Ruymbeke récupère l'enquête sur le « Jardin à Auvers » de Van Gogh

La justice s'intéresse aux conditions de classement et d'acquisition de cette œuvre

Le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke vient de se voir à nouveau confier le dossier du *Jardin à Auvers*, de Van Gogh. Classé par Jack

Lang, le tableau a été acheté par Jean-Marc Vernes, mais l'ancien propriétaire, Jean-Jacques Walter, a perçu une indemnisation de 145 mil-

lions de francs. Une société impliquée dans des tractations survenues en 1989 réclame aujourd'hui une part de cette somme à M. Walter.

LE HASARD a parfois de bien curieux détours. Par un étonnant concours de circonstances, le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke vient de récupérer un dossier - celui du tableau de Van Gogh *Jardin à Auvers* - qu'il avait ouvert en 1994. Cette affaire avait ensuite été confiée au juge parisien Mireille Filippini qui, l'an dernier, avait conclu à un non-lieu. Le retour en force, sept ans après les faits, d'une société basée au Liechtenstein, d'un héritier qui refuse de partager son pactole d'indemnités et d'un magistrat laisse présager, dans les prochains mois, de nouveaux développements.

Il faut, pour comprendre ce dossier, revenir au mois de février 1994, lorsque la presse se fait l'écho d'accusations visant deux anciens ministres de la culture, Jack Lang et François Léotard, à l'occasion de tractations concernant le classement puis l'indemnisation de l'un des derniers tableaux peints par Vincent Van Gogh, en 1980, *Jardin à Auvers* (*Le Monde* du 10 février 1994).

« CHANTAGE »

Dans une déposition faite à M. Van Ruymbeke, alors chargé d'instruire l'affaire Urba-Sages, un ingénieur parisien, Jean-Jacques Walter, affirmait que son père, Jacques Walter, héritier du grand collectionneur d'art et mécène Jean Walter, et lui-même avaient été victimes, pendant des années, d'un « chantage » visant à leur extorquer des millions de francs en échange de l'autorisation d'exportation de la célèbre toile. M. Lang avait démenti avec véhémence ces accusations, les qualifiant d'« ubuesques ». L'entourage de

François Léotard déclarait « ne pas avoir souvenir » d'une telle affaire.

Dans sa « confession », Jean-Jacques Walter racontait qu'en 1981 son père, Jacques Walter, avait sollicité l'autorisation d'exporter *Jardin à Auvers*, qu'il avait acheté aux Etats-Unis et fait entrer temporairement en France, mais que l'administration s'y était opposée, l'œuvre étant jugée « capitale » pour le patrimoine français. Selon M. Walter, de véritables marchandages s'étaient engagés en 1988 et 1989. Pour permettre la sortie du tableau, dont la valeur était estimée sur le marché international à quelque 300 millions de francs - cinq fois plus que sur le marché français -, MM. Lang et Léotard auraient réclamé, par le biais de leurs entourages respectifs, le versement de commissions sur des comptes ouverts à l'étranger. Jacques Walter aurait, à l'époque, refusé tout compromis. Le 28 juillet 1989, Jack Lang faisait classer *Jardin à Auvers* parmi les monuments historiques.

Exceptionnelle, la mesure aurait dû sonner le glas de toute tentative de sortie du territoire français. Pourtant, en décembre 1989, un courtier socialiste, Michel Rey, PDG de la Sages, transmettait un dossier « Jardin à Auvers » au cabinet de Jack Lang, alors ministre de la culture. Cet envoi faisait part du souhait d'un citoyen allemand, Hans Springer, représentant la société Amblin, établie au Liechtenstein, de se porter acquéreur de la toile du peintre hollandais pour 20 millions de dollars (environ 100 millions de francs).

L'Allemand, qui utilisait dans cette affaire les services de Jean

Gaudry, conseil juridique et ex-adjoint RPR au maire de Lyon, proposait de déposer la somme sur un compte séquestre à la DG Bank de Genève. Dans une lettre à un proche de Jack Lang, M. Gaudry précisait : « L'acheteur est d'accord pour offrir, en échange de ce document administratif, une somme qui pourrait se situer entre 1 million et 1,5 million de dollars américains » (quelque 5 millions de francs). Cette offre, jugeait-il nécessaire d'ajouter, n'a bien évidemment aucun fondement juridique légal. »

DÉDOMMAGEMENT

L'affaire en était restée là, jusqu'à ce qu'une perquisition de M. Van Ruymbeke dans les locaux parisiens de la Sages la révèle. Le 6 décembre 1992, *Jardin à Auvers* avait été acquis pour 55 millions de francs par le banquier Jean-Marc Vernes. Arguant d'une loi de 1913, Jean-Jacques Walter avait alors saisi la justice, réclamant 250 millions de francs de dédommagement à l'Etat. Parallèlement, compte tenu des lenteurs de la justice et de la proximité des élections législatives de 1993, il avait chargé son avocat, M^e Philippe Peninque, d'engager des négociations avec l'administration en vue d'une indemnisation de 300 millions de francs.

Un nouvel intermédiaire, Michel Pacary, PDG de la société Roddhams, spécialisée dans la renégociation des dettes des collectivités locales, était alors entré en scène. Le conseiller Van Ruymbeke devra déterminer son rôle dans cette affaire et, en particulier, préciser les raisons pour lesquelles il s'est rendu, avec M^e Peninque, le 20 jan-

Troisième perquisition du juge Halphen au siège du RPR

LE JUGE de Créteil Eric Halphen, chargé d'une enquête sur les HLM de Paris et les liens supposés exister avec le financement occulte du RPR, s'est rendu, mercredi 9 avril dans l'après-midi, au siège du mouvement néo-gaulliste, rue de Lille à Paris, en compagnie de policiers du 8^e cabinet de délégations judiciaires et d'un membre du parquet, afin de perquisitionner dans les bureaux des dirigeants de cette formation et dans les services de comptabilité.

A l'issue de ses investigations, le magistrat, dont c'est la troisième perquisition depuis 1995 dans les locaux du RPR, est reparti avec une mallette de documents portant essentiellement sur les dépenses et les recettes du parti.

Un responsable du FN condamné pour utilisation de clandestins

MARC LYOEN, secrétaire départemental du Front national du Maine-et-Loire, a été condamné, jeudi 10 avril, à six mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Saumur pour utilisation de main-d'œuvre clandestine. Actionnaire d'une société de textile, M. Lyoen était poursuivi pour avoir employé de façon clandestine une trentaine de personnes lors d'une vente non autorisée de vêtements dans une usine désaffectée de Trélazé (Maine-et-Loire).

Le responsable d'extrême droite, déjà condamné en référé à verser 50 000 francs d'astreinte à la municipalité de Trélazé, a assuré qu'il avait été aidé par des bénévoles, militants de son parti.

DÉPÊCHES

■ **POLICE** : la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) a décidé, jeudi 10 avril, de déposer son bilan lors de sa convention nationale, a indiqué le Syndicat national des policiers en tenue (SNPT). Dans un communiqué, le SNPT « constate que cette décision était inéluctable, eu égard à une situation financière difficile, aggravée par l'incurie d'une organisation syndicale ayant choisi la fuite ». Le SNPT fait allusion au départ, en octobre 1996, du Syndicat général de la police (SGP). Une information judiciaire contre X... visant la gestion de la FASP a été ouverte en novembre 1996.

■ **UNIVERSITÉS** : la réforme des études universitaires adoptée, mercredi 9 avril, par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), est critiquée par la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, qui l'estime « illusoire, dangereuse et démagogique ». De son côté, Jack Lang considère que M. Bayrou « se pare des plumes du paon. A 70 %, il a repris à son compte la réforme engagée par Lionel Jospin et par moi-même ». Pour l'ancien ministre de l'éducation, « il faudrait avoir le courage de rénover radicalement les méthodes pédagogiques et les programmes. Ces sujets sont trop périlleux pour que l'habile M. Bayrou ose s'y attaquer ».

■ **SECTE HORUS** : une information judiciaire pour « non-assistance à personne en danger » a été ouverte par le parquet de Valence (Drôme), de deux femmes de la communauté Horus, classée parmi les sectes par le rapport parlementaire de 1996. L'une des deux femmes était une sexagénaire, morte des suites d'un diabète mal soigné. L'autre, d'une trentaine d'années, était décédée pour n'avoir pas pris de médicaments après un accident de la route.

Roland-Pierre Paringaux

Le PS et les Verts demandent une enquête judiciaire sur l'affaire des lycées d'Ile-de-France

LE RAPPORT de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, remis le 8 avril à Michel Giraud (RPR), président du conseil régional d'Ile-de-France, sur la passation des marchés de rénovation des lycées, fera l'objet d'un débat public le 23 avril (*Le Monde* du 10 avril).

Son contenu, très critique envers le conseil régional, a suscité de nombreuses réactions. Claude-Annick Tissot (RPR), vice-présidente du conseil régional et ancienne présidente de la commission des marchés, a ainsi estimé que la chambre a « porté un jugement d'une extrême gravité sur l'ensemble du dispositif mis en place » par la région pour la rénovation des lycées. M^{me} Tissot, qui avait publiquement dénoncé, fin 1995 et 1996, des irrégularités dans l'attribution de certains marchés, estime que le rapport conforte ses observations : ce document, dit-elle, « met le président du conseil régional devant ses responsabilités et l'obligation de proposer en urgence les mesures qui s'imposent de mise en conformité avec la loi ».

« CONFIANCE TOTALE » EN MICHEL GIRAUD

Son intervention a suscité la riposte de M. Giraud, qui fait observer qu'il n'a pas attendu son arrivée à la commission d'appel d'offres, fin 1994, pour élargir la concurrence et supprimer la pratique des marchés négociés. « M^{me} Tissot est-elle la mieux placée pour commenter les observations de la chambre, alors que celle-ci souligne ses propres manquements au code des marchés publics, telle l'organisation d'une répartition des candidatures d'entreprise contre l'avis de la direc-

tion de la concurrence ? », déclare M. Giraud en se référant aux pages 42 et 48 du rapport.

Le groupe RPR a renouvelé, par l'intermédiaire de son président, Robert Pandraud, sa « confiance totale » en M. Giraud et annoncé son intention de « saisir le gouvernement pour qu'il inscrive le plus rapidement possible à l'ordre du jour du Parlement le projet de loi portant réforme du code des marchés publics ».

Pour l'opposition socialiste et écologiste, M. Giraud ne saurait s'auto-amnistier par des régularisations tardives, qui ne l'exonèrent en rien de ses responsabilités passées. Ses représentants se disent convaincus que les faits dénoncés par les magistrats financiers auront des prolongements judiciaires.

« Les faits sont établis, la question de la responsabilité politique est aujourd'hui posée », dit Alain Rist, président du groupe des Verts, qui ont saisi le procureur et demandé l'ouverture d'une information judiciaire, à laquelle le parquet de Paris s'est dit favorable. Même son de cloche au Parti socialiste, qui estime que « la justice aura, pour se prononcer, le rapport de la chambre régionale des comptes comme élément à charge ».

Enfin, le groupe Front national se demande, de son côté, « où est passé l'argent des contribuables et à qui il a finalement profité ». Il s'étonne que les écologistes et les socialistes critiquent aujourd'hui des procédures qu'ils avaient approuvées dans le passé.

Pascal Sauvage

L'Eglise de scientologie envoie des brochures « éducatives » dans des établissements scolaires

LE MINISTÈRE de l'éducation nationale a envoyé, vendredi 11 avril, une note interne à tous les recteurs afin que ceux-ci attirent l'attention des chefs d'établissement sur une brochure « pédagogique » d'environ cent pages, intitulée *Education, alphabétisation et civilisation* et réalisée par l'Eglise de scientologie. Plusieurs établissements scolaires de l'académie de Lille et au moins une école d'ingénieurs de Brest (Finistère) ont reçu, durant la première semaine d'avril, cet opuscule, orné de la photographie du fondateur décédé de la secte, Ron Hubbard, qui propose une sorte de « méthode pédagogique universelle » destinée à apporter un remède contre l'illettrisme.

La lettre d'accompagnement, signée de la présidente de *Applied Scholastics*, une société située à Angers, dénonce « le très inquiétant déclin de l'éducation » et assure qu'il « existe des solutions ». A l'appui, une citation d'écrivain assurant que la pédagogie de Ron Hubbard « devrait être portée à la connaissance de tous les enseignants et mise à disposition des élèves et étudiants de tous niveaux ».

MISE EN GARDE

Plus grave est l'invitation faite aux destinataires de la brochure de renvoyer une carte avec leur nom et adresse pour en recevoir des exemplaires supplémentaires. Sur le même document, un question-

naire propose aux lecteurs de cocher des cases pour déterminer quels domaines des « découvertes de Ron Hubbard » les intéressent le plus, de « la philosophie, la réhabilitation d'une société droguée, l'éthique, la justice et la civilisation ». Le rectorat de Lille a envoyé un message de mise en garde à tous les établissements de l'académie leur demandant notamment de s'assurer que l'ouvrage n'avait pas été exposé dans leur centre de documentation et d'information (CDI). L'académie de Rennes a, pour sa part, lancé une enquête dans les établissements, dont elle attend les résultats pour le début de la semaine prochaine.

Béatrice Gurrey

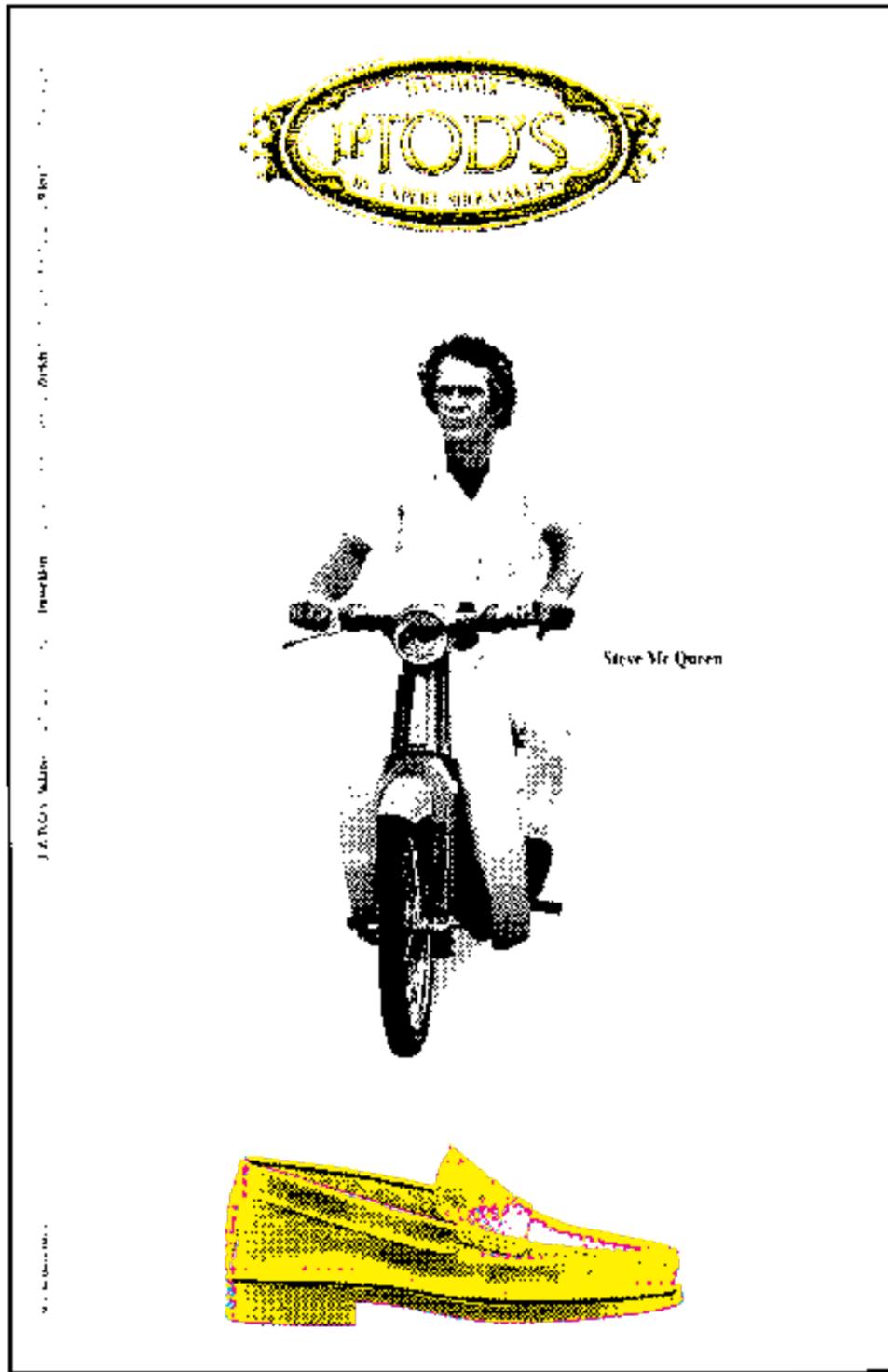


SCHÉMA NATIONAL Le gouvernement s'est réuni jeudi 10 avril à Auch (Gers), sous la présidence du premier ministre. Il a approuvé l'avant-projet de schéma national

d'aménagement et de développement du territoire, qui fixe les orientations des politiques publiques jusqu'en 2015 et qui devra être présenté au Parlement. ● LE CIADT

(Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire) a arrêté quatre-vingts mesures en faveur des régions françaises. ● PRINCIPALES DÉCI-

SIONS : la délocalisation de 3 375 nouveaux emplois publics (la plupart hors d'Ile-de-France), la dotation à hauteur d'un milliard de francs du Fonds national de dévelop-

pement des entreprises et un plan de « revitalisation » du monde rural. ● LES HABITANTS d'Auch ont fait preuve d'une grande indifférence face à ce déploiement ministériel.

Le gouvernement adopte 80 mesures d'aménagement du territoire

A Auch, le CIADT a arrêté un projet pour la France d'ici à 2015, qui sera proposé au Parlement. Parmi les décisions les plus importantes : la délocalisation de 3 375 nouveaux emplois publics, l'abondement du fonds de développement des PME et un plan pour l'avenir du monde rural

AUCH

de notre envoyé spécial

Réuni à Auch, jeudi 10 avril, après Mende en 1993 et Troyes en 1994, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), présidé par Alain Juppé, a adopté le projet de schéma d'aménagement et de développement du territoire, qui trace les contours de la France du troisième millénaire. Il a également entériné un certain nombre de décisions longuement élaborées par Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire et de la ville, dont la plupart étaient déjà contenues dans la loi d'orientation de 1995.

Parmi les décisions les plus marquantes destinées à « dessiner l'architecture de la France d'ici à l'an 2015 », on retiendra les mesures concernant les agglomérations, le plan de relance du monde rural, les délocalisations d'emplois publics en province et les décisions prises pour favoriser l'usage des nouvelles technologies de l'information.

Le projet de M. Gaudin de contraindre les villes de plus de 200 000 habitants à se constituer en communautés urbaines a été abandonné. « L'aménagement du terri-

toire doit être aujourd'hui plus consensuel, plus respectueux de la liberté de chacun », a déclaré le premier ministre. De même, si le schéma d'aménagement prévoit la création de pays (environ 400), ceux-ci se feront seulement sur la base du volontariat, sans que soit mis en place un nouvel échelon administratif.

En revanche, le plan pour l'avenir du monde rural, préparé par Jean-Claude Gaudin, sera définitivement adopté à l'été 1997. Les orientations prises prévoient un programme de vingt « villes rurales expérimentales » de 10 000 à 50 000 habitants. Situées au cœur de zones de revitalisation, elles auront pour but d'animer ces espaces, notamment par la présence et le maintien de services collectifs. Seize millions de francs seront consacrés chaque année pendant trois ans à cette action. Le CIADT a également décidé la mise en place de 500 millions de francs de prêts dits « projets ruraux » financés par la Caisse des dépôts.

Le CIADT a par ailleurs décidé de poursuivre la politique de délocalisation d'emplois publics, lancée en 1991 par Edith Cresson. Trente mille emplois sont concernés d'ici à l'an 2000 ; 16 000 ont déjà été transférés

ou sont en voie de l'être. Un nouveau mouvement de délocalisation de 3 375 emplois a été décidée (lire ci-dessous).

Au chapitre des nouvelles technologies de l'information, il a été décidé que tous les établissements scolaires devront s'équiper de micro-ordinateurs, afin notamment d'interconnecter les établissements entre eux. Sont également concernées les bibliothèques universitaires, la numérisation des ca-

talogues, l'acquisition des documents sous forme électronique. Une structure permanente « autoroutes de l'information » est ouverte au ministère des télécommunications, qui dispose de 60 millions de francs pour financer les projets.

Dans la foulée de la loi d'orientation de 1995 portant création du Fonds national de développement des entreprises (FNDE), visant à renforcer les zones prioritaires, le CIADT a décidé d'abonder ce

fonds, qui ne l'était pas jusqu'alors. Réclamé à cor et à cri par les élus, ce fonds en faveur des PME-PMI sera doté d'un milliard de francs sur deux ans à partir de recettes de privatisation. Le FNDE interviendra en priorité dans les zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire (PAT), les territoires ruraux de développement prioritaires et les zones de redynamisation urbaine. « Il devrait être un ballon d'oxygène à la création d'entreprise », a considéré M. Juppé. Quant à la prime d'aménagement du territoire, le CIADT a décidé de porter son plafond à 100 000 francs pour les cantons éligibles à cette prime (contre 50 000 à 70 000 francs actuellement).

MM. Juppé et Gaudin se sont félicités des décisions prises à Auch. Si la liste est, quantitativement, impressionnante – pas moins de quatre-vingts mesures –, il reste désormais à en apprécier la valeur

qualitative. Devançant les critiques, le premier ministre n'a pas manqué de souligner que l'effort global de l'Etat en faveur de l'aménagement du territoire s'est élevé à 70 milliards en deux ans, rappelant que 36 décrets ont été pris depuis la mise en application de la loi de 1995.

Enfin, le chef du gouvernement a tenu à souligner que l'aménagement du territoire devrait devenir « plus souple et moins dirigiste. L'Etat doit rendre des arbitrages mais non de manière autoritaire et technocrate, comme ce fut longtemps le cas, d'abord par nécessité, puis ensuite par habitude ». Dans cet esprit, il a plaidé pour l'abandon de projets « pharaoniques » concernant les grandes infrastructures ferroviaires ou autoroutières. Selon lui, le « sur-mesure » doit désormais avoir la priorité.

Jean Menanteau

Volte-face sur l'aide fiscale à l'investissement

Le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, avait encore assuré, le 6 avril, que deux pistes étaient à l'étude sur l'aide fiscale à l'investissement en faveur des PME : soit une reconduction du dispositif d'amortissement accéléré, soit un allègement de taxe professionnelle. Finalement, le premier ministre a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'aller au-delà de la mesure arrêtée, jeudi 10 avril, par le CIADT, d'apporter 1 milliard de francs sur deux ans au Fonds national de développement des entreprises (lire ci-contre). A Bercy, on admettait que la mesure d'accélération de l'amortissement avait coûté cher pour un effet économique très faible.

Un jeudi à la campagne

AUCH

de notre correspondant

Sacrés Gascons ! D'aucuns imaginaient que le grand débarquement ministériel du Comité interministériel de l'aménagement et de développement du territoire (CIADT) allait mettre Auch sens dessus dessous. C'était compter sans la maturité démocratique de ce pays du Gers, propulsé au rang de symbole de la France rurale. A moins que ce ne soit qu'une indifférence polie face au caractère un peu artificiel d'une réunion interministérielle transformée en voyage organisé. « Les ministres débarquent en avion, prennent une route direction la préfecture puis retour. Juppé et Gaudin qui n'auront vu que des ordinateurs et pas un élevage dans le département le plus rural de France. Tout cela est surréaliste... », confiait un habitant.

NI BRAVO NI CRI HOSTILE

Du coup, la délocalisation de la quasi-totalité du gouvernement a fait figure de non-événement pour la population locale. Rarement visite de premier ministre aura suscité aussi peu d'enthousiasme... et pas davantage d'hostilité. Ainsi, à sa première halte, le collègue Sadi-Carnot, M. Juppé n'était attendu que par une vingtaine de curieux... dont une bonne moitié de policiers. Devant la maison de Gascogne, les Auscitains n'étaient guère plus nombreux et quasiment silencieux. Au marché d'Auch, même accueil tranquille et réservé. Des sourires, pas un bravo, pas un cri hostile, seul

le bruit des crépitements des flashes des photographes.

La journée a pu d'ailleurs paraître languissante au rythme notamment du « débat » organisé par le conseil général avec les forces économiques du département, lesquelles avaient été invitées à laisser leurs fleurets aux vestiaires. Une absence d'interpellation sur les problèmes du Gers qui finit d'ailleurs par faire sourire le premier ministre : « Finalement, dans le Gers, vous n'êtes vraiment pas si malades... »

Les Auscitains n'ont fait montre d'humeur que devant l'invisible déploiement policier. Les CRS qui contiennent fermement le chahut bon enfant de quelques internes bordelais suscitent même la colère d'une mamie : « C'est de la provocation, ils ne font rien de grave ces jeunes... »

Quant au rassemblement organisé par les syndicats de salariés et le Modéf, prudemment exilé en basseville, il est finalement parvenu jusqu'à la haute-ville dans l'après-midi. Ses trois à quatre mille manifestants se sont dispersés dans le calme tandis que le gouvernement continuait de tricoter tranquillement un conseil des ministres exceptionnel.

C'est fini. Le président du conseil général, Yves Rispat, se frotte les mains : tout s'est bien passé. Le ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur, s'étire aux rayons encore vifs du soleil de Gascogne. « Dommage qu'on n'ait pas le temps de se balader... »

Daniel Hourquebie

Les principaux transferts

- **Ifremer** (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) : 25 emplois à Brest.
- **Orstom** (Institut français de recherche scientifique pour le développement) : 100 emplois à Marseille.
- **Laboratoire photographique central de la gendarmerie de Rosny-sous-Bois** (Seine-Saint-Denis) : Le Blanc (Indre), en remplacement du Service de diffusion générale de la gendarmerie, qui doit aller à Limoges.
- **Divers organismes de soutien de la délégation générale pour l'armement** : 200 emplois à Vernon.
- **Agence nationale Socrates** (Paris), service du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) : Bordeaux.
- **Centre de formation**

administrative du ministère de l'éducation nationale : Poitiers (transfert partiel).

● **Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud** : Lyon (200 emplois, 600 élèves concernés).

● **Ecole supérieure des géomètres-topographes** (Evry) : Le Mans (30 emplois et 360 élèves concernés).

● **Laboratoire central des Ponts et Chaussées** : Marne-la-Vallée.

● **Institut d'études supérieures de la fonction publique territoriale** (Fontainebleau) : Strasbourg.

● **Direction des centres financiers de La Poste** : 1 000 emplois à Bordeaux et à Nantes.

● **Bureau d'enquête sur les accidents de navires** : création à Brest.

● **Centre national de la danse** : création à Pantin.

Découvrez le mobile à la carte.

France Télécom Mobiles lance mobicarte, une nouvelle façon toute simple d'utiliser le téléphone mobile :

• Achetez

La pochette mobicarte vous donne accès à votre numéro de téléphone personnel et à un crédit d'appe d'une valeur de 30 minutes de communications valables pendant 2 mois à compter de votre premier appel.

• Grattez

La carte à gratter mobicarte vous permet de recharger votre crédit de communications. elle est disponible dans la plupart des bureaux de tabac et des points de vente GSM.

• Téléphonnez

La mobicarte permet d'appeler et d'être appelé partout en France Métropolitaine (hors numéros spéciaux) dans la zone de couverture du service Itineris

Sans facture, sans abonnement, mobicarte c'est vraiment le téléphone mobile à la carte.

APRIL 1997
N° Vert 0 800 222 800

France Telecom
Mobiles

Nous allons vous faire aimer l'an 2000.

Kabila, un opposant qui a su attendre son heure

Ce n'est pas Rambo. Laurent-Désiré Kabila n'a rien d'un chef militaire, d'un baroudeur, ni même d'un aventurier. Petit et rondouillard, le cheveu ras et le visage glabre, il a plutôt l'air bon et malicieux d'un papy quinquagénaire. C'est en apparence un homme simple et modeste. Il aime plaisanter sur le luxe ostentatoire des villas des dignitaires du régime de Kinshasa qu'il réquisitionne au fil de ses conquêtes. A Goma, son fief, dans l'est du pays, il reçoit ses visiteurs et donne ses conférences de presse dans les salons de la résidence du maréchal Mobutu, un petit palais en briques rouges de mauvais goût sur la rive du lac Kivu. « C'est le musée de la honte », dit-il, moquant l'endroit, ses marbres, ses brocarts, ses ors et ses meubles de style.

Il n'arbore aucun signe extérieur de richesse et se présente souvent vêtu d'un pantalon de coton et d'une chemisette-saharienne coordonnée de couleur sobre, bleu ou beige. Il affectionne les chaussures de sport et les sandales de cuir. Chapeau à large bord ou casquette américaine, il ne reste jamais longtemps tête nue au soleil. La protection dont il est l'objet l'exaspère quelque peu. Foncer à tombeau ouvert, sur un mauvais asphalte, dans une voiture blindée, entre deux pick-up garnis de soldats en armes prêts à bondir, ne l'enthousiasme guère. Mais il est désormais une cible potentielle et condescend à obéir à ceux qui assurent sa sécurité.

A cinquante-six ans, il entame une deuxième carrière politique. Les Banyamulenges, littéralement « ceux de Mulenge », des descendants de Tutsis rwandais établis au début du XIX^e siècle sur les plateaux et les collines proches d'Uvira, dans le Sud-Kivu, l'ont tiré des oubliettes de l'Histoire. Soutenus par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, les Banyamulenges, persécutés par les tribus locales, les fonctionnaires démunis et jaloux et l'armée zaïroise qui tentait de les refouler au pays de leurs ancêtres, lancent, en septembre 1996, un mouvement de révolte armée.

Ils humilient rapidement les Forces armées zaïroises (FAZ), puis s'en prennent aux extrémistes hutus burundais de Léonard Nyanzema, pour plaier au nouveau régime de Bujumbura, avant de frapper les extrémistes hutus rwandais, agglutinés dans des camps de réfugiés aux alentours de Bukavu et de Goma, pour remercier les autorités de Kigali de leur aide précieuse. Le 25 octobre 1996, les Banyamulenges affirment subitement vouloir renverser le régime du président Mobutu Sese Seko... Ils annoncent avoir été rejoints par d'autres opposants zaïrois. Quatre nébuleuses politiques, implantées dans le Nord et le Sud-Kivu et proches du pouvoir ougandais, s'unissent au sein de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), dont le coordinateur – et futur président – n'est autre que Laurent-Désiré Kabila, vieux cheval de retour de la politique zaïroise.

Né à Moba, un port sur le lac Tanganyika, dans la province du Shaba, l'ex-Katanga, il appartient à l'importante ethnie des Lubas du Katanga : les Balubakat. Rien ne le disposait donc à prendre la tête d'un mouvement politico-militaire créé par des Tutsis. Il apparaît publiquement pour la première fois le 31 octobre à Uvira, tout juste conquise par les Banyamulenges, où il harangue une population à 45 % tutsie. « L'Alliance est votre mouvement contre la tyrannie et la corruption, un mouvement pour la liberté et la vie, crie-t-il. Nous devons renverser Mobutu et le jeter dans les poubelles de l'Histoire. » Il a étudié en Allemagne de l'Est, à la fin des années 50, avant de rentrer au Congo au moment où le pays est sur le point d'obtenir son indépendance de la Belgique.

Laurent-Désiré Kabila revient au pays anti-impérialiste et tiers-mondiste. C'est la mode, surtout pour ceux qui ont vécu en Europe de l'Est. Mais ces concepts, désuets aujourd'hui, épousent alors les contours de la guerre froide : il est anti-américain, pro-socialiste et favorable à la planification du développement des pays fraîchement indépendants. En 1960, il est élu député sur la liste des Balubakat et soutient activement le premier ministre de l'époque : Patrice Lu-



Le chef de la rébellion zaïroise, soutenue par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et les Etats-Unis, n'est pas « né » politiquement avec elle. La diversité de ses alliances, de Che Guevara à Amin Dada, n'a d'égale que la constance, depuis près de quarante ans, de son animosité envers Mobutu

mumba. Celui-ci sera renversé par le chef de l'armée, un certain Joseph-Désiré Mobutu, et assassiné le 17 janvier 1961 à Elisabethville, la capitale du Katanga, devenue par la suite Lubumbashi. La destitution et l'assassinat de Lumumba engendrent une succession de rébellions dans l'est du pays : il devient un martyr, un mythe révolutionnaire. L'URSS donne son nom à l'université de Moscou où viennent étudier les étudiants du tiers-monde.

LAURENT-DÉSIRÉ KABILA perd son siège de député en 1962 et se réfugie de nouveau en Europe de l'Est. Dès son retour en 1963, il rejoint l'insurrection armée d'inspiration lumumbiste. En janvier 1964, il est dans les maquis du Kwilu, la partie méridionale de l'actuelle province du Bandundu, dirigés par Pierre Mulele, disciple et collaborateur de Patrice Lumumba. De nombreux massacres, passés sous silence, endeuillent la région. L'insurrection muleliste, soutenue par les Soviétiques, fait quelque cent mille morts. Laurent-Désiré Kabila rejoint en avril la rébellion des Simbas (« les lions », en swahili), dirigée par Gaston Soumaliot. Elle est partiellement anéantie en novembre, mais les Simbas, mulelistes bon teint, conservent le contrôle de vastes régions du Kivu jusqu'en 1968.

Lumumbiste de la première heure, Laurent-Désiré Kabila, reçoit dans son maquis du Kivu, d'avril à décembre 1965, Ernesto

« Che » Guevara, qui envisage un moment de créer dans cette région un foyer de « *déstabilisation anti-impérialiste* », avec quelque deux cents *barbudos* cubains. Le Che ne garde pas un souvenir ému de sa rencontre avec Kabila, qu'il prend pour un noceur, un révolutionnaire d'opérette (*Le Monde* du 8 avril). Le *compañero* de Fidel Castro déplore l'attitude de ces Congolais qu'il accuse de passer plus de temps au Caire, à Paris et à Dar es-Salaam, d'où ils rédigent leurs communiqués de guerre, que sur le terrain. Il critique le manque de courage personnel de Kabila et son manque de sens politique. « Rien ne permet de penser qu'il est l'homme de la situation. Il laisse passer les jours sans se préoccuper d'autre chose que des rivalités politiques et il aime trop les femmes et l'alcool », écrit le Che. Le futur patron de l'AFDL reste discret sur cet épisode et prend bien soin de ne pas revendiquer le parrainage du Che. « S'il a été déçu, il ne me l'a pas dit. Les pays sont différents, les situations sont différentes, toutes les révolutions n'ont pas le même objectif », explique-t-il sans autre commentaire quand un curieux l'interroge sur ses relations avec le « Commandante ».

En 1967, Laurent-Désiré Kabila fonde le Parti révolutionnaire du peuple (PRP), un groupuscule d'obédience maoïste et vit dans les maquis du Shaba et du Kivu, luttant contre le pouvoir central avec ses Forces armées populaires (FAP), qui comptent jusqu'à trois mille combattants, impliqués dans

des actions sur le territoire zaïrois ou stationnés dans des sanctuaires zambiens et tanzaniens. La guerre froide bat son plein et il reçoit le soutien déclaré de la Chine populaire et de la Tanzanie de Julius Nyerere, alors engagé dans une expérience socialiste à l'africaine qui fera long feu.

Le PRP et sa branche armée s'autofinancent sans problème. Leur territoire est vaste et d'une richesse exceptionnelle : or, diamants, ivoire, café. Ils entretiennent des trafics variés et juteux avec le reste du monde *via* la Zambie, la Tanzanie et le Burundi. A Bujumbura, leurs amis tutsis

il vit bien, étendant ses réseaux dans les pays voisins, notamment en Tanzanie où il possède une flottille de pêche et des maisons closes à Kigoma et à Dar es-Salaam. En novembre 1984, les hommes du PRP s'emparent de Moba, la ville natale de leur chef, qu'ils tiennent un moment. Ironie du sort, c'est l'actuel chef d'état-major des FAZ, le général Mahele Bokungu Lieko, qui rétablit la situation et reprend la ville. Le coup d'éclat de Kabila n'est pas du goût de Kinshasa, et, en 1985, le gouvernement négocie, en échange d'une amnistie, la reddition des troupes du PRP, qui perd une partie de ses hommes, mais

Lumumba, le héros nationaliste congolais, doit se retourner dans sa tombe à chaque fois que Kabila invoque son nom

commercialisent l'or collecté dans les collines et le café sorti en contrebande du territoire zaïrois. En 1975, les hommes de Kabila kidnappent en Tanzanie quatre scientifiques occidentaux venus observer un groupe de singes. Ils seront libérés à Dar es-Salaam, après de sordides tractations et l'intervention personnelle du président Nyerere, contre une rançon, révisée à la baisse, de 250 000 francs.

Laurent-Désiré Kabila est à ce moment-là bien plus un chef de bande qu'un chef de guerre, un trafiquant-businessman plus qu'un guérillero. Il vit d'expédients, mais

aussi ses appuis extérieurs. La Tanzanie et l'Ouganda – où il possède aussi des biens – sont alors des havres pour celui qui se réclame toujours de Patrice Lumumba.

Mais le héros nationaliste congolais doit se retourner dans sa tombe à chaque fois que Kabila invoque son nom. Car celui-ci sert les présidents ougandais successeurs, du dictateur fantasque et sanguinaire Idi Amin Dada à Yoweri Museveni, en passant par Milton Obote. Il sert aussi les intérêts bien compris de John Garang, le rebelle soudanais, et de Mobutu, lorsqu'en 1989 il intercede auprès du

second pour lui arracher l'autorisation de faire transiter par le Zaïre le bois précieux que le colonel Garang « récolte » dans la province soudanaise de l'Equatoria occidentale, frontalière du Haut-Zaïre.

Entre-temps, Laurent-Désiré Kabila fait une apparition surprise, le 21 septembre 1982, à Rotterdam, aux Pays-Bas, où il participe à une session du Tribunal permanent des peuples, en compagnie d'Antoine Gizenga, le fondateur du Parti lumumbiste unifié (Palu), principal héritier de la mouvance lumumbiste. L'essentiel de l'opposition zaïroise est représentée et le régime du président Mobutu est, sans surprise, accusé de violation systématique des droits de l'homme. Le chef du PRP s'absent, en revanche, de participer aux travaux de la Conférence nationale souveraine, qui planche au début des années 90 sur la transition du pays vers la démocratie.

L resurgit à point nommé à l'automne 1996, alors que le président Mobutu, opéré le 22 août d'un cancer de la prostate, poursuit une longue convalescence d'abord à Lausanne en Suisse, puis dans sa résidence de Roquebrune-Cap-Martin, sur la Côte d'Azur. L'insurrection tutsie est en plein essor dans l'est du pays, portée à bout de bras par les armées rwandaise, burundaise et ougandaise. Elle cherche un deuxième souffle et une caution zaïroise. C'est à ce moment-là que Laurent-Désiré Kabila est propulsé sur le devant de la scène par ses amis de Kampala et de Kigali, sur une suggestion américaine.

Les dirigeants rwandais mènent une politique revancharde. Ils veulent extirper du Zaïre le reliquat des ex-Forces armées rwandaises (FAR) et des milices extrémistes hutues. Les Ougandais, au-delà du soutien indéfectible qu'ils apportent au Rwanda, souhaitent un Zaïre oriental tranquille, débarrassé de tous les embryons de rébellions hostiles qu'entretenait le régime Mobutu. Le pari est gagné, et de quelle manière ! L'insurrection tutsie, devenue au fil des mois la rébellion zaïroise de Laurent-Désiré Kabila, a conquis un tiers du Zaïre. Après Kisangani, elle a enlevé Mbuji-Mayi, la capitale du Kasai-Oriental, la province diamantifère, puis Lubumbashi, la capitale du Shaba, dont le sous-sol regorge de cuivre, de cobalt, d'or, de manganèse et d'uranium. Elle avance sans rencontrer d'obstacle. Un peu trop vite, même, au gré de ses « sponsors » étrangers. Les poches de résistance sont rares, l'armée gouvernementale a fait la preuve de son incompétence et de sa veulerie.

Laurent-Désiré Kabila n'est pas décidé à temporiser. Le petit guérillero sans envergure se sent porté par le vent de l'Histoire. Il veut aller à Kinshasa et se prend à rêver d'un destin national. C'est décidé, il sera le tombeur de Mobutu. Il est accueilli en libérateur là où il passe, même si les Zaïrois ne sont pas dupes. Dans les territoires conquis, une fois l'euphorie retombée, les populations constatent que cette rébellion n'est pas à proprement parler zaïroise.

Les Rwandais et les Ougandais sont omniprésents. Les Américains aussi, qui ont des « représentants » permanents à Goma, où le numéro deux de l'ambassade des Etats-Unis à Kigali fait de fréquents séjours. L'entourage de Kabila est tutsi. Sa garde rapprochée, l'état-major, les meilleures unités de ses troupes et ses principaux conseillers sont tutsis.

Les Zaïrois commencent à douter de son pouvoir de décision et s'interrogent sur sa marge de manœuvre réelle. Ils s'interrogent aussi sur le caractère démocratique de ses intentions. L'activité politique est muselée dans les zones qu'il contrôle : les partis sont interdits – sauf le sien ! Les véhicules et les maisons sont réquisitionnés. Ceux qui veulent faire bonne figure doivent suivre des séminaires de rééducation civique et politique... Des pratiques peu engageantes pour une population échaudée par trois décennies de dictature.

2000 ou 2001 ? *par Philippe Cibois*

QUAND va débiter le XXI^e siècle, et donc aussi le troisième millénaire ? Au 1^{er} janvier 2000 ou au 1^{er} janvier 2001 ? Si, comme tout un chacun, vous optez pour l'an 2000, on vous traite d'inculte, puisque le premier siècle de l'ère chrétienne commence en l'an 1, le deuxième cent ans plus tard, en 101, et le XXI^e en 2001. Cette querelle entre les tenants du nombre rond et les chronologistes est séculaire, et le début de notre actuel siècle avait déjà connu un débat analogue.

Pour ce qui est du début du XIX^e, le débat n'a pas eu lieu, du simple fait que le calendrier républicain a été en vigueur de 1793 à 1805. Notons cependant la manière de parler de Victor Hugo, qui déclare que « ce siècle avait deux ans » pour parler de sa naissance, en 1802, ce qui veut dire que pour lui le siècle est né en 1800.

Remontons encore : le début du XVIII^e a connu sa querelle, comme l'atteste une lettre de Leibniz à son ami Hertel du 9 janvier 1699 : « Toute la cour de France est en rumeur et on dispute depuis le roi jusqu'aux porteurs de chaise, si le siècle suivant commence l'an 1700 ou 1701. »

Et auparavant ? La fin du XV^e siècle et le début du XVI^e sont marqués par une querelle de calendrier, mais sans rapport avec notre propos : il s'agit de l'application de la réforme grégorienne de 1582, qui avait pour but de corriger les erreurs du calendrier julien, et dont l'une des mesures avait été la suppression de dix jours.

Voyons bien quel est l'enjeu du débat : d'un côté, une pratique spontanée et massive qui charge de signification le moment où le compteur d'années se retrouve sur un nombre rond. L'an 2000 a bercé l'imaginaire de la science-fiction pendant des décennies, et l'arrondi au nombre rond est l'usage général pour désigner les sommes monétaires (du « t'as pas 10 balles » au mythe du « millionnaire » puis du « milliardaire »), ainsi que toutes les quantités utilisées dans la vie courante.

D'un côté, il y a donc le nombre rond et son usage massif. Mais contre lui est mis en œuvre un raisonnement mathématique appuyé sur une considération chronologique.

L'argument chronologique est que la première année de notre ère commence en l'an 1. Pour commencer, il faut bien quelque chose, et tous les changements d'ères commencent à un, que ce

soit l'ère chrétienne, l'Hégire ou l'an 1 du calendrier républicain. L'argument mathématique qui en découle est que pour faire un siècle de cent années, il faut aller jusqu'à la fin de la centième année et ne faire donc commencer le siècle suivant qu'avec un nouveau numéro un.

Reprenons les arguments, et d'abord le raisonnement chronologiste. Du point de vue de ceux qui l'ont vécu, le premier siècle de notre ère n'a jamais existé : l'évangéliste Luc, quand il veut dater l'événement de la naissance du Christ, prend des points de référence connus (recensement de César Auguste, mention du gouverneur de Syrie Quirinius). Il aurait pu utiliser, comme le faisait son époque, l'Olympiade en cours ou la date par rapport à la fondation de Rome.

En fait, le premier siècle est une invention qui date du VI^e, puisque c'est en 532 que le moine Denys le Petit proposa de prendre la naissance du Christ comme référence pour une nouvelle ère. Dire que la naissance du Christ coïncide avec la première année de notre ère est une pure convention que l'on peut modifier. Par exemple, les astronomes, gens de rigueur s'il en fut, ont éprouvé le besoin de faire des opérations arithmétiques sur les dates et, pour cela, depuis Cassini, ils ont placé une année zéro avant l'année un. Tout, en ce domaine, étant pure convention, l'année zéro fait tout autant référence à la naissance du Christ que l'année un, puisqu'elle se situe par rapport à elle. D'ailleurs le Christ était déjà né depuis plusieurs années, car les calculs de Denys le Petit ont été remis en cause.

Si on lui ajoute par convention cette année zéro (ou l'an -1 si l'on ne veut pas d'année zéro), le premier siècle dure cent ans et va jusqu'à fin 99. Le deuxième siècle commence en 100 et ainsi de suite. La rigueur mathématique rejoint ainsi l'usage : la convention est modifiée, ce qui est possible au vu de son arbitraire, et elle fait droit ainsi à la réalité sociale.

Remarquons bien qu'en supposant une année zéro, on ne fait que suivre une autre convention très répandue : la notation de l'âge des individus. Ce n'est qu'au bout d'un an que l'on fête son premier anniversaire : avec ce système, dès le jour de ses dix ans, on attaque sa deuxième décennie et les joyeux centenaires leur nouveau siècle à cent ans. Le nombre rond amorce la rupture : il y a conjugaison du phénomène chronologique et du phénomène mathématique.

Il est normal que cette manière de faire se répercute sur l'âge de notre civilisation. En l'an 2000, en prenant pour point de départ « l'an d'avant l'an un », nous fêtons nos deux mille ans d'âge, nos deux millénaires écoulés, et nous entrons dans le troisième. N'est-ce pas raisonnable et rigoureux ?

Dans la lettre apostolique *Tertio millennio adveniente*, qui annonce l'année jubilaire pour l'an 2000, il n'est jamais dit quand commence le millénaire. Visiblement au courant du présent débat, l'Église n'a pas voulu trancher et considère l'an 2000 comme la porte, le seuil qui nous fait entrer dans le nouveau millénaire. Le propre d'une porte étant d'être un intermédiaire, il est donc assuré qu'avant l'an 2000, nous sommes avant le passage, et qu'après, nous serons dans le millénaire suivant. Ces arguties que d'aucuns qualifieraient de jésuitiques, mais que d'autres tiennent simplement pour de la

l'emporter. D'où vient que nous soyons obligés de ferrailer ainsi pour défendre une manière de faire pourtant si répandue ? D'où vient que les courriers des lecteurs contestent si souvent le début du siècle au nombre rond au nom de la vérité terrassant l'erreur, sous la forme d'une critique d'une erreur populaire due à l'inculture ? On trouve souvent des expressions comme « sempiternelle erreur », « contresens qui frise l'inculture » ? Le ton est volontiers agressif, et l'on se souvient d'un correspondant de Claude Sarraute lui écrivant, il y a quelques années, « noir de colère sur blanc de rage. Il en a marre de voir les médias tromper l'opinion... ». La protestation est à base mathématique dont la rigueur doit terrasser l'erreur de l'inculture.

L'inculture reculant devant la science : on retrouve là un vieux schéma, celui des Lumières ou, au siècle suivant, celui de la Science

La logique du système est une logique sociale, non mathématique, même si elle utilise des nombres pour s'exprimer, et c'est cette logique sociale du nombre rond qui doit l'emporter

prudence, ne doivent pas faire perdre de vue que c'est le nombre rond qui est choisi depuis sept siècles par l'Église.

Le nombre rond est en effet fondamental dans ce qui nous occupe : le siècle et le millénaire sont des nombres ronds d'années, et ils ont un impact social pour cette raison. Contrairement au jour et à l'année, qui ont une base astronomique, le siècle est une pure convention sociale : la fixation progressive à cent ans est socialement déterminée par le nombre rond, comme pour la décennie ou le millénaire.

Donc, tant pour la fixation du point de départ que pour la durée, nous sommes en pleine convention sociale. Et l'on voudrait arguer du fait que la convention utilise du numérique pour trouver une logique mathématique qui contredise l'effet social du nombre rond qui est à l'origine même de la convention de durée ? Ce n'est pas raisonnable : la logique du système est une logique sociale, non mathématique, même si elle utilise des nombres pour s'exprimer, et c'est cette logique sociale du nombre rond qui doit

s'attaquer aux fausses croyances du peuple. La critique de l'an 2000 comme début du millénaire ne serait-elle pas un nouvel avatar de l'esprit des gens « éclairés », de formation scientifique, face aux erreurs du pauvre peuple ? La différence est que les médias jouent aujourd'hui le rôle autrefois dévolu à la religion, qui se faisait la propagatrice des légendes. Si l'on éprouve le besoin d'aller contre l'opinion commune, c'est au nom de la science et de la culture allant en guerre contre les restes de superstitions populaires. On comprend qu'il s'agisse d'un réel combat, et c'est ce qui explique la virulence des attaques.

Ce n'est pourtant pas un bon combat : la culture scientifique ne doit pas se réduire à la chronologie, mais accepter que la convention du nombre rond soit ce qui dirige l'usage qui, même massif, n'est pas pour autant déraisonnable : la *vox populi* est bien ici la *vox Dei*.

Philippe Cibois est professeur de sociologie à l'université d'Amiens.

Robert BADINTER

Vendredi 11 avril à Bouillon de culture



ROBERT BADINTER

UN ANTISÉMITISME ORDINAIRE

Vichy et les avocats juifs (1940-1944)

Fayard

260 p. 110 F

FAYARD

Pesti... silence *par Philippe Girardin*

UTILISÉS aussi bien dans les jardins potagers que pour le dés-herbage des voies ferrées ou des routes, utilisés largement en agriculture mais aussi parfois en forêt, les produits phytosanitaires font partie de notre environnement : nous en buvons, mangeons, respirons sans vraiment le savoir. Certaines catégories d'utilisateurs sont beaucoup plus exposées que d'autres, en particulier ceux qui emploient des pesticides pour des raisons professionnelles : arboriculteurs, viticulteurs, maraîchers, céréaliers, préposés à l'entretien des voies de circulation ou des espaces verts... Quel viticulteur ou arboriculteur n'a jamais été incommodé par des pesticides ?

Quel est le groupe social qui accepte aujourd'hui d'exercer son métier dans des conditions qui peuvent avoir une telle incidence sur sa santé ? Pourquoi les syndicats agricoles, les responsables professionnels, la Mutualité sociale agricole sont-ils aussi discrets sur un sujet qui touche de si près la santé de dizaines de milliers d'agriculteurs ?

Faux problème, assertion gratuite, diront certains. Prenons-les au mot et, d'abord, rendons publics les statistiques concernant la morbidité des viticulteurs ou des arboriculteurs de différentes régions de France ! Ces statistiques ne sont pas disponibles ? Pourquoi les ministères de la santé, de l'agriculture et de l'environnement ne mettraient-ils pas en place une enquête épidémiologique d'envergure ?

Alors même que leur niveau de

vie est attractif, certains viticulteurs avouent que leurs enfants ne veulent pas prendre la relève d'un père qu'ils voient rentrer de tournée de traitements avec des nausées ou des maux de tête ou des allergies ou des irritations des yeux...

Voilà pour le côté cour. Que se passe-t-il côté jardin ? Beaucoup moins bien informés et formés que les exploitants agricoles, moins attentifs au prix des produits, moins bien outillés, les jardiniers amateurs usent et abusent, quelquefois inconsciemment, de produits phytosanitaires. Les quantités ap-

Les produits phytosanitaires sont toujours des produits dangereux ; les utilisateurs doivent être conscients que leur abus est intolérable et qu'il faut tout mettre en œuvre pour lutter contre leur mauvais usage

pliquées peuvent atteindre quarante fois la dose recommandée ! Mauvaise lisibilité des étiquettes, présentation et formulation inadaptées, manque d'informations claires, tout concourt à une mauvaise utilisation des produits de traitement, alors qu'il existe un extraordinaire soif de savoir et un profond désir de bien faire.

Une infime partie des produits de traitement atteignent effectivement leur cible ; le reste se retrouve dans notre environnement. En ce qui concerne les eaux de surface ou de profondeur, un suivi systématique est en place pour re-

pérer les résidus de produits phytosanitaires et il existe des normes à ne pas dépasser. Pour ce qui est de l'air que nous respirons, nous commençons à être informés des teneurs en polluants issus des rejets d'origine industrielle ou des gaz d'échappement. Il s'y ajoute, à un degré moindre il est vrai, la pollution due aux pesticides absorbés sur des micro-poussières.

Après le défi, lancé il y a douze ans, de la qualité de l'eau, et qui est aujourd'hui très loin d'être relevé, nous devons nous attaquer à celui de la qualité de l'air sous toutes ces facettes, y compris

agricoles, même si, à l'heure actuelle, cet aspect de la pollution de l'air paraît d'une urgence moindre que celle due aux gaz d'échappement.

Bien que les quantités inhalées de pesticides restent sans commune mesure avec ce qu'absorbent occasionnellement certains agriculteurs, on peut néanmoins se demander pourquoi il est permis de respirer une quantité de pesticides qu'il serait inacceptable d'absorber par l'eau de boisson d'après les normes en vigueur aujourd'hui. De quoi troubler plus d'un citoyen, même averti !

Philippe Girardin est directeur de recherche à l'Inra et secrétaire exécutif de l'European Society for Agronomy.

Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Brest, Ville de la mer
153 000 habitants
recrute

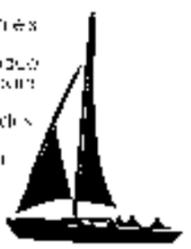
UN DIRECTEUR POUR L'INSTITUT D'ARTS ET TECHNIQUES DE BRETAGNE OCCIDENTALE

S'il vous intéresse, merci d'adresser candidature + CV à Monsieur le Maire, Direction des Ressources Humaines, Service de la Gestion des Emplois, BP 988, 29278 Brest cedex, pour le 31 mai 1997. Renseignements : Michel PINARD - Directeur des Affaires Culturelles au 02.98.00.88.88, Raymond ROYON - Directeur de l'I.A.T.B.O. au 02.98.00.87.20.

Une formation de deuxième cycle (niveau licence) en arts et techniques (Bretagne occidentale) est en cours. L'Institut d'Arts et Techniques de Bretagne Occidentale est un établissement public à caractère administratif qui accueille 210 étudiants en arts et techniques supérieures (B.A., B.N.A., D.S.L.P.) pour les diplômes de licence et de Design.

En tant que directeur en matière de création, d'enseignement ou de recherche en arts plastiques, vous avez une ou plusieurs expériences significatives de direction d'un établissement culturel en France ou à l'étranger. Vous possédez une maîtrise des écoles d'art, vous devez également avoir une bonne connaissance des milieux culturels, scientifiques, industriels et économiques locaux, régionaux et nationaux. Vous serez appelé à concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique pour l'école et à favoriser l'intégration des étudiants japonais dans les enseignements de l'école.

Vous devez posséder une maîtrise de l'anglais, de l'espagnol et/ou du japonais. Vous devez également posséder une expérience de participation à des projets de coopération internationale. Vous devez également posséder une expérience de gestion de projets de coopération internationale.



sefael

Saint Denis recrute

POUR SON CABINET DU MAIRE un attaché territorial, chargé des relations internationales

Vous serez chargé des relations européennes et internationales de la ville dans le cadre des orientations municipales; de l'animation de cette dimension de l'activité municipale auprès des partenaires et associations; du suivi des jumelages, des projets européens de coopération décentralisée et solidarité internationale; de promouvoir une éducation au développement et une culture de paix; de rechercher des financements européens sur les grands dossiers de la ville.

Anglais parlé et écrit indispensable. Qualités rédactionnelles. Connaissance de la législation européenne.

Merci d'adresser candidature et CV à monsieur le Député-Maire, BP 269, 93205 Saint-Denis cedex.



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE
Recrute selon conditions statutaires d'un chef de service territorial, attaché principal au cabinet du président du conseil général, ayant une expérience de direction à l'échelle départementale.

CHEF DU SERVICE ACTIONS ÉCONOMIQUES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Proche collaborateur du directeur général adjoint chargé des affaires économiques, du développement local et de la prospective, vous êtes responsable du service de la politique du conseil général en matière :
- d'enseignement supérieur, universitaire et centre de recherche, application des orientations de gouvernement, opérations d'enseignement supérieur;
- d'actions économiques (programmation d'actions en direction de l'industrie et des services de l'agriculture, suivi des relations avec les organismes économiques).
Expérience similaire et qualités de gestionnaires appréciées.

Merci d'adresser candidature manuscrite et CV, avant le 15 mai 1997, à M. le Président du Conseil Général, Service du Personnel, 2 bis rue de Juvigny, 51031 Châlons-en-Champagne.

sefael

Mairie de MONTEUX (Vaucluse - 10 000 habitants) recrute collaborateur de cabinet

CHARGÉ(E) DE COMMUNICATION

Mission :
Responsabilité de la communication de la Ville : journal mensuel, tous événements de communication, relations publiques, relations avec la presse.

Profil :
- Qualités rédactionnelles.
- Maîtrise de l'informatique : traitement de texte, traitement d'images, P.A.O.
- Pratique photo vidéo appréciée.
- Motivation, disponibilité et implication personnelle.
- Formation supérieure en communication indispensable.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite, avec C.V. détaillé et photo d'identité à : Monsieur le Maire, Place de l'Hôtel de Ville, 84170 MONTEUX

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Res. Le Mercure, Av. A. Doudelet 84130 LE PONTET
Tél. : 04.90.31.35.57

AVIS DE CONCOURS DE RÉDACTEUR Épreuves écrites les 25 et 26 Septembre 1997

Spécialité Administration générale (18 postes), Titulaires Courriers Spécialité Service Technique et Social (2 postes) (coursiers à l'étranger).

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL (PACCEN) AU GRADE DE RÉDACTEUR CHEF Épreuves le 30 Septembre 1997

Merci d'adresser dossier de 20 Mai au 11 Juin 1997 inclus. Date limite de dépôt des dossiers : 16 Juin 1997 inclus à l'adresse indiquée ci-dessus.

Toute demande de dossier d'inscription doit être accompagnée d'une enveloppe format 24x32 adressée à 0.70 F et libellée au nom et adresse du candidat.

LE MINISTRE DE LA CULTURE recrute par concours d'ÉTUDIANTS UN CHARGÉ D'ÉTUDES (Economie/Sciences politiques)

Nature du poste : réalisation et suivi d'études et de recherches. Thèmes dominants : développement public, culture et aménagement du territoire. Localisation : Paris. Coût moyen annuel des dépenses en services au sein du département de la culture. Dossier du concours "ingénieurs d'études" à retirer jusqu'au 26 avril 1997 au : Bureau des Concours, 4, rue de la Harpe 75002 PARIS

LOIR-ET-CHER CONSEIL GÉNÉRAL

Attaché service des affaires économiques

En collaboration avec les maires, en tant qu'attaché principal, vous assurerez les missions suivantes :
- le suivi des affaires économiques, industrielles, commerciales, agricoles, artisanales, artisanes, artisaniennes;
- le suivi des affaires économiques, industrielles, commerciales, agricoles, artisanales, artisanes, artisaniennes;
- la mise en œuvre de projets de développement économique, industriel, commercial, agricole, artisanal, artisane, artisaniens;
- la mise en œuvre de projets de développement économique, industriel, commercial, agricole, artisanal, artisane, artisaniens;
- la mise en œuvre de projets de développement économique, industriel, commercial, agricole, artisanal, artisane, artisaniens;

direction des grandes infrastructures et de l'aménagement

Directeur adjoint Chef du service des hautes routes et de l'aménagement

Le directeur adjoint du service des hautes routes et de l'aménagement est chargé des missions suivantes :
- le suivi des affaires économiques, industrielles, commerciales, agricoles, artisanales, artisanes, artisaniennes;
- le suivi des affaires économiques, industrielles, commerciales, agricoles, artisanales, artisanes, artisaniennes;
- la mise en œuvre de projets de développement économique, industriel, commercial, agricole, artisanal, artisane, artisaniens;
- la mise en œuvre de projets de développement économique, industriel, commercial, agricole, artisanal, artisane, artisaniens;

Conseil Général de l'Isère

Attaché Territorial hf

POUR SA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINT DE LA RÉGIMENTATION DES MARCHEURS ET DU PATRIMOINE

Mission :
- l'entretien et la maintenance des équipements de la réglementation des marcheurs et du patrimoine;

Connaissances et qualités requises :
- connaissance approfondie et technique de la réglementation des marcheurs et du patrimoine;

Conditions statutaires :
- Fonctionnaire de l'Etat, cadre d'emplois de la réglementation des marcheurs et du patrimoine;

Merci d'adresser votre candidature et CV, à l'adresse suivante :
Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère, 11, rue de la République, 38000 Grenoble, BP 1006, 38022 GRENOBLE CEDEX 1
Renseignements tél. : 04.78.35.25, poste 1552

PUBLICITE DE CONCOURS

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute-Provence et de la Haute-Corse organisent les concours de :

REDACTEUR

Spécialité "ADMINISTRATION GÉNÉRALE" Alpes de Haute-Provence - 10 postes Haute-Corse - 16 postes Dates des épreuves du 15 au 25 et 26 SEPTEMBRE 1997

Dossiers à retirer du 1er AVRIl au 31 MAI 1997 au plus tard aux adresses suivantes :

CENTRE DE GESTION DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE 1, rue Frédéric Mistral - 04100 VELAUX Tél. : 04 92 20 13 02 - Fax : 04 92 20 13 01

CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-CORSE 1, rue Lucien de Casabianca - 20200 BASTIA Tél. : 04 91 22 11 67 - Fax : 04 91 22 11 65

Responsable de la base de données routières départementales

Après avoir assuré pendant plusieurs années la gestion des données de la base de données routières départementales, vous serez appelé à assurer la gestion de la base de données routières départementales.

Directeur adjoint

Le directeur adjoint du service des hautes routes et de l'aménagement est chargé des missions suivantes :

Connaissances et qualités requises :
- connaissance approfondie et technique de la réglementation des hautes routes et de l'aménagement;

Conditions statutaires :
- Fonctionnaire de l'Etat, cadre d'emplois de la réglementation des hautes routes et de l'aménagement;

Merci d'adresser votre candidature et CV, à l'adresse suivante :
Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère, 11, rue de la République, 38000 Grenoble, BP 1006, 38022 GRENOBLE CEDEX 1
Renseignements tél. : 04.78.35.25, poste 1552

Conseil Général de l'Isère

Attaché Territorial hf

POUR SA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINT DE LA RÉGIMENTATION DES MARCHEURS ET DU PATRIMOINE

Mission :
- l'entretien et la maintenance des équipements de la réglementation des marcheurs et du patrimoine;

Connaissances et qualités requises :
- connaissance approfondie et technique de la réglementation des marcheurs et du patrimoine;

Conditions statutaires :
- Fonctionnaire de l'Etat, cadre d'emplois de la réglementation des marcheurs et du patrimoine;

Merci d'adresser votre candidature et CV, à l'adresse suivante :
Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère, 11, rue de la République, 38000 Grenoble, BP 1006, 38022 GRENOBLE CEDEX 1
Renseignements tél. : 04.78.35.25, poste 1552

Ville d'AVRANCHES recrute

Monsieur le Maire, Place de la République, 50100 Avranches

ATTACHE(E) aux FINANCES

appelé(e) à remplacer à court terme le responsable du Service Financier

Missions :
- l'entretien et la maintenance des équipements de la réglementation des marcheurs et du patrimoine;

Connaissances et qualités requises :
- connaissance approfondie et technique de la réglementation des marcheurs et du patrimoine;

Conditions statutaires :
- Fonctionnaire de l'Etat, cadre d'emplois de la réglementation des marcheurs et du patrimoine;

Merci d'adresser votre candidature et CV, à l'adresse suivante :
Monsieur le Maire, Place de la République, 50100 Avranches

Les trois rendez-vous du pape à Sarajevo

LE PAPE À SARAJEVO. C'est un vœu de très longue date qu'accomplit, samedi 12 et dimanche 13 avril, le chef de l'Eglise catholique, le rendez-vous attendu et toujours reporté avec une histoire capricieuse et tragique. Les critiques ne manquent pas aujourd'hui en Bosnie contre un pape qui vient parler de paix avec la hâte d'un ouvrier de la dernière heure. Mais si la diplomatie du Vatican, pendant les quatre années de guerre, ne fut pas exempte de reproches, il serait injuste de lui imputer la responsabilité de cette visite tardive à la « ville-martyre ».

Car ce voyage à Sarajevo a déjà une longue histoire. Il avait failli se faire le 8 septembre 1994, quand la ville était sous le siège. Quarante-huit heures auparavant, à l'issue de négociations fébriles, le représentant spécial de l'ONU, Yasushi Akashi, mettait son veto. Il venait d'être averti par Radovan Karadzic, le chef des Serbes de Bosnie, que la sécurité du pape ne serait pas assurée. La mort dans l'âme, plein d'une « douloureuse amertume », celui-ci renonçait pour ne pas mettre en péril la vie de ses fidèles. Depuis, la Bosnie est restée une plaie ouverte au cœur de ce vieux pape, dont les témoignages récents sur sa santé ne sont guère rassurants.

C'est un triple rendez-vous qu'il se fixe donc aujourd'hui : avec sa propre histoire de témoin des tragédies du bloc communiste ; avec le destin d'une Europe où Sarajevo est pour lui la ville-symbole d'un siècle commençant (1914) et finissant (1992-1996) par une terrible guerre ; avec des espoirs de convivialité pluriethnique et pluriethnique, démesurés en ce qui concerne la Bosnie : les accords de Dayton ont consacré de fait la partition d'un pays où un conflit de quatre ans a laissé des traces indélébiles et où l'accord entre Croates et Musulmans menace chaque jour d'éclater sous les coups des extrémistes qui, à la veille de la visite de Jean Paul II, ont multiplié les attentats contre des églises.

LA « JÉRUSALEM DE L'EUROPE »

Par sa connaissance directe des systèmes d'oppression, l'expérience de ce pape polonais est unique à la tête de l'Eglise et il a vécu comme un drame personnel cette longue guerre en ex-Yougoslavie. Il avait vingt ans quand son pays était occupé par les nazis et, pendant trente ans, a subi le joug communiste, avant de le défier comme pape à Rome, à Varsovie et à Gdansk. Mais, à la chute du communisme, succède en Yougoslavie le nationalisme le plus meurtrier, « la spirale des coups et des douleurs », « l'inhumaine politique de la prétendue purification ethnique ». Ses espoirs de liberté, de paix, de réconciliation, de réunification du continent s'envolent et font place au plus douloureux des réveils.

Sarajevo est devenu le symbole d'un pontificat qui, flambant dans les années 80, ne devait plus cesser de s'assombrir. « J'ai frappé en vain à toutes les portes. J'ai tout tenté, dira-t-il, pour mettre un terme à cette sanglante guerre fratricide ». Depuis cette guerre au cœur de l'Europe, il n'est pas un message, pas une lettre ou un discours qu'il ne signe sans que soit évoquée l'agonie de la Bosnie, sans que soient dénoncées la situation qui a surgi sur les décombres du communisme, la montée des haines nationalistes, des « barbaries » et des « furies destructrices », d'un modèle de société fondé sur l'indifférence et l'abdication de tout sens moral.

Le désagrément eût été moins grand si le parti-pris pro-croate de la diplomatie vaticane, tout au long de cette guerre, n'avait pas contribué, sur place, à aviver les tensions. Le Vatican

fut, après l'Allemagne, mais avant la France et les autres pays de l'Union européenne, le premier « gouvernement » à reconnaître, en janvier 1992, la Croatie et la Slovénie catholiques, c'est-à-dire l'éclatement du pays. Il fit de même un an plus tard avec la Bosnie. Par solidarité avec les Serbes, c'est tout le bloc orthodoxe – d'Athènes à Moscou – qui, alors, fit front contre le Vatican. Au fiasco politique succédait un échec « œcuménique » qui dure. Du « pèlerinage de la paix » qu'il avait promis de faire à Zagreb, à Sarajevo et à Belgrade, il a franchi les deux premières étapes. Mais la troisième, en terre orthodoxe, reste inatteignable.

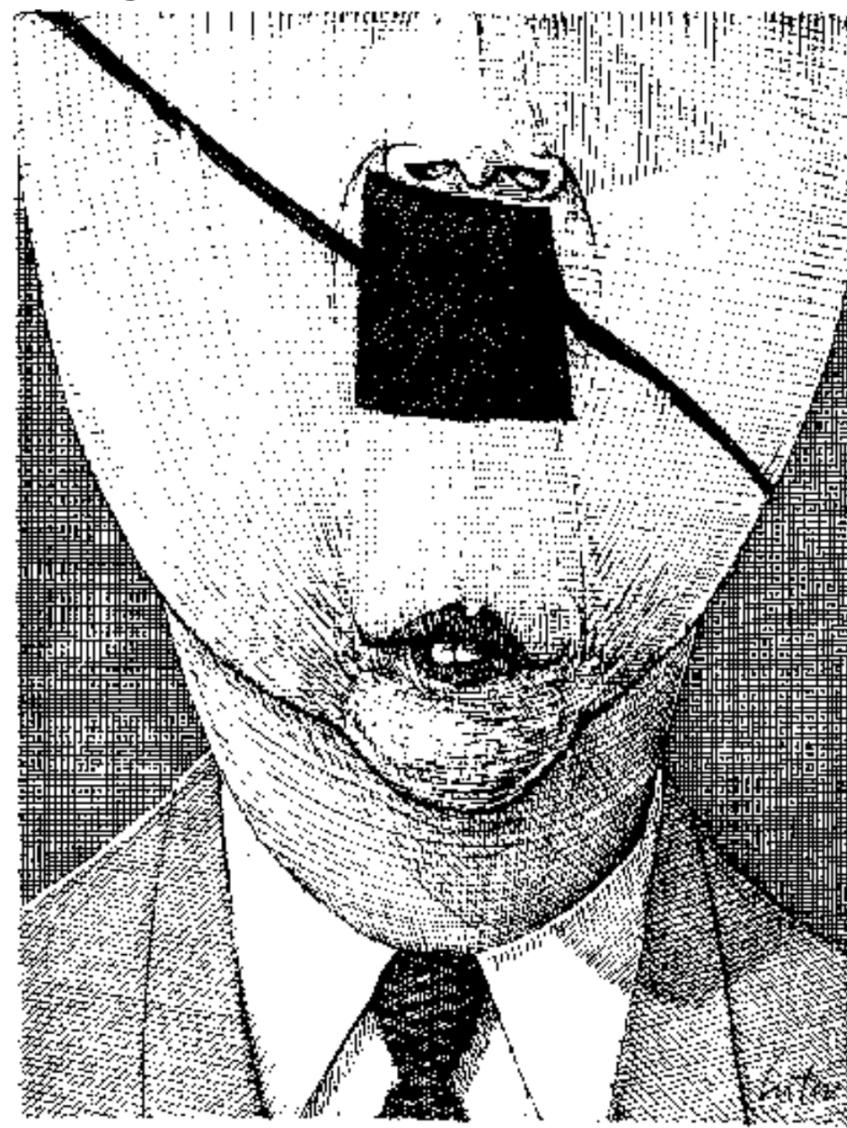
L'importance que Jean Paul II accorde à cette visite à Sarajevo tient à sa vision du destin de l'Europe. Venu de l'Est, il a affirmé, comme jamais aucun pape avant lui, les droits historiques des cultures, des peuples, des communautés qui composent ce continent. Cela vaut pour la Pologne ou pour la Lituanie, pour la Croatie ou pour la Bosnie. Aussi, à Sarajevo, répétera-t-il que, sans tomber dans l'idolâtrie des particularismes nationaux, les droits des diverses communautés, dans les Etats plurieth-

niques, doivent être également défendus et préservés. Il appellera au strict respect de chaque communauté et minorité présente sur le sol de Bosnie. Mais avec quelles chances d'être entendu ?

C'est le seul moyen, pourtant, de faire de Sarajevo, « symbole de l'Europe en guerre », le « symbole de l'Europe en paix », pour reprendre sa formule de 1995 à la tribune de l'ONU. Au mois de janvier suivant, devant le corps diplomatique près le Saint-Siège, le pape faisait encore de Sarajevo la « Jérusalem de l'Europe », oscillant entre la guerre et la paix, et il énumérait les conditions d'une solution durable en Bosnie : libre circulation des personnes et des idées, retour des réfugiés, préparation d'élections démocratiques, reconstruction matérielle et morale. Son appel de Sarajevo, dimanche 13 avril, s'adressera à toute l'Europe. Car, disait-il dans ce même discours de 1996, « l'indifférence et l'égoïsme risqueraient d'entraîner un pan entier de ce continent dans un naufrage aux conséquences imprévisibles ».

Henri Tincq

Héritage par Leiter



Le « centrisme radical » de Tony Blair

Suite de la première page

C'est pourtant le discours tenu par le nouveau Parti travailliste, celui que Tony Blair façonne depuis trois ans, avec un talent politique qui lui vaut, précisément, l'admiration de la baronne Thatcher. Dans le Manifeste en dix points du parti et dans la rhétorique électorale des « nouveaux » travaillistes, il n'y a plus de faux-semblants idéologiques ; il n'y a plus d'habillage de gauche pour un programme de gouvernement que l'on veut réaliste. M. Blair dit qu'il n'est pas là pour faire rêver ; il est là pour inspirer « confiance ». En 1992, le programme travailliste, alors présenté par le centriste Neil Kinnock, mentionnait encore le mot « socialisme », sans doute par politesse ; l'horrible référence a disparu du Manifeste du parti de Tony Blair, sans doute par crainte de faire trop démodé.

Chez les héritiers d'un des plus vieux Parti socialiste du continent, tout se passe comme si le débat était définitivement tranché : l'économie, c'est le marché. Et le marché, c'est, avant tout, l'affaire du privé, parce qu'il produit mieux – en qualité et en prix – que le secteur public. Finis les rêves de politique industrielle – chère à Harold Wil-

son – ou d'économie mixte, chère à la grande Confédération syndicale (le Trade Unions Congress, TUC). Au chapitre « Business », les nouveaux travaillistes veulent bien concéder un rôle à la puissance publique, mais un seul : celui, disent-ils, « de promouvoir partout le maximum de concurrence »...

Tony Blair annonce qu'il ne reviendra pas sur les privatisations décidées sous les règnes de M^{me} Thatcher et de John Major et qu'il est même disposé à dénationaliser un peu plus encore. Au grand dam d'un des piliers du parti, le TUC, le Labour nouveau n'entend pas non plus revenir sur les lois limitant l'activité syndicale dans les entreprises publiques et privées. Le Labour nouveau n'a pas peur d'utiliser l'expression que Jacques Chirac employait, cet hiver à la télévision, « ne pas beaucoup aimer » : la « flexibilité du marché du travail ». Mais « dans le cadre de cette flexibilité », les travaillistes, contrairement aux conservateurs, veulent faire respecter un salaire minimum.

« L'ÉTAT-PROVIDENCE PASSIF »

Le chapitre budgétaire malmène la mémoire de Lord Keynes. Tony Blair annonce crûment qu'il restera dans les limites budgétaires fixées par les conservateurs : il n'est pas plus question d'augmenter les impôts que les dépenses. Il n'entend attribuer de priorité qu'à un seul secteur, jugé essentiel : l'éducation, mais ne dégage, pour ce faire, de ressources supplémentaires qu'en redistribuant les grandes masses de la loi de finances. Austérité et responsabilité : tels sont les mots-clés

de la politique budgétaire travailliste.

Dès lors, quel espace reste-t-il pour maintenir, voire développer, cet Etat-providence dont les travaillistes britanniques furent l'un des inventeurs (et que les amis de M^{me} Thatcher ont partiellement démantelé) ? La question est mal posée, disent les partisans de Tony Blair. Tel qu'il fonctionne aujourd'hui, l'Etat-providence ne donne pas satisfaction. Tony Blair souhaite la fin de ce qu'il appelle l'« Etat-providence passif ». C'est celui qui consiste à dispenser aux plus démunis une aide sociale minimale, sans condition « autre que de vérifier leur adresse tous les trois ans ». Le Labour nouveau veut mettre sur pied l'Etat-providence du XXI^e siècle, dans lequel « il n'y aura pas de possibilité d'une vie entière sur l'aide sociale ». Parce que l'Etat-providence du XXI^e aura pour seul objectif de remettre au travail les gens en âge de travailler : « Lorsqu'il y aura une offre d'emploi adéquate, on attendra [comprendre : on exigera] des bénéficiaires de l'aide sociale qu'ils prennent ce travail. »

On est pas loin de la réforme du welfare telle qu'on l'imagine aux Etats-Unis. La manière Tony Blair rappelle d'ailleurs celle de Bill Clinton, même si la comparaison entre les deux pays a ses limites. Mais après douze ans de conservatisme (deux mandats Reagan, un Bush), le gouverneur de l'Arkansas avait, lui aussi, séduit l'électorat en 1992 en se présentant comme un « nouveau démocrate ». Le « nouveau démocrate » Clinton avait une plateforme de centriste, où il était plus

question de réduire le rôle traditionnel de l'Etat fédéral que de l'accroître. Ce n'est qu'une fois à la Maison Blanche que M. Clinton a « gauchi » sa politique, ce qui le conduisit à l'humiliante défaite des élections législatives de 1994, laquelle le ramena à droite... et au succès de 1996.

Sur la loi et l'ordre, l'importance de la famille et de l'autorité parentale, le sens de la responsabilité individuelle, M. Blair a des accents clintoniens – qui le situeraient à droite de l'échiquier politique français. Pour autant, le travaillisme nouveau n'est pas un ersatz de conservatisme, ni Tony Blair la face humaine du thatcherisme, même si ses convictions, sur l'Europe, ne sont pas éloignées de celles du parti tory. M. Blair propose des changements importants, mais seulement quand ils n'ont pas d'incidence budgétaire.

Le Labour entend mettre en chantier une véritable modernisation de la vie publique britannique. Les lois constitutionnelles doivent être profondément réformées : pouvoirs accrus pour les Parlements d'Ecosse et du pays de Galles ; introduction d'une dose de proportionnelle dans le mode de scrutin ; suppression du droit de vote pour les pairs héréditaires de la Chambre des Lords. Tony Blair parle de « centrisme radical ». La gauche ne doit plus se définir, explique-t-il, par la place qu'elle accorde au secteur public dans la vie d'un pays. Leçon pour le reste de la gauche européenne ou prise de position de circonstance ?

Alain Frachon

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'alibi du secret

EN FRANCE, entre l'Etat et l'individu la balance n'est pas égale, et le code pénal en témoigne. Violer le secret-défense, grâce auquel les pouvoirs en place protègent certaines de leurs activités les moins avouables, c'est risquer sept ans d'emprisonnement. Violer la vie privée d'un citoyen, ce droit sacré à l'intimité, c'est risquer sept fois moins : un an d'emprisonnement. Ce décalage suffit à illustrer le poids, dans ce pays, d'une culture étatique où les droits de l'Etat l'emportent trop souvent sur les libertés de l'individu. S'il est un enjeu de morale publique de l'actuel rebondissement de l'affaire des écoutes de l'Elysée, c'est bien celui-là : la défense des libertés individuelles contre l'abus de pouvoir de la puissance publique.

A cette aune, le débat sur le secret-défense, qui a suivi la révélation par l'Express et Le Monde de l'implication personnelle de François Mitterrand dans les activités illégales de l'ex-cellule de l'Elysée, est une diversion. Depuis le début, en 1993, de cette affaire, l'invocation de ce secret n'a servi qu'à freiner et entraver les investigations du juge d'instruction, Jean-Paul Valat, dont seules la farouche indépendance et la calme détermination ont empêché l'enterrement du dossier.

Le premier à l'opposer au magistrat fut Paul Bouchet, le président de la commission chargée depuis 1991 de contrôler la légalité des écoutes : plus attaché à contester l'authenticité des transcriptions d'écoutes établissant les délits commis par la cellule qu'à éclairer la lanterne du juge d'ins-

truction, M. Bouchet, par son attitude, illustrait le faible contre-pouvoir que constituent ces commissions ad hoc dont l'indépendance semble toujours s'arrêter là où commence le domaine présidentiel.

Il fut ensuite imité par les mis en examen qui, au nom de ce secret, refusèrent jusqu'à ces derniers jours de répondre aux questions de M. Valat. Si aujourd'hui cette position n'est plus tenable, comme en témoigne le brusque retournement de Gilles Ménage, c'est que les éléments matériels du dossier d'instruction ont fait voler en éclats cette ligne de défense. L'authenticité des relevés d'écoutes n'est plus contestable, si elle l'avait jamais été ; l'organisation d'un système d'écoutes permanent, de 1983 à 1986, à la discrétion de François Mitterrand et de ses collaborateurs est établie.

Aussi la position affichée par le premier ministre, Alain Juppé, loin de faire avancer la vérité, continue-t-elle de l'entraver. Se demander si les écoutes de l'Elysée respectaient les procédures du GIC, c'est créer sciemment la confusion : il est d'ores et déjà établi que ces écoutes passaient par le GIC, mais – et c'est là l'essentiel – qu'elles ont servi à espionner la vie privée de citoyens dont l'activité publique et légale – le journalisme, entre autres – dérangeait la présidence !

Bref, la question du secret-défense ne se pose pas. Il ne saurait être invoqué pour couvrir des écoutes visant à protéger François Mitterrand du jeu normal de la démocratie – en l'espèce, des enquêtes de la presse.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelowicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre

Directeur artistique : Dominique Roynet

Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Piailoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le départ des Américains

LES AMÉRICAINS sont partis : la dernière unité chargée d'assurer la liquidation du passage des troupes américaines en Europe occidentale est dissoute depuis le 1^{er} avril ; c'était la Western Base Section. Pendant l'année 1946, plus de 500 000 soldats sont passés par ses services au débarquement ou à l'embarquement. 50 000 épouses ou familles de GI ont été transférées aux Etats-Unis par ses soins. Et maintenant, on ne recontre plus que quelques rares uniformes de l'US Army dans les rues de Paris.

Mais il restera vingt-quatre cimetières... De la Bretagne à la Lorraine, de la Provence à l'Alsace, les routes de l'invasion sont jalonnées de tombes américaines dans lesquelles reposent jusqu'à présent 80 000 GI tombés sur le sol de la France. On sait que, sur le théâtre d'opérations européen,

156 000 Américains ont été tués pendant la seconde guerre mondiale (l'Italie et l'Afrique du Nord font partie du théâtre méditerranéen), soit environ la moitié des pertes totales des Etats-Unis y compris le théâtre du Pacifique.

Le retour en Amérique des dépouilles réclamées par les familles est envisagé, et des cercueils sont fabriqués aux Etats-Unis à cet effet. Mais beaucoup de parents, à l'exemple de la générale Patton, demanderont que leur mari, leur fils ou leur père reposent là où ils se sont battus. Un plan est prévu, quand les opérations de retour seront terminées, pour concentrer les tombes restantes dans des cimetières permanents, semblables à ceux de la première guerre mondiale.

François Depret
(12 avril 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

VIENT DE PARAÎTRE

QUI A PROFITÉ DE L'UNIFICATION ALLEMANDE ? — Pages 20 et 21

LE MONDE diplomatique

32 pages - 22 F

Allemagne : 7,50 DM
Autriche : 60,00 S
Belgique : 120 FF
Canada : 5,50 \$
Danemark : 100,00 Dkkr.
Espagne : 200,00 Ptas.
France : 22,00 F
Grèce : 2,90 L.
Italie : 7,000 Litres
Japon : 1.500 ¥
Luxembourg : 150 FF
Maroc : 30 Dirhams
Pays-Bas : 120 FF
Portugal : 200 Escudos
Royaume-Uni : 2,20 £
Suède : 200 Kr.
Suisse : 2,20 Sfr.
Tanzanie : 3,50 Tsh.
Abonnements : voir tarif page 9

Publication mensuelle - 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05

AVRIL 1997
PROCHE-ORIENT
Naissance et agonie des accords d'Oslo
(Page 7)

Apocalypse médias

Par IGNACIO RAMONET

SUR toute la « une », en lettres énormes, un seul titre : « The Sun backs Blair (1) ». Diffusé chaque jour à quatre millions d'exemplaires, le quotidien britannique de M. Rupert Murdoch, défenseur fanatique de M. Tony Blair, a annoncé ainsi, le 18 mars dernier, sa spectaculaire décision d'appuyer ouvertement, aux thèses de Londres, le candidat travailliste M. Tony Blair, « dirigeant doué de législatives et de courage ». Et de cesser de soutenir le gouvernement de M. John Major, lui-même pourtant qualifié, en avril 1992, lors des précédentes élections, de « dirigeant visionnaire, courageux et déterminé »...

A ceux qui s'interrogeaient sur les raisons d'une si soudaine volte-face, Trevor Kavanagh, éditeur politique du Sun, a expliqué : « Je pense que le journal n'a pas modifié sa ligne, ce sont les travaillistes qui ont changé (2). »

Quelles leçons tirer de cette affligeante anecdote ? Au moins deux. La première, politique, est que certains partis sociaux-démocrates se sont à tel point convertis au néolibéralisme qu'ils deviennent aux yeux de nom-

Magnat des médias d'Australie (il y possède une centaine de journaux, chaînes de radio et de télévision), M. Rupert Murdoch s'était rendu célèbre au milieu des années 80 en brisant, avec le terme soutenu du gouvernement, le monopole des syndicats britanniques. M. Margaret Thatcher, très liée au Parti ouvrier de l'imprimerie, a contrôlé, à travers le tiers du travailleur, le contrôle quotidien des quotidiens britanniques. Le Sun et le prestigieux Times, et leurs versions dominicales News of the World et Sunday Times. Cela représente une toute petite partie de l'empire News Corp. (10 milliards de dollars de chiffre d'affaires), qui, au Royaume-Uni, contrôle également British Sky Broadcasting (BSkyB), réseau de télévision payante par satellite et par câble (6 millions d'abonnés), l'une des sociétés les plus ren-



STANISLAS LEPRIE - « Cavalier » (1946)

chaine NBC de General Electric) ; une entreprise de marketing et promotion, Heritage Media ; ainsi qu'une vingtaine de sites sur Internet. Dans le domaine du numérique, M. Rupert Murdoch vient d'investir 1 milliard de dollars pour proposer, en alliance avec EchoStar et la compagnie téléphonique MCI, un bouquet de plus de

Ces deux cents sociétés qui contrôlent le monde

Alors que 50 000 sidérurgistes de Thyssen manifestaient à Francfort, Krupp renouçait au lancement de son offre publique d'achat hostile qui visait son concurrent. En revanche, les deux entreprises allemandes annonçaient la création d'une société commune de l'acier, décision qui devrait se traduire par des milliers de licenciements. Par ailleurs, la fermeture par Renault de son usine de Vilvoorde, en Belgique, a également illustré le mépris dans lequel sont tenus les salariés. Deux multinationales à l'échelle de la planète, mues par des intérêts particuliers, qui s'éloignent de plus en plus de l'intérêt général. Depuis le début des années 80, ces « deux cents premières » ont connu, à travers des fusions et des rachats d'entreprises, une expansion ininterrompue sur l'économie, mais aussi sur l'information et les esprits (lire, ci-contre, l'article d'Ignacio Ramonet).

Par FRÉDÉRIC F. CLAIMONT *

ON chercherait en vain dans les discours électoraux, ou chez les chantres de la théorie néo-classique, la moindre allusion au fait que les concentrations d'entreprises, l'accumulation du capital, celle-ci fut une constante dans l'histoire du capitalisme, et même une condition de sa survie comme mode de domination de classe ; mais jamais elle n'avait connu un rythme aussi rapide.

C'est depuis le milieu des années 70 que l'accumulation du capital se réalise essentiellement par le biais des extensions d'entreprises, rachats et fusions. Combinée à l'expansion colossale des flux financiers, spéculatifs et non spéculatifs, elle agit directement sur la décision d'investissement ; mais se trouve ainsi mise en jeu. Au lieu de quoi on met en avant le rôle dynamique du « marché », censé guider la décision des grandes sociétés. Mais, sept ans après le démembrement de l'Union soviétique, la colonisation massive de l'Europe de l'Est, le rattrapage des pays en retard, la dévaluation des antagonismes au sein des nations et à l'intérieur même du monde impérialiste, où sont les glorieuses promesses du « marché libre » (1) ?

Un moment entrevue à la fin des années 80, la « reprise » économique tant vantée n'a pas tenu ses promesses. Les industries manufacturières mondiales (moins celles de la Chine) ne tournent qu'à 70 % ou 75 % de leurs capacités.

(Lire la suite page 16.)

AVRIL 1997

CE MOIS-CI DANS « LE MONDE DIPLOMATIQUE » :

AFRIQUE

Fin de règne au Zaïre (Philippe Leymarie). — Mensonges et diamants en Angola (Augusta Conchiglia). — Quand l'apartheid s'exporte dans le sud du continent (Michel Chossudovsky).

AMÉRIQUE LATINE

La drogue, alibi de Washington (Mariano Aguirre). — Avec les paramilitaires colombiens (André Linard). — Une guerre à géométrie variable (Maurice Lemoine).

NOUVELLE-ZÉLANDE

Le laboratoire du capitalisme total (Serge Halimi).

EUROPE DE L'EST

Des ombres sur le « modèle slovène » (Catherine Samary). — Une langue en guise de pays (Klavdij Sluban). — De la Russie à l'Albanie, le vertige de l'argent facile (Ibrahim Warde).

ISRAËL-PALESTINE

Retour aux Nations unies (Alain Gresh). — « Le Proche-Orient éclaté-II », bonnes feuilles du livre de Georges Corm.

FRANCE

Trahison sociale chez Renault (Sophie Boutillier, Blandine Laperche et Dimitri Uzinidis). — Les beaux jours de la corruption (Christian de Brie). — Grenoble : une leçon inachevée (Philippe Deschamps).

Egalement au sommaire

- PHILIPPINES : La paix reste fragile à Mindanao.
- YÉMEN : Expérimentation démocratique.
- DROITS DE L'HOMME : Armes nouvelles au service des tortionnaires.
- FONDS DE PENSION : Demain, les retraites à la merci des marchés. — La Bourse de Paris et le pactole de la dette publique. — Un acquis de la Libération remis en cause.
- HISTOIRE : Les écrivains et la guerre d'Espagne.
- ANNÉES TRENTE : Chronique d'un massacre africain en quête d'espoir.
- ÉGLISE : Le Vatican absout la publicité.
- TÉLÉVISION : « Corpus Christi ».
- CINÉMA : Le film annoncé.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 22 F

AUTOMOBILE L'année 1996 a permis à Volkswagen de creuser l'écart avec ses concurrents européens. Son chiffre d'affaires a atteint le seuil des 100 milliards de

deutschemarks (340 milliards de francs) et son bénéfice a doublé, à 678 millions de marks. ● CES DERNIERS MOIS, le constructeur allemand a poursuivi sur sa lancée et

augmenté ses ventes de 9,5 % au premier trimestre de 1997. ● NUMÉRO UN en Allemagne et en Europe, le groupe a vendu près de quatre millions de véhicules en 1996,

contre à peine trois millions en 1993. En dix ans, ses effectifs en Allemagne ont baissé de 31 000 personnes sans licenciement. ● LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

(28,8 heures) existe depuis 1993, accompagnée d'une diminution des salaires et d'une garantie d'emploi dans les six usines d'Allemagne de l'Ouest.

Volkswagen parvient à concilier réduction des coûts et consensus social

Le constructeur a renforcé, en 1996, sa position de numéro un en Europe. Il a réduit ses effectifs en Allemagne de 31 000 personnes sans licenciement. Il pratique la semaine de quatre jours depuis 1993, accompagnée d'une diminution des salaires et d'une garantie d'emploi

WOLFSBURG
correspondance

Volkswagen a de quoi faire pâlir ses concurrents européens en général et Renault en particulier. En 1996, le constructeur automobile allemand a creusé l'écart avec ses rivaux du Vieux Continent. Ses bénéfices ont doublé pour atteindre 678 millions de marks (2,28 milliards de francs). Son chiffre d'affaires a dépassé la barre des 100 milliards de deutschemarks. Ses positions sur les marchés d'avenir se renforcent ; la marque est la première en Chine et au Brésil. Exsangue en 1993, le constructeur allemand accède son redressement. Pour faire face à la demande, les syndicats réclament même de nouvelles embauches !

Au début des années 80, Volkswagen faisait jeu égal avec Renault. Aujourd'hui, les Allemands ont pris un avantage décisif, tout

en restant un laboratoire social. Le président du directoire Ferdinand Piëch, personnage laconique et dur en affaires, ne fait pourtant pas preuve de triomphalisme : « La réduction des coûts et l'accroissement de l'efficacité seront prioritaires dans les prochaines années », annonce-t-il.

Depuis quatre ans, M. Piëch a lancé une double stratégie commerciale et industrielle. Sur le plan des ventes, ses attentes ont été confirmées : Volkswagen est le premier en Allemagne et en Europe et augmente partout sa présence. La marque a vendu près de quatre millions de véhicules en 1996, dont les trois quarts hors d'Allemagne, contre à peine trois millions en 1993. Elle a renouvelé et élargi sa gamme pour viser les cinq millions d'unités à l'horizon 2000.

« Dans trois ans, nous offrirons une cinquantaine de modèles à nos

clients, contre trente-huit en ce moment », dit M. Piëch. Les filiales Audi, Seat en Espagne et Skoda en République tchèque agrandissent la clientèle et permettent d'occuper de nouveaux segments : le haut de gamme pour Audi, les petits véhicules pour Skoda et la gamme moyenne pour Seat.

LA MÉTHODE LOPEZ

Pendant, les résultats ne s'améliorent pas au rythme des ventes et la rentabilité « ne nous satisfait pas », affirme M. Piëch. La réduction des coûts doit être renforcée. Sous l'égide de l'ancien directeur des achats et de la production, Ignacio Lopez, Volkswagen a beaucoup entrepris. Accusé d'espionnage industriel par son ancien employeur, General Motors, l'ingénieur basque a été poussé à la démission en novembre 1996, mais ses méthodes sont toujours

en vigueur. D'ici à 1998, le nombre de plates-formes à la base des différents modèles doit passer de seize à quatre. Trois sont d'ailleurs sur le point d'être opérationnelles. Le nombre de sous-traitants a été réduit et les achats internationalisés. La productivité augmente. Le dernier modèle de Seat, l'Arosa, doit être monté en sept heures, contre trente-quatre pour une Golf. Autre axe d'économie qui permet d'aborder de nouveaux marchés, la production hors d'Allemagne. En quatre ans, le nombre des véhicules assemblés en RFA s'est stabilisé autour de 1,6 million alors que la fabrication à l'étranger a augmenté d'un bon tiers, à 2,4 millions.

En Allemagne, c'est aussi pour réduire les coûts de personnel et gagner en flexibilité que Volkswagen est contraint d'innover sur le plan social. Le land de Basse-Saxe, dirigé par l'éventuel candi-

dat social-démocrate à la chancellerie Gerhard Schröder, demeure le principal actionnaire, avec près de 20 % du capital, et veille au maintien d'un maximum d'emplois. En dix ans, les effectifs ont baissé de 31 000 personnes sans licenciement ; le constructeur n'a pas dégraissé comme ses concurrents nationaux et européens.

FONDS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Depuis 1993, la semaine de quatre jours (28,8 heures) a fait son apparition, accompagnée d'une diminution des salaires et des primes et d'une garantie d'emploi dans les six usines d'Allemagne de l'Ouest. A la fin de 1996, un système de fonds de pré-retraite a été mis en place : il permet de capitaliser les heures supplémentaires, payées sans prime, et les samedis ouvrés, sur un compte qui donnera droit à un

départ anticipé en retraite. Dernièrement, le groupe a lancé un système de fonds convertibles en actions destinées à tous les salariés. « Cela va permettre d'intéresser les effectifs au futur de l'entreprise et d'améliorer l'engagement individuel », explique Peter Hartz, le directeur du personnel, à l'origine de cette politique.

Aujourd'hui, Volkswagen entend créer sa propre société de travail intérimaire pour filialiser certaines activités de services (cantines, surveillance...). Mais l'opposition est vive : « Ce projet inquiète le personnel », indique Bernd Sunthold, le vice-président du Conseil central d'entreprise, représentant les salariés (syndiqués à 95 %). De l'avis général, l'affaire risque de perturber le climat de dialogue dont se vante à juste titre l'entreprise.

Philippe Ricard

IG Metall pour les 32 heures

La semaine de quatre jours mise en place par Volkswagen fait des émules. Klaus Zwlickel, le président du syndicat de la métallurgie IG Metall, a demandé, mercredi 9 avril, une réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires dès 1999. En échange, le syndicat propose des baisses de salaire différenciées selon les revenus. Il s'agirait d'un élément essentiel pour diminuer de moitié le chômage, selon l'engagement pris par le gouvernement.

Cet appel devrait relancer le débat sur la réduction du temps de travail, alors que les 35 heures par semaine avaient constitué un mot d'ordre très mobilisateur tout au long des années 80, avant de s'imposer progressivement. Les syndicats souhaitent d'ailleurs que d'autres branches d'activité adoptent les 35 heures. Quant à la semaine de quatre jours, elle a déjà essuyé le refus des associations patronales.

La reprise du travail s'annonce difficile chez Renault Vilvorde

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

Le travail pourra-t-il reprendre à Vilvorde lundi matin ? Dès l'annonce des résultats du référendum organisé jeudi 10 avril, personne ne criait victoire. Dans une usine où près de 100 % des salariés sont syndiqués, les 68,7 % recueillis par les partisans de la reprise du travail avec poursuite de l'occupation constituent presque un signe de défiance à l'égard de l'intersyndicale, qui avait préconisé cette solution. « Si on enlève ceux qui ont plus de cinquante ans, ne sont plus sur les chaînes et ne pensent qu'à leur pré-pension, et les employés plutôt portés à voter la reprise, ce vote signifie qu'un salarié sur deux travaillant à la chaîne est contre la reprise du travail », analyse Chris, un jeune militant de la CSC, le syndicat chrétien.

Pourtant, les leaders syndicaux étaient confiants. Après les deux camoufflets infligés à Renault par les juges belges et français, la bataille s'engage sur le terrain juridique et promet d'être longue. Lundi 7 avril, convaincus que seule une poignée de militants irréductibles voterait contre la fin de la grève, les dirigeants syndicaux pensaient bien recueillir 80 % de votes favorables.

Mais, peu à peu le doute s'est installé. « On est de nouveau au point de départ, on n'a pas avancé d'un pouce », constate Martin, agent de surveillance, après avoir voté sans conviction pour la reprise du travail. Marc, ouvrier, a approuvé aussi la fin de la grève. Même s'il est convaincu que « les permanents syndicaux veulent mettre fin au mouvement parce qu'il leur coûte cher » et même s'ils pensent « qu'il aurait fallu faire la consultation bien plus tôt. Aujourd'hui, les gens n'ont plus envie de travailler ». Jean, ouvrier, était contre la reprise « qui réduit le rapport de force ». Mais légitimiste, il reprendra le travail, à regret mais sans état d'âme. A la différence de Patrick, un jeune militant d'extrême-gauche, pour qui « les syndicats s'en lavent les

mains comme Ponce Pilate. La preuve, ils n'ont jamais voulu étendre le mouvement et faire des actions avec les forges de Clabecq ».

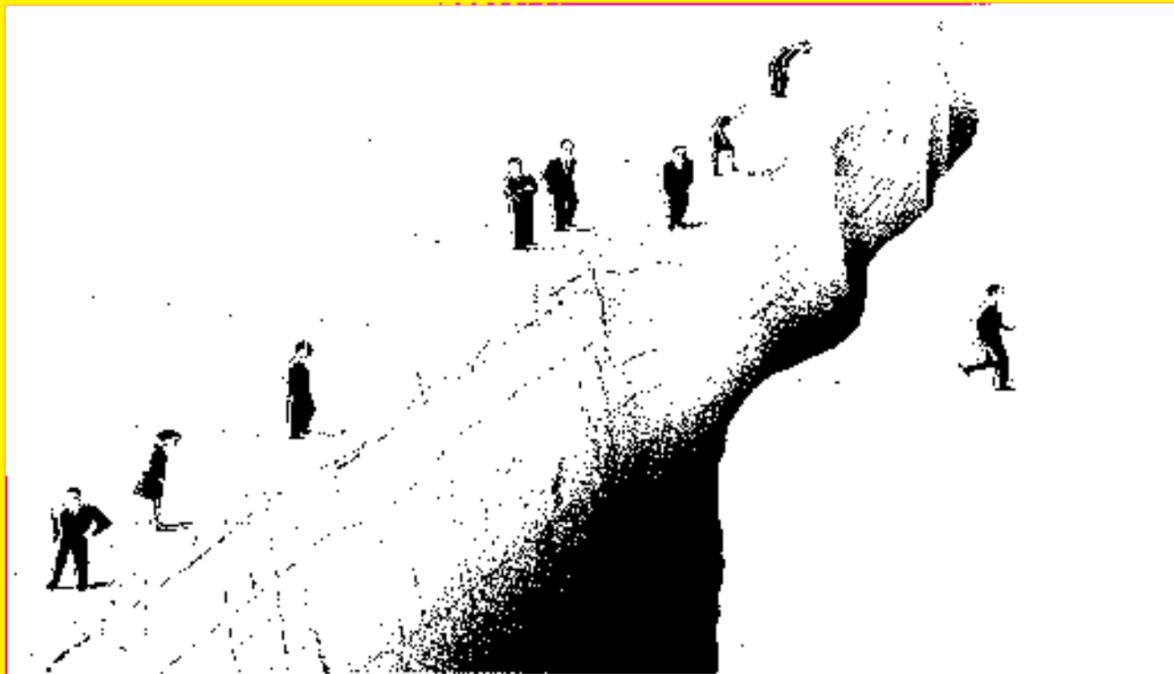
Si les leaders syndicaux chrétiens de la CSC et les socialistes de la FGTB sont toujours parvenus à adopter une position commune, des dissensions internes apparaissent aujourd'hui dans chaque organisation. Des militants de la CSC, en principe le syndicat le plus modéré, font circuler une pétition qui s'oppose à la fois au « plan Schweitzer » et aux méthodes des leaders syndicaux ! « Si tous les délégués avaient fait boulot, on aurait eu 80 % des voix. Mais la minorité des communistes a été efficace. Espérons maintenant que la majorité des opposants à la reprise du travail accepte le résultat du référendum. Sinon, la reprise sera vraiment très difficile », reconnaît Georges Jacquemin, leader de la CSC.

UN PARI

A la suite de l'annonce des résultats, direction et syndicats ont trouvé un terrain d'entente. A partir de lundi, l'usine devra produire 700 voitures par jour (contre 820 en temps normal) mais les syndicats continuent de bloquer 4 500 voitures sur le parking de l'usine.

La nouvelle stratégie syndicale repose sur un pari. Toute procédure de consultation du personnel est gelée en attendant la décision de la cour d'appel de Versailles sur la consultation du Comité de groupe européen. Si celle-ci confirme le jugement du tribunal de grande instance de Nanterre et oblige Renault à tout reprendre à zéro, les syndicats pourront se féliciter de leur décision. Leurs troupes pourront reconstituer leurs forces pour la négociation du plan social. Si le jugement de Nanterre est cassé en appel et si la fermeture de l'usine intervient effectivement fin juillet, le risque est grand pour les syndicats d'être accusés d'avoir mené six semaines de grève pour rien.

Frédéric Lemaître



Les systèmes DIGITAL sont utilisés par les sociétés les plus importantes du monde. Selon Fortune 500, cette performance

apporte à nos clients des avantages économiques très importants. Que ce soit pour le constructeur automobile ou les

le début de mise **Chez DIGITAL, nous travaillons** sur le modèle de son

dernier modèle **à la performance des systèmes** en matière de service

nos services **mais surtout pour la performance** en matière de service

de nos clients. 26 pays, des transactions installées en

double seconde. Notre agence technologique nous permet de répondre à nos clients : la très haute disponibilité grâce à notre

technologie d'hosting des données de production sécurisée grâce à nos serveurs dédiés sous DIGITAL UNIX, OpenVMS et

Windows NT, une véritable flexibilité et agilité grâce à nos alliances stratégiques avec Microsoft, Oracle, Computer Associates

et bien sûr une sécurité exceptionnelle assurée par notre expertise reconnue dans la cryptologie et la haute disponibilité

et plus de 1000 ingénieurs, vous nous procurez un avantage décisif. Pour plus d'informations

rendez-vous sur le web à l'URL : <http://www.digital.fr> ou écrivez nous à : communication@paris.digital.com

digital
Plus que jamais.



© 1997 Digital Equipment Corporation. Tous droits réservés. DIGITAL, le logo Digital, UNIX, OpenVMS, et Windows NT sont des marques de DIGITAL CORPORATION. Microsoft, Oracle, et Computer Associates sont des marques de leurs propriétaires respectifs. Toutes les autres marques de produits ou services sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Auchan veut améliorer les rendements des Mammouth

L'OPA a nécessité un emprunt de 15 milliards

LE 24 AVRIL, l'hypermarché Mammouth de Saint-Génis, près de Lyon, passera sous l'enseigne Auchan. C'est la première conséquence visible du rachat du groupe Docks de France (hypermarchés Mammouth, supermarchés Atac) par Auchan, à l'issue d'une OPA hostile, en juillet 1996. C'est aussi le premier pas vers la disparition, probablement totale à terme, de l'enseigne Mammouth.

Dans un premier temps, le changement d'enseigne ne concernera que les trente et un plus grands hypermarchés Mammouth (ceux de plus de 6 500 m²). Trois magasins seront cédés à des concurrents là où Auchan est en position trop dominante, à La Ciotat, Perpignan et Strasbourg, conformément aux directives du Conseil de la concurrence. Les trente-six hypermarchés de taille plus réduite et les vingt-quatre magasins détenus par les affiliés et franchisés sont maintenus, jusqu'à nouvel ordre, sous la marque Mammouth. Mais chez Docks de France, on ne se fait guère d'illusions sur le sort final qui sera fait par Auchan au célèbre mammouth noir sur fond blanc.

Le changement d'enseigne représente l'enjeu majeur

L'entreprise rachetée avait pourtant cru pouvoir préserver son autonomie au sein du nouvel ensemble. Auchan avait donné des gages en nommant à des postes-clés des cadres de Docks de France. Mais deux d'entre eux ont finalement préféré partir : Jean-Brice Henu, directeur d'Atac, et Jean-Claude Alloyeau, responsable de la logistique. Ils seront remplacés par des hommes d'Auchan. Et surtout, ont révélé *Les Echos* le 7 avril, le patron historique de Docks de France, Michel Deroy, resté contre toute attente dans le groupe après l'OPA, a démissionné discrètement fin mars, pour céder la place à Christophe Dubrulle, qui cumule désormais les deux présidences.

Auchan va pouvoir à sa guise accélérer l'intégration de son acquisition. Le regroupement des centrales d'achats sur un seul site, à Villeneuve-d'Ascq (Nord), fief d'Auchan, sera effectif d'ici à dix-huit mois. Mais c'est le changement d'enseigne qui représente l'enjeu majeur.

Les hypermarchés Auchan réalisent un chiffre d'affaires moyen de 100 000 francs par mètre carré. C'est le record en France. Carrefour, qui exploite comme Auchan des hypermarchés de grande surface (autour de 10 000 m² en moyenne par magasin), plafonne à environ 85 000 francs/m². Les magasins Mammouth ne dépassent pas 60 000 francs/m². L'objectif d'Auchan est bien évidemment de les faire grimper au niveau de ses propres hypermarchés. Une croissance théorique de... 66 % du chiffre d'affaires par magasin acquis, qui sera indispensable pour rembourser les 15 milliards de francs de dette contractée pour mener à bien l'OPA de 19 milliards sur Docks de France.

Pour creuser l'écart sur ses concurrents, Auchan a fait le choix d'une offre plus large : ses magasins proposent au client une dizaine de marques par ligne de produit. Carrefour, lui, a adopté la démarche inverse, limitant à cinq le nombre de marques, y compris sa marque propre et le « premier prix ». Cela lui permet d'optimiser sa logistique et ses achats (chaque fournisseur ayant un volume plus important), mais limite la « productivité » des linéaires. Ainsi, sur cinquante-six hypermarchés Auchan, trente-deux sont « milliardaires », c'est-à-dire qu'ils réalisent chacun 1 milliard de francs ou plus de chiffre d'affaires. Carrefour en a pour sa part 26 (sur un parc de 117 magasins) ; Mammouth un seul.

En somme, en plus de la croissance externe obtenue par le seul fait de l'acquisition - avec Docks de France, Auchan a pratiquement doublé son chiffre d'affaires en France, à près de 110 milliards de francs -, le groupe nordiste veut imprimer un rythme soutenu de croissance interne par l'amélioration du rendement des magasins repris. C'est également l'un des objectifs de Carrefour dans sa tentative de contrôle de Cora, dont la recette au mètre carré ne dépasserait pas 50 000 francs. Encore une conséquence inattendue de la loi Raffarin, qui était censée limiter l'expansionnisme des grandes surfaces...

Auchan met en avant les créations d'emplois que va générer cette forte croissance. Il a annoncé, le 7 avril, le recrutement de 300 chefs de rayon en 1997. Le ratio en vigueur dans les hypermarchés Auchan est, en moyenne, d'un emploi pour 20 m² de surface commerciale. Chez Mammouth, il est d'un pour 30 m². Théoriquement, les effectifs des 67 magasins rachetés, actuellement de 17 500 personnes, devraient donc augmenter de... 50 % à terme, soit de près de 9 000 personnes, pour se mettre au niveau des Auchan (28 500 personnes dans les 52 hypermarchés possédés en propre). Cependant, le rapprochement des structures administratives et des centrales d'achat aura pour effet de réduire les effectifs en amont. Au total, Auchan, qui a créé 8 500 emplois (en contrat à durée indéterminée) entre 1990 et 1996, estime qu'il devrait embaucher environ 5 000 personnes dans les quatre ans à venir.

Reste que les concurrents sont sceptiques quant à la possibilité d'amener à 100 000 francs/m² le rendement des hypermarchés Mammouth, « plus petits que les Auchan et pas toujours aussi bien situés », observe un spécialiste. Auchan souligne qu'il a déjà pu expérimenter un tel transfert d'enseigne, lorsqu'il a racheté l'hypermarché Mammouth de Pérols, près de Montpellier, en 1994. Ce magasin réalisait 300 millions de francs de chiffre d'affaires pour 10 500 m². En 1996, il a frôlé le milliard de francs, dans la même superficie. L'hypermarché Carrefour d'en face, racheté à Montlaur en 1991, fait, lui, moins de chiffre avec une surface supérieure de 30 % ! CQFD.

Pascal Galinier

Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications

« Le gouvernement est favorable au rapprochement de Framatome avec Alcatel-Alsthom »

Après la suspension de la fusion entre GEC-Alsthom et Framatome, le ministre de l'industrie souhaite toujours privatiser le groupe

de chaudières nucléaires. « Nous pouvons imaginer d'autres montages qu'une fusion », explique Franck Borotra. Alcatel-Alsthom et GEC

restent les deux partenaires privilégiés. M. Borotra réfléchit par ailleurs à la création d'un pôle minier, regroupant le BRGM, Eramet et la Cogema.



FRANCK BOROTRA

« Annoncée voici sept mois, la fusion de GEC-Alsthom avec Framatome est suspendue, le britannique GEC estimant les conditions imposées trop élevées, comment réagissez-vous ?

— L'initiative de ce rapprochement n'est pas venue du gouvernement, mais d'Alcatel-Alsthom, partenaire du britannique GEC et présent dans les deux entreprises GEC-Alsthom et Framatome. L'Etat, en tant qu'actionnaire public, s'est alors dit prêt à regarder le projet. Mais, dès le début, j'ai été convaincu que cette fusion allait être beaucoup plus difficile et complexe qu'on le pensait.

— Comment s'est passée votre rencontre du 26 mars avec George Simpson, le président de GEC, au cours de laquelle a été constaté le désaccord ?

— Après avoir reconnu notre intérêt commun basé sur la constitution d'un groupe capable de proposer une offre globale sur le marché de l'énergie, nous avons relevé nos différends. Pour GEC, il est impensable d'envisager une position minoritaire dans l'ensemble GEC-Alsthom-Framatome. Pour nous, cette exigence est incompatible avec les intérêts stratégiques français de garder la maîtrise de la filière nucléaire.

— Vous êtes-vous séparés sur un constat d'échec ?

— Pas du tout, nous avons décidé de ne pas fermer la porte et de rechercher une autre forme d'accord. Ce rapprochement a une signification industrielle qui a toujours sa raison d'être. Nous n'avons pas trouvé le bon montage, nous devons en envisager d'autres.

— Voulez-vous garder les mêmes interlocuteurs ?

— Il peut y avoir d'autres acteurs, mais auparavant nous devons étudier tous les schémas avec les deux partenaires préférentiels que nous avons aujourd'hui. L'une des possibilités serait de passer par Alcatel-Alsthom. Le groupe a des activités dans le domaine de l'énergie qui ne sont pas au sein de GEC-Alsthom. Le gouvernement est favorable à d'éventuels rapprochements entre Framatome et Alcatel-Alsthom dans ses activités d'énergie, GEC étant associé par la suite.

— Avez-vous un calendrier, et cela aboutira-t-il à une privatisation de Framatome ?

— L'intérêt de l'entreprise est d'être privatisée et adossée à un groupe fort. Le plus vite sera le mieux. Mais le gouvernement

n'abandonnera pas pour cela sa volonté de conserver la maîtrise globale de la filière nucléaire.

— Les relations avec Siemens pourraient-elles déboucher sur une entrée dans le capital ?

— Nos relations avec Siemens portent d'abord sur l'avenir du réacteur du futur, l'EPR. L'enjeu est de taille sur ce marché où les Japonais s'avèrent de redoutables concurrents. Les premiers qui auront réalisé le réacteur du futur prendront une position majeure pour les vingt-cinq premières années du futur millénaire. Comme nous voulons maintenir Framatome au premier rang mondial, nous poursuivons la coopération avec les Allemands. Quant à une entrée au tour de table, je n'en sais rien, mais je n'exclus rien.

— GEC rejeté de Thomson et de Framatome en l'espace de quelques jours, n'est-ce pas beaucoup pour les Britanniques ?

— GEC n'a pas été repoussé dans Thomson puisqu'il n'avait pas encore déposé d'offre de reprise. Sa candidature était légitime. Elle n'a

La coopérative Even adopte les 32 heures et crée 120 emplois

BREST

de notre correspondant

La direction de la coopérative Even, à Ploudaniel (Finistère), et la CFDT ont signé, jeudi 10 avril, un accord de réduction du temps de travail qui doit permettre la création de 120 emplois. Cet accord utilise le volet « offensif » de la loi Robien : réduction de la durée du travail de 15 % et augmentation équivalente de l'effectif. Le périmètre est celui de la maison mère à Ploudaniel, qui emploie 832 salariés.

L'accord prévoit le passage, d'ici à la fin 1998, de 38 heures à 32 heures sur quatre jours avec le maintien du salaire actuel. Des compensations ont été accep-

pas été retenue car la prise de contrôle de Thomson par un Britannique est incompatible avec la sécurité nationale. Mais GEC est un partenaire naturel, incontournable pour les repreneurs de Thomson dans la perspective d'une restructuration européenne.

— La Cogema peut-elle être intéressée à la reprise de Framatome et sera-t-elle cotée en Bourse dès 1998, comme l'envisage son président ?

— Nous ne voyons pas d'intérêt industriel dans un tel rapprochement et l'entrée en Bourse n'est pas au programme.

— Vous avez évoqué un projet de rapprochement entre les groupes miniers français, Cogema, BRGM et Eramet. Où en êtes-vous ?

— Avec les télécoms et l'énergie, les matières premières sont appelées à connaître une explosion dans les prochaines années. Dans ce secteur, nous avons une connaissance scientifique, une maîtrise technologique, une grande expérience et des implantations fortes. Pourtant, lorsque nous sommes sollicités pour apporter nos compétences, nous avons du mal à donner une réponse à ces demandes.

» Trois groupes sont engagés dans ces domaines : le BRGM, Eramet et la Cogema. Je suis convaincu qu'il y a la place pour un pôle industriel français fort dans les mines. J'ai donc saisi en janvier plusieurs personnalités pour leur demander de réfléchir à un possible regroupement de nos forces dans ce secteur.

— La nomination de Bernard Cabaret en remplacement de Claude Allègre à la présidence du BRGM s'inscrit-elle dans cette redéfinition du pôle minier ?

— J'ai beaucoup d'estime pour M. Allègre. Il a redressé les comptes du BRGM, entrepris la filialisation des différentes activités. Mais des problèmes d'organisation, d'engagement industriel, de gestion commerciale restent posés. Il fallait changer l'ensemble de l'exécutif du groupe pour renforcer sa capacité industrielle et lui donner un patron ayant une expérience de l'entreprise. C'est un préalable à la création éventuelle d'un pôle minier.

— Est-il possible de créer un pôle minier tant les problèmes d'Eramet en Nouvelle-Calédonie ne sont pas résolus ?

— L'avenir d'Eramet est lié au rééquilibrage économique en Nouvelle-Calédonie. Il faut créer une nouvelle usine de retraitement de nickel dans la région nord de l'île avec le canadien Falconbridge. Eramet ne perdra rien dans cette affaire. Nous l'avons déjà dit : le gouvernement indemniserait les actionnaires si le groupe cède des actifs miniers. Mais les dirigeants d'Eramet doivent bien le comprendre. Le gouvernement ne changera pas d'avis sur cette question. Le rééquilibrage économique de la Nouvelle-Calédonie est une priorité absolue. »

Propos recueillis par Dominique Gallois et Martine Orange

Le Crédit Lyonnais vous invite à une nouvelle ascension avec Sicav 5000.



SICAV 5000 est le plus performant de sa catégorie (+13,33 % sur l'an -76,71 % sur 5 ans) et offre des rendements exceptionnellement élevés (personnes détenant déjà des actions de SICAV 5000) et en rempli du dividende détaché le 3 avril 1997, la possibilité d'acquies sans droit d'entrée jusqu'au 3 juin et 1997 de nouvelles actions dans la limite de 15% titres. Votre banque vous doit des comptes.

CL CREDIT LYONNAIS

“GRAND JURY”
RTL-Le Monde

LOUIS
SCHWEITZER

ANIMÉ PAR
OLIVIER MAZEROLLE
AVEC
ERIC LE BOUCHER (LE MONDE)
ET
JANINE PERRIMOND (RTL)

DIMANCHE
18 H 30

RTL

DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9

Nippon Credit Bank cherche son salut en s'alliant à l'américain Bankers Trust

L'accord pourrait déboucher sur un échange « limité » de participations

La Nippon Credit Bank, le troisième établissement japonais de crédit à long terme, et l'américain Bankers Trust ont annoncé, jeudi 10 avril,

avoir conclu une alliance qui pourrait déboucher sur un échange « limité » de participations. Bankers Trust va notamment reprendre le réseau

étranger de l'établissement japonais. C'est la première fois qu'une grande banque nipponne s'allie avec un groupe financier étranger.

TOKYO

correspondance

Confrontée à de graves difficultés en raison de l'accumulation dans son bilan de mauvaises créances, la Nippon Credit Bank, la troisième banque de crédit à long terme japonaise, pourrait trouver le salut en s'alliant avec l'américain Bankers Trust. Les deux établissements devraient signer un accord à Tokyo d'ici à la fin du mois comprenant les modalités d'un échange « limité » de participations. « Il n'est pas dans notre intention, maintenant ou dans le futur, de prendre une part importante du capital de la Nippon Credit Bank », explique l'un des porte-parole de Bankers Trust à New York. L'opération n'aura lieu qu'une

fois terminée la recapitalisation de la Nippon Credit Bank par la Banque du Japon et les banques commerciales, à hauteur de quelque 300 milliards de yens (13,7 milliards de francs), comme l'a dévoilé la semaine dernière le directeur de la banque. Septième groupe bancaire américain, Bankers Trust, qui dispose de cent cinquante bureaux dans le monde, reprendrait les opérations internationales de la Nippon Credit Bank, soit dix-huit succursales. Bankers Trust devrait aussi aider la banque japonaise à se débarrasser d'une partie de ses créances immobilières en les transformant en titres susceptibles d'être vendus sur les marchés (titrisation). Pour la banque américaine,

l'opération est un moyen d'entrer sur le marché japonais à la veille du « Big Bang », la grande réforme qui doit ouvrir à la concurrence la place financière japonaise d'ici à 2001. Bankers Trust cherche également à renforcer son activité sur les marchés de valeurs immobilières. Ce sera la première fois qu'un établissement financier étranger détiendra une partie du capital d'une banque japonaise.

HAUSSE DES OBLIGATIONS

Les difficultés que connaissent d'autres banques japonaises, notamment celles spécialisées dans la gestion de patrimoine comme la Yasuda Trust, laissent présager d'autres restructurations dans le secteur, avec l'arrivée éventuelle

de partenaires étrangers. L'annonce de l'alliance s'est traduite par une forte hausse des obligations émises par la Nippon Credit Bank, qui s'étaient effondrées au cours des dernières semaines. L'agence de notation américaine Moody's les avait rétrogradées au niveau des « junk bonds », les obligations considérées comme les plus risquées.

Selon des sources bancaires, les dettes irrécouvrables de la Nippon Credit Bank pourraient s'élever à 480 milliards de yens, soit 23 milliards de francs, en sus des 460 milliards de yens que la banque a déjà épongés sur l'exercice fiscal achevé au 31 mars 1997.

Brice Pedroletti

La Banque de France laisse ses taux directeurs inchangés

LE CONSEIL de la politique monétaire de la Banque de France (CPM) a choisi de laisser inchangés, jeudi 10 avril, ses taux directeurs. De nombreux opérateurs espéraient pourtant une réduction du taux des appels d'offres, fixé à 3,10 % depuis la fin du mois de janvier, soit 0,10 % au-dessus du niveau des prises en pension de la Bundesbank.

L'environnement économique et

monétaire semblait pourtant se prêter à un geste de l'institut d'émission. La devise française cotait jeudi matin 3,3650 francs pour 1 deutschemark, son cours le plus élevé depuis le mois de juin 1993. En six mois, le franc s'est apprécié de 7 centimes face au mark.

Les agrégats de monnaie enregistrent pour leur part une progression très faible (1,7 % sur un an en février pour M3+P1 et pour M1) et

même se replient pour certains d'entre eux (-3 % pour M3). L'inflation reste parfaitement sous contrôle (1,1 % en mars) et, surtout, la reprise de l'économie se montre très hésitante. La production industrielle a reculé de 1,2 % en janvier et la consommation des ménages de 1,7 % en février. Le moral des ménages, mesuré par l'Insee, s'est dégradé en mars (-32 points contre -30 points en février). Enfin, selon un sondage Louis Harris/Valeurs actuelles, 64 % des Français ont « le sentiment » que la situation économique « va plutôt en se dégradant », contre 7 % qui estiment qu'« elle va plutôt en s'améliorant ».

Le statu quo monétaire décidé

jeudi démontre que la nomination par Jacques Chirac, à la fin de l'année dernière, de Pierre Guillen et de Jean-René Bernard, en remplacement de Jean Boissonnat et Bruno de Maulde, n'a pas modifié les rapports de forces au sein du conseil et que les « colombes », partisans d'une plus grande souplesse monétaire, y restent minoritaires. Elle prouve aussi que le président de la République, en prenant soin de nommer deux personnalités orthodoxes sur le plan monétaire, s'est définitivement rangé à la stratégie du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet.

Pierre-Antoine Delhommais

Les conditions de la concurrence dans le téléphone en France désormais fixées

L'AUTORITÉ de régulation des télécommunications (ART) a approuvé, mercredi 9 avril, les prix que France Télécom sera autorisé à facturer à ses concurrents, à compter du 1^{er} janvier 1998, date de libéralisation du marché du téléphone. Ces tarifs dits d'interconnexion s'appliqueront lorsque les concurrents de l'opérateur public emprunteront ses réseaux pour acheminer les communications de leurs abonnés. Les futurs acteurs du téléphone ont désormais en main l'essentiel des éléments pour boucler leurs plans de développement. Les milieux financiers peuvent, quant à eux, affiner leurs estimations sur la valeur de France Télécom (entre 150 milliards et 200 milliards de francs), qui doit faire son entrée en Bourse début juin.

France Télécom sera autorisé, en 1998, à prélever, en moyenne et par minute, 6,09 centimes pour les communications locales, 12,78 centimes pour les appels régionaux et 17,57 centimes pour les appels nationaux. Les frais d'accès au réseau international devraient être décidés d'ici à fin juin. Cegetel (Générale des eaux) et Bouygues Télécom, qui

se posent comme les deux futurs acteurs généralistes - présents sur une large gamme de services - ont déploré que ces tarifs ne soient inférieurs « que de 15 % à la proposition initiale de France Télécom », alors qu'ils espéraient « une baisse de 30 % ».

Ces tarifs, qui se situent « dans la moyenne européenne et même parfois au-dessous » selon l'ART, devraient inciter Cegetel et Bouygues à investir dans leurs propres réseaux. Ils pourraient aussi constituer un avantage pour ces deux groupes : des tarifs très bas favoriseraient l'émergence d'autres concurrents généralistes. Les futurs concurrents de France Télécom réclament malgré tout une baisse plus significative des tarifs d'interconnexion, via un cadre pluriannuel. Les baisses à venir ne seront que « très modérées », prévient cependant France Télécom, dont les futurs concurrents s'inquiètent par ailleurs de l'ampleur des charges qu'ils auront à acquitter au titre du financement des missions de service universel de l'opérateur public.

Philippe Le Cœur

Malgré sa condamnation le président de Fiat reste en poste

ROME

correspondance

Les temps sont durs pour le président de Fiat, Cesare Romiti. Jeudi 10 avril, le parquet de Rome a annoncé vouloir rouvrir la procédure d'une affaire de pots-de-vin versés par une filiale de Fiat au Parti socialiste et à la Démocratie chrétienne, afin de s'adjuger les travaux de construction du métro de la capitale. La veille M. Romiti a été condamné à un an et six mois de détention avec sursis par le tribunal de Turin. Le directeur financier, Francesco Paolo Mattioli, a été condamné à une peine de un an et quatre mois. Tous deux se sont vu infliger également l'interdiction d'assumer des fonctions de dirigeants.

M. Mattioli a été reconnu coupable de faux bilan et de complicité dans le financement illégal des partis. En prime, le président a été condamné pour fraude fiscale. Les faits remontent aux années 1980-1992, quand des filiales du groupe auraient constitué des caisses noires en Italie et à l'étranger afin

de financer notamment la démocratie chrétienne et le Parti socialiste de Bettino Craxi. Ces condamnations dures sont suspendues par l'appel déposé immédiatement par Fiat. Il faudra attendre des mois et éventuellement le jugement en cassation pour que les décisions deviennent définitives.

Au premier abord, ces nouvelles auraient dû provoquer de véritables remous. Mais les gros titres de la presse italienne sont rares. Successeur de Gianni Agnelli, M. Romiti est âgé de soixante-trois ans et devrait partir à la retraite au mois de juin 1998. M. Agnelli lui a renouvelé sa confiance. Même discours de la part de Confindustria, l'organisation des patrons italiens, qui confirme toute sa confiance à Cesare Romiti. L'action Fiat n'a pas souffert de la nouvelle.

Dans le même temps, on reparle, au Parlement, de la dépenalisation du financement illégal des partis politiques et du faux en écritures.

Salvatore Aloïse

Grève illimitée à TAT et Air Liberté

LES SYNDICATS de pilotes, d'hôtesse et de stewards de TAT et d'Air Liberté ont décidé de transformer leur grève de quarante-huit heures en « grève illimitée », suite au refus de la direction de négocier sur l'harmonisation des statuts des personnels des deux filiales de British Airways appelées à fusionner. Les syndicats craignent que Marc Rochet, président des deux sociétés, ne préparent un statut commun « sur la base des conditions socialement les moins avantageuses de chacune des deux compagnies ». En dépit d'une forte mobilisation des navigants, auxquels se sont joints les personnels au sol, la direction comptait assurer la moitié des vols, vendredi 11 avril, grâce au recours à des équipages à durée déterminée. Les syndicats ont l'intention de faire appel à l'inspection du travail pour se prémunir contre « ce travail jaune ». Renseignements : 08-03-09-09 (TAT) et 08-03-805-805 (Air Liberté).

DÉPÊCHES

■ **AI (R) : Patrick Gavin, président du consortium européen AI (R)**, a signé à Séoul, vendredi 11 avril, un accord avec un consortium coréen mené par Samsung Aerospace, Daewoo, Korean Air et Hyundai en vue de développer un nouveau jet régional de 70 places. La participation coréenne pourrait atteindre 30 % d'un projet évalué à 7 milliards de francs. Les actionnaires d'AI (R) - Aerospaciale, Alenia et British Aerospace - garderont 50 % du programme et pourraient inviter l'allemand Casa, le suédois Saab et les industriels taiwanais au tour de table.

■ **COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME : l'ancien groupe public**, privatisé fin 1996, va supprimer 233 emplois d'ici à fin 1998, a-t-on appris mercredi 9 avril après la réunion du comité central d'entreprise. Ces suppressions d'effectifs ne comprennent pas les départs normaux en retraite. Plusieurs filiales vont être supprimées.

■ **TAMBRANDS : Procter & Gamble a racheté le groupe**, leader mondial des tampons de protection périodique, avec sa marque Tampax, pour 1,85 milliard de dollars (10,7 milliards de francs).

■ **RENAULT : les filiales argentine et brésilienne** du constructeur français vont être regroupées dans une seule société, la Cofal, contrôlée à 70 % par Renault, et qui détiendra 51 % de Ciadea (Argentine) et 60 % de Renault do Brasil.

■ **SNCF : la société ferroviaire** procédera en 1997 à des augmentations générales de salaire de 0,5 % au 1^{er} avril et de 0,5 % au 1^{er} septembre.

■ **ELF ATOCHEM : le groupe chimique** a l'intention d'investir 10 à 15 milliards de francs dans des acquisitions au cours des quatre à cinq prochaines années, a indiqué son président Jacques Puéchal mercredi 9 avril. En 1996 le groupe a enregistré un bénéfice net de 2,4 milliards, en recul de 20 %.

■ **NTT : les autorités japonaises de la concurrence** ont demandé vendredi 11 avril à l'opérateur téléphonique de réduire « à moins de la moitié » du capital sa participation dans sa filiale de téléphonie mobile NTT DoCoMo, opération qu'elles jugent indispensable pour promouvoir la concurrence dans les communications locales au Japon.

■ **BATA : le comité d'entreprise du fabricant de chaussures** a été informé, mercredi 9 avril, d'un projet de plan de suppression de 295 postes sur 1 160 dans l'usine Bata de Moussey en Moselle, qui tourne à 70 % de ses capacités.

■ **PIZZA HUT : la chaîne de restauration, filiale de Pepsico**, a été condamnée à 194 400 dollars (1,1 million de francs) d'amendes pour 81 infractions sur le travail des enfants, selon un communiqué du département du travail à New York, jeudi 10 avril.



Fimalac

'FIMALAC a franchi en 1996 une étape décisive, avec sa cotation le 24 juin 1996 au Règlement Mensuel de la Bourse de Paris. Le résultat net consolidé - part du Groupe hors éléments non récurrents de 306,1 millions de francs en 1996 est conforme aux prévisions annoncées. En 1996, le Groupe a accentué son développement à l'international où il réalise aujourd'hui 56 % de ses activités, dont près de 9 % aux États-Unis et en Asie, zones dans lesquelles FIMALAC n'était pas présent il y a encore deux ans.'

Marc LADREIT de LACHARRIÈRE

DONNÉES CHIFFRÉES 1996

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

665,5 millions de francs

+ 7,8 %

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

306,1 millions de francs

+ 92,4 %

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

310,5 millions de francs

+ 59,5 %

DIVIDENDE PROPOSÉE

16 francs par action hors avale fiscal

Progression du résultat d'exploitation consolidé

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit en 1996 à **665,5 millions de francs** contre 617,2 millions de francs en 1995, en hausse de + 7,8 %.

Résultat net consolidé récurrent supérieur aux prévisions

Le résultat net consolidé - part du Groupe, hors éléments non récurrents, s'élevait en 1996 à **306,1 millions de francs** contre 159,1 millions de francs en 1995, légèrement supérieur aux prévisions annoncées de 300 millions de francs.

Il se décomposait de la façon suivante :

en millions de francs	1996	1995
Industrie et services à l'industrie	81,9	62,0
Immobilier	22,7	15,2
Communication	18,1	5,3
Sociétés mères	183,4	76,6
Total	306,1	159,1

Ce résultat représente **61,9 francs par action** en 1996 contre 50,9 francs par action l'année précédente, soit une progression de + 21,6 %.

Un résultat net consolidé - part du Groupe en croissance

Le résultat net consolidé - part du Groupe progresse de + 59,5 %, il s'élève à **310,5 millions de francs** en 1996 contre 194,7 millions de francs en 1995.

Rendement de l'action

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 juin 1997 de verser aux actionnaires un dividende de **16 francs par action hors avale fiscal**. Ce niveau de distribution marque une progression significative pour tous les actionnaires des anciennes structures ayant participé à la fusion de l'exercice 1996.

Anciens actionnaires IBC (résultat courant)	+ 44,4 %
Anciens actionnaires ALSPI	+ 14,7 %
Anciens actionnaires CLAL	+ 55,5 %

ACTIVITÉS

INDUSTRIEL ET SERVICES À L'INDUSTRIE

Engelhard-CLAL

CLAL MIX

Secup

LAB Chimie

IMMOBILIER

Sellinag

COMMUNICATION

Sitrus - Secodip

JBCA

Valeurs Actuelles

Journal des Finances

SOCIÉTÉS MÈRES

Fimalac S.A.

Centenaire Blauzy

Contacts : *Journaliste* - Yvonne ALBERTI ☎ 01.47.33.61.71 - *La Banque et ses activités financières* - Robert GIMENEZ ☎ 01.47.33.61.78

Ne pas oublier de passer au standard - voir les pages 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 11 AVRIL

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 12h30

CAC 40 PARIS -0,05% CAC 40 : 2606,71

Table of stock market data for French companies including Renault, Peugeot, and others.

Table of stock market data for various international companies and indices.

Table of stock market data for foreign companies (VALEURS ÉTRANGÈRES).

Table of stock market data for international companies and indices.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30 VENDREDI 11 AVRIL

Table of bond market data (OBLIGATIONS).

Table of stock market data for French companies (ACTIONS FRANÇAISES).

Table of stock market data for foreign companies (ACTIONS ÉTRANGÈRES).

Table of stock market data for international companies and indices.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30 VENDREDI 11 AVRIL

Table of stock market data for French companies (VALEURS).

Table of stock market data for French companies (ACTIONS FRANÇAISES).

Table of stock market data for foreign companies (ACTIONS ÉTRANGÈRES).

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12h30 VENDREDI 11 AVRIL

Table of stock market data for international companies and indices.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 10 avril

Table of mutual fund data (SICAV et FCP).

Table of mutual fund data (Fonds communs de placements).

Table of mutual fund data (CIC BANQUES).

Table of mutual fund data (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT).

SIDA Une équipe scientifique réunissant des chercheurs britanniques, danois, américains et suisses a publié dans la revue américaine *Science* du 11 avril les résultats de

recherches qui leur ont permis de découvrir une molécule qui pourrait constituer une thérapeutique efficace contre l'infection par le virus du sida. ● CETTE MOLÉCULE, obtenue

par synthèse chimique, a pour propriété de bloquer l'entrée du VIH dans les cellules du système immunitaire humain. ● DE NOUVELLES perspectives thérapeutiques, en

amont des trithérapies, s'ouvrent ainsi alors que l'épidémie continue de progresser. ● LES CHERCHEURS, parmi lesquels le professeur Luc Montagnier, qui a découvert le virus

HIV, restent néanmoins prudents sur les possibilités d'applications rapides à des traitements humains, les expériences n'ayant eu lieu jusqu'à présent qu'in vitro.

Une nouvelle molécule pourrait bloquer un des récepteurs du sida

Des chercheurs danois, britanniques, américains et suisses ont produit par manipulation génétique une substance qui, en empêchant l'entrée du VIH dans les cellules, changerait l'approche thérapeutique de l'infection

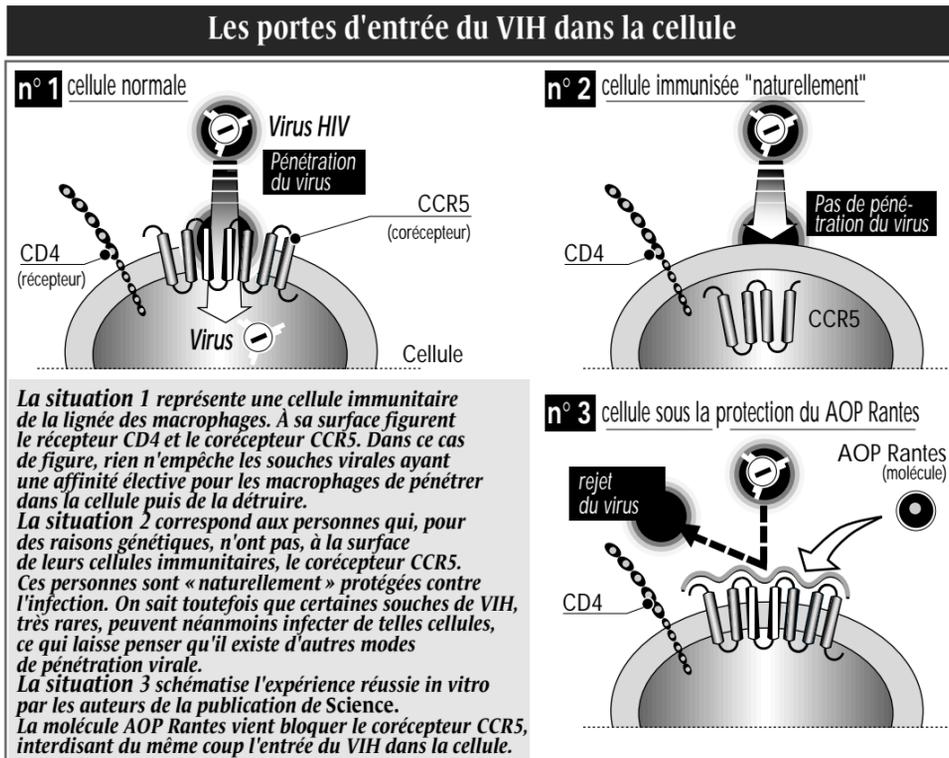
UNE ÉQUIPE scientifique réunissant des chercheurs britanniques, danois, américains et suisses annoncent avoir découvert une molécule qui pourrait constituer une thérapeutique efficace contre l'infection par le virus du sida. Le détail de cette découverte est publié dans les colonnes de l'hebdomadaire américain *Science* daté du 11 avril. Cette publication consacre un tournant dans la recherche thérapeutique vis-à-vis de cette maladie infectieuse qui continue sa progression épidémique à l'échelon planétaire, le VIH infectant chaque jour à travers le monde 8 500 nouvelles personnes.

Les chercheurs, dirigés par le professeur Robin Offord (département de biochimie médicale de l'université de Genève) et Amanda E. I. Proudfoot (Institut de recherches biomédicales de la multinationale pharmaceutique GlaxoWellcome), expliquent avoir réussi à synthétiser une molécule originale qui a pour propriété de bloquer l'entrée du VIH dans les cellules du système immunitaire humain.

Ce travail se fonde sur les dernières découvertes concernant les mécanismes moléculaires de l'entrée du VIH dans ces cellules. Il est aujourd'hui établi que différents récepteurs, présents au sein et à la surface des membranes cellulaires immunitaires, sont impliqués dans cette pénétration virale qui conduit à l'infection, puis à la destruction, de ces cellules et donc à l'effondrement des défenses de l'organisme vis-à-vis des agents infectieux pathogènes présents dans l'environnement.

Peu de temps après la découverte en 1983 par le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris) du virus du sida, un groupe réunissant Luc Montagnier, David Klitzmann et Robin Weiss découvrait la molécule CD4, molécule qui permet la liaison entre la cellule humaine et certaines protéines de l'enveloppe virale.

On devait toutefois rapidement découvrir de manière expérimentale



tale que le CD4 est incapable à lui seul d'assurer l'entrée du virus. C'est ainsi, par exemple, que le VIH est incapable d'infecter une cellule non humaine dont on a réussi à

fruits en ouvrant de nouvelles perspectives thérapeutiques.

L'an dernier une équipe annonçait la découverte d'un premier corécepteur baptisé « fusine ». Cette

Différents récepteurs sont impliqués dans cette pénétration virale qui conduit à l'infection

faire qu'elle exprime le CD4 à sa surface. La course aux corécepteurs du VIH était lancée. Caractérisée par une intense compétition et quelques sérieuses controverses elle est encore loin d'être finie. Pour autant le travail accompli commence à porter ses premiers

molécule n'est toutefois retrouvée que sur certaines cellules du système immunitaire – les lymphocytes T – qui ne sont pas les premières à être infectées.

Peu de temps après, l'équipe belge du professeur Marc Parmentier (Université libre de Bruxelles)

découvrait un second corécepteur, baptisé CCR5, dont plusieurs éléments indiquent qu'il joue un rôle essentiel dans la pénétration cellulaire du VIH (*Le Monde* daté 11-12 août 1996). Le CCR5 est présent sur les cellules macrophages, cellules du système immunitaire qui sont, en cas de contamination, les premières cellules de l'organisme à être infectées par le VIH. La démonstration du rôle essentiel du CCR5 devait par la suite être apportée par l'observation du fait que les personnes qui, pour des raisons génétiques, sont dépourvues de cette protéine sont naturellement « protégées » contre l'infection par certaines souches de VIH.

Le CCR5 est, naturellement, un récepteur de « chimiokines » qui sont des molécules synthétisées par

l'organisme et étroitement impliquées dans les processus inflammatoires et les mécanismes immunitaires. On pouvait, dès lors, penser avoir recours à ces chimiokines pour bloquer le récepteur et prévenir de la sorte l'infection des cellules.

Malheureusement, les travaux qui ont été menés sur ce thème ont montré que les chimiokines connues pour pouvoir se lier au CCR5 (on en connaît trois baptisées Rantes, MIP1alpha et MIP1beta) ne permettent pas de conférer une réelle protection contre l'infection par le VIH. C'est en cherchant à faire produire l'une d'entre elles – Rantes – par une bactérie au patrimoine génétique modifié que les auteurs de la publication de *Science* ont été, de manière fortuite, mis sur la voie de leur découverte.

Ils ont en effet observé que la bactérie ne parvenait pas à produire la copie exacte de la molécule humaine mais qu'elle synthétisait la molécule augmentée, à l'une de ses extrémités, d'un acide aminé (une méthionine) et que cette molécule avait une action antagoniste vis-à-vis du CCR5. Ils ont alors synthétisé par voie chimique des variants de cette substance et sont parvenus à la construction de l'« AOP Rantes » qui fait l'objet de la publication de *Science*. Le travail publié résume les observations faites *in vitro* sur différentes catégories de cellules immunitaires (monocytes, macrophages et lymphocytes). Les résultats obtenus sont conformes à ce qu'espéraient les chercheurs.

La très grande affinité de la molécule pour le corécepteur permet d'obtenir, avec de très faibles doses d'AOP Rantes, le blocage du CCR5 et dans le même temps l'impossibilité pour le VIH d'infecter la cellule. Ces résultats permettent aux auteurs d'affirmer que cette molécule, et celles du même type qui sont en cours de développement, constituent « de sérieux candidats pour le traitement des personnes infectées par le VIH ».

J.-Y. N.

Les neuf signataires

Intitulé *Potent Inhibition of HIV-1 Infectivity in Macrophages and Lymphocytes by a Novel CCR5 Antagonist*, l'article publié par l'édition datée du 11 avril de *Science* est signé de neuf chercheurs appartenant à quatre institutions. Il s'agit de G. Simmons, P. R. Clapham et L. Picard (Chester Beatty Laboratories. Institut de recherches sur le cancer, Londres); de R. E. Offord (Gryphon Sciences, San Francisco. Centre médical universitaire de Genève); de M. M. Rosenkilde et T. W. Schwartz (laboratoire de pharmacologie moléculaire, Copenhague); de R. Buser, T. N. C. Wells et Amanda E. I. Proudfoot (Institut de recherches biomédicales de GlaxoWellcome, Genève).

Cette information ne devait être rendue publique que le vendredi 11 avril. Les responsables de *Science* ont toutefois décidé, mercredi 9 avril, de briser l'embargo qui s'impose habituellement sur les publications à venir après la publication le même jour par le *Journal de Genève* d'informations sur ce travail.

COMMENTAIRE

UNE AUTRE VOIE

La piste thérapeutique qui commence à se dessiner grâce à cette nouvelle molécule inhibant un des récepteurs du virus du sida (CCR5) est totalement différente de celles qui avaient été jusqu'ici explorées et qui se fondaient pour l'essentiel sur la mise au point d'une pharmacopée antirétrovirale. Il s'agit en d'autres termes de découvrir les molécules qui bloquent la pénétration du VIH, alors que les antirétroviraux cherchent, de différentes manières, à bloquer la réplication du VIH au sein des cellules de l'organisme infecté.

En novembre 1996, un groupe de chercheurs de l'Institut Pasteur de Paris (Fernando Arenzana-Seisdedos, Jean-Louis Virelizier et Dominique Rousset), travaillant avec des scientifiques suisses et canadiens, avaient déjà annoncé que la modification de la structure de Rantes était de nature à bloquer l'action infectieuse du VIH.

L'un des intérêts majeurs de cette nouvelle approche thérapeutique tient à l'extraordinaire pouvoir de mutation des souches de VIH, et aux phénomènes de résistance aux médicaments antirétroviraux que ces mutations induisent. De telles résistances apparaissent déjà vis-à-vis des molécules associées dans le cadre des bithérapies ou des trithérapies. Toute la question est de savoir si la recherche scientifique et médicale sera en mesure de proposer de nouvelles thérapeutiques, lorsque celles qui sont aujourd'hui mises en œuvre dans les pays industrialisés auront atteint leurs limites.

Jean-Yves Nau

L'expérience a appris aux spécialistes à se garder de tout enthousiasme excessif

De nombreuses molécules efficaces « in vitro » peuvent se révéler inutilisables « in vivo »

QUELLE ANALYSE les spécialistes de la recherche sur le sida et de la lutte contre cette maladie infectieuse font-ils de la publication de *Science*? « Cette publication est à mes yeux importante dans la mesure où elle élargit le potentiel médicamenteux qui nous permettra d'inhiber l'action du VIH vis-à-vis de ses cibles cellulaires du système immunitaire, a déclaré au *Monde* le professeur Luc Montagnier (institut Pasteur de Paris). Le fait que les résultats publiés concernent en priorité les macrophages est un élément important dans la mesure où la lignée cellulaire des macrophages est celle qui, lors des contaminations du VIH par voies sexuelles, est indirectement impliquée dans le processus infectieux. »

Pour autant, le professeur Montagnier tient à prévenir les enthousiasmes trop précoces qui

pourraient être ici nourris. « On sait, dans ce domaine de la recherche biomédicale, qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Il s'agit aujourd'hui d'un travail conduit in vitro, et de nombreuses recherches devront encore être menées avant que ces résultats puissent trouver leur traduction dans le champ de la thérapeutique, ajoute-t-il. L'exemple récent des inhibiteurs de la protéase du VIH montre à quel point le chemin peut, dans ce domaine, être ardu, long et complexe, de nombreuses molécules efficaces a priori in vitro pouvant en définitive se révéler inutilisables in vivo. »

« INVESTIR AU PLUS VITE »

Le découragement du virus du sida estime par ailleurs que « l'histoire des corécepteurs du VIH est encore bien loin d'être terminée ». « Le virus du sida pourra très vraisemblablement trouver d'autres voies de pénétration intracellulaires, poursuit-il. Il serait fort utile que les grandes multinationales de l'industrie pharmaceutique qui s'intéressent au sida investissent au plus vite dans cette nouvelle approche potentiellement thérapeutique. »

Pour le professeur Marc Parmentier (université libre de Bruxelles), dont l'équipe fut à l'origine il y a quelques mois de la découverte et de l'identification du corécepteur CCR5, il est clair que le meilleur candidat actuellement disponible en mesure de bloquer ce récepteur est bien celui construit par les auteurs de la publication de *Science*.

« Les résultats qui sont aujourd'hui rendus publics font qu'à mes yeux il est très important de mettre en place l'expérimentation chez l'homme de cette molécule qui, pour l'heure, n'a été expé-

rimée qu'in vitro », a déclaré au *Monde* le professeur Parmentier. Il faut aussi savoir que ces travaux, selon toute vraisemblance, coûteront extrêmement cher puisqu'il faudra travailler à grande échelle et qu'il faudra tenir compte des grandes difficultés de production et d'administration de cette nouvelle protéine ou de celles qui lui ressembleront. »

« LE CHAMP VACCINAL »

Pour sa part, le professeur Peter Piot, responsable du programme de l'ONU contre le sida (Onusida), s'est déclaré persuadé que la publication de *Science* marque une étape importante et originale dans la lutte contre cette maladie. « Il s'agit là de l'une des premières traductions pratiquant de nombreux investissements qui ont été faits dans le domaine des récepteurs cellulaires

au VIH, nous a-t-il expliqué. Il est aussi clair que cette découverte et celles qui viendront dans ce domaine pourront conduire à des progrès thérapeutiques importants. Pour autant, et même si ce type de travaux ouvre, au-delà de la thérapeutique médicamenteuse, de nouvelles perspectives dans le champ vaccinal, j'estime qu'il nous faut savoir se prémunir de tout enthousiasme par trop excessif. »

Pour l'heure, le programme Onusida continue à œuvrer pour obtenir que des solutions originales soient rapidement trouvées qui fassent que les maladies du tiers-monde puissent au plus vite – fût-ce de manière parcellaire et encore expérimentale – bénéficier des acquis thérapeutiques dont bénéficient dorénavant les maladies des pays industrialisés.

J.-Y. N.

Quatorze années de recherches

Plus de 22 millions de personnes vivent à travers le monde avec le VIH. Depuis le début de l'épidémie, 8 millions de malades ont succombé à l'infection. L'Afrique est le continent le plus touché, avec plus de 60 % des cas de séropositivité observés sur la planète. L'épidémie progresse rapidement, notamment dans les pays d'Europe de l'Est et en Asie. Les grandes dates de la recherche d'un traitement sont les suivantes :

● 1983. La revue scientifique américaine *Science* publie, le 20 mai, cinq articles consacrés au sida, qui plaident en faveur d'une origine virale de l'affection. En août, l'équipe du professeur Luc Montagnier à l'Institut Pasteur de Paris met en évidence un virus jusqu'alors inconnu, baptisé LAV (*Le Monde* du 25 août 1983). Il s'ensuit une controverse avec l'équipe du professeur américain Robert Gallo sur l'antériorité de la découverte du virus, qu'on appellera ensuite VIH.

● 1985. Aux Etats-Unis, les premiers essais thérapeutiques avec l'azidothymine ou zidovudine (AZT) sont effectués sur l'homme. Le 19 septembre, sans attendre les résultats définitifs de l'étude en cours, les autorités sanitaires américaines annoncent que l'AZT sera administrée à plusieurs milliers de malades du sida.

● 1987. En mars, l'AZT, produite par le laboratoire Burroughs-Wellcome, est commercialisée en Grande-Bretagne puis en France.

● 1990. A la conférence internationale de San Francisco, les chercheurs s'interrogent sur l'opportunité d'associer plusieurs molécules à l'AZT, dont le DDI et le DDC, deux inhibiteurs de la transcriptase inverse, enzyme qui contrôle la réplication du virus.

● 1992. La Food and Drug Administration autorise la mise sur le marché américain d'une nouvelle molécule expérimentale, la stavudine ou D4T, fabriquée par les laboratoires Bristol-Myers Squibb.

● 1993. En mai, un rapport établi sous la direction du professeur Jean Dormont a jugé « plausible » que les futurs traitements du sida reposent sur différentes combinaisons thérapeutiques.

● 1994. En février, un essai thérapeutique franco-américain démontre que l'administration d'AZT aux femmes enceintes séropositives permet de réduire le risque de transmission du virus de la mère au fœtus. En avril, l'hebdomadaire *The Lancet* publie les résultats définitifs de l'essai « Concorde », qui confirment l'absence de bénéfice de la prescription d'AZT chez les séropositifs asymptomatiques.

● 1995. Une étude publiée dans *The Lancet* conclut à l'efficacité potentielle d'une nouvelle classe de médicaments, celle des antiprotéases.

● 1996. Plusieurs congrès internationaux concrétisent une avancée majeure dans la lutte contre le sida, l'association de deux médicaments et d'une antirétrovirale et d'une antiprotéase (trithérapie) permettant d'observer des résultats spectaculaires chez les patients.

● 1997. Différentes molécules antiprotéases arrivent sur le marché des pays industrialisés. En France, près de 20 000 personnes sont sous trithérapie.

Le Paris Saint-Germain signe sa renaissance au détriment de Liverpool

En s'imposant par trois buts à zéro, les Parisiens ont pris une option sur la finale de la Coupe des coupes

Le Paris-Saint-Germain a largement battu Liverpool (3-0) lors du match aller de la Coupe des coupes, jeudi 10 avril, au Parc des Princes.

L'équipe française a confirmé aux dépens du club anglais sa capacité à se sublimer en Coupe d'Europe et possède de solides chances de se retrou-

ver en finale, le 14 mai, à Rotterdam. Dans l'autre demi-finale, Le FC Barcelone n'est pas parvenu à battre la Fiorentina (1-1) en terre catalane.



FOOTBALL

L'AIR ÉTAIT DOUX. Bien à l'abri dans son recoin de stade, Bernard Lama contemplait le triomphe des Parisiens. Avril s'était mué en juillet, le soir de printemps en nuit d'été, en nuit de fête. Paris s'était réveillé. Il avait renversé Liverpool, balayé cet obstacle qu'on lui avait prédit trop haut. PSG 3-Liverpool 0. Un score qui en disait trop ou pas assez. La vérité était simple. Lama et tous les siens venaient de s'offrir un morceau d'histoire du football d'outre-Manche, comme on sait si bien les mettre en scène là-bas. Le Paris Saint-Germain sortait grandi de la défaite des quadruples vainqueurs de la Coupe d'Europe des clubs champions (1977, 1978, 1981, 1984). C'étaient bien ces terribles Anglais qui avaient fait naufrage. Ils n'avaient rien d'adversaires à la manque, de gagne-petit pour demi-finale trop tranquille. Ils étaient Liverpool, un football de vitesse et de victoires, une équipe annoncée en pleine renaissance. N'empêche qu'en ce jeudi 10 avril ils ont perdu leur jeu, un peu, et le match, tout entier.

Lama pouvait bien afficher le sourire des vainqueurs devant les caméras des télévisions. Oubliée cette triste histoire de consommation de cannabis, oublié ce risque de suspension, de coup d'arrêt à une carrière sans faille. Il ne flottait autour de lui qu'un pur parfum de sérénité. Il n'avait qu'à repenser aux quatre-vingt-dix dernières minutes, à son but involé. Les mauvais songes avaient bel et bien déserté sa cage, pour élire domicile à l'autre bout du terrain. Le malheureux s'appelaït David James, gardien de but liverpuldien en déroute, fossoyeur des espoirs de son équipe. Trois buts encaissés (Leonardo, 11°; Benoît Cauet, 43°; Jérôme Leroy, 84°), c'était autant de trop pour les prétentions de

son équipe : Liverpool se languit depuis 1985 et le drame douloureux du Heysel. Lama devait sourire encore, à l'idée de ses facétieux coéquipiers et de leur obstination à ne rien faire comme tout le monde. Ce soir, ils avaient été presque parfaits. Oh, le beau mirage du Parc ! Quand vient l'Europe, il redécouvre ses princes, simples roturiers du championnat, trop souvent poussifs, taraudés par la crainte de mal faire ou l'étrange lassitude des matches

Jeudi soir, le trait fut forcé jusqu'à la caricature. Qui étaient ces joueurs acharnés à ne pas lâcher une seconde de leur match ? Ces défenseurs féroces pressant Steve McManaman ou Robbie Fowler, les vedettes adverses, jusqu'à les étouffer ? Ces attaquants en veine d'efficacité, qui recouvraient enfin le sens du but ?

Devant la beauté du spectacle, Riccardo, l'ancien joueur devenu manager, jouait au faux naïf. L'Europe, au

palmarès ronflant. Le Parc a vu la Juventus de Turin, le Real de Madrid, le Milan AC. Dans le secret de sa préparation, Paris a forgé ses meilleures armes. « L'Europe exige un travail spécifique, assène Michel Denisot, le président délégué. Ici, il a été conduit par tous les entraîneurs, que ce soit Arthur Jorge, Luis Fernandez ou Ricardo. Ce travail, il est mené en fonction de l'adversaire, ce qui implique une certaine tactique. Cela ne se fait pas pour les matches de championnat. »

Coupe d'Europe ou titre national ? Le Paris Saint-Germain est-il capable de viser les deux à la fois ? « La Coupe d'Europe, reprend Michel Denisot, on y perd beaucoup de forces, cela use psychologiquement, et ce n'est sans doute pas un hasard si nous avons atteint cinq fois une demi-finale européenne et, dans le même temps, nous n'avons été qu'une seule fois champion de France ». Pour confirmer sa vocation européenne, le club parisien devra éviter d'être battu par quatre buts d'écart le 24 avril à Anfield Road, le stade de Liverpool. Là, Bernard Lama et ses coéquipiers pourront rire de bon cœur.

Pascal Ceaux

La Fiorentina tient le FC Barcelone en échec

La Fiorentina a obtenu le match nul (1-1) sur le terrain du FC Barcelone, jeudi 10 avril, lors du match aller des demi-finales de la Coupe des coupes de football. L'Argentin d'Italie, Gabriel Batistuta a gagné le duel des attaquants sud-américains qui l'opposait au Brésilien d'Espagne Ronaldo, dont la plupart des tentatives ont été enrayées par une très solide défense italienne. Les Catalans, bien qu'évaluant à domicile, ont été souvent obligés de procéder en contres. C'est presque contre le cours du jeu qu'ils ont ouvert le score juste avant la mi-temps sur une tête de Miguel Angel Nadal (42°). Mais Gabriel Batistuta, surnommé « Batigol », égalisait à la 62° minute, sur une reprise de volée à dix-huit mètres, après un contrôle de la poitrine.

manqués. A ce train cahotique, les Parisiens ont déjà laissé échapper le titre, ou tout comme. La Coupe d'Europe, c'est une autre affaire. Ils en ont fait l'une de ces vieilles histoires dont la fin semble toujours repoussée à demain.

JUSQU'À LA CARICATURE

Contre Liverpool, ne jouaient-ils pas leur cinquième demi-finale consécutive ? Seuls l'Ajax d'Amsterdam et le Real de Madrid peuvent prétendre à une telle série. Une qualification pour la finale suivie d'une éventuelle victoire leur permettrait d'aspirer à une première. Aucun club tenant du trophée de la Coupe des coupes n'a réussi jusqu'alors à le conserver. Mais le Paris européen ne s'arrête pas à cette gloriole statistique. Il se targue de bien jouer au football, d'emballer la machinerie vétuste des jours de championnat.

PSG, il l'a connue sous toutes les formes. Elle donnait toujours lieu à la petite musique des succès. « C'est un peu la marque de la maison, expliquait-il. Pourtant, je vous assure que l'on prépare de la même manière et avec le même sérieux les matches de championnat. » La question a dû tourner dans la tête de tous les joueurs. Pourquoi réussir ici et échouer là, le tout avec la même constance ? Bruno N'Gotty, le défenseur, est presque sûr de sa réponse. « Nous, il faut bien voir que l'on joue tout sur cette Coupe d'Europe », dit-il. Cela explique un désir de bien faire, pas les raisons d'une réussite.

Paris s'enorgueillit de sa « culture européenne ». Voilà, peut-être, le fin mot du mystère. C'est un peu plus que l'expérience acquise au fil des campagnes, l'habitude des matches de haut niveau, des adversaires au

■ INCIDENTS : des incidents, provoqués par des hooligans du Paris-Saint-Germain, ont éclaté, jeudi 10 avril, à l'extérieur du Parc des Princes, avant le match contre Liverpool. Deux à trois cents jeunes parisiens, opérant par petits groupes très mobiles, ont jeté des pierres et des canettes de bière sur les CRS pendant près d'une heure. Plusieurs supporters de Liverpool, venus en dehors du voyage officiel organisé par leur club, ont été agressés Porte de Saint-Cloud. L'un d'eux, frappé à coups de pieds dans la tête, a dû être hospitalisé. Huit personnes ont été interpellées. 1 200 policiers, dont plusieurs « civils » chargés des interpellations en flagrant délit, avaient été mobilisés pour ce match.

Les instances du football français protègent les jeunes talents

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LIGUE NATIONALE de football (LNF) devait décider, vendredi 11 avril, d'autoriser les clubs français à signer des contrats professionnels d'une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans aux joueurs de leur centre de formation, et ce dès l'âge de seize ans. Ces contrats « espoirs » avaient été dernièrement autorisés à partir de dix-huit ans : la limite d'âge devait donc être encore abaissée.

Ce contrat « espoirs » vise à enrayer le départ prématuré des jeunes talents vers l'étranger. La réglementation préexistante n'autorisait pas les clubs à signer avec leurs pensionnaires de vrais contrats professionnels, assortis de gages substantiels. L'Olympique lyonnais a d'ailleurs anticipé la réforme en faisant signer, pour trois ans, sept membres de son centre de formation. Cette nouvelle intervient après le départ du club de David Hellebuyck, un international junior de dix-sept ans. Ce joueur aspirant a signé un contrat de trois ans avec l'Atletico de Madrid.

DÉPÊCHES

■ L'UEFA a confirmé, jeudi 10 avril, en appel la suspension à vie de l'arbitre Kurt Roethlisberger, accusé de tentative de corruption (Le Monde du 29 mars). Le jury d'appel, réuni à Genève, a estimé que le Suisse avait « abusé grossièrement de sa fonction d'exemple, nuisant au respect qui doit être porté à l'arbitrage », dont il a souligné « l'importance pour le système de jeu ».

■ GOLF : l'Américain John Huston a pris seul la tête du Masters de golf à l'issue du premier tour disputé, jeudi 10 avril, sur le parcours d'Augusta (Géorgie), rendu encore plus difficile par le vent et la rapidité des greens. Avec une carte de 67, soit 5 sous le par, John Huston a devancé ses compatriotes Paul Stankowski (68) et Paul Azinger (69). Le jeune Noir américain Tiger Woods, 21 ans, a terminé la journée 4° à trois coups du leader pour son premier Masters « pro ». - (AFP)

■ CYCLISME : Philippe Gaumont a remporté, mercredi 9 avril, Gand-Wevelgem. Le Français est le premier à s'imposer dans cette semi-classique, depuis Bernard Hinault, en 1977. Ce rouleur puissant s'est affirmé en 1996 en remportant les Quatre Jours de Dunkerque et le Tour de l'Oise. Mais sa saison a été interrompue en juin en raison d'une suspension de six mois après des réussites positives. Le médecin de son équipe lui avait prescrit des anabolisants (nandrolone). Licencié par son employeur, tout comme le praticien, Philippe Gaumont a purgé sa peine et a recommencé à courir en début d'année sous les couleurs de Cofidis, où il a retrouvé le directeur sportif de ses débuts, Cyrille Guimard.

■ LOTO : résultats des tirages n° 29 du mercredi 9 avril. Premier tirage : 9, 23, 26, 32, 34, 45, numéro complémentaire : 27 ; rapports pour six bons numéros : 8 415 060 F. ; pour cinq bons numéros plus le complémentaire : 90 855 F. ; pour cinq bons numéros : 5 370 F. ; pour quatre bons numéros : 127 F. ; pour trois bons numéros : 15 F. Second tirage : 4, 18, 20, 22, 42, 49, numéro complémentaire : 47 ; rapport pour six bons numéros : 10 220 235 F. ; pour cinq bons numéros, plus le complémentaire : 54 615 F. ; pour cinq bons numéros : 6 240 F. ; pour quatre bons numéros : 145 F. ; pour trois bons numéros : 15 F.

Les demoiselles de Bourges championnes d'Europe

Les basketteuses du Cercle Jean-Macé ont gagné la finale de l'Euroleague en battant les Allemandes de Wuppertal (71-52) tenantes du titre

LES DEMOISELLES du Clermont Université Club (CUC) sont vengées. Cinq fois finalistes du championnat d'Europe de basket-ball (1971, 73, 74, 76 et 77), les Clermontoises de Jacky Chazalon n'ont jamais réussi à enlever le titre convoité. Jeudi 10 avril, à Larissa, en Grèce, les jeunes femmes du Cercle Jean-Macé Bourges, on les appelle aussi les Berruyères, ont battu les Allemandes de Wuppertal (71-52) pour devenir les premières françaises couronnées dans l'Euroleague deux ans après leur victoire en Coupe Ronchetti.

Au passage, elles rejoignent les basketteurs du Cercle Saint-Pierre Limoges (1993), les footballeurs de l'Olympique de Marseille (1993) et les rugbymen de Toulouse (1996) et Brive (1997), champions d'Europe eux aussi. Ce titre continental est aussi le seul qui manquait au basket français. Pour s'en emparer, les Berruyères, donc, se sont appuyées sur le talent d'Isabelle Fijalkowski

(24 points), de Cathy Melain (18 points) et sur l'expérience de leur capitaine, Yannick Souvré (141 sélections en équipe de France).

A l'image des joueuses italiennes de Côme, battues mercredi en demi-finale (58-68), les Allemandes ont été dominées, abandonnées par leur meneuse australienne Michelle Timms qui a préféré jouer sa carte personnelle, pour s'enfermer dans la défense particulièrement efficace de Bourges. Les consignes de leur entraîneur russe Vadim Kapranov, rentré à Moscou après le décès accidentel de sa fille, avaient été appliquées à la lettre. Et les Berruyères, larmes de joie et bras en l'air, pouvaient lui dédier la victoire.

A quelques milliers de kilomètres de Larissa, la salle du Prado de Bourges, pleine de quelque 2 500 supporters rassemblés devant un écran géant, éclatait à son tour : rires, klaxons et trompettes. Dans les rues de la ville, en revanche, calme et sérénité étaient de rigueur. On était bien loin de la Canebière des chaudes années OM. A moins que les 80 000 habitants de Bourges n'aient jamais douté du succès des filles du Cercle Jean-Macé.



BASKET

L'écurie d'Alain Prost bénéficie des études aérodynamiques

BUENOS AIRES

de notre envoyé spécial

Quelques averses arrosent la fin de l'été à Buenos Aires, et les derniers à s'en plaindre seront sans doute les membres de

l'écurie Prost-Mugen-Honda. Qu'il pleuve, dimanche 13 avril, autour de 13 heures locales, au moment du départ du Grand Prix d'Argentine, et chacun d'eux aura en tête un sophisme engageant : les pneumatiques Bridgestone ont démontré cet hiver, lors des essais de l'intersaison, qu'ils étaient les plus efficaces sur une piste humide et, des quatre voitures équipées par le manufacturier japonais (Prost, TWR-Arrows, Minardi et Stewart), celles d'Alain Prost se sont montrées les plus rapides lors des deux premières courses de la saison, à Melbourne et à Sao Paulo ; conclusion : la monoplace française devrait se trouver en tête en cas de temps humide.

Mais la météo n'explique pas tout : en deux Grands Prix disputés par temps sec, Olivier Panis, le pilote numéro un de l'écurie Prost, a déjà empoché six points, près de la moitié de son total enregistré l'année dernière en seize courses. Longtemps habitués à concourir avec les deuxièmes coupeaux, l'ancienne Ligier et son pilote ont donc accompli d'énormes progrès au cours de l'hiver.

■ FORMULE 1

« L'an passé, la voiture n'était pas mauvaise, elle était même très à l'aise sur les circuits réputés lents, comme en Hongrie ou à Monaco, explique Olivier Panis. Mais dès le milieu de la saison 1996, nous avons commencé à travailler sur une nouvelle voiture plutôt que de développer celles dont nous disposions. » La future équipe Prost s'est alors efforcée de gommer les défauts de la JS 43 – notamment ses problèmes de freinage et de traction – avec une liberté de mouvement inconnue depuis longtemps. « A partir de juillet, c'est l'écurie Ligier qui s'est mise au travail sur la future voiture et non plus les ingénieurs de Flavio Briatore », assure Olivier Panis.

L'essentiel de ce travail a porté sur l'aéronautique : « la science de la molécule d'air en mouvement », selon Loïk Bigoit, directeur technique adjoint chez Prost Grand Prix et principal architecte de la réussite actuelle de la JS 45. Pendant l'automne 1996, cet ingénieur aéronautique de trente-six ans, arrivé chez Ligier en 1990, a effectué des recherches en soufflerie à Magny-Cours. « J'ai cherché à améliorer la sensibilité de la voiture, à diminuer le plus possible la variation de la charge aéronautique de la monoplace en fonction de sa garde au sol », indique-t-il. Ce critère de « cen-

trage » demeure, selon Loïk Bigoit, « le plus important » : « Nous cherchons toujours la solution idéale et je pense que seuls les ingénieurs de Williams ont vraiment résolu ce problème. Leur voiture est la plus constante ».

« Ensuite, poursuit-il, toutes les pièces, de l'aileron avant à l'aileron arrière, ont été travaillées en fonction de ce seul objectif : diminuer la sensibilité mais sans perdre trop en performance. » De l'avis des membres de Prost Grand Prix, cette recherche de la performance à tout prix est l'un des résultats les plus positifs nés de la collaboration avec les ingénieurs de Briatore. « Nous nous sommes débarrassés de nos complexes », souligne Loïk Bigoit. Chez Ligier, nous avions pris l'habitude de privilégier les solutions simples, afin de faciliter l'exploitation des pièces. Mais pour cela il fallait faire des compromis sur les performances. Aujourd'hui, c'est la performance que nous plaçons en premier. »

Les résultats des deux premiers

Débat sur les dépassements

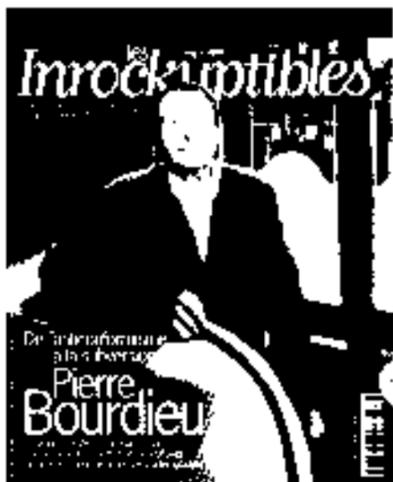
Très sinueux, le circuit de Buenos Aires est réputé « indoublable ». Un de plus, protestent les pilotes, soucieux, à l'image de l'Irlandais de Ferrari, Eddie Irvine, « de se battre et de s'amuser en course ». Jeudi 10 avril, il a estimé que la réduction de la largeur des pneus était « illogique », tandis que Jacques Villeneuve, en pointe sur le sujet, a dénoncé la réduction des appuis aérodynamiques. Désireux lui aussi de « redonner de la place aux dépassements », Olivier Panis a émis les mêmes réserves et prononcé « l'arrêt des ravitaillements en course ».

Grands Prix de 1997 ont prouvé la valeur des recherches en soufflerie et de la méthodologie de l'écurie. De l'avis d'Olivier Panis, sa monoplace a gagné en vitesse en ligne droite – 10 kilomètres/heure de mieux à puissance de moteur égale – et dans les virages : elle « a un bon « grip », une bonne tenue de route et un moteur moins nerveux, moins agressif », précise-t-il. L'arrivée d'Alain Prost à la tête de l'écurie a joué un rôle de premier ordre dans la progression inattendue de l'ancien pilote Ligier : « L'année dernière, je passais beaucoup de temps avec les ingénieurs, raconte Olivier Panis. Cette année, Alain Prost s'en charge et je peux me concentrer sur mon pilotage. Et puis, son expérience m'aide énormément. Ses conseils me permettent d'avancer en remplissant des petites cases dans ma tête. »

Eric Collier

Pierre Bourdieu entretien exclusif

à l'occasion de son nouveau livre, Méditations pascaliennes



L'hébdô musique, cinéma, livres, etc. Tous les mercredis, 15 F

Microsoft offre un guide de loisirs sur Sidewalk

L'APPÉTIT DE LA FIRME DE REDMOND (Etat de Washington) n'a pas de bornes. Non contente de dominer le marché mondial du logiciel bureautique, Microsoft se lance dans les loisirs, les spectacles et les restaurants, avec Sidewalk, guide local consultable gratuitement sur Internet.

Selon le *Wall Street Journal* et le *San Jose Mercury News*, ce site, financé par la publicité locale dont le marché s'élèverait à quelque 72 milliards de dollars (410 milliards de francs), pourrait d'ici à la fin de l'année concerner une quinzaine de grandes villes, parmi lesquelles New York, Washington, Boston, San Francisco et, à terme, Sydney, qui sera capitale olympique en l'an 2000. Cette annonce ne fait pas le bonheur des petites compagnies qui ont investi dans ce secteur et n'ont pas les moyens colossaux d'un Bill Gates. Pour le rédacteur en chef du *Seattle Times*, qui précipite la mise en place de ce journal sur le Web, « c'est le début d'un combat mortel ».

DÉPÊCHES

■ **COURANTS PORTEURS** : à en croire le *New York Times*, les câbles qui véhiculent les courants électriques pourraient utilement servir à la transmission de données à haut débit. Grâce au nouveau dispositif de modulation DVLS qu'elle a développé, la firme Powercom affirme qu'il est possible de transmettre des flux de données avec des débits de 50 gigabits par seconde sur une ligne conventionnelle. Cependant, les premiers produits disponibles sur le marché, à la fin de cette année, ne dépasseront pas 5 gigabits par seconde. La firme estime toutefois que ce créneau qui vise le marché des services en ligne est d'autant plus prometteur que la plupart des foyers sont raccordés au réseau électrique.

■ **CÂBLE** : Strasbourg est devenue, jeudi 3 avril, la première ville de France branchée à Internet par le câble, avec le lancement officiel de Cybercâble, projet développé par une filiale de la Lyonnaise des eaux. Les foyers câblés se voient proposer l'accès à un agenda culturel et de loisirs, à une édition électronique du journal municipal ou à des annuaires des associations. Les quelque 41 000 Strasbourgeois câblés pourront aussi, s'ils s'équipent d'un modem et souscrivent l'abonnement mensuel de 195 francs, dialoguer avec leur municipalité, ce qui leur permettra, par exemple, de signaler un lampadaire en panne ou de demander une fiche d'état civil sans se déplacer. - (AFP)

■ **VATICAN** : le site Internet ouvert par le Saint-Siège depuis Pâques a, en dix jours, été contacté par 6,5 millions d'utilisateurs, a indiqué, mardi 8 avril, le porte-parole du Vatican. - (AFP)

■ **MESSAGERIE** : les utilisateurs des téléphones portables GSM de Vodafone ayant souscrit un abonnement à Internet via le fournisseur d'accès Global Internet pourront, d'ici quelques mois, recevoir et envoyer des messages e-mail sur leur portable. Ils seront alertés aussitôt qu'un e-mail leur sera adressé, pourront en lire les 170 premiers caractères et envoyer une réponse brève. - (Bloomberg)

■ **AVEUGLES** : un consortium de sociétés allemandes réunissant l'éditeur Westdeutsche Allgemeine Zeitung (WAZ), le groupe informatique Siemens Nixdorf et le groupe de presse Bertelsmann va ouvrir sur Internet un service télématique d'informations destiné aux aveugles. Commercialisé au cours de l'année sous le nom de « Cityweb Plus », il coûtera 40 marks (135 francs) par mois et sera utilisable grâce à une imprimante en braille reliée à un ordinateur. - (Reuter)

La guerre des tarifs stimule la créativité des fournisseurs d'accès sur Internet

La diversification des forfaits permet aux petites entreprises de survivre

Au tarif actuel des forfaits avec accès illimité, les fournisseurs de service en ligne commencent à perdre de l'argent dès que leurs

clients surfent sur la Toile plus de deux heures et demie par semaine. Seules les sociétés importantes, capables d'amortir les investissements et

d'attirer les publicitaires, parviennent à s'en sortir. Les autres multiplient les options et les services afin de justifier une hausse des prix.

SAN FRANCISCO
correspondance

Le forfait à prix raisonnable, avec accès illimité, pratiqué par la plupart des fournisseurs d'accès, a énormément contribué au développement d'Internet. D'autant plus que les communications locales sont incluses dans l'abonnement téléphonique, ce qui permet de se connecter pour un temps indéfini sans coût additionnel. Mais ce modèle repose sur un mensonge : tous ceux qui offrent le forfait avec accès illimité maudissent ceux qui les prennent au pied de la lettre.

Les deux gros changements survenus en 1996 ont été la réduction du tarif moyen de 30 à 20 dollars (19,95 exactement) et l'adoption du forfait jusqu'alors réservé aux fournisseurs d'accès direct par America On line, le plus important service commercial en ligne. Du jour au lendemain, la demande a décuplé au point de faire sauter plusieurs fois le système.

Le coût de la connexion est estimé entre 0,90 et 1,80 dollar l'heure selon les cas. Ce qui veut dire qu'à 20 dollars on peut commencer à perdre de l'argent avec les clients qui utilisent leur service 2 heures et demie par semaine (11 heures par mois). Seuls les très gros qui peuvent amortir les investissements et attirer les publicitaires ont une chance de s'en sortir. « Nous avons 8 millions d'abonnés qui nous versent 20 dollars chacun et nous équilibrons tout juste, explique Bob Pittman, le président d'AOL Networks. Que dire d'une compagnie qui n'aurait qu'un demi-million d'abonnés ? »

Les fournisseurs d'accès ont du mal à faire face aux investisse-

ments que la demande croissante implique. La première question à résoudre est de déterminer le nombre d'abonnés par modem. On considère en général qu'à partir de dix on risque les encombrements. Ceux qui sont tentés de dépasser la limite par manque de liquidités courent le risque de voir leurs clients passer ailleurs, lassés par l'attente.

L'offensive des grands sur les prix et le coût des investissements met les autres dans une situation intenable. Le premier type de réponse est donné par NetCom, qui a 600 000 clients et vient de se retirer du service de base pour offrir une plus grande qualité à un prix plus élevé, en choisissant comme cible les petites entreprises. D'autres, comme PSINet, proposent, outre l'accès, de monter et d'entretenir des sites. Un marché prometteur dans la mesure où deux tiers des entreprises présentes sur la Toile confient création et maintenance de leur site à des entreprises extérieures.

Les plus inventifs cherchent de nouvelles formules de tarification : surcharge au-delà d'un certain nombre d'heures ou modulation en fonction du moment de la connexion. En Californie, PacBell procède ainsi avec ses lignes Numéris : toute connexion réalisée entre 17 heures et 8 heures du matin est gratuite, mais, pendant les heures ouvrables, il faut payer 1 cent la minute en plus de l'abonnement. Hughes Direct PC, qui offre l'accès via satellite, demande 40 dollars à ceux qui se connectent entre 18 heures et 6 heures et 130 dollars à ceux qui veulent un accès illimité.

Une autre idée originale, prati-

quée dans le sud de la Californie, consiste à faire payer plus ceux qui veulent rester dans le rapport 10 clients/1 modem et moins ceux qui prennent le risque d'une proportion plus élevée. A Seattle, Northwest Nexus a un forfait sans restriction à 30 dollars. Mais, pour 22,50 dollars, on peut se connecter par séquences de deux heures maximum, avec des interruptions de deux heures minimum. D'une manière générale, la revue *PC World* estime que « les fournisseurs d'accès devront inévitablement adopter des tarifs qui découragent les utilisateurs de se connecter pour de longues sessions et faire payer plus cher l'accès illimité ».

La vraie compétition se situe entre Internet et les autres dépenses du foyer

Ces problèmes concernent de très près même ceux qui n'utilisent pas Internet. Le réseau téléphonique est conçu pour pouvoir servir à tout moment 10 % des lignes. Le développement de la Toile et le fait que les communications Internet sont plus longues que les communications orales (pour ne pas parler des fax) conduisent inexorablement au développement accéléré de l'infrastructure. En Californie, par exemple, l'usager moyen utilise son téléphone 17 minutes par jour, mais les cybernautes se connectent 45 minutes en moyenne.

On assiste à la lutte de deux lo-

giques économiques contradictoires. D'un côté, ceux qui estiment que la hausse des prix moyens d'abonnement est inévitable, dans la mesure où le coût de l'usage des lignes, des modems, de l'entretien et de l'aide aux clients est trop élevé, même pour les très gros comme AT&T et AOL. Le modèle est connu : on attire les clients avec des prix bas, et, une fois qu'ils y ont pris goût, on augmente les tarifs.

D'autres, au contraire, pensent que les prix doivent encore baisser. Dans leur raisonnement, la vraie compétition n'est pas entre fournisseurs d'accès, mais entre Internet et les autres dépenses du foyer. Or la navigation cyberspatiale rentre, dans la plupart des familles, dans la catégorie « loisirs ». Selon Ashley Dunn, qui écrit dans la version électronique du *New York Times*, « l'accès à Internet est aussi crucial qu'une bonne machine à faire des capuccinos, agréable mais pas nécessaire pour gérer le quotidien ». Pour gagner les couches populaires, Internet doit offrir des prix compétitifs avec Nintendo ou le câble. C'est-à-dire infiniment plus bas que ce qu'ils sont aujourd'hui.

La réponse pourrait être la création d'une sorte d'Internet à deux vitesses : celui des riches et des entreprises, qui offrirait un service sophistiqué à prix élevé, et celui des « autres », dont les prix baisseraient jusqu'à en faire un loisir de masse. Cela implique, en outre, une simplification de l'accès, qui se ferait plus par le téléviseur que par l'ordinateur.

Francis Pisani
- pisani@lemonde.fr

Un jugement « pédagogique » sanctionne une contrefaçon sur la Toile

LA JUSTICE devrait désormais étendre, comme ailleurs, son glaive et sa balance sur Internet, zone de non-droit présumée. Certains, optimistes, en veulent pour preuve la récente décision du tribunal de commerce de Paris, qui a procédé à la première condamnation française pour contrefaçon de logiciel sur le réseau.

Dans une ordonnance prononcée le 3 mars, le président Saulais a condamné la société Accès et Solutions Internet (ASI), qui diffusait sur le réseau une version d'un logiciel éducatif créé et commercialisé depuis 1986 par Ordinateur Express. Celle-ci s'était aperçue « par hasard » que son logiciel pouvait être téléchargé gratuitement depuis le site de ce fournisseur d'accès installé à Villeurbanne. Sous peine d'une astreinte de 10 000 francs par jour de retard, ASI - en outre condamnée à une peine de 5 000 francs - a dû cesser de mettre à disposition des « surfeurs » le logiciel PC Tap d'apprentissage de la dactylographie.

Le juge consulaire a cependant assorti cette disposition répressive d'une démarche inspirée, selon certains commentateurs, « de l'esprit de conciliation qui règne sur le réseau interactif ».

SIMPLE SUPPORT

ASI a été mise en demeure de publier, sur la première page de son serveur et pour une durée de six mois, une publicité présentant le logiciel piraté, et un « lien interactif » renvoyant au site Internet de l'Agence pour la protection des programmes (APP). Laquelle s'est donné pour mission, depuis 1982, de défendre les droits d'auteur des œuvres, documents et produits numériques.

« Cette décision est exemplaire, estime Olivier Iteanu, avocat d'Ordinateur Express et secrétaire général du chapitre français de l'Internet society (Isoc). Elle n'est pas rendue contre le réseau mais en fait le support d'une décision de justice. Elle montre qu'on peut s'en servir pour réparer un préjudice. » Selon M. Iteanu, après une phase de répression (fermeture du cybercafé de Besan-

çon qui diffusait le livre interdit du docteur Gubler), qui se caractérisait par une défiance vis-à-vis du réseau, la jurisprudence inaugurée par le tribunal de commerce de Paris devrait « banaliser » Internet. Celui-ci devrait à son sens être perçu par les juges comme un simple support d'éventuels délits.

A l'APP, dont quatre experts, assermentés depuis un an par le ministère de la culture, ont été sollici-

tes pour un passage sur les droits d'auteur. Ceux-ci apparaissent bien difficiles à protéger sur Internet, puisqu'il suffit de quelques clics de souris pour rapatrier des données sur son ordinateur. Aussi l'Agence pour la protection des programmes en est-elle réduite à miser sur l'information et le développement de moyens de micro-paiements à distance qui, peur du gendarme aidant, pourraient pousser les utilisa-

Piratage en baisse dans les PME-PMI

L'explosion de l'informatique s'est accompagnée d'un niveau élevé de piratage des logiciels. En France, ce taux s'élevait en 1995 à 51 % pour les applications professionnelles, selon la Business Software Alliance (BSA). Diverses campagnes d'information, diligentées notamment par cette association de lutte contre le piratage regroupant les éditeurs de logiciels, se sont traduites par une baisse de cette pratique. Entre 1995 et 1996, le taux de logiciels piratés détenus par les PME-PMI a ainsi baissé de 6 points, passant de 64 % à 58 %, et 400 000 licences de logiciels ont été régularisées, selon la branche française de BSA.

L'an passé, celle-ci a engagé un millier d'actions (mises en demeure, saisies contrefaçon, procédures civiles et pénales), qui se sont traduites par le versement de 6 millions de francs de dédommagement aux éditeurs. Ce montant reste sans rapport avec leur préjudice, évalué à 3,7 milliards. En Europe, leur manque à gagner s'élèverait à 20 milliards et à 70 milliards dans le monde. Les experts de BSA estiment que, si l'Europe rejoignait le taux de piratage américain (35 %), 88 000 emplois seraient créés.

tés par Ordinateur Express pour constater l'infraction, on compte sur le rôle « pédagogique » de cette décision de justice. « Des condamnations concernant la reproduction illicite, en France, de textes de chansons de Brel et Sardou ont entraîné la fermeture spontanée de sites au Etats-Unis », note Daniel Duthil, représentant à Paris de l'APP.

Samuel Triolet, gérant d'ASI, doute du caractère pédagogique de cette sanction. S'il admet que la contrefaçon était effective, il proteste de sa bonne foi - reconnue par Ordinateur Express. M. Triolet indique que la version de PC Tap diffusée datait de 1987, et qu'elle comportait une simple mention de copyright. « Quant au lien avec l'APP, il existait déjà sur notre serveur. » ASI soumet en outre à chacun de ses clients une charte d'utilisation, qui comportera désormais

teurs d'Internet à s'acquitter des droits d'auteur attachés aux œuvres qu'ils consultent ou utilisent.

Reste que l'ordonnance « Ordinateur Express contre ASI » conserve un caractère purement national. Si le serveur avait été installé à l'étranger, son exécution aurait été plus « problématique », reconnaît Olivier Iteanu, qui plaide pour l'application de la loi du pays où la contrefaçon est émise. Mais un tel mécanisme suppose l'adhésion des Etats à une convention commune, laquelle est encore en gestation. Et il laisse intact le problème posé par les « cousins informatiques » des paradis fiscaux, qui ne manqueraient pas de profiter par ricochet du renforcement des législations nationales.

Hervé Morin

Le Monde
L'AVION

3^e édition



« La découverte d'une nouvelle Amérique »

WASHINGTON

du vendredi 16 mai au mardi 20 mai 1997
(Week-end de Pentecôte)

Pour mieux comprendre les aspects politiques, économiques et culturels des Etats-Unis

Jour 1 :

« The American way of life ».

Jour 2 :

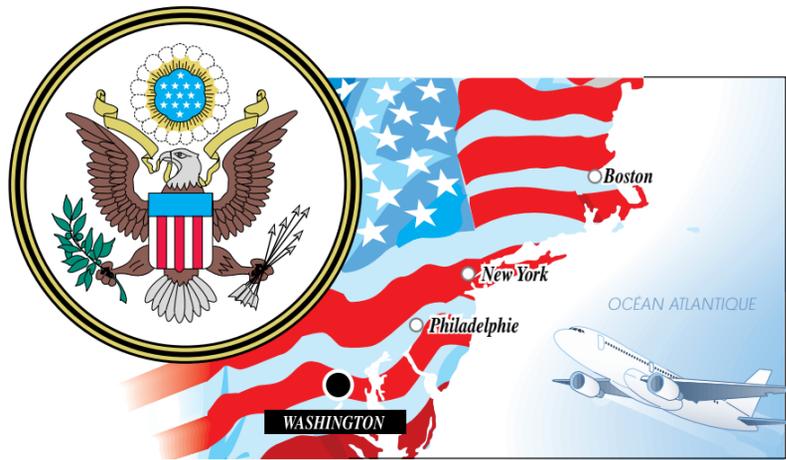
Le pouvoir de la presse.
Washington, capitale économique.

Jour 3 :

La communauté noire.
Les visites incontournables.

Jour 4 :

Washington, capitale politique et diplomatique.



Le voyage que vous propose Le Monde a été conçu avec Jean-Marie Colombani et les meilleurs spécialistes et correspondants du journal aux Etats-Unis. Des visites originales, des rencontres avec des personnalités politiques, économiques et culturelles vous seront proposées.

Prix : 11 000 F TTC
par personne.

Pour tout renseignement, téléphonez
à Katia Goujon
au 01-46-05-44-33

Encore beaucoup de soleil

UN ANTICYCLONE centré sur les îles britanniques dirige sur la France un flux de nord à nord-est. Un front froid se désagrège le matin du Massif Central aux Alpes avec une nouvelle hausse des pressions sur le pays. Le soleil reviendra largement l'après-midi.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. - Sur la Basse-Normandie, le soleil restera prédominant. Ailleurs, le ciel sera nuageux le matin près des côtes, mais l'après-midi le soleil brillera largement. Le vent de nord-est sera modéré. Les températures maximales avoisineront 13 à 15 degrés.

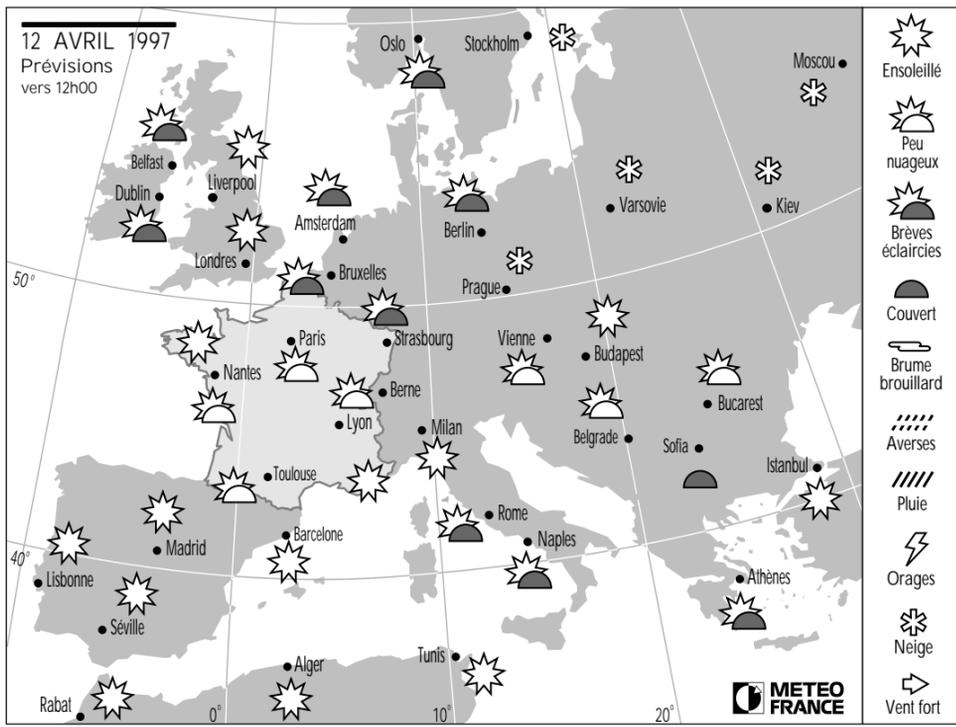
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le temps sera bien ensoleillé le matin, puis l'après-midi quelques nuages se développeront, avec une impression restant agréable. Il fera 12 à 15 degrés au meilleur moment de la journée. **Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** - Le soleil du matin laissera place à un

peu plus de nuages l'après-midi, mais avec une impression de beau temps. Le vent de nord-est restera modéré. Le thermomètre marquera 11 à 14 degrés au meilleur moment de la journée.

Poitou-charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le soleil sera prédominant, malgré quelques passages nuageux. Le vent de nord-est sera sensible près des côtes, il fera plus frais, avec 16 à 20 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les nuages seront parfois nombreux le matin, surtout sur les Alpes du Nord. L'après-midi, le soleil sera plus généreux. Les températures maximales avoisineront 13 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse. - Malgré quelques passages de nuages élevés, le soleil sera encore au rendez-vous. Le mistral soufflera jusqu'à 80 km/h en rafales l'après-midi. Les températures seront en baisse, avec 17 à 21 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

ETATS-UNIS. United Airlines annonce la mise en service le 15 juillet, sur sa liaison quotidienne Paris-San Francisco, d'un nouveau Boeing 777-200B équipé, en classe Connaisseur, d'un nouveau siège avec appui-tête et repose-jambes ajustables. Autres réaménagements, un plateau ergonomique rehaussé et une lampe de lecture réglable. Progressivement, l'intégralité de la flotte sera équipée de ce nouveau siège.

FRANCE. Un accord de coopération vient d'être signé entre Royal Air Maroc et le groupe Air France. Il concerne notamment la promotion du trafic aérien, la complémentarité de leurs réseaux et, sous réserve d'approbation gouvernementale, la mise en place de partage de codes.

GRECE. Si le 25 mars est, depuis le XIX^e siècle, la fête nationale grecque, la Pâque orthodoxe sera célébrée le 27 avril en Grèce, à Chypre et à Saint-Marin.

PRÉVISIONS POUR LE 12 AVRIL 1997

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., FRANCE métropole, NANCY, etc.)

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., PAPAËTE, POINTE-A-PIT., etc.)

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., KIEV, LISBONNE, LIVERPOOL, etc.)

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., VENISE, VIENNE, AMÉRIQUES, etc.)

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., LE CAIRE, MARRAKECH, NAIROBI, etc.)

Table with 2 columns: City and Forecast (e.g., 9/23 S, 12/22 S, etc.)

VENTES

Une centaine de statuettes africaines à Drouot

À L'INVERSE de l'art occidental - l'expression du beau -, l'art primitif répond à des motifs religieux où l'objet, symbole du groupe dont il est issu, est utilisé dans des cérémonies rituelles. Quoique certaines œuvres africaines remontent au XII^e siècle, la majorité des pièces circulant sur le marché datent du XX^e, et c'est un événement quand on peut prouver qu'un objet a été rapporté au XIX^e siècle dans ce domaine.

La seule date considérée comme sûre est celle de l'acquisition sur le terrain. L'authenticité dépend non de l'ancienneté, mais de la fonction, du fait qu'un masque ou une statuette ont servi au culte et étaient conçus pour cela. Pour différencier ces pièces des autres, les spécialistes disent familièrement qu'elles ont « dansé » (ou non), car elles servaient lors de cérémonies, accompagnées le plus souvent de danses rituelles.

A Drouot-Montaigne, une vente d'art primitif propose une centaine de pièces d'ethnies variées (Dogon, Sepik, Kota, Baoulé, Bambara, Dan, Senoufo, etc.) avec un rare ensemble d'objets fangs. Répartis entre le Gabon et le Cameroun, les Fangs (longtemps appelés « Pahouins ») ont laissé des œuvres majeures de l'art primitif. Chaque clan fang possède un byeri, statuette d'ancêtre, conservée par le patriarche officiant. Pour réaliser

ces byeris, les sculpteurs manient les volumes avec dextérité, jouant de formes arrondies pleines ou creuses, qui donnent au visage des expressions calmes et recueillies, alors que de la masse du corps et de la tête se dégage une impression de puissance. Les lèvres arborent souvent la célèbre « moue pahouine », quelque peu agressive avec la bouche en avant.

Proposé ici, un byeri fang betsi présente une patine, noire, croûteuse et luisante, signe d'un long usage rituel. Campée sur des jambes musclées, cette figure de reliquaire est annoncée entre 400 000 et 600 000 francs. Plusieurs byeris de qualité semblable sont estimés dans la même fourchette de prix, et une tête de harpe, au visage en forme de cœur, typique de l'art fang, rehaussée d'une patine « suintante », résultat d'onctions rituelles, s'évalue entre 250 000 et 300 000 francs.

L'art des Dogons, également très apprécié, est représenté entre autres par une statue d'ancêtre en bois à patine d'usage, dotée d'une barbe proéminente et d'un sexe féminin mis en évidence (300 000 à 500 000 francs). Exécutée dans un bois dense, elle serait vieille de plusieurs siècles, datation confir-

Calendrier

- ANTIQUITÉS Antibes (Alpes-Maritimes), Port-Vauban, jusqu'au dimanche 13 avril de 10 h 30 à 19 h 30, 140 exposants, entrée 35 F. Thouars (Deux-Sèvres), Orangerie du château, du vendredi 11 au dimanche 13 avril. Vendredi de 15 heures à 19 heures, samedi de 9 heures à 19 h 30, dimanche de 9 heures à 19 heures, 60 exposants, entrée 25 F. Château-Gontier (Mayenne), samedi 12 et dimanche 13 avril, de 9 heures à 19 heures, 70 exposants, entrée 20 F. Quiberon (Morbihan), Palais des congrès, du samedi 12 au lundi

- 14 avril, de 9 heures à 19 heures, 40 exposants, entrée 25 F. Nevers (Nièvre), Parc-Expo, samedi 12 et dimanche 13 avril, de 9 h 30 à 19 heures, 40 exposants, entrée 20 F. Poitiers (Vienne), Forum, samedi 12 et dimanche 13 avril, de 9 heures à 19 heures, 50 exposants, entrée 20 F. ● BROCANTES Paris, square des Batignolles, jusqu'au dimanche 13 avril, 130 exposants. Voujeaucourt (Doubs), Parc-Expo, samedi 12 et dimanche 13 avril. Oullins (Rhône), Gymnase, samedi 12 et dimanche 13 avril, 40 exposants.

- COLLECTIONS Paris, Palais omnisports de Bercy, Numicarta, vendredi 11 et samedi 12 avril, 100 exposants. Porte de Versailles, jouets anciens et maquettes, samedi 12 et dimanche 13, 100 exposants. Bogny-sur-Meuse (Ardennes), rue de la Vallée, minéraux et fossiles, samedi 12 et dimanche 13 avril, 35 exposants. Pessac (Gironde), salle de Bellegrave, multicollecion, samedi 12 et dimanche 13 avril, 65 exposants. Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), rue Pierre-Brossolette, samedi 12 avril, lettres et vieux papiers.

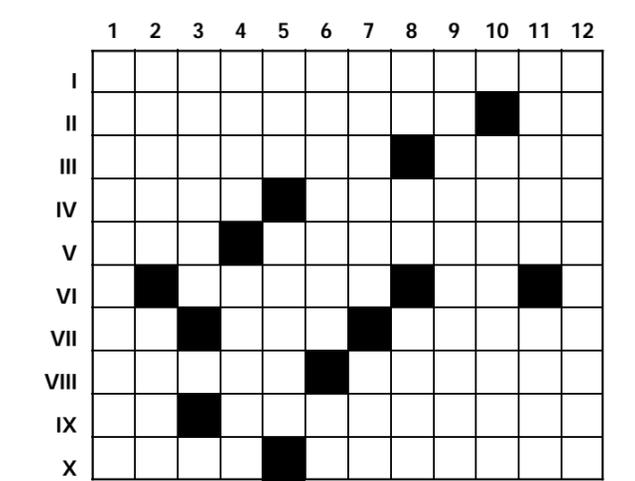
mée par des recherches archéologiques récentes de même morphologie stylisée, mêmes détails ornementaux que sur des objets en bronze, retrouvés dans la région de Djenné (Mali), dont l'ancienneté a été prouvée par des tests scientifiques. Réfugiés depuis plusieurs centaines d'années au centre de la boucle du fleuve Niger, au bord d'une grande table rocheuse, les Dogons ont aménagé dans la falaise des maisons à terrasses et des greniers. A l'abri de ce site, ils ont conservé leurs traditions.

A côté de ces pièces d'exception figurent aussi de nombreux objets de collection, accessibles à partir de 3 000 francs : statuette de dignitaire yombe (4 000 à 6 000 francs), statuettes féminines bembes (3 000 à 4 000 francs).

★ Christie's Paris : 01-40-76-85-85 ; Sotheby's Paris : 01-53-05-53-05. ● OBJETS : des souvenirs de Sarah Bernhardt seront dispersés, mercredi 23 avril à Drouot, des objets d'art, des livres, des photographies, des lettres, etc., dont les estimations vont de 1 000 à 100 000 F. On trouvera une assiette en céramique ornée de son monogramme et portant sa devise « Quand même » (1 000 F), des lettres (de 2 000 à 5 000 F), des photographies (1 000 à 5 000 F), son portrait par Nadar (6 000 à 8 000 F).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97070



HORIZONTELEMENT I. Permet de choisir le bon moment. - II. Déborde d'affection. Dans les roses. - III. Celles de la maternelle. Se jette dans l'Elbe. - IV. Frappé pour entrer. Comme un lampyre un beau soir d'été. - V. Monumental pour la commémoration. Une jument baie avec de belles taches. - VI. Suivie discrètement. Entre en piste. - VII. Une révolution à l'envers. Avant le RPR. En signe de deuil. - VIII. Vieille pie. Cela devient obsessionnel quand il y en a beaucoup. - IX. En fuite. Mises sous surveillance. - X. En plein dans les

dents en cas d'emballement. Sa pointe est encore plus rapide. **VERTICALEMENT** 1. Jésus l'a visitée, mais maintenant quel désordre. - 2. L'argent n'en aurait donc pas. Problème d'argent. - 3. Donne les indications d'usage. - 4. Préparent la distribution. Elles envahissent notre vie quotidienne. - 5. Pingre. On y travaille en sous-sol. - 6. On y travaille en surface. Important pour trouver du travail. - 7. Le repos dans le vers. Personnel. - 8. Forme d'avoir. Pas folle cette vache. Corsaire et officier

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

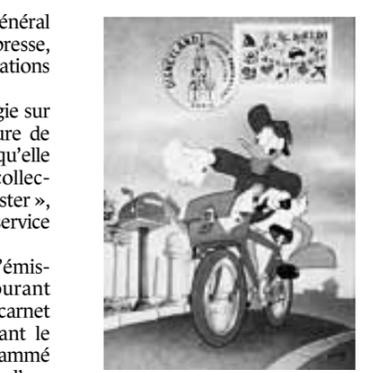
de la Royale. - 9. Elle n'était que l'épouse ; maintenant, elle peut assurer les fonctions. - 10. Petites douceurs excessives. - 11. La maman de Constantin le quatrième. Sont les bienvenues. - 12. Protection difficile à investir. **Philippe Dupuis**

SOLUTION DU N° 97069 **HORIZONTELEMENT** I. Quattrocento. - II. Urne. Abolies. - III. Abat-jour. Ers. - IV. Da. Réussirai. - V. GATT. Ere. - VI. Ukase. St. Non. - VII. PIB. ENA. Etui. - VIII. Elbe. Asad. As. - IX. Direct. Denim. - X. Emotionnasse. **VERTICALEMENT** 1. Quadrupède. - 2. Urba. Kilim. - 3. Ana. Gabbro. - 4. Tétrras. Eet. - 5. Jetée. Ci. - 6. Raout. NATO. - 7. Obus. Sas. - 8. Corset. ADN. - 9. El. Ir. Edéa. - 10. Nièrent. Ns. - 11. Téra. Ouais. - 12. Ossianisme.

PHILATÉLIE

de La Poste, a présenté à la presse, le 3 avril, les nouvelles orientations de sa politique philatélique. La Poste - qui axe sa stratégie sur le développement de la culture de l'écrit - oppose les timbres, qu'elle semble réserver aux seuls collectionneurs, et les « prêts-à-poster », conçus comme un objet de service destiné au grand public. Cette volonté passe par l'émission de timbres d'usage courant plus attrayants. Un premier carnet de « beaux timbres » retraçant le voyage d'une lettre est programmé pour le 12 mai. Pour redonner l'envie d'écrire, La Poste compte proposer progressivement un choix varié de « prêts-à-poster », une vingtaine en 1997, dont le coût global est estimé à près de 600 francs ! Voilà qui fera moins plaisir aux collectionneurs boulimiques... Mais faut-il leur rappeler que, en 1849, les premiers timbres français furent émis

La Poste, entre tradition et innovation



land Paris, en prélude à la création d'un « Club des jeunes aventuriers du timbre » prévue pour la fin de l'année. La Poste a aussi ouvert un site sur Internet (http://www.laposte.fr), où les philatélistes peuvent trouver des informations techniques relatives aux nouvelles parutions. Enfin, un concours sera bientôt lancé pour inciter les postiers à créer « leur » timbre. Parution prévue en 1998. **Pierre Jullien**

EN FILIGRANE ■ Des faux à Marseille. Les policiers de la division financière du SRP de Marseille ont démantelé un trafic portant sur près d'un million de faux timbres d'usage courant vendus entre 0,80 F et 2 F à des buralistes peu scrupuleux... Outre l'enquête qu'il consacre à cette affaire, Le Monde des philatélistes d'avril propose un dossier sur quarante ans d'histoire des timbres « Europa », dont le thème, « Contes et légendes », retenu pour cette année, est illustré par Le Chat botté, d'après Gustave Doré. Parmi les autres sujets : la synagogue ; l'archipel des Crozet ; les carnets localisés de France ; cartes postales : Mucha (84 pages, 27 F).

ARCHITECTURE Pris entre la crise de la construction, la rébellion des associations de défense du patrimoine, la prudence des hommes politiques et l'incertitude des

maîtres d'ouvrage, les architectes réagissent en ordre dispersé pour préserver leur créativité. ● QUAND TOUS LES ACTEURS se protègent, la pratique de l'architecture tend à

s'inspirer de la technique des crustacés : certains dessinent leur carapace avec brio, d'autres ne peuvent s'empêcher de sortir de leur coquille. Paris reste le territoire privilégié pour

explorer les multiples solutions pour faire accepter l'architecture contemporaine, pour le meilleur et pour le pire. ● DANS CE CONTEXTE, la sincérité des pratiques constructives de-

vient souvent un gage de qualité. Ingénieur et architecte, Marc Mimram propose de retrouver des repères communs que ces deux professions ont parfois oubliés.

Les nouveaux immeubles parisiens se camouflent dans la ville

En période de crise conceptuelle, les ingénieurs et les architectes collaborent pour « dissimuler » leur travail à l'intérieur, récupérant les façades anciennes, ou soignant la discrétion pour échapper à l'hostilité croissante du milieu urbain

C'EST scientifiquement prouvé : plongée dans un milieu urbain hostile, l'architecture réagit en se dissimulant sous des formes variées. Le « façadisme », qui consiste à garder les murs extérieurs, à casser l'intérieur et à jouer les bernard-l'ermite, est la réaction la plus commune par les temps qui courent. Cela peut donner le pire et plus rarement le meilleur.

Pour le pire, on s'en convaincra aisément devant l'interminable martyre du marché Saint-Germain, atrocement engagé en 1985. Achevé au propre comme au figuré, mis à la torture de façon telle que, face à ce centre commercial pseudo-urbain, l'on n'ose plus citer le nom de l'illustre Blondel (1705-1774) derrière le travail d'Olivier-Clément Cacoub.

Pour le meilleur aussi, lorsqu'on suit à la trace les frères Daniel et Patrick Rubin, dont les espaces sensibles, le dessin élégant, les couleurs affirmées se retrouvent à la direction des musées de France (cachée rue des Pyramides), à l'IR-CAM (dissimulé derrière des bains-douches), ou au nouveau siège du Club Méditerranée (entré dans d'anciens entrepôts, porte de La Villette).

Est-ce leur talent reconnu qui leur a valu la vindicte disproportionnée de défenseurs du patrimoine – habituellement mieux inspirés –, contre un projet d'aménagement projeté par Paribas derrière une série de façades de la rue Louis-le-Grand, bel ensemble masquant des espaces sans passé ni valeur ? Ces réactions, lé-

gitimées par trop de désinvolture passée, sont subjectives, dépourvues de critères de référence crédibles, et aléatoires.

Cachez cette architecture que je ne saurais voir ! Tel est donc le principe qui s'impose à Paris. Ricardo Bofill l'a si bien compris qu'abandonnant presque toute matérialité, l'ex-chantre de la colonne a traité, pour le même groupe Paribas, feu le marché Saint-Honoré comme une chrysalide quasi translucide. C'est l'une des façons d'échapper à l'hostilité ambiante.

LE BOFILL NOUVEAU

Le Bofill nouveau – car l'architecte catalan change de style tous les dix ou quinze ans – n'a pas encore vraiment trouvé son vocabulaire, mais on est heureux de le voir revenir calmé, sincèrement urbain, et sereinement inspiré, dans la capitale française.

Rue des Petits-Champs, l'Hôtel Lully, construit en 1673, et dont l'intérieur avait été peu dévasté par l'histoire – comme les immeubles de la rue Louis-le-Grand –, bénéficiait d'une façade classée. Les professionnels savent quelle gymnastique cela peut imposer. Pour Unibail qui leur a demandé de repenser ses bureaux, Silvio Petraccone et Michel Vodar ont résolu la question avec une rare inventivité constructive et technique, qui touche aussi bien les volumes que les plus infimes détails, autour d'un escalier simple, fier, hospitalier.

D'autres architectes réagissent



Diener et Diener, immeuble rue de la Roquette (Paris 11^e)

en crustacés. Ce n'est pas la vindicte patrimoniale qui les conduit à travailler sur le mode de la carapace. C'est l'hostilité du milieu urbain. Le périphérique, à cet égard, est une source d'étonnement inépuisable. Dans les beaux quartiers, à l'ouest, on le couvre, on lui met la tête sous le Parc des Princes, on a même voulu l'étouffer, lui et son bruit, sous un volumineux projet de Cacoub, porte Maillot. Ce ne sont pas les manières de l'est et du nord, où le bruit qu'il génère est effroyable.

Architecture Studio, agence prolifique, inégale, inventive, qui construit le Parlement de Strasbourg, a réussi à placer porte de Clignancourt, avec le soutien de la Sagi, une résidence d'étudiants qui tient du crabe et du requin tricéphale. Les automobilistes sont déjà familiarisés avec ce grand rectangle sombre et glacé, véritable bouclier marqué de signes rouges vaguement conjuratoires (en fait le plan de l'édifice) qui masque la peau sensible du bâtiment et d'impressionnantes cursives. Regardant vers Paris, trois blocs triangulaires, rigolards et agressifs dissimulent un univers monacal,

caverneux, futuriste. Porte de la Chapelle, à l'extérieur du « péripère », Christian Hauvette s'est attelé à la construction de 200 logements, impasse Marteau (la bien nommée), destinés à des policiers stagiaires. Sa réponse relève d'une idée constructive plus froide, plus élégante que celle d'Architecture Studio. Au sud, la carapace n'est pas perceptible dans ce dessin aux lignes bleues et grises, mais les fenêtres y sont condamnées à la fois par le bruit et par la chaleur du soleil : leur maîtrise impose des solutions complexes. Aussi les jeunes policiers, dont les logements sont tous traversants, vont-ils respirer au nord.

FORMULE CAMELEON

Se défendre contre l'hostilité ambiante peut relever de méthodes tout autres. La formule caméléon, qui permet de disparaître dans la continuité des rues a été tentée à deux reprises par Jacques Lucan, architecte et critique, ce qui l'oblige à jouer serré. Travaillant sur deux immeubles de logements sociaux, il s'en est allé chercher le vocabulaire le plus banal, le moins repérable, mais en le pondérant

d'un impeccable savoir-faire. Un travail d'école sans séduction, diront les uns, ce à quoi les amateurs de faubourgs, dont Lucan s'est fait le porte-drapeau, répondront que la ville en a sa claque d'être séduite. Aussi les architectes suisses Diener et Diener (père et fils) ont-ils, dans le même esprit, tenté une opération déconcertante pour disparaître.

Façades gommées à l'extrême, où les alignements de fenêtres sont réglées comme du papier à musique (en attente de requiem). Entrée réduite à une haute faille blanche et lumineuse, qu'on imaginerait déboucher sur quelque temple de Pétra : c'est la vertu première du minimalisme d'obliger à rêver, du moins lorsque la mécanique architecturale est, comme ici, impeccable.

L'immeuble est à deux pas du Père-Lachaise, il en a pris une froideur de mémorial que les préposés à la surveillance de l'architecture parisienne ont cordialement détestée : « façade morne », « indigence », « grande pauvreté (ou médiocrité) architecturale », tels sont les motifs objectifs qui ont conduit ces maîtres penseurs à sanctionner

initialement les deux architectes d'un avis défavorable des plus savoureux. Lorsque le caméléon perce sous la carapace de l'architecture passe-partout, les réactions peuvent donc être aussi vives que pour les projets les plus formellement exaltés.

Ce que ne disent pas les immeubles de Lucan, ni celui des Diener, c'est leur commune recherche de vérité constructive. Lorsque la pierre apparaît, elle est « auto-porteuse » et non agrafée comme l'usage s'en est dramatiquement répandu. Au-delà des sentences, des bons et des mauvais points, nous sommes dans le vif de l'architecture, au même titre que d'autres projets dont l'expression technique est plus explicite.

Tel est encore le cas d'un immeuble de l'architecte et ingénieur Marc Mimram, dans le haut du boulevard Barbès. Difficile, lui aussi, à repérer, il travaille la grisaille d'une pierre taillée en feuilles fines, et susceptible de jouer aussi bien le rôle de volet que celui de façade. Ce caméléon technique recèle cependant quelques fragilités au regard des autres réalisations auxquelles Mimram, auteur du splendide projet pour la passerelle Solferino, a apporté son talent.

LA PEAU À NU

Il y a ceux enfin qui s'entêtent à vouloir exister, la peau à vif, l'architecture à nu. C'est ce qu'a fait Francis Soler avec une belle insolence dans la ZAC Tolbiac, aux côtés de la Bibliothèque François-Mitterrand. Entre les bastings et la répétitivité des fenêtres, le minimalisme est, si l'on peut dire, porté à son maximum.

A un détail près : tous les verres sont sérigraphiés, chaque étage étant voué à un unique motif, fragment de peintures du Palais du Tê, à Mantoue. Ce décor imposé ne peut qu'insupporter a priori ceux qui ne vivent pas en permanence sous les fresques de Raphaël, au Vatican. Inquiétant à l'extérieur, l'effet s'adoucit cependant à l'intérieur du bâtiment. Jusqu'à quel point ?

Seuls pourront nous le dire les premiers cobayes de ces appartements PLI, généreux et sympathiques comme un bateau ivre. Soler quant à lui, ne paraît pas prêt de rentrer dans sa coquille.

F. E.

Itinéraire parisien

- **Olivier-Clément Cacoub** : marché Saint-Germain, rue Mabillon, Paris 6e.
- **Ricardo Bofill** : siège de Paribas, place du Marché-Saint-Honoré, Paris 1er.
- **Daniel et Patrick Rubin** (Atelier Canal) : direction des musées de France, rue de Rivoli, Paris 1er ; Club Méditerranée, 11, rue de Cambrai, Paris 9e ; Ircam, parvis du Centre Pompidou, Paris 4e.
- **Silvio Petraccone et Michel Vodar** : bureaux pour Unibail, hôtel Lully, 45, rue des Petits-Champs, Paris 1er.
- **Architecture Studio** : 351 studios d'étudiants pour la

- SAGI, 4, rue Francis-de-Croisset, Paris 18e.
- **Christian Hauvette** : 204 logements pour la SNI (groupe SCIC), impasse Marteau, Paris 18e.
- **Diener et Diener** : 37 logements PLI pour la RIVP, 177, rue de la Roquette, Paris 11e.
- **Jacques Lucan** : 14 logements pour la Semidep, Paris 11e ; 30 logements sociaux pour la RIVP, 16, rue Moret, Paris 18e.
- **Marc Mimram** : logements pour la RIVP, 72, bd Barbès, Paris 18e.
- **Francis Soler** : logements pour la RIVP, rue Emile-Durkheim, Paris 18e.

Marc Mimram, architecte-ingénieur

« La rationalisation a fait le ménage dans les formes »

INGÉNIEUR et architecte, Marc Mimram occupe une position privilégiée d'observateur : il a travaillé avec la plupart des grands maîtres d'œuvre français.

« Comment voyez-vous la situation de l'architecture aujourd'hui ? »

– Les incertitudes actuelles sont liées à l'absence de sens donné aux constructions. Pour ma part, j'ai pu travailler avec des architectes, tous différents, mais tous convaincus de ce qu'ils font. Le véritable engagement est le plaisir de « faire ensemble » à travers une raison partagée. On imagine parfois que le travail des architectes est une simple affaire de style. Les incertitudes seraient alors liées à un appauvrissement de la pensée. D'où des conflits de chapelles absurdes. L'ingénieur a la chance, c'est vrai, de travailler dans un monde organisé de valeurs scientifiques, comme la gravité, la statique, la géométrie. Des entrées simples, des moyens « rationnels » – un mot peu recommandable... – mais multipliables à l'infini. Ce qui nous réunit, c'est la conception, c'est-à-dire le projet, une idée trop absente de l'univers des ingénieurs.

– La situation britannique n'est-elle pas un contre-exemple, si l'on pense à des personnalités comme Peter Rice ?

– Ove-Arup, l'agence de Rice, est le prototype d'un atelier où l'on travaille sur le projet. Arup était d'abord un philosophe, pas un ingénieur. En France on a tendance à magnifier l'ingénierie anglo-saxonne. Il ne s'agit pas de la déprécier mais de comprendre qu'elle aborde les problèmes différemment. Les Anglais ont une vision mécaniste du rapport aux structures. Les histoires de tension, de décomposition des forces, de systèmes pour porter le verre, tout ce qui fait la mode high-tech. La tradition latine est plus théorique. Ce sont les Français qui ont mis au point la théorie de la résistance des matériaux. Lorsque je parlais avec Peter Rice, je lui disais que s'il était high-tech, j'étais low-tech.

» Travailler sur la matière, ce n'est pas styliser le métier d'ingénieur, ce n'est pas une rhétorique, ni une façon de montrer ses muscles. En 1955, pour la construction du CNIT, les ingénieurs ont proposé l'idée incroyable de deux voiles séparés, chacun épais d'à peine dix centimètres, et permettant d'avancer sans avoir à tout coffrer d'un coup. Ils ne disposent pas d'ordinateurs, simplement de la règle à calcul. Pourquoi prennent-ils ce risque, sinon pour mettre la société en représentation ?

– Ne prend-on plus de tels risques aujourd'hui ?

– Pas du même ordre. Comme si l'idée de progrès n'intéressait plus. Il n'y a pourtant aucune raison de s'imposer des limites, encore moins de renoncer à ce qu'on savait faire hier. La rationalisation de la pensée technique a conduit à la notion abstraite de pureté, et a fait en définitive le ménage dans les formes. Une distinction s'est opérée entre les deux univers. Il serait absurde que les architectes deviennent des stylistes de mode, et que les ingénieurs se cantonnent dans le monde du calcul ou de l'argent.

» Il y aura sans doute un retour de l'ingénierie sous d'autres formes. Car si les questions de gravité, de matériaux, d'orientation, de lumière, de climat renvoient sans doute à l'architecture, elles impliquent au même titre les ingénieurs. L'architecture est une quantité de travail révélée, pas seulement une valeur abstraite. Un bâtiment parfaitement lisse qui donnerait l'impression que personne n'a œuvré à sa construction n'aurait pas de sens.

» Cela est vrai aussi pour les procédés qui jouent de l'apparence comme la pierre agrafée : je refuse ce pseudo-consensus entre le promoteur, l'homme de la rue et

l'architecte qui se satisfont d'une apparence, mais aussi l'absence de recherche qui préside à son utilisation, l'absence de raison constructive, de plaisir. Il nous faut retrouver les plaisirs partagés de la mise en œuvre. Ce n'est pas la morale du « vêtement » qui m'inquiète, ce sont ses conséquences. Un fragment cassé de cette double peau, et ce qu'on voit alors, ce sont les isolants thermiques, les systèmes d'attache. C'est un peu comme des poils sous la chemise.

– Que représente pour vous la destruction du pont de Mostar, en Bosnie ?

– En le détruisant, on n'a pas détruit une œuvre technique, mais un lien entre les hommes. Dans un pont, au-delà de la valeur de l'ingénieur, il y a la rencontre entre la raison structurelle et la raison urbaine. L'ouvrage d'art retrouve la géographie, le territoire, la société.

– Et maintenant ?

– J'attends avec impatience le début des travaux de Solferino, liens multiples entre les berges de la Seine, passerelle au-dessus du fleuve. Ensuite, j'aimerais construire un pont sur le Jourdain... »

Propos recueillis par Frédéric Edelmann

MAIRE DE PARIS

ICOM 21 - 100 rue de Valenciennes - 75013 Paris

THÉÂTRE DE DIX HEURES

Isabelle Mergault

C. Q. F. D !

100 rue de Valenciennes - Paris 13^e

20h30 - loc : 01 46 06 10 17

974

Il était une fois Paul Delvaux, peintre belge

Figure emblématique de l'art moderne, il n'a pas quitté son pays, ne cherchant pas la gloire dans l'exil à Paris. Bruxelles célèbre aujourd'hui l'artiste artisan qui ne cherchait pas « midi à quatorze heures »

RÉTROSPECTIVE PAUL DELVAUX (1897-1994). Musée des beaux-arts, 9, rue du Musée, Bruxelles. Tél. : 00-32-2-508-32-11. Jusqu'au 27 juillet. Réservation dans toutes les Fnac. Entrée : 58 FF. Tous les jours, de 10 heures à 17 heures. Fermé le lundi. Nocturne le mercredi jusqu'à 21 heures. Catalogue 1 450 FB (environ 250 francs).

BRUXELLES

de notre correspondant

S'il fallait une preuve qu'être belge ne constitue pas un obstacle majeur pour accéder à l'universel (ce dont nombre de sujets d'Albert II ne sont pas tout à fait persuadés), Paul Delvaux en serait la plus éclatante. Voilà un homme qui a vécu et travaillé presque un siècle

verra toujours sans se lasser, avec le même plaisir. Peindre est une autre aventure. Quand l'envie vient de faire un tableau, il est impérieux de s'y atteler en essayant d'aller jusqu'au bout de son idée et de rester général, c'est-à-dire sans tomber dans l'anecdote ou la décoration pure.

Ce programme d'artiste artisan a été parfaitement respecté par les organisateurs de l'exposition bruxelloise : on n'a pas été « chercher midi à quatorze heures » pour présenter, avec discrétion et professionnalisme dans les détails, l'œuvre de Delvaux. On a rassemblé le plus de pièces possibles d'un artiste qui, malgré sa longue existence (quatre-vingt-dix-sept ans) n'a laissé qu'environ 400 toiles, une misère comparée à ces forçats de la production que furent quelques-uns de ses contemporains, comme Picasso ou Dali.

fance, tout en allant glaner dans les champs du rêve, de l'utopie du passé recomposé.

La rencontre avec le surréalisme, devenue inévitable, s'impose au début des années 30 avec la découverte de Giorgio de Chirico et la fréquentation de son ami et condisciple René Magritte. L'influence est indéniable et reconnue, mais pourtant Delvaux, surréaliste « de raison », qui n'a jamais fait passer la théorie et les agitations d'étendard avant son patient travail d'artiste, se révèle d'une originalité absolue. Ce sont des lumières, posées sur les tableaux de manière arbitraire, par la seule volonté du peintre qui affirme : « C'est réel parce que je le veux. » Ce sont les rencontres insolites de personnages et de paysages, des regards qui s'évitent dans les lignes de fuite de



Paul Delvaux, « La Ville rouge » (1944). Collection particulière.

entier sans quitter son petit royaume, sans chercher, comme nombre de ses concitoyens, inspiration, gloire et fortune à Paris ou dans quelque autre métropole babylonienne.

Au contraire, son parcours est emblématique de cette « Belgique de papa » de la première moitié du siècle : né en 1897 en Wallonie, à Antheit, près de Namur, il passa la plus grande partie de sa vie à Bruxelles avant de se retirer « à la Côte », près d'Ostende, en terre flamande. « Belge » désigne chez Delvaux moins la présence du terroir dans son œuvre que « la discrétion obstinée qui, à bien des égards, semble caractériser l'attitude de bon nombre d'artistes de ce pays et celle de Paul Delvaux, sans aucun doute », comme l'écrit l'historien d'art Laurent Busine.

PEINDRE, UNE AUTRE AVENTURE

Les visiteurs de l'exposition Delvaux, organisée par le Musée des beaux-arts de Bruxelles à l'occasion du centième anniversaire de la naissance du peintre, sont prévenus *post mortem* par ce dernier, qui affirmait, à la fin de sa vie, en 1991 : « Celui qui regarde un tableau ne doit pas chercher midi à quatorze heures ; il l'aime ou non, et, dans le premier cas, le re-

La première partie présente une suite chronologique des étapes de la création de Delvaux, de 1921 à 1934, date à laquelle les organisateurs estiment que le peintre est parvenu à maturité et ne changera plus radicalement sa manière de peindre. Ensuite les œuvres sont classées par thème : l'Antiquité, le squelette, les gares et les trains, le faubourg, la rencontre, les amies, etc.

Ses premiers tableaux, peints au début des années 20, révèlent un artiste maîtrisant déjà admirablement la technique ; on devine qu'il fut un étudiant studieux et sérieux de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles où son juriste de père avait de mauvais gré consenti qu'il s'inscrivît au lieu de faire son droit.

S'il avait persévéré dans cette voie, peignant avec habileté et cœur les paysages et les gens de son entourage, forêts, banlieues, ports et gares, Delvaux aurait pris place parmi les bons peintres de cette « école belge » du XX^e siècle dont les œuvres ornent les discrets châteaux de la bonne société du royaume.

Mais sans bruit, sans éclats, il est devenu un « grand » de la peinture moderne en cherchant, en se cherchant, en explorant les territoires de son intériorité, et en regardant dehors. Ne pas renoncer à son en-

la perspective, la cohabitation forcée de squelettes, de gares et de femmes à la poitrine offerte, de savants sortis de Jules Verne et de courtisanes fleuries.

La grande découverte faite par Delvaux au début des années 30, outre celle des surréalistes, fut la baraque foraine du « Grand musée anatomique ethnologique du Dr Spitzner », qui présentait aux badauds de la foire du Midi une collection de squelettes, de difformités conservées dans du formol, et surtout une « Vénus au repos, modelée d'après nature, chef-d'œuvre d'art ayant obtenu deux médailles à l'exposition de Vienne pour ses extraordinaires progrès dans l'art du modelage, la seconde pour l'ingénieux mécanisme fonctionnant dans l'intérieur de la poitrine et d'après lequel le sujet paraît vivant ».

DRAME PLASTIQUE

Cette rencontre fut pour Delvaux la révélation qu'il y avait « un drame qui pouvait s'exprimer par la peinture tout en restant plastique. Surtout l'opposition entre le drame, le pseudo-scientifique du musée Spitzner, le côté malsain, insolite et trouble de tout ce qui l'entourait sur ce champ de foire ».

On pourra voir à Bruxelles pour la première fois l'ensemble des croquis faits par Delvaux dans le « musée » Spitzner, objets et personnages qui peupleront désormais ses peintures sans discontinuer. Et qui créeront scandale, jusqu'à faire bondir M^{re} Roncalli, le futur Jean XXIII, qui interdisait aux prêtres de son diocèse de Venise de visiter l'exposition Delvaux, et la municipalité bien pensante d'Ostende qui ferma, en 1962, aux moins de dix-huit ans l'accès aux toiles du maître.

Alors sans « chercher midi à quatorze heures », avouons l'immense plaisir procuré par la contemplation de ces toiles et choisissons, pour le saluer bien bas, parmi les « thèmes » du peintre, celui du tramway, symbole éternel d'un Bruxelles qui n'a jamais cessé de « brusseleur ». Au début du siècle, un certain Megram sollicitait les suffrages de ses concitoyens de la capitale par ce slogan en pur « brusseleur » : « Pour de beaux trams, votez Megram. Dat is de man (c'est votre homme). » Nul ne sait ce qu'il est advenu de la carrière politique de ce Megram, mais pour de beaux trams, voyez Delvaux, y'a pas photo.

Luc Rosenzweig

Sous l'Occupation, le marché de l'art se portait à merveille

La richesse des collectionneurs nazis faisait souvent oublier les scrupules

Les présentations des œuvres siglées MNR (Musées nationaux Récupération) dans les musées parisiens et les recherches en cours dans les archives permettent d'y

voir plus clair sur la prodigieuse prospérité du marché de l'art en France, de 1940 à 1944, et sur ce qui l'alimentait en œuvres de qualité.

MUSÉE DU LOUVRE, 75001, Paris. Tél. : 01-40-20-51-51. Du mercredi au lundi, de 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 5 mai. MUSÉE D'ORSAY, 1, rue de Bellechasse, 75007, Paris. Tél. : 40-49-48-14. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 4 mai. MUSÉE NATIONAL DE LA CÉRAMIQUE, place de la Manufacture, Sèvres. Tél. : 01-41-14-04-20. Du mercredi au lundi de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 5 mai. MUSÉE NATIONAL DU CHÂTEAU, Versailles. Tél. : 01-30-84-76-18. Du mercredi au lundi de 9 heures à 17 h 30. Jusqu'au 4 mai.

Au Louvre : 250 tableaux, 250 objets d'art, 34 sculptures et 103 dessins ; à Orsay : 71 peintures, 54 dessins et 5 sculptures ; à Versailles, 10 œuvres, et 131 objets à Sèvres : ce sont les désormais illustres MNR (Musées nationaux Récupération) que ces musées, à l'instar du Musée national d'art moderne (*Le Monde* du 4 avril), se sont résolus à exposer comme tels, pièces à conviction d'une histoire de l'Occupation qui n'en finit pas de s'écrire, en dépit des réticences et des amnésies.

Ces ensembles peuvent s'étudier de deux manières. La plus innocente s'étonne de découvrir, au Louvre et à Orsay, tant de noms illustres. Si les artistes allemands, flamands et hollandais occupent la première place, ils côtoient des maîtres espagnols, italiens et français. Si le XVI^e siècle rhénan et danubien est très présent – près de 20 MNR figurent en permanence dans cette section du musée –, d'autres styles et d'autres époques sont représentés : XVIII^e français, romantisme, impressionnisme.

ENCHÈRES ILLIMITÉES

Grâce aux victoires et aux butins, les ressources financières dont ils jouissaient permettaient aux musées allemands de payer de bons prix. Leurs émissaires enchérissaient sans limite dans les salles de vente pour Solaro, Rubens, Boucher et Delacroix. Maria Dietrich, Habersstock, Gurlitt, leurs courtiers et experts, disposaient de moyens énormes pour développer les collections de Hitler à Linz, de Göring, de Ribbentrop et des musées de Cologne, Dresde, Berlin ou Munich.

Une *Montagne Sainte-Victoire* attribuée à Cézanne, tenue désormais pour fausse, fut payée 5 millions de francs à André Schoeller. Le Wallraf-Richardz Museum de Cologne versa 2 millions de francs pour le *Portrait de Manzi* de Degas, qu'il acheta en novembre 1941 à Théo Hermen, par l'intermédiaire de Gurlitt. Ribbentrop paya 1 million un bouquet d'œillets et clématite de Manet. Si parmi les MNR figurent des faux, des « écoles de » et des croûtes, y figurent donc aussi des œuvres excellentes.

Achats, courtages, fortes sommes : à en juger d'après les recherches entreprises depuis peu par les conservateurs, dans la majorité des cas élucidés les œuvres ont été

vendues sur le marché parisien. Il faut insister : dans la majorité des cas élucidés. Or bien des provenances demeurent obscures. Le Louvre ne possède pour l'heure des informations – souvent fragmentaires – que sur les deux tiers de ses tableaux.

Pour les dessins et objets d'art, d'une circulation plus fluide, souvent non catalogués, il est plus difficile encore de progresser. Un nom d'auteur, un titre, une technique et la mention « remis par l'Office des biens privés », voilà tout ce que l'on sait d'ordinaire.

Faute d'annotations au dos des feuilles, de tampons et de cachets au revers des objets, ils ne « parlent » pas. Il est probable que se trouvent dans ces séries des œuvres volées à des collections juives, comme il se trouve des ta-

cembre 1995). Etienne Bignou a vendu des toiles de Renoir et de Gauguin. Maurice Gobin a vendu en quantité des dessins de premier ordre de Géricault, Delacroix ou Tiepolo. Paul Cailleux est là aussi, de même que Landry, Aubry ou Danath.

Quatre noms apparaissent avec plus de régularité. Théo Hermen d'abord : il a fourni autant d'œuvres « nordiques » que d'Oudry et de Fragonard ; et encore un Monet précieux parce que précoce – il date de 1861 –, et le *Portrait de Manzi* de Degas. Martin Fabiani ensuite : il a cédé aux musées munichoises un autre grand Degas, le *Portrait d'Evariste de Valernes* ; à Cologne, pour 2 millions, une *Tête de lionne* de Géricault ; et à un officier allemand un petit Seurat voluptueux qui avait appartenu, ironie de l'his-

Recherches et retards

Pourquoi avoir attendu si longtemps avant d'étudier de près le problème des MNR (Musées nationaux Récupération) ? La question agace les conservateurs. Longtemps, ils l'ont éludée. Cependant, un début de réponse s'esquisse aujourd'hui quand ils font observer, à demi-mot ou plus nettement, que de telles recherches ne pouvaient être entreprises qu'à partir des archives de la commission de récupération artistique déposées au Quai d'Orsay. Or elles ont été d'un accès très bien défendu – y compris contre les conservateurs eux-mêmes – et cela jusqu'à une date si récente que les deux spécialistes enfin chargés de ce travail sont encore très loin de connaître le contenu des 800 cartons contenant ces archives. Le dépouillement est en cours, avec ce que cela suppose de difficultés à résoudre et de recoupements à tenter.

Son exploitation, affirme le communiqué du Louvre, permettra « de mettre en lumière les nombreuses transactions réalisées de gré à gré avec les négociants allemands par les propriétaires et les marchands français, qui sollicitaient fréquemment ceux-ci, sans toujours obtenir satisfaction d'ailleurs ». Voilà qui a, après tant de tergiversations maladroites et déplacées, le mérite de la clarté.

bleaux de la même origine au MNAM. Il est non moins probable que retrouver des héritiers, dans de telles circonstances, relève de l'exploit ou du miracle.

Par ailleurs, quelques transactions se firent par échange : un Wijnants contre un Matisse saisi par les hommes de Rosenberg par exemple. Saisi où ? Selon toute vraisemblance dans une collection juive. Par ailleurs encore, rien ne permet de savoir si certaines œuvres vendues dans telle galerie n'avaient pas été acquises auprès d'amateurs forcés par la législation antisémite de fuir et de vendre. Autrement dit : la vente n'exclut pas la spoliation, et ce commerce se fait sur fond de vols et de crimes. Il ne servirait à rien de nier cette évidence.

Ce commerce, on le sait, a follement prospéré de 1940 à 1944. Une deuxième lecture des inventaires s'impose, pour dresser le « Who's who » des galeries qui ont collaboré avec l'occupant. Une étude ligne à ligne des documents publiés aujourd'hui confirme et complète ce que Hector Feliciano avançait en 1995 sur la foi de la « Liste Schenker », index des marchands suspects établi à la Libération par les Britanniques (*Le Monde* du 1^{er} dé-

toire, au critique anarchiste Félix Fénelon.

Dans sa galerie, 13, rue de Téhéran, André Schoeller a négocié des Delacroix, des Corot, un autportrait de Cézanne – 1 600 000 francs pour Cologne encore –, Jongkind, et un Courbet historique, *La Falaïse d'Étretat après l'orage*, exporté par ses soins à Essen. Près de là, au 4, avenue de Messine, Raphaël Gérard négociait lui des dessins d'Ingres et de Delacroix ; et des toiles signées Boudin, Sisley, Monet, Pissarro, Monet. De ce dernier, il vendit par exemple une vue d'Argenteuil de 1872 qui provenait de la collection Blanche.

Il serait trop simple cependant d'accabler les seuls marchands. Il y eut des personnes privées pour solliciter eux-mêmes, ou grâce à un courtier, un achat allemand. Un collectionneur de Neuilly, anonyme, vend en novembre 1941 un beau Savery qui aboutit chez Göring. La même année, en août, un dessin de Dürer quitta la collection Nemours Tuffier, toujours pour celle de Göring. Montant de la transaction, négociée par l'intermédiaire Hofer : 440 000 francs. Pendant le carnage, le commerce continuait.

Philippe Dagen

La maison du peintre transformée en hôtel

Paul Delvaux passa les dernières années de sa vie à Furnes, une ville médiévale proche de la côte de la mer du Nord, située entre Dunkerque et Ostende. Sa maison de la Zwarte Nonnenstraat (« rue de la nonne noire »), qui appartient à la Fondation Paul-Delvaux, est en train d'être rénovée et aménagée en hôtel. Six chambres dans les étages et une salle de restaurant au rez-de-chaussée devraient être inaugurées avant le mois de mai 1997. « Par respect pour la famille, la chambre de Delvaux sera convertie en cabinet de réflexion avec bibliothèque », précise Charles Van Deun, président de la fondation. L'hôtel sera orné de gravures, lithographies et photos du peintre.

PETIT MONTPARNASSE - 01 43 22 77 30
Mise en scène Arlette Téphany

Rodogune

Pierre Corneille

"Un niveau de perfection quasi jubilatoire." JDD.

MOLIÈRES 97
NOMINATION
MEILLEURE PIÈCE DU RÉPERTOIRE

"Une promesse ! On est pris." LE FIGARO.

LE RENDEZ-VOUS DES POLITIQUES

France Culture - Le Monde

Alain Lamassoure

répond aux questions de Alain Finkielkraut, Alain-Gérard Slama et Thomas Ferenczi sur le thème :

"Des tentations identitaires en Europe"

Dimanche 13 avril 1997, 11h-12h

France Culture

Le Monde

TÉLÉVISION Jean-Charles Paracuellos a transmis, jeudi 10 avril, ses conclusions sur l'enquête administrative, demandée par la présidence de France Télévision, concer-

nant le faux « 19-20 » de France 3. ● **LES RESPONSABILITÉS** à l'intérieur de la chaîne n'ont pas été établies, même si des mesures seront prises pour améliorer l'organisa-

tion interne. En revanche, des plaintes contre des tiers ayant utilisé abusivement l'image de France 3 pourraient être déposées. ● **LES SYNDICATS** de France 3 parlent de

« **pantalonnade** ». Ils devaient décider des suites qu'ils comptaient donner à l'affaire après leur assemblée générale du vendredi 11 avril. ● **À L'OUVERTURE** du MIP-TV de

Cannes, vendredi, le ministre de la culture en charge de la communication, Philippe Douste-Blazy, devait annoncer trois mesures destinées à favoriser les chaînes thématiques.

L'enquête sur le faux « 19-20 » met hors de cause les responsables de France 3

Censée « faire toute la lumière » sur les procédés qui ont permis l'utilisation du journal de la chaîne publique à des fins publicitaires, l'enquête administrative s'est limitée à identifier les modalités commerciales et administratives qui ont permis l'opération

IL N'Y AURA PAS de « grand déballeage » dans l'affaire du faux « 19-20 » de France 3. Les conclusions de l'enquête interne conduite par Jean-Charles Paracuellos, directeur de l'audit et du contrôle de France Télévision, ont été transmises, jeudi 10 avril, aux représentants syndicaux par Philippe Lévrier, directeur général de France 3.

Aucune responsabilité n'est établie à l'intérieur de la chaîne. Seule une action en responsabilité civile sera engagée contre les tiers ayant utilisé sans autorisation des éléments de l'image de France 3. Parallèlement, des mesures visant à améliorer l'organisation interne seront adoptées : la rédaction nationale n'est plus habilitée à assu-

rer des prestations à caractère commercial ; Info Vidéo 3, service commercial de France 3, est placé sous l'autorité du directeur du développement régional, Yves Le Boucher d'Hérouville. La suspension pendant dix jours de Laurence Piquet, journaliste salariée de France 2, a été confirmée.

L'enquête, à caractère administratif, était commanditée par le président de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps. Censée « faire toute la lumière » sur les procédés qui ont permis l'utilisation de l'image du « 19-20 » à des fins publicitaires (*Le Monde* du 26 mars), elle s'est limitée à identifier les modalités commerciales et administratives qui ont permis,

d'une part, l'utilisation du plateau, des décors et des équipes techniques du journal, et, d'autre part, l'utilisation des génériques et du logo de France 3.

« PANTALONNADE »

Dans quelles conditions ces commandes ont-elles été passées ? Sur les neuf prestations facturées d'octobre 1992 à mars 1997, une seule cassette a pu être visionnée par la commission. Les neuf bons de commandes, dont deux au moins mentionnaient l'utilisation du décor du journal comme « élément constitutif de la prestation commandée », émanaient de deux sociétés représentées par une seule et même personne. De 1992 à 1994,

ces bons de commande étaient avertisés par l'attaché commercial d'Infovidéo 3, Jean-Paul Fleury, qui a quitté la chaîne en 1995. Puis ils ont été adressés de 1995 à 1997 à l'adjoind au chef de centre, en charge de l'exploitation technique. Celui-ci ne se voit imputer aucune responsabilité. Selon M. Paracuellos, il a « pris toutes les précautions visant à protéger l'image de France 3 et régulariser le prix des prestations ».

Qu'en est-il du détournement de l'image de France 3 ? L'utilisation du générique du journal, dans une version ancienne, implique, selon le rapport, le réalisateur Yves Barbara, qui n'est pas un employé permanent de France 3. Intégrer le gé-

nérique consiste, selon M. Paracuellos, en « une opération très banale » qui « nécessitait seulement d'avoir été prévue par le réalisateur ». Mais Yves Barbara a affirmé au *Monde* n'avoir fait qu'« exécuter les ordres ». Quant au générique publicitaire et au logo de France 3, ils « ne sont pas normalement disponibles dans les locaux de la rédaction nationale », affirme M. Paracuellos. Pour lui, ils « ont été montés postérieurement à l'enregistrement en studio ».

Les syndicats sauront-ils se contenter de ces conclusions ? La présidence de France Télévision estime que « cette affaire (...) réunit des faits de nature distincte, dont les responsabilités ne sont pas toutes

liées et entre lesquels il importe de ne pas faire d'amalgame ». C'est ainsi que la société de production, Master Productions, déjà citée dans une enquête sur France 2 (*Le Monde* du 4 avril) ne fait l'objet d'aucune mention. Que l'existence d'un circuit organisé n'est pas recherchée. Que la responsabilité de la hiérarchie de France 3 n'est pas abordée. Bref, syndicats et représentants du personnel ne cachent pas leur déception. Ils réservent leur décision, dans l'attente de l'assemblée générale qui devait avoir lieu, vendredi 11 avril, certains qualifiant d'ores et déjà ces résultats de « pantalonnade ».

Florence Amalou

M. Gouyou Beauchamps entend renforcer la coopération audiovisuelle francophone

POITIERS

de notre envoyé spécial

En prenant la présidence, pour deux ans, du Conseil international des radios-télévisions d'expression française (Cirtef), Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, a d'emblée inscrit son action dans le cadre d'une francophonie militante. Contre la pensée et la langue uniques, fruits inévitables de la mondialisation en cours, un seul salut : le français. Et l'audiovisuel doit être le fer de lance de ce combat-là. « La fonction de nos télévisions est de donner à voir, à penser et à entendre du français, à tout moment et à tout le monde », a-t-il déclaré à l'ouverture de la conférence qui a rassemblé, du 7 au 9 avril au Futuroscope de Poitiers, les représentants des quarante-cinq organismes de radio-télévision membres du Cirtef.

Le patron de France Télévision est d'autant plus fondé à brandir l'étendard de la contre-offensive qu'il préside aussi la Communauté des télévisions francophones (CTF). Dans ces deux cadres, la télévision publique française parti-

cipe à de nombreuses coproductions, la dernière en date étant une émission de jeu baptisée « Les Francof's », avec la RTBF (Belgique) et la SRC (Canada). Elle concourt aussi à une aide matérielle en faveur des télévisions d'Afrique francophone, comme le recyclage et l'acheminement de cassettes ou la formation de stagiaires.

L'accord signé le 17 juin 1996 entre le Cirtef et la CTF a accéléré la coopération entre les télévisions du Nord à vocation régionale et des chaînes nationales du Sud. Ainsi cinq conventions de jumelage sont déjà conclues, mettant en place des actions triangulaires entre une station régionale de France 3, une station régionale de Radio-Canada et une télévision nationale africaine.

Au cours de la conférence, le ministère français de la coopération a fait savoir que les efforts pour favoriser l'émergence d'une production locale de qualité et pour aider les Etats à définir juridiquement leurs paysages audiovisuels seraient poursuivis. A la structure de

post-production implantée à Cotonou (Bénin) s'ajoutera un autre équipement du même type, vraisemblablement à Yaoundé (Cameroun). Enfin, le budget du ministère consacré à la formation des journalistes et des personnels « sera augmenté de 50 % par rapport à 1996 ».

L'effort est-il à la mesure de l'enjeu, alors que de nouveaux réseaux déferlent sur le continent africain, sapant les monopoles en place ? Président sortant du Cirtef et directeur général de la radio-télévision camerounaise, Gervais Mendo Zé reçoit « avec une appréhension réelle la montée de la concurrence à la faveur des libéralisations que connaissent nos pays ». Le tableau qu'il dresse est sombre : moyens budgétaires faibles, effectifs pléthoriques et inadaptés, programmation dépendante des exigences de la tutelle publique, production locale insignifiante, etc. De plus, tous les pays du Sud ne sont pas à la même enseigne, certains devenant « des défavorisés parmi les défavorisés ».

« Nos radios et surtout nos télévisions s'abreuvent à des sources cultu-

relles qui ne traduisent pas notre vision du monde, regrette-t-il. L'invasion et le danger de l'acculturation ne sont pas que des spéculations. » Se faisant l'écho de ses confrères des pays africains venus à Poitiers dans l'espoir « d'obtenir du concret », M. Mendo Zé s'interrogeait : « Comment viser l'excellence dans ce contexte ? »

NOUVELLES TECHNOLOGIES

« En saisissant les opportunités que nous offrent les nouvelles technologies », devait répondre Hervé Bourges. Alors que l'offre de programmes est en train de découpler, le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a salué l'initiative de Canal France international (CFI) de proposer un bouquet numérique de chaînes francophones. Il s'est félicité du projet de pôle télévisuel extérieur, tout en réactivant l'idée d'une chaîne culturelle panafricaine. « La francophonie se réduirait-elle, à l'âge du numérique, à de simples relais d'émissions venues de Paris ? », s'est-il exclamé, avant de tracer les contours d'une telle chaîne, ap-

puvée sur une banque de programmes numérisés consultable sur Internet, « un peu à la manière du service qui a été mis en place en France par la Cinquième pour les programmes éducatifs ».

M. Bourges a suggéré de compléter les services de TV5, CFI et AITV par la mise en œuvre, de moindre coût, d'« un serveur de données et d'images permettant, grâce au numérique, un téléchargement et une mise à disposition en temps réel des images et des sons d'actualités en provenance de l'ensemble des radios et des télévisions d'expression française ».

Un équipement de ce type pourrait être opérationnel à France 3 dans le courant de l'année. Le modèle du patron du CSA s'apparente plus au monde de Bill Gates - Microsoft associé à NBC (MSNBC) - qu'à celui de l'audiovisuel classique : « Le média de demain est-il vraiment un CNN à la française ? Ne faudrait-il pas s'appliquer à mettre en œuvre dès maintenant un MSNBC francophone ? »

Jean-Jacques Bozonnet

Les divisions s'accroissent au sein du Syndicat du livre CGT

LA JOURNÉE D'ACTION de la Fédération du livre (Filpac) a empêché la parution d'une cinquantaine de journaux, jeudi 10 avril. Cette journée a été paradoxalement l'occasion pour le Syndicat du livre parisien de mettre au jour ses profondes divisions. Alors qu'environ 1 500 ouvriers du Livre manifestaient, à l'appel de la fédération et du comité intersyndical du Livre parisien, entre le siège du Syndicat de la presse parisienne (SPP) et celui du Syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI), environ 600 rotativistes et ouvriers des messageries et du routage ont tenu une assemblée générale à l'imprimerie du *Monde*, à Ivry-sur-Seine.

Ces catégories veulent créer « un nouvel outil syndical CGT », « une nouvelle structure régionale », a souligné Claude Fortin, membre du bureau de la section rotativistes. Evoquant la « déliquescence de [son] organisation syndicale », il a commenté : « Nous sommes dans la situation d'un grand navire qui prend l'eau de toutes parts, et où tous les passagers sautent par-dessus bord afin de sauver ce qui peut encore l'être. »

« Ce n'est pas une scission, nous voulons un Comité inter rénové. Si nous n'y arrivons pas, peut-être sera créé un autre syndicat. Nous sommes cégétistes, nous voulons le rester et nous exprimons comme tels, vis-à-vis de nos adversaires de classe, mais aussi de nos amis de classe », a expliqué Bernard Rouzé, secrétaire adjoint des rotativistes.

GRÈVE LARGEMENT SUIVIE

« Nous sommes aujourd'hui les vrais représentants du rapport de forces dans la région parisienne. A renchéri Roland Bingler, leur secrétaire général. Les rotativistes peuvent intervenir demain sur l'ensemble de la presse nationale, nous représentons 30 % du budget du syndicat et nous ne pouvons jamais faire prévaloir nos positions. On est ouvriers du Livre et on ne sortira pas de Blanqui [le siège du Comité intersyndical est boulevard Blanqui], c'est notre maison. Il y a des squatters à Blanqui. »

La situation s'est fortement dégradée entre les rotativistes et les autres catégories du Livre, depuis que leur leader, Roland Bingler, a dû quitter ses fonctions de secré-

taire général du Comité inter en 1993, pour être remplacé par une direction collégiale. L'analyse des rotativistes repose principalement sur le fait que leur métier va subsister aux évolutions technologiques en cours, contrairement à d'autres catégories. Les rotativistes étaient opposés au mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures de la Filpac-CGT.

A l'issue de la manifestation « officielle », le secrétaire général du Comité inter, Daniel Légerot, a renouvelé un appel à l'unité du syndicat. Dans une déclaration, le syndicat général du Livre estime

que « la section rotativistes vient de prendre la lourde responsabilité de porter un coup grave » au syndicat. Des débats ont eu lieu dans les entreprises de presse et de labeur sur la situation de ce dernier. Ils seront analysés lors du congrès ordinaire en décembre, alors que les rotativistes demandaient un congrès extraordinaire à une date plus rapprochée. « Une division du syndicat général du Livre ne peut que faire le jeu des éditeurs et des pouvoirs publics », indique la déclaration du bureau du boulevard Blanqui.

Pour Michel Muller, secrétaire

« Libération » et « Le Monde » sur Internet

Empêchés de paraître, en raison de la grève du Syndicat du livre, *Libération* et *Le Monde* ont proposé une version allégée - et gratuite - des journaux, jeudi 10 avril, sur leurs sites Internet. A 0 heure, *Libération* publiait une vingtaine d'articles et l'intégralité du rapport de la chambre régionale de la Cour des comptes sur la gestion des marchés publics en Ile-de-France. *Le Monde* a publié, à 17 heures, une quarantaine d'articles sur l'actualité du jour. Le site a enregistré entre 17 heures et 5 heures le 11 avril, environ 6 000 connexions, le double des utilisateurs habituels. *Libération* a enregistré le même nombre de connexions. L'édition complète du *Monde* est disponible tous les jours sur Internet, depuis le 1^{er} février, au prix de 7 francs, à l'adresse <http://www.lemonde.fr/>.

général de la Filpac, « toute nouvelle structure ne peut se créer qu'en dehors de la CGT ». Expliquant que « les replis corporatistes ne mènent à rien », il souligne le succès de la journée d'action témoignant des préoccupations des salariés sur l'avenir de la presse. « Toute l'action du gouvernement consiste à favoriser les grands groupes de communication. C'est un danger », dit-il.

Les journaux parisiens n'ont pas paru, à l'exception du *Parisien*, qui a fait imprimer une édition. La majorité de quotidiens régionaux ont été empêchés de paraître. Plusieurs ont publié des éditions groupées ou une édition unique, comme *Le Dauphiné libéré* (Grenoble), *Le Courrier de l'Ouest* (Angers), *Le Maine libre* (Le Mans), *Le Berry républicain* (Bourges), *la Marseillaise*, *L'Est républicain* (Nancy). Ont pu sortir à peu près normalement : *Nice-Matin*, *Le Provençal* et *Le Méridional* (Marseille), *Var-Matin* (Toulon), *La Charente libre* (Angoulême), *La République du Centre* (Orléans), et *L'Indépendant* (Perpignan).

Alain Salles

Nicole Vulser

■ **LA CINQUIÈME** : le successeur de Jean-Marie Cavada à la présidence de la chaîne éducative devrait être désigné dans les prochains jours. Le conseil d'administration de La Cinquième, réuni jeudi 10 avril, a accepté la démission de M. Cavada, qui était programmée depuis la nomination de ce dernier par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à la présidence de Radio-France outre-mer (RFO) en février (*Le Monde* du 18 mars).

QUESTIONS ORALES SUR RADIO CLASSIQUE

M. Franck BOROTRA,

Ministre de l'Industrie, de La Poste et des Télécommunications.

Samedi 12 avril 1997 de 12 à 13 heures



Objection, Votre Honneur !

La presse de Nairobi se fait l'écho d'une polémique sur le port de la perruque « à l'anglaise » par les magistrats kenyans, trente-quatre ans après l'indépendance

UN RÉCENT séminaire sur « La justice au Kenya face au XXI^e siècle » s'est penché, entre autres, sur les traditions vestimentaires des juges kenyans, qui portent encore la perruque, comme leurs collègues britanniques. La presse a fait ses choux gras de ce sujet, il est vrai moins aride que les autres thèmes abordés au colloque. Plusieurs intervenants ont fustigé ces réminiscences de l'empire colonial, en s'étonnant qu'elles soient encore « singées », trente-quatre ans après l'indépendance.

« Notre accoutrement nous fait passer pour des Anglais de seconde classe ! », s'est écrié le juge Sheikh Amin. « Il nous faut un style qui reflète notre culture africaine, et qui tienne compte des conditions climatiques », surtout sur la côte kenyane. Pour lui, la toge noire et

rouge des magistrats, ainsi que la perruque de crin, sont en effet inadaptées à l'environnement des tribunaux kenyans, très souvent mal ventilés. Son exposé a provoqué une polémique interne divisant « anciens » et « modernes ». Farouche défenseur des traditions, le président de la Cour suprême, M. Majid Cockar, s'est opposé à toute modification vestimentaire, estimant qu'il était très important de « pouvoir distinguer un juge de l'assistance ».

Quant aux femmes magistrats, plutôt conservatrices elles aussi, elle ont rejeté un projet de résolution portant sur l'introduction du pantalon dans la garde-robe du personnel judiciaire féminin. Ce qui a pourtant été accepté en Angleterre, a ironisé la presse kenyane. Mais ce séminaire a aussi été



l'occasion pour certains magistrats de mettre les journaux sur la sellette, provoquant la colère de la presse indépendante. Un des intervenants a critiqué « le manque criant de fair-play » des journaux, demandant au Parlement de remédier au problème. Si, pour certains juges, « la presse devient trop puissante », d'autres n'ont pas hésité à aborder la question de l'ingérence du pouvoir dans la justice, en ce qui concerne l'agitation estudiantine,

les partis d'opposition et les problèmes fonciers. Les affaires de parcelles illégalement saisies par des hommes politiques influents sont régulièrement révélées par les journaux kenyans.

Certains magistrats ont enfin évoqué, de manière insidieuse, la question de l'indépendance de leur institution en réclamant une augmentation de leur traitement afin de décourager ceux qui pourraient « être tentés d'aller chercher ailleurs » un supplément de salaire. Le quotidien indépendant *La Nation* a alors incidemment rappelé que les magistrats sont parmi les fonctionnaires les mieux payés.

Le quotidien pro-gouvernemental *Kenya Times* s'est, lui, tenu à l'écart de la polémique en se contentant de rapporter les interventions de M. Cockar, qui a pré-

senté sa propre interprétation de l'indépendance de la justice. Selon lui, un juge confronté à une intervention du pouvoir ne doit pas porter l'affaire sur la place publique, mais plutôt en référer aux autorités compétentes.

Et lors de la séance de clôture du séminaire, le premier magistrat du pays (« hors de lui », selon les journaux) a lancé des attaques virulentes contre les journalistes, les comparant à des « écoliers incapables de jugement », ou encore à des « individus de bas étage ». Piqué au vif, l'éditorialiste de *La Nation* a conseillé aux autorités judiciaires de s'abonner à la presse populaire britannique afin de « vraiment réaliser ce que sont les médias effrontés ».

Jean Hélène

DANS LA PRESSE

BFM
Philippe Alexandre
■ Pour la première fois depuis l'élection présidentielle, les hostilités sont franchement ouvertes entre les proches de François Mitterrand et le pouvoir chiracien. Jusqu'ici, Jacques Chirac et son gouvernement avaient entouré de faveurs précautionneuses tout ce qui touchait de plus ou moins près à François Mitterrand. Mais les choses ont mal tourné parce que la politique s'en est mêlée. Les dents se sont mises à grincer en une grande cacophonie, à propos des

écoutes, dans les médias, mais aussi et surtout dans la majorité. Certains prétaient au gouvernement des arrière-pensées intéressées, le désir d'éviter un débailage dans lequel l'honneur posthume de Mitterrand ne serait pas le seul à subir des dommages.

LE FIGARO
Georges Suffert
■ Première évidence : le secret-défense existe et ne peut être aboli. Deuxième proposition : personne ne connaît avec exactitude la base juridique de la cellule élyséenne. Troisième constat : personne ne peut de lui-même lever le secret-défense. Seul le premier ministre a

ce pouvoir. C'est désormais à ce dernier de trouver une solution raisonnable à cet imbroglio mi-scandaleux, mi-ridicule. Décidément, la France n'en a pas tout à fait fini avec l'ère Mitterrand.

LIBÉRATION
Jean-Michel Helvig
■ En ce moment, on rencontre de plus en plus fréquemment des abonnés de France Télécom persuadés d'avoir ou d'être encore « écoutés ». Toutes les affaires d'écoutes surgies depuis la loi de 1991 ont concerné des officines privées, dites de sécurité ou de protection. Et qui remarque t-on souvent à leur tête, chez les actionnaires ou

parmi leurs « agents » ? D'anciens policiers ou gendarmes. Autant d'ex-fonctionnaires qui ont conservé des « contacts » dans leur corps d'origine, un savoir-faire de nature à entretenir une frontière floue entre fonctions officielles et agissements barbouzards. Il existe des dispositions réglementant le « pantouflage » des hauts fonctionnaires. Ne pourrait-on pas, sur le plan législatif, réglementer aussi les fonctions des ex-policiers ou gendarmes pour éviter toute confusion ?

LE JOURNAL DE GENÈVE
Luis Lema
■ La justice allemande pourrait avoir forcé l'Allemagne à revoir son

attitude vis-à-vis de l'Iran. L'Allemagne donne ainsi l'étrange impression d'avoir retiré les leviers de sa politique étrangère aux chefs d'entreprise pour les remettre dans les mains de la justice. Ou, pour le dire autrement, de passer du cynisme le plus froid à un effarouchement aussi attendrissant que subit. L'Allemagne a d'ores et déjà lancé un appel à l'Europe pour constituer un front commun. Bien curieuse façon pour l'Allemagne de penser la solidarité européenne : alors que, pendant des années, elle a jalousement conservé sa relation privilégiée avec Téhéran, il s'agit à présent d'associer toute l'Europe au divorce.

SAMEDI 12 AVRIL

TF 1
17.15 Xéna la guerrière. Série. Retour parmi les mortels.
18.10 Melrose Place. Justice aveugle.
19.00 Beverly Hills. Feuilletton. Mariage et enterrement.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, l'image du sport « Fun », Tiercé, Météo.

France 2
18.05 Urgences. Série. Angoisse latente.
18.55 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.00 Télé qua non. Magazine. Invités : José Garcia, Vincent Elbaz.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

France 3
18.50 et 0.55 Un livre, un jour. *La Minute nécessaire de Monsieur Cyclopede*, de Pierre Desproges.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport. Magazine.

La Cinquième
18.45 Le Journal du temps. 18.50 ► 50 jours pour 50 Palmes. 1960.

Arte
19.00 Cycle Robbie Coltrane. Série.
19.30 Histoire parallèle. Magazine. Semaine du 12 avril 1947. De Gaulle revient-il ?
20.15 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. La route des larmes.
20.30 8 1/2 journal.

M 6
17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Le mort vivant.
18.00 Amicalement vôtre. Série. L'un et l'autre.
19.05 Turbo. Magazine.
19.40 Rallye de Tunisie.
19.54 Six minutes d'information.
20.05 Hot forme. Magazine.
20.40 Plus vite que la musique. Magazine.

Canal +
► En clair jusqu'à 20.33
17.00 Intermezzo.
17.05 Les Superstars du catch.
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 Flash d'information.
19.00 T.V. +. Magazine.
20.00 Les Simpson.
20.25 Pas si vite.
20.33 Beastly Behaviour.

Radio
France-Culture
20.35 Si ça vous chante. Jane Birkin, Gilles Elbaz, Gilbert Laffaille.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Le Cycle du Crabe, de Gabriel Cousin.
22.35 Opus. Le Festival Sons d'hiver. Avec La compagnie Bernard Lubat, Fred Frith, Art Zoyd, Django Bates, Gérard Posson, Georges Poitiers, Agnès Laurent.

20.35 FOOTBALL
En direct. Finale de la Coupe de la Ligue : Girondins de Bordeaux - RC Strasbourg. 21.30 Mi-temps, Spécial formule 1 (130 min). 7902270
Une finale entre deux témoins du championnat. Le vainqueur sera qualifié pour la Coupe de l'UEFA.

20.50 SURPRISE PARTY
Divertissement présenté par Pascal Sevran. Tango, techno et chachacha. Invités : Sacha Distel, Maria de Rossi, Jérôme Robert, G. Squad, Stone et Charden, C. Jérôme, Patrick Flary (135 min). 84657744

20.50 VIVRE AVEC TOI
Téléfilm de Claude Goretta, avec Garance Clavel (95 min). 947589
Une jeune fille qui vivait en Amérique latine rejoint sa famille, en France, après la mort accidentelle de ses parents. Elle est mal accueillie.

20.45 L'AVENTURE HUMAINE : HUBBLE VISION
Documentaire d'Alec Nisbett (1994, 50 min). 6750706
L'opération de sauvetage du télescope spatial Hubble et ses enjeux politico-économiques.

20.50 AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série (160 min). 91404299
Une âme en peine, avec Peri Gilpin. Une scientifique qui travaille, avec son mari sur un important projet, décide de tenter une expérience sur elle-même. Star déchue O, avec Sheena Easton. Une chanteuse sur le déclin est possédée par la conscience d'une jeune fille du futur qui va tenter de l'empêcher de se suicider. L'assaut O, avec Jasmine Guy. Un groupe paramilitaire s'empare d'un camion de l'armée et y découvre d'étranges saisons.

20.35 LES MASTERS MIKO
Patinage artistique. 7^e édition. Une compétition Europe contre Amérique (90 min). 170305

22.05 Les Coulistes
du cinéma animalier. Documentaire.
22.50 Flash d'information.

23.00 AVEC LES FÉLICITATIONS DU JURY
Film d'Alek Keshishian, avec Joe Pesci, Brendan Fraser (1994, 96 min). 1277638

0.40 Golf. Le Masters Augusta : 3^e journée.
2.40 Boxe. En direct. Réunion de Las Vegas (200 min). 71372874

6.00 Tirs croisés.
Téléfilm de Chuck Bowman, avec Dennis Franz (90 min). 1962315

22.45 HOLLYWOOD NIGHT
Attirance fatale. Téléfilm de Daniel Raskov, avec Al Corley (95 min). 7036893
Une jeune femme, délaissée par son fiancé, rencontre un avocat et vit avec lui un amour d'un soir.

0.20 Formule F1. Magazine. Grand Prix d'Argentine (30 min). 82706

0.50 et 1.30, 2.35, 3.45 4.55 TF 1 nuit.
1.00 Les Rendez-vous
de l'entreprise (rediff.). 1.40 et 2.45, 5.20 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.55 Le Vignoble des maudits. Série. [3/3] 5.05 Musique. Concert (15 min).

23.05 COURTEMANCHE
Les meilleurs moments. Spectacle (75 min). 7597947
Sélection de sketches du comique québécois.

0.20 Journal. Bourse, Météo.
0.30 La 25^e heure.
Documentaire. Au nom de la race (100 min). 7843706
Organisation secrète nazie, Lebensborn, dont le but ultime était la création d'une race de « supergermans ».

2.10 Bouillon de culture. Magazine (rediff.).
4.20 Crocodile ballon. Documentaire.
4.30 Rapport du Loto.
4.35 Taratata (rediff., 100 min).

22.25 LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Documentaire. L'Europe : de Rome à Maastricht (1957-1997) (60 min). 6623034

23.25 Journal. Météo.
23.55 Musique et compagnie. Magazine. Portrait : Cecilia Bartoli (60 min). 8308763

1.00 La Grande Aventure
de James Onedin. Changement de cap. 1.50 Musique graffiti. Magazine. Jazz. Invités : Jean-Jacques Debout, André Bercoff, Jacky Terrasson Trio, Jacky Terrasson, piano, Ugonna Okegwo, basse, Leon Parker, batterie "Cuba's dance" (30 min).

21.35 L'AVOCAT
Succès partiel. Série de Werner Masten, avec Manfred Krug, Michael Kausch (45 min). 725928

22.20 Metropolis. Magazine (60 min). 6320299

23.20 Music Planet : Nusrat Fateh Ali Khan, le dernier prophète. De Jérôme de Missolz (65 min). 1418270
Ce prophète est l'étoile du chant qawwali, un chant religieux très populaire au Pakistan.

0.25 Imken, Anna et Maria. Téléfilm de Gunther Scholz, avec Magdalena Ritter [2/3] (85 min). 5704961

1.50 Cycle Robbie Coltrane. Série (rediff.).
2.20 Cartoon Factory (rediff., 30 min).

21.10 La Nuit des clips (385 min).

23.00 AVEC LES FÉLICITATIONS DU JURY
Film d'Alek Keshishian, avec Joe Pesci, Brendan Fraser (1994, 96 min). 1277638

0.40 Golf. Le Masters Augusta : 3^e journée.
2.40 Boxe. En direct. Réunion de Las Vegas (200 min). 71372874

6.00 Tirs croisés.
Téléfilm de Chuck Bowman, avec Dennis Franz (90 min). 1962315

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Les Soirées
de Radio-Classique. Le Compositeur Erik Satie.
22.35 Da Capo. Archives : Serge Koussevitzky, Roméo et Juliette, de Tchaïkovski, par le Symphonique de Boston ; Concerto pour piano, de Khatchaturian, par le Symphonique de Boston ; Kapell, piano ; Mélodie élégiaque op. 34 n°2, de Grieg, par le Symphonique de Boston ; Symphonie n°7, de Sibelius, par l'Orchestre Symphonique de la BBC. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5
20.00 Le Pain noir : La Maison des prés.
21.50 La Dame dans le tram. Court métrage réalisé par Jean-Philippe Laroche.
21.55 Météo
des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Faites la fête.
Invité : Antoine (France 2 du 15/3/97)
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète
20.35 La Bonne Etoile de Texas City.
21.30 ► La Drôle de guerre de Queneau.
21.50 15 jours sur Planète. Magazine.
22.20 Le Fado : Ombre et lumière.
23.15 Les Nouveaux Explorateurs. Les sons de la découverte.
0.15 Vous avez dit dodo ?

Paris Première
20.00 Top Flop. Magazine.
20.30 Les Forces basques.
22.05 George Clinton. Concert enregistré à Bobigny en 1990 (25 min). 4741034

22.30 Nova. Magazine.
23.30 Ici Londres. Magazine.
0.50 Les Chevaliers du duel (65 min).

France Supervision
20.05 Haute couture printemps-été 97. Magazine.
20.30 Margaret Price.
21.50 Cap'tain Café. Magazine. Invités : No One Is Innocent, Les témoins de Brest, Largo et Lord Kossity.
23.05 John Cale. Concert (65 min). 12125367
0.10 Sortie de nuit. Magazine.
0.35 La Soif de vaincre. D'Hervé Corbière et Morad Haït-Abouche (60 min).

Ciné Cinémas
19.50 Le Bazar de Ciné Cinémas.
20.40 Afghanistan : Le Pays interdit. Téléfilm d'Alain Corneau (90 min). 7434589

22.10 Ciné Ciné courts. Magazine. Invité : Smain.
23.15 Broadway. Danny Rose ■■■ Film de Woody Allen (1984, N., v.o., 85 min) 22596096

Série Club
20.45 La Caverne de la rose d'or IV.
22.20 Code Quantum. Chansons pour une âme en peine.
23.10 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Pétrograd, juillet 1917.

Disney Channel
21.00 Des couacs en vrac.
21.20 Animalement vôtre.
21.50 Papy Pôle. Ou l'idée fixe du docteur Etienne.
22.45 Sinbad.
23.10 Petite fleur. En avant la fanfare.
23.35 SOS Polluards.
0.05 Sports (55 min).

Téva
20.30 Téva débat. Magazine.
20.55 Père et prêtre.
0.00 Rwanda, paroles contre l'oubli. De Violaine de Villers (50 min).

Eurosport
15.15 Tennis. En direct. Open messieurs d'Estoril (Portugal) : demi-finales (210 min). 46391034

19.00 Plongeon.
20.00 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A : Montpellier - Limoges (90 min). 932251

21.30 Motocyclisme. En direct. Championnat du monde de vitesse. Grand Prix de Malaisie : essais des 500 cm³ (30 min). 8472676

22.00 et 0.00 Formule Indy.
22.30 Rallye.
23.00 Pole Position. Magazine.

Voyage
20.00 Destination golf. Magazine.
20.30 et 23.30 L'Heure de partir. Magazine.
21.00 Suivez le guide. Magazine.
22.55 Mémoire de palaces. Magazine.
23.00 Au-delà des frontières. Découvrir la Suisse 2.
23.25 Chronique Lanzmann. Magazine.
0.00 Rough Guide. Philippines (60 min).

Muzzik
19.35 SOS Présence à domicile. Jean Efflam Bavouzet.
19.55 Symphonie n° 4 de Gustav Mahler. Concert (65 min). 3774003

21.00 La Portée des notes. Les violons d'Eilon : Keshet Eilon.
22.00 La Flûte enchantée. Opéra en deux actes de Wolfgang Amadeus Mozart (165 min). 47567299

0.45 Classic Blues. Concert (60 min). 4854400

Chaînes d'information CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business This Week. 20.30 Earth Matters. 21.00 CNN Presents. 23.30 Insight. 23.00 Inside Business. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Diplomatic Licence. 1.00 Pinnacle.

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45, 22.45 Click 7. 20.15 90 Est. 20.45, 23.45, 0.15, 1.15 No Comment. 21.15 360 Nord. 21.45 Eurozoom. 22.15, 23.15 Sport. 0.45 Visa. 1.45 Art Collection.

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.12 et 23.12 Votre argent. 19.30 et 23.30 Le Grand Journal. 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.10 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Événement de la semaine. 22.44 D'une semaine à l'autre. 23.45 Multimédia.

LES CODES DU CSA
O Accord parental satisfaisable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes
TSR
20.35 Le Peuple singe. Film de Gérard Pienne (1989, 85 min). Documentaire.
23.20 Phantasm 3. Film de Don Coscarelli (1993, 90 min). Avec Angus Scrimm, Reggie Bannister. Fantastique.

Demain, dans le supplément
TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA

- Entre TF1 et CanalSatellite, la formule 1 et l'enjeu de l'audience.
- L'intérêt stratégique des ondes courtes.
- Les dissidents du monde entier s'expriment sur Internet.

Le film de la semaine : *Le Sucre*, de Jacques Rouffio.

Signification des symboles :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Rumeurs virtuelles

par Pierre Georges

D'UNE PHRASE GAULLISTE, sinon gaullienne, Alain Juppé a clos le débat : « *Le calendrier est ce qu'il est.* » Donc étant ce qu'il est, ce calendrier, et la majorité restant ce qu'elle reste, c'est-à-dire la majorité, pas d'élections législatives anticipées !

Voilà ce que tenait à faire savoir le premier ministre, dans un entretien accordé au *Figaro Magazine* à paraître samedi. Il s'agissait en somme de tordre le cou aux folles rumeurs de dissolution de l'Assemblée nationale qui ont couru ces derniers temps. Etant entendu, bien évidemment, que, pour une large part, ces rumeurs avaient été vivement répandues par des gens de Matignon, réfléchissant à voix haute.

La politique est ainsi faite qu'on lance parfois une idée à la mer, un bouteillon de fort tonnage, et qu'on attend de voir l'ampleur des vagues provoquées. Les « élections anticipées » sont l'un des grands classiques du genre. Inusable, increvable, Les commentateurs commentent. Les acteurs pèsent le pour, le contre, le comment, le pourquoi. Les analystes font des projections, courbes, simulations. Les sondages sondent sur les intentions de vote à de potentielles élections, double saut périlleux avant.

Bref, tout le Landerneau s'agite. Et puis coup d'arrêt. C'était pour rire. Ou pour voir. Ou pour savoir. Ou parce que les sondages étaient favorables à la majorité, mais le sont devenus un peu moins. Ou parce que l'argument invoqué en sous-main - ne pas laisser le débat sur l'euro polluer les législatives de 1998 - n'était qu'un argument « à la mode », selon Alain Juppé.

Donc, ce que Matignon sug-

gère, Matignon peut le défaire. Vieille règle du jeu politique qui a, en plus, cet avantage de laisser la donne ouverte. Suggérer des élections anticipées ne signifie pas qu'elles auront lieu. Les démentir ne garantit pas qu'elles n'aient pas lieu. Glorieuse incertitude du sport démocratique.

Qui vivra, votera. Pour autant, il n'est pas absolument sûr que les foules citoyennes se soient passionnées pour ces virtuelles anticipations. Les Français ont manifestement d'autres soucis en tête que ces jeux de rôle électoraux.

La preuve, ce rituel et mensuel sondage sur le « *moral des ménages* ». L'expression même est une pure merveille. On imagine les sondeurs s'en aller par monts, vaux, campagnes et villes, harnachés de tout l'équipement, pour prendre le pouls des ménages, ruraux comme urbains. « *Et ce mois-ci, le moral ? Requinqué ?* » Bof, faut voir ! Le sondage de mars ne laisse guère entrevoir le printemps des moraux. Bien plus, après cinq mois de prudente remontée des optimismes, voici une rechute. Les ménages ont le moral dans les chaussettes. Plus trop de goût à consommer. Des angoisses sur le chômage. Des inquiétudes même sur une éventuelle hausse des prix.

« *C'est grave, sondeur ?* » Point trop. La routine. Simplement, les états-majors politiques devraient commencer à se faire du souci pour les patients. Car d'autres sondages montrent l'ampleur de la déprime. La gauche, le PS notamment, lasse et baisse fortement. La droite n'enchant guère. Et le président, comme son premier ministre, repart à la baisse. Il y a donc urgence à laisser le calendrier « *être ce qu'il est.* »

L'inflation au plus bas depuis quarante ans

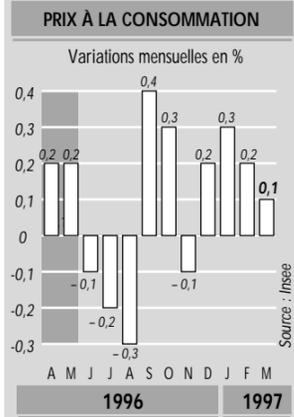
Les prix ont augmenté de 0,1 % en mars et de 1,1 % sur les douze derniers mois

L'INFLATION a atteint, en France, un point bas historique, en mars. Selon l'estimation provisoire publiée vendredi 11 avril par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), la hausse des prix à la consommation n'a été que de 0,1 %, au cours de ce dernier mois. En rythme annuel, le glissement des prix a donc reflué à +1,1 %, contre +1,6 % à la fin du mois de février. Ce niveau est le plus faible jamais enregistré depuis quarante ans.

Dans l'histoire récente du pays, il faut remonter au mois de juin 1966 pour trouver un chiffre à peu près comparable : en rythme annuel, la hausse des prix avait alors atteint 1,2 %. Un niveau inférieur n'a été atteint qu'en mai 1957 : l'inflation avait été négative, le glissement annuel des prix étant alors de -0,3 %.

Une première raison conjoncturelle explique ce résultat. En effet, le nouveau bilan annuel des prix ne prend plus en compte les résultats de mars 1996. Or, au cours de ce mois, la hausse avait été particulièrement forte (+0,6 %) du fait de conditions climatiques très rigoureuses, poussant à la hausse les prix de l'ali-

Une inflation de +0,1% en mars



mentation (+0,9 %), et des dernières répercussions de la majoration de la TVA décidée en août 1995.

De plus, le nouvel indice mensuel, celui de mars 1997, qui entre désormais dans le champ de l'Insee, accentue encore la tendance. Cette fois, les conditions climatiques ont été particulièrement « *clémentes* », comme le relève l'institut, et par contre-coup, les

produits frais ont enregistré une chute spectaculaire de 3,5 %.

La combinaison de ces deux facteurs accidentels a donc contribué à ce que l'indice annuel des prix établisse ce record. Mais cela n'aurait évidemment pas été possible si, dans le même temps, des raisons structurelles n'avaient pas été aussi à l'œuvre.

UN ÉTÉ DE BAISSÉ

Avec la croissance molle qu'a connue l'économie française tout au long de 1996, de nombreux agents économiques ont eu tendance à comprimer leurs prix pour tenter d'attirer les consommateurs. On se souvient ainsi que les prix ont baissé à quatre reprises au cours de l'année écoulée : de 0,1 % en juin, de 0,2 % en juillet, de 0,3 % en août puis, enfin, de 0,1 % en novembre. La tendance a été à ce point marquée que de nombreux économistes se sont, à l'époque, interrogés pour savoir si le pays n'était pas menacé par la déflation.

Or, si le danger semble maintenant écarté, l'indice annuel des prix enregistre tout de même les derniers effets de cette rafale d'indices orientés à la baisse. La véritable question est donc de sa-

voir quelle sera la tendance des prochains mois. L'activité économique va-t-elle repartir et, par ricochet, l'inflation va-t-elle retrouver un cours plus habituel ?

L'analyse des dernières statistiques laisse penser que les tensions déflationnistes s'éloignent. Ainsi, les prix des produits manufacturés, qui sont en stagnation sur un an, ont-ils enregistré une hausse sensible de 0,6 % en mars 1997. Dans sa dernière note de conjoncture (*Le Monde* du 26 mars), l'Insee laissait cependant entendre que l'inflation resterait exceptionnellement faible d'ici à la fin juin : aux alentours de 1,5 %.

Laurent Mauduit

■ L'indice de l'Insee sur le moral des ménages français s'est dégradé en mars 1997 après une amélioration constante depuis mai 1996. L'indicateur, qui présente le solde des réponses optimistes et pessimistes sur les aspects principaux de la conjoncture, s'était redressé pour ne plus être négatif que de 30 points en janvier et février. L'indice de mars, publié jeudi 10 avril, est redevenu négatif de 32 points.

Amende avec sursis en appel pour la « voleuse de Poitiers »

LA MÈRE DE FAMILLE qui avait volé de la viande et d'autres aliments dans un supermarché a été reconnue coupable de « *vol simple* », vendredi 11 avril, et condamnée à 3 000 francs d'amende avec sursis par la cour d'appel de Poitiers. Annick G., trente-six ans, mère de famille aux revenus modestes avait été relaxée en première instance par le tribunal correctionnel de Poitiers, qui avait considéré que la jeune femme avait agi par « *état de nécessité* ». La cour d'appel de Poitiers a frappé de nullité le premier jugement et suivi les réquisitions du parquet. Le substitut général avait estimé qu'on ne pouvait « *pas proclamer l'impunité au nom de l'état de nécessité* » et que cette notion juridique ne « *s'appliquait qu'au cas d'extrême urgence* ».

Une subvention de la carte Orange pour les chômeurs est à l'étude

LE SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS (STP), l'autorité responsable des transports publics en Ile-de-France, étudie, à la demande du ministère des transports, l'instauration de mécanismes de subventions de la carte Orange pour certaines catégories de chômeurs et personnes démunies. Le STP propose notamment aux départements de leur vendre des cartes Orange à prix de gros, à charge pour les conseils généraux de financer ces achats sur les fonds de l'aide sociale. Les catégories de personnes éligibles resteraient à la discrétion de chaque département. Le STP compte également tirer partie de la récente décision du conseil d'administration de l'Unedic qui a décidé de donner une nouvelle orientation à ses fonds sociaux. Enfin, l'ANPE pourrait également étudier des mécanismes d'aide aux chômeurs dans le domaine des transports.

■ ÉCHÉANCE ÉLECTORALE : interrogé dans *Le Figaro Magazine* (daté 12 avril) sur le fait savoir si le télescopage entre le calendrier de l'euro et celui des législatives de 1998 ne pourrait pas inciter le président de la République à anticiper l'échéance, en prononçant la dissolution de l'Assemblée nationale, le premier ministre a répondu : « *Je l'entends dire. C'est à la mode. Mais le calendrier est ce qu'il est.* » Au moment où la cote de popularité des deux hommes enregistre une baisse, Alain Juppé assure que « *la relation entre popularité et élections est difficile à établir et [qu'] il est hasardeux d'en tirer des prévisions.* »

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 11 avril, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17703,40	-1,77	-7,82
Hong Kong index	12358,70	-0,55	-8,12



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 10/04	Var. en % 09/04	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2607,97	-0,37	+12,62
Londres FT 100	+5,91
Zurich	2208,81	+0,95	+17,87
Milan MIB 30
Francfort Dax 30	3350,34	-0,27	+15,98
Bruxelles	+12,42
Suisse SBS	1760,61	+1,66	+15,19
Madrid Ibex 35	+8,37
Amsterdam CBS	+14,24

Le train-train nuit gravement à votre vie amoureuse.

Autriche.. Changez de rythme.

Autriche

Pour tout savoir sur vos vacances en Autriche, contactez nous au Office National Autrichien de Tourisme, P. P. 475, 15300 Paris Cedex 08. Tél. : 01 53 89 30 28 Fax : 01 53 81 51 61. Site Web : www.autriche.fr

AUSTRIAN AIRLINES